



# CONTRAT DE TERRITOIRE

2017-2021

**4 Ambitions**

**68 Projets**

**125 Millions d'euros  
d'investissement**

## Table des matières

Préambule.....	2
Présentation du territoire .....	3
Démographie .....	4
Attractivité économique.....	4
L’agriculture, l’agroalimentaire .....	5
L’énergie.....	5
L’économie maritime.....	5
Le tourisme .....	6
Le projet de territoire de la communauté d’agglomération du Cotentin .....	7
1ère ambition : « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l’emploi » .....	7
2 <sup>ème</sup> ambition : « contribuer à la qualité résidentielle et construire l’attractivité du territoire en développant l’offre de service » .....	8
3 <sup>ème</sup> ambition : « préserver et aménager le cadre de vie » .....	9
4 <sup>ème</sup> ambition : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et consolider la coopération entre le monde rural et les pôles urbains » .....	10
Protocole d’accord.....	11
Convention d’engagement.....	17
Maquette financière.....	25
Fiches-action.....	31

## Préambule

En application des nouvelles politiques contractuelles du Département de la Manche et de la Région Normandie votées en 2016, la Communauté d'agglomération du Cotentin a souhaité s'inscrire dans cette nouvelle génération de contrat de territoire.

Par l'intermédiaire de ce contrat de territoire, le département de la Manche et la Région Normandie entendent poursuivre leur accompagnement des collectivités locales en maintenant un niveau élevé de soutien aux territoires.

D'un commun accord, la Région et le Département agissent de manière complémentaire, avec pour objectif principal de contribuer à un développement durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire.

Pour cela, le contrat de territoire du Cotentin a été établi sur la base des ambitions portées par le projet de territoire de l'agglomération du Cotentin. Il s'inscrit également dans la continuité et en complémentarité du Contrat de Ruralité signé avec l'Etat le 30 août 2017.

## Présentation du territoire

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le 1er janvier 2017, résultant de la fusion de 9 intercommunalités existantes et de 2 communes nouvelles, le territoire est devenu une entité territoriale qui rassemble 181 636 habitants pour 129 communes sur un territoire de 1 440 km<sup>2</sup>, soit environ un tiers du département de la Manche.

Cette collectivité est désormais la 4<sup>e</sup> agglomération par sa population de la Région Normandie, derrière Rouen, le Havre et Caen, 1<sup>ère</sup> agglomération par sa population du département de la Manche. Cet ensemble territorial unique, de taille cohérente à l'échelle de la nouvelle région Normandie, est toutefois confronté à plusieurs défis.

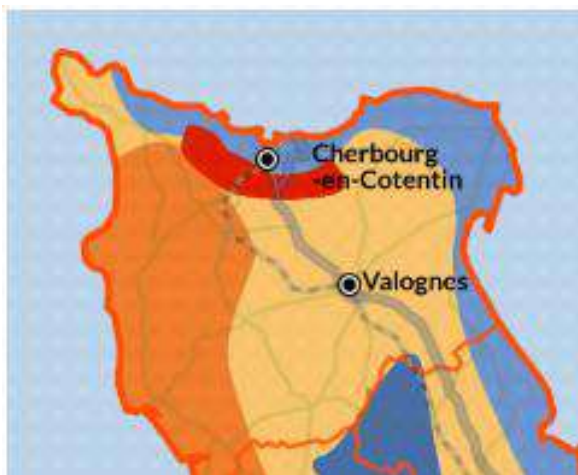


## Démographie

A l'échelle du territoire, le solde démographique est légèrement négatif (sa population décroît de 0,2 % par an). Il existe toutefois des dynamiques différentes d'une commune à l'autre : la population augmente par exemple sur les communes de la Hague et à Bricquebec-en-Cotentin, alors qu'elle diminue dans les pôles urbains de Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

Synthétiquement, nous pouvons dégager la typologie générale du territoire suivante :

- Un secteur relativement dense et en développement démographique sur la couronne sud de Cherbourg-en-Cotentin
- Une bande littorale Ouest qui constitue un espace attractif tout particulièrement pour les personnes âgées. Cette attractivité est amplifiée en période estivale, avec l'apport important de touristes sur cette partie côtière.
- Un secteur plus rural du centre du Cotentin qui connaît des dynamiques démographiques notables (bien que dans des proportions moindres que les espaces précédents) portées notamment par un solde naturel élevé.
- Une zone côtière Est du littoral (de Cherbourg-en Cotentin à Saint-Marcouf) fragile du fait de sa faible attractivité et d'un certain vieillissement de la population



### Typologie des dynamiques démographiques

- Espaces urbains et périurbains dynamiques**  
*Espace dense et attractif, desserrement résidentiel sur la couronne périphérique*
- Bande littorale attractive**  
*Solde migratoire élevé, vieillissement de la population*
- Espaces ruraux dynamiques**  
*Secteurs ruraux attractifs, natalité élevée*
- Espace côtier fragile**  
*Faible attractivité, solde naturel limité*
- Espaces ruraux en déclin**  
*Faible attractivité, vieillissement de la population marqué*

L'enjeu pour la prochaine décennie est donc bien d'engager un retournement de l'économie traditionnelle vers d'autres gisements de développement pour permettre une nouvelle croissance, la création d'emplois et la venue de nouveaux habitants.

## Attractivité économique

L'économie représente un poids conséquent dans le Cotentin avec 11 834 établissements représentant 53 790 emplois salariés. Le Cotentin est ainsi le premier pôle économique du département de la Manche et le 4<sup>e</sup> de Normandie. La dynamique est positive avec une progression continue du nombre d'établissements. Il est à noter de plus que 60 % des créations d'établissements du Département sont concentrées dans le territoire cotentinois. L'influence des grands opérateurs publics en termes d'emploi est prépondérante et l'emploi salarié du Cotentin a connu une progression de 3 % entre 2010 et 2016, alors qu'il a baissé

de 2.8 % en Normandie. La structure des emplois du Cotentin se rapproche de celle de la Normandie marquée par son caractère rural et industriel. La part des emplois dans l'industrie est importante puisqu'elle représente 23.9 % des emplois salariés du Cotentin, contre 18.9% en Normandie.

Le tissu économique du Cotentin est marqué par son industrie mais d'autres secteurs se sont également développés comme le nautisme, l'agroalimentaire ou la pêche :

### L'agriculture, l'agroalimentaire

Le secteur de l'agriculture reste significatif dans l'activité économique du Cotentin, malgré les difficultés rencontrées par les exploitants et la baisse globale du nombre d'exploitations. Le Cotentin compte 2 425 exploitations sur les 11 328 du département de la Manche. Le Cotentin à l'instar du département, se caractérise par une présence forte de l'élevage bovin et de la production laitière. La surface agricole utile a eu tendance, comme sur de nombreux territoires, à augmenter du fait des besoins de rendement et de la concentration. Les orientations économiques des exploitants sont majoritairement laitières. La coopérative Les Maîtres Laitiers est un des fleurons du territoire avec près de 900 salariés et 30 % de son activité à l'export. La production biologique est en plein essor. On dénombrait ainsi 141 exploitations déclarées AB en 2015 contre 126 en 2012.

Le Cotentin compte 47 établissements industriels de l'agro-alimentaire soit près de 6% des entreprises régionales. Enfin, plusieurs initiatives sont à souligner pour dynamiser la filière agricole en faveur d'une image qualitative des produits et du territoire, à l'instar du label Manche terroirs et de la mise en place de circuits courts.

### L'énergie

La filière nucléaire dans le Cotentin comprend la production d'électricité, le recyclage des combustibles usés et la gestion des déchets. Les grands chantiers d'ORANO La Hague et d'EDF Flamanville ont structuré l'économie locale. L'activité des sous-traitants est fortement impactée que ce soit dans le domaine de la métallurgie, de l'ingénierie ou de la construction. En ciblant les principaux, ceux dont l'activité est liée aux grands donneurs d'ordre que sont Areva NC et EDF, près de 13 000 salariés du secteur privé sont concernés par ce secteur, soit 1 salarié sur 3.

Enfin, le Cotentin dispose d'un potentiel très important en matière d'énergies marines renouvelables. C'est donc avec l'ambition de devenir un des principaux territoires du mix énergétique et d'en faire une nouvelle voie de développement pour le territoire, que les élus ont soutenu les projets autour des énergies marines renouvelables (éolien offshore, hydrolien). En outre, le Cotentin se situe à proximité de sites pour l'éolien offshore. Il accueillera donc une partie de la construction et de l'assemblage d'éoliennes pour les parcs de Courseulles, Fécamp et Saint-Nazaire.

### L'économie maritime

La présence de 220 km de côtes a permis le développement d'une économie maritime importante qui se caractérise par un port militaire, un port de commerce à Cherbourg en Cotentin, plusieurs ports de plaisance et de pêche. L'activité économique qui en découle est conséquente avec une activité **pêche** qui positionne Cherbourg (5 500 tonnes de produits débarqués), comme le 3<sup>e</sup> port normand pour ce qui est de la pêche côtière et hauturière. Le Cotentin compte 1 centre de marée, 3 centres de débarques, 7 bateaux hauturiers et 90

bateaux côtiers. La filière des produits de la mer (production, aquaculture, pêche) est dynamique, malgré des problématiques de gestion de la ressource et la hausse des prix des carburants.

Les cultures marines sont ainsi un vecteur de développement important avec le bassin conchylicole de la côte Est dont la réputation n'est plus à faire sur la qualité organoleptique des huîtres de Saint-Vaast-la-Hougue. La présence du gisement de moules sauvages au large de Barfleur est une ressource fragile qui permet d'apporter un appoint non négligeable à la pêche locale. D'autres activités émergent depuis quelques années autour de filière qualité comme la production de saumon dans la rade de Cherbourg ou bien encore la production de compléments alimentaires à partir de sous-produits de la pêche. Ainsi, on dénombre environ un millier d'emplois sur la filière agromer. Et les industries de transformation des produits de la mer représentent 11% des établissements de l'agroalimentaire contre 5% au niveau régional.

La **plaisance** est également primordiale, le Cotentin propose dans l'ensemble de ses ports de plaisance plus de 3 700 anneaux. Le port Chantereyne de Cherbourg-en-Cotentin est le premier port d'escale français sur la façade maritime Manche-Atlantique et l'un des premiers ports de plaisance français en nombre de visiteurs, du fait notamment de l'accueil régulier de manifestations nautiques de prestige. La **construction navale et le nautisme** fournissent l'activité de 3 250 salariés dans 87 entreprises. Aux côtés des deux établissements principaux de construction navale que sont les CMN et Naval Group, Cherbourg et le Cotentin comptent de nombreux chantiers spécialisés dans le nautisme connus et reconnus au niveau mondial : FACNOR un des leaders mondiaux des enrouleurs de voile, Allures Yachting pour les voiliers de croisière, CMO pour l'entretien et la maintenance des navires de la marine nationale, Chantier ALLAIS (Groupe Efinor), construction navale aluminium...

L'**activité transmanche** a représenté en 2017, 619 843 passagers, 190 947 véhicules et 1,6 millions de tonnes de marchandises. Un nouvel essor lié à une croissance des flux avec l'Irlande permet de développer de nouvelles lignes et génère une activité portuaire en nette progression. Plusieurs liaisons avec les îles anglo-normandes sont proposées. Ainsi, 15 037 passagers ont embarqué à Diélette en 2017 et 21 525 à Barneville-Carteret.

Enfin, les **croisières** connaissent un véritable engouement dont profite le port de Cherbourg-en-Cotentin. En 2017, 35 escales ont été accueillies dont 8 escales inaugurales, 5 escales imprévues et 3 doubles escales. Ces 35 escales représentent 65 716 croisiéristes et 26 892 membres d'équipage accueillis au Terminal Croisière.

## Le tourisme

Le Cotentin est une destination touristique à valoriser et à optimiser. La création récente de la SPL de développement touristique du Cotentin contribuera à augmenter la valeur ajoutée du tourisme sur le territoire. Le tourisme est le troisième secteur économique de l'agglomération Le Cotentin avec 4 000 emplois et 650 entreprises liées à cette activité. 14 042 hébergements touristiques sont répertoriés (45 323 dans la Manche).

Entre juillet et août 2017, on dénombre 523 235 touristes sur le Cotentin (personnes ayant séjourné sur le Cotentin au moins une nuit) et 725 000 excursionnistes (ayant passé au moins 3 h). Le panier moyen d'un touriste est de 47 € par jour. Les activités en lien avec la nature et le patrimoine sont multiples : activités nautiques en mer, sur la plage et en rivière, randonnées à pied, à vélo, à cheval, golf, parachute / ULM / parapente, deltaplane, cerf-volant, vol à voile. Les sites touristiques sont variés (parcs à thèmes, musées, sites remarquables, jardins, sites industriels, sites militaires et historiques) et certains accueillent de nombreux visiteurs, au premier lieu desquels la Cité de la Mer à Cherbourg-en-Cotentin.

## Le projet de territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin

1ère ambition : « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi »

Le développement économique est la première compétence de la CA du Cotentin. Elle doit, suivant les dispositions de la loi Notre, fixer les conditions de son attractivité et de son développement, en agissant avec la Région et les chambres consulaires. Elle a en particulier une compétence exclusive pour gérer l'immobilier d'entreprise (bâtiments et zones d'activités).

Si la dynamique économique du Cotentin est aujourd'hui remarquable, il fait face à des mutations économiques, amplifiées par la concurrence de plus en plus marquée entre les territoires.

Dans les années à venir, le Cotentin devra prendre le meilleur parti des changements en cours avec la mise en place d'une économie connectée, mondialisée, collaborative mais aussi et surtout durable. Il lui faudra pour cela continuer à s'appuyer sur son savoir-faire agricole et industriel, tout en agissant en faveur de la diversification de son tissu économique.

- **Orientation 1 : Accompagner l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois pour les habitants**

- ⇒ Objectif 1 : Créer les conditions favorables à l'implantation et à la création d'entreprises
- ⇒ Objectif 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire
- ⇒ Objectif 3 : Renforcer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en lien avec le tissu économique ; Miser sur l'excellence et les capacités d'innovation du Cotentin.

- **Orientation 2 : Développer les filières économiques locales**

- ⇒ Objectif 1 : Intégrer pleinement l'agriculture et la pêche dans notre modèle de développement
- ⇒ Objectif 2 : S'appuyer sur le potentiel maritime du territoire pour consolider notre développement
- ⇒ Objectif 3 : Faire du Cotentin un démonstrateur du mix énergétique

- **Orientation 3 : Structurer la destination « Cotentin » et contribuer au développement des filières l'économie touristique**

- ⇒ Objectif 1 : Organiser l'économie touristique à l'échelle du Cotentin
- ⇒ Objectif 2 : Promouvoir la destination touristique « cotentin »



## 2<sup>ème</sup> ambition : « contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de service »

L'attractivité résidentielle d'un territoire évoque la qualité du cadre de vie, de l'environnement, mais aussi l'emploi, les nuisances, la sociabilité, l'accessibilité et les services à la population... De fait, ceux qui résident, investissent ou souhaitent s'installer dans un lieu prennent en compte un ensemble de critères.

Cette notion d'attractivité et de qualité résidentielle renvoie en grande partie à la capacité à apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants, en tenant compte de la diversité des publics et des territoires.

Les services constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité. Dans ce cadre, les services, qu'ils soient rendus par un opérateur public, associatif ou privé/marchand, doivent assurer les fonctions essentielles au maintien de la vie dans les communes et répondre aux besoins des habitants, contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale du territoire dans un esprit d'équité et participer à un cadre de vie attractif et de qualité, favorable au maintien et à l'installation de population.

La Communauté d'Agglomération a vocation à agir sur les leviers de l'attractivité que sont les conditions d'aménités (cadre de vie, transport, services,...), de réceptivité (logement, foncier, ...) contribuant à construire une offre territoriale globale.

Si le développement des services et leur harmonisation sur l'ensemble du territoire constituent des enjeux majeurs, l'action de la Communauté d'Agglomération se fera dans le respect de l'histoire des territoires et dans un souci permanent de préservation du niveau de service rendu à la population.

- **Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité**

- ⇒ Objectif 1 : structurer l'offre de services à la population
- ⇒ Objectif 2 : Définir et mettre en place une politique des équipements communautaires harmonisée

- **Orientation 2 : Assurer une offre de santé accessible et équilibrée**

- ⇒ Objectif 1 : Instituer une gouvernance communautaire des questions de santé
- ⇒ Objectif 2 : Renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire
- ⇒ Objectif 3 : Améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération et de télésanté
- ⇒ Objectif 4 : Développer une approche globale de la santé

- **Orientation 3 : Améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilité**

- ⇒ Objectif 1 - Organiser et agir sur nos modes de transport, de circulation et de stationnement
- ⇒ Objectif 2 - Ouvrir le Cotentin aux dynamiques extérieures

- **Orientation 4 : Disposer d'un cadre résidentiel adapté**

- ⇒ Objectif 1 : Répondre aux besoins et aux attentes en matière d'habitat, de logement et d'hébergement sur le territoire
- ⇒ Objectif 2 : Assurer une répartition spatiale de la construction de logements
- ⇒ Objectif 3 : Renforcer la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers

### 3<sup>ème</sup> ambition : « préserver et aménager le cadre de vie »

Le Cotentin est un territoire aux richesses naturelles incontestables : son trait de côte, son bocage préservé, ses zones humides dont une partie est située dans le Parc Naturel Régional... sont autant d'atouts qui offrent un cadre de vie unique. Pour autant, ces ressources sont autant singulières que fragiles, et font du Cotentin un territoire où l'enjeu environnemental est primordial.

Face au défi du réchauffement climatique et aux atteintes à l'environnement, il est plus que nécessaire que notre territoire s'engage dans un processus de transition.

Cette transition écologique et durable s'illustre entre autres à travers l'enjeu du changement de paradigme énergétique qui résonne particulièrement dans le Cotentin alors que s'engage actuellement la dynamique économique des énergies marines renouvelables sur le territoire. Le passage de notre mode actuel de production et de consommation à un nouveau modèle énergétique plus durable et plus économique doit se traduire concrètement dans nos actions.

Ce chantier consistera d'une part à mettre en œuvre des technologies et des pratiques innovantes pour modifier le mix énergétique mais également à mettre en place des actions pour consommer mieux en économisant l'énergie.

Par son action, la Communauté d'Agglomération a l'ambition de préserver et valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelle du Cotentin. La préservation de cette biodiversité est un impératif puisqu'elle remplit de nombreuses fonctions au service de la population : économique, environnementale, culturelle....

- **Orientation 1 : Assurer une gestion durable du territoire**

- ⇒ Objectif 1 : S'engager dans l'atteinte des objectifs du développement durable
- ⇒ Objectif 2 : Participer à la protection des unités paysagères et de la biodiversité du Cotentin

- **Orientation 2 : Atténuer et s'adapter au changement climatique**

- ⇒ Objectif 1 : Engager le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- ⇒ Objectif 2 : Réduire la pollution de l'air

- **Orientation 3 : Développer la prévention et optimiser la gestion des déchets**

- ⇒ Objectif 1 : Mettre en place un modèle rationalisé de gestion des déchets
- ⇒ Objectif 2 : Développer la prévention, sensibiliser la population à la réduction des déchets

⇒ Objectif 3 : Développer les filières de recyclage et de valorisation par l'économie circulaire

- **Orientation 4 : Cycle de l'eau et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

⇒ Objectif 1 : Organiser un grand service de l'eau

⇒ Objectif 2 : Garantir un bon état des milieux aquatiques

⇒ Objectif 3 : Limiter les conséquences négatives des inondations, tant humaines que matérielles et environnementales

#### 4<sup>ième</sup> ambition : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et consolider la coopération entre le monde rural et les pôles urbains »

La création de la Communauté d'Agglomération est une chance pour le Cotentin, mais également un véritable défi. L'intercommunalité doit être représentative des intérêts de chacun, tout en portant un message d'avenir par l'écriture d'un destin commun. Le Cotentin ainsi structuré est une opportunité pour construire un modèle économique, social et environnemental en rassemblant les forces du territoire.

Le territoire peut désormais impulser ensemble, grâce à une gouvernance renouvelée, une véritable dynamique de territoire et de projet. L'union, la coopération, la mutualisation des ressources vont permettre de bâtir un Cotentin attractif et visible à l'échelle de la Région.

Pour atteindre cet objectif d'une vision commune des enjeux, l'agglomération s'appuiera sur le conseil de développement. Véritable instance de démocratie participative, habitants, chefs d'entreprises, associations, pourront s'exprimer sur les intérêts communs et contribuer à enrichir les débats.

Ainsi, le Cotentin se veut être une structure qui fédère autour d'une identité commune afin de décupler les forces du territoire.

- **Orientation 1 : Bâtir un territoire de projets**

⇒ Objectif 1 : Construire un cadre d'actions commun partagé

⇒ Objectif 2 : Mise en place d'instances de concertation, d'aide à la décision et de gouvernance

⇒ Objectif 3 : Le Cotentin, un territoire visible

- **Orientation 2 : Optimiser les ressources financières pour le territoire**

⇒ Objectif 1 : Mise d'une nouvelle contractualisation avec les partenaires financiers

⇒ Objectif 2 : bâtir un pacte financier et fiscal

⇒ Objectif 3 : Soutenir le tissu associatif participant à l'attractivité du territoire

- **Orientation 3 : Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale**

⇒ Objectif 1 : Offrir un service efficace aux habitants

⇒ Objectif 2 : Mettre en place un service support pour les communes

⇒ Objectif 3 : Favoriser le lien urbain/rural

⇒ Objectif 4 : renforcer la coopération et la communication avec les communes

## Protocole d'accord

**Signé le 22 février 2019 à Valognes**



**Protocole d'accord préalable  
au contrat de territoire  
2017-2021**

---

**Communauté d'agglomération du Cotentin**

## **Entre**

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional,

Et

Le Département de la Manche, représenté par Monsieur Marc LEFÈVRE, Président du Conseil Départemental,

Et

La Communauté d'agglomération du Cotentin, représenté par Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

## **Considérant**

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014, avec notamment la très forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités laquelle peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et a suscité des changements institutionnels, tels que la montée en puissance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire, assume pleinement ses compétences grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires en cohérence avec la politique territoriale du Conseil Départemental de la Manche

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet du protocole d'accord**

Le présent protocole traduit la volonté commune et l'engagement réciproque des parties de conclure un contrat de territoire pour la période 2019-2021 pour la Communauté d'agglomération du Cotentin.

### **Article 2 : Engagements des parties**

La Communauté d'agglomération du Cotentin a établi un projet de territoire s'articulant autour de 4 grandes ambitions et un investissement prévisionnel de 125 907 407 € :

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de service ;
- Préserver et aménager notre cadre de vie ;
- Promouvoir une véritable cohésion territoriale et la coopération entre le monde rural et les pôles urbains.

Le contrat de territoire 2019-2021 de la Communauté d'agglomération du Cotentin porte sur 68 projets d'investissement pour un montant total prévisionnel estimé à 125 907 407 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

La Région Normandie s'engage à accompagner 59 projets d'investissement pour un montant total estimé à 30 531 305 € dont :

- 10 257 707 € au titre du fonds régional d'aménagement et de développement du territoire (FRADT) ;
- 20 273 598 € au titre des crédits sectoriels.

Le Département de la Manche prévoit d'accompagner 38 projets pour un montant total d'intervention prévisionnel estimé à 7 927 303 € au titre de son Fonds de Développement du Territoire (FDT) sur la période 2019/2024.

Les collectivités locales du territoire, la communauté d'agglomération du Cotentin et les autres maîtres d'ouvrage s'engagent pour un montant prévisionnel de 69 017 331 €.

D'autres financements sont attendus (Etat, Union Européenne, ADEME ...), ils sont estimés à 17 553 600 €.

Les actions et les montants d'intervention prévisionnels sont détaillés dans la maquette financière jointe en annexe au présent protocole.

Les Présidents s'engagent à finaliser et à soumettre à leurs assemblées respectives le contrat de territoire 2019-2021 comprenant une convention juridique d'engagement, des fiches-actions détaillées sur chaque projet et une maquette synthétisant les engagements financiers de chacune des parties.

### **Article 3 : Dispositions particulières :**

#### Résidence d'artiste du pôle national des arts du cirque de la Brèche

La Région Normandie intervient sur le projet au titre du CPER 2014-2020 à hauteur de 700 000 €.

#### Etude de programmation Quai Lawton Collins :

La Région Normandie interviendra sur le projet au titre du CPIER 2015-2020 à hauteur de 48 000 €.

#### Construction ou réhabilitation du gymnase/salle de sports de Port Bail :

L'intervention régionale sur le projet de salle de sports/gymnase de Port Bail ne portera que sur une rénovation. Cette intervention sera de l'ordre de 20% et plafonnée à 200 000 € pour une dépense subventionnable de 1 000 000 €.

L'intervention départementale pourra se réaliser sur une construction ou une rénovation selon les modalités d'intervention prévues par le Contrat de pôle de services.

#### THD :

La Région, le Département 50 et l'EPCI s'engagent à mener une discussion pour accélérer le déploiement du THD sur le territoire, en particulier en faveur des zones d'activité en y associant Manche Numérique.

#### Autres dispositions :

Afin de conduire des projets permettant de répondre à ces enjeux, la Communauté d'agglomération du Cotentin s'engage sur les quatre prochaines années avec la Région selon les modalités suivantes :

- Poursuivre au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin et des collectivités membres la mise en œuvre des clauses dans les marchés publics visant à faciliter l'accès à la commande publique, notamment aux TPE/PME ;
- Insérer le critère d'apprentissage dans les marchés publics des porteurs publics du territoire (opérations du contrat et autres marchés, ...)
- Engager la Communauté d'agglomération du Cotentin et les communes-membres à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière ;
- Participer à la politique régionale d'attractivité et à adopter la marque Normandie en adhérant à l'association Normandie Attractivité, avant la signature du contrat de territoire actualisé ;
- Elaborer de façon conjointe un inventaire des interventions régionales portant sur le fonctionnement des équipements culturels et sportifs, ainsi qu'en faveur des manifestations culturelles et sportives du territoire.

Afin de conduire des projets permettant de répondre à ces enjeux, la Communauté d'agglomération du Cotentin s'engage sur les cinq prochaines années avec le Département :

- à travailler conjointement sur la cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de développer une coordination des communes concernées à l'échelle communautaire par cette compétence afin de compléter les actions ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des publics suivants : la famille et les jeunes, les personnes en perte d'autonomie ;
- à collaborer pour développer l'attractivité du territoire Manche dans le cadre de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Cotentin à Latitude Manche.
- Poursuivre au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin et des collectivités membres la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics visant à faciliter le retour à l'emploi des personnes en parcours insertion.

#### **Article 4 : Modalités**

Le présent protocole d'accord court jusqu'à la signature du contrat de territoire 2017-2021, ce dernier se substituant au présent document. Les projets relevant d'un financement départemental pourront être engagés jusqu'en 2024.

Le contrat pourra faire l'objet d'une nouvelle révision à mi-parcours (2020) pour notamment intégrer les opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les parties s'engagent à signer les documents contractuels avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des partenaires après signature du contrat, dossier de demande de subvention par action et instruction des dossiers.

*Annexe : maquette financière*



Fait à Valognes, le 22 février 2019

**Le Président de la Région  
Normandie**



Hervé MORIN

**Le Président du Département  
de la Manche**



Marc LEFÈVRE

**Le Président de  
la Communauté d'agglomération  
du Cotentin**



Jean-Louis VALENTIN

## Convention d'engagement

### **Contrat de territoire**

**Région Normandie – Département de la Manche**

**Communauté d'agglomération du Cotentin**

#### **Entre**

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 11 mars 2019,

Et,

Le Département de la Manche, représenté par Monsieur Marc LEFEVRE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 29 mars 2019,

Et,

La Communauté d'agglomération du Cotentin représentée par Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018.

#### **Vu**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands,

La délibération du Conseil Départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016 adoptant, les orientations stratégiques 2016/2021 « La Manche au service des collectivités - Mise en œuvre d'une nouvelle politique contractuelle »,

Le protocole d'accord préalable au contrat de territoire signé le 22 février 2019 entre la Région Normandie, le Département de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation.

## **Considérant**

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014 avec, notamment, la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, et peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et elle a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire assume pleinement sa compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires en cohérence avec la politique territoriale du Conseil Départemental de la Manche.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet du contrat**

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

L'adoption de ce contrat vaut, pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, résiliation des engagements pris dans le cadre du Contrat cadre d'action territoriale 2014-2020 du Pays du Cotentin signé le 29 septembre 2015 avec la Région.

Le contrat de territoire 2017-2021 traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- la carte du territoire,
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du territoire, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées,
- le cas échéant, un diagnostic et la stratégie territoriale actualisée suite à la nouvelle carte intercommunale,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions.

## **Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région**

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants,
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

## **Article 3 : Les orientations prioritaires du Département de la Manche**

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département soutient les projets (investissement et/ou fonctionnement) visant à :

- Développer et conforter les services à la population,
- Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire,
- Favoriser le lien social entre les habitants.

## **Article 4 : Les axes prioritaires d'intervention de la Communauté d'agglomération du Cotentin**

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de service ;
- Préserver et aménager notre cadre de vie ;
- Promouvoir une véritable cohésion territoriale et la coopération entre le monde rural et les pôles urbains.

## **Article 5 : Durée**

Le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2021 et s'achève au 31 décembre 2021 pour les financements relevant de la Région Normandie. Pour prétendre aux subventions de la Région, les projets devront connaître un engagement financier, après dépôt d'un dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2021.

Le Département de la Manche s'engage sur 5 ans pour l'enveloppe financière définie (2019-2024). Par conséquent, à compter de 2022, l'engagement du Département sera

poursuivi dans le cadre de conventions financières annuelles entre les deux parties (EPCI/CD).

Ce contrat pourra faire l'objet d'une nouvelle révision en 2020 ; le contrat ainsi actualisé pourra permettre, sous réserve de leur éligibilité :

- la modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le diagnostic et le projet de territoire,
- l'intégration des opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU),
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

## **Article 6 : Engagements des parties**

### **6.1 Financement**

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région,
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région.

Pour ce qui concerne le Département de la Manche, les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier des crédits du Fonds de Développement du Territoire (FDT) sur la période 2019-2023.

Les crédits nationaux et les fonds européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20%.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat de la Communauté d'agglomération du Cotentin porte sur 68 actions pour un montant total prévisionnel de **125 907 407 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

**La Communauté d'agglomération du Cotentin, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage** pour un montant prévisionnel de 69 017 331 €.

**La Région Normandie** prévoit d'accompagner 59 projets pour un montant prévisionnel de **30 531 303 €** dont **10 257 707 €** de FRADT,

Le **Département de la Manche** prévoit d'accompagner 38 projets pour un montant total d'intervention maximum prévisionnel estimé à 7 927 303 € au titre du Contrat de territoire pour la période 2019/2024.

D'autres financements sont attendus (Etat, ADEME, Europe...); ils sont estimés à **17 553 600 €**.

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

Conformément aux règlements des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès des deux collectivités avant le démarrage de l'opération (sauf dérogation exceptionnelle accordée sur demande motivée).

Les dossiers de demande de subvention élaborés par les maîtres d'ouvrages devront être **transmis à la Région et au Département (par voie dématérialisée pour ce dernier)**.

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet**.

Pour les crédits spécifiques (FRADT et FDT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

#### Dispositions particulières :

- Résidence d'artiste du pôle national des arts du cirque de la Brèche : La Région Normandie intervient sur le projet au titre du CPER 2014-2020 à hauteur de 700 000 €.

- Etude de programmation Quai Lawton Collins : La Région Normandie interviendra sur le projet au titre du CPER 2015-2020 à hauteur de 48 000 €.

- Construction ou réhabilitation du gymnase/salle de sports de Port Bail : L'intervention régionale sur le projet de salle de sports/gymnase de Port Bail ne portera que sur une rénovation. Cette intervention sera de l'ordre de 20% et sera plafonnée à 200 000 € pour une dépense subventionnable de 1 000 000 €. L'intervention départementale pourra se réaliser sur une construction ou une rénovation selon les modalités d'intervention prévues par le Contrat de pôle de services.

- THD : La Région, le Département 50 et l'EPCI s'engagent à mener une discussion pour accélérer le déploiement du THD sur le territoire, en particulier en faveur des zones d'activité en y associant Manche Numérique.

## **6.2 Les contreparties de la Communauté d'agglomération du Cotentin attendues par la Région**

La Communauté d'agglomération du Cotentin et ses communes membres s'engagent en faveur de l'apprentissage au travers de l'insertion du critère d'apprentissage dans les marchés publics des porteurs publics du territoire (opérations du contrat et autres marchés, ...).

La Communauté d'agglomération du Cotentin et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de nouvelles clauses et de nouveaux critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.

En outre, la Région et la Communauté d'agglomération élaborent un bilan des interventions régionales apportées sur le territoire en faveur de l'animation et du fonctionnement des équipements culturels et sportifs, dont l'aboutissement donnera lieu à une contractualisation particulière sur la priorisation du soutien aux fonctionnements des équipements et manifestations culturels.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Cotentin et ses communes membres s'engagent à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière.

Enfin, au travers de son adhésion à l'Association Normandie Attractivité, la Communauté d'agglomération s'engage, au côté de la Région, à valoriser la marque Normandie.

Le respect de ces engagements sera apprécié à l'échéance du contrat ; Un premier bilan sera réalisé lors de la révision à mi-parcours.

## **6.3 Les contreparties du territoire attendues par le Département**

Afin de conduire des projets permettant de répondre à ces enjeux, la Communauté d'agglomération du Cotentin s'engage sur les cinq prochaines années avec le Département :

- à travailler conjointement sur la cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de développer une coordination des communes concernées à l'échelle communautaire par cette compétence afin de compléter les actions ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des publics suivants : la famille et les jeunes, les personnes en perte d'autonomie ;

- à collaborer pour développer l'attractivité du territoire Manche dans le cadre de l'adhésion de la communauté d'agglomération du Cotentin à Latitude Manche ;

- à poursuivre au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin et des collectivités membres la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics visant à faciliter le retour à l'emploi des personnes en parcours insertion.

## **6.4 Engagements communs**

Les parties s'engagent à mener une concertation avec Manche Numérique pour accélérer le déploiement du Très Haut débit sur le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin, notamment auprès des entreprises.

## **Article 7 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution**

### **7.1 Pilotage et animation**

#### Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de la Manche ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin ou son représentant,
- Les représentants du territoire, déterminés à l'initiative de la Communauté d'agglomération, concernés par le programme d'actions.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira en tant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

#### Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

### **7.2 Animation et gestion de la programmation**

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

La Communauté d'agglomération du Cotentin coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement,
- Pour le Département de la Manche, la Direction du Développement Durable des Territoires,
- Pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, la Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage, autres que la Communauté d'agglomération, informeront régulièrement la Région, le Département et l'EPCI, de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.



De même, la Région et le Département devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région et du Département seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée à la Communauté d'agglomération.

Le contrat pourra faire l'objet d'une nouvelle révision à mi-parcours (2020) pour notamment intégrer les opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

### **7.3 Suivi du contrat**

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus et sera utilisé lors de la révision éventuelle du contrat.

Il sera assuré annuellement par le Comité technique local.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président  
de la Région Normandie**

**Le Président  
du Département  
de la Manche**

**Le Président  
de la Communauté  
d'agglomération du Cotentin**

**Hervé MORIN**

**Marc LEFÈVRE**

**Jean-Louis VALENTIN**

## Maquette financière

	Coût prévisionnel € HT	Région sollicité		Département sollicité		Etat		Europe		Autres financements		Autofinancements	
		€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux
<b>Ambition 1</b>	<b>22 477 653</b>	3 373 984	15%	25 000	0%	3 029 072	13%	100 000	0%	200 000	1%	15 749 597	70%
<b>Ambition 2</b>	<b>43 625 008</b>	15 452 694	35%	3 144 488	7%	2 920 596	7%	175 000	0%	2 980 544	7%	19 120 783	44%
<b>Ambition 3</b>	<b>10 694 677</b>	2 278 137	21%	646 081	6%	494 569	5%	-	0%	302 500	3%	6 973 390	65%
<b>Ambition 4</b>	<b>49 110 069</b>	9 426 488	19%	4 111 734	1%	6 540 549	13%	50 000	0%	760 770	2%	27 173 562	55%
<b>Total</b>	<b>125 907 407</b>	<b>30 531 303</b>	<b>24%</b>	<b>7 927 303</b>	<b>6%</b>	<b>12 984 786</b>	<b>10,31%</b>	<b>325 000</b>	<b>0,26%</b>	<b>4 243 814</b>	<b>3,37%</b>	<b>69 017 331</b>	<b>54,82%</b>

Ambition n°1 : Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi																								
Thématiques	Intitulé du Projet	Maître d'ouvrage	Période réalisation	Coût prévisionnel	Région FRAADT		Région sectoriel		Département CT3		Département CT4		Département Sectoriel/CP2/FR		Etat		Europe		Autres financements		Autofinancements (solde)			
					€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux
Développement économique	1.1	Création d'une ZA "La grande Fontaine" à Marthéville	2019	1 517 055		196 447	12,95%									90 000	5,93%					1 230 608	81,12%	
	1.2	Extension de la ZA des costils et création de la ZAC aux Pieux	2019	5 486 147		720 396	13,13%														200 000	3,65%	4 565 751	83,22%
	1.3	Extension de la ZA d'Armanville	2019	2 715 700		407 355	15,00%																2 308 345	85,00%
	1.4	Extension et finalisation de la ZAE des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin	2019	2 181 500		297 225	13,62%																1 884 275	86,38%
	1.5	Création d'une ZAE en lotissement-Bequesal (tourbailis)	2019	2 352 837		330 426	14,04%																2 022 411	85,96%
Tourisme	1.6	Rénovation du centre d'hébergement "le stator" aux Pieux	2018	666 130	133 226	20,00%										50 000	7,51%	50 000	7,51%				432 904	65%
	1.7	Requalification du plateau de Saint-Sauveur le Vicomte : tour des prisons	2018-2019	591 180		147 795	25,00%									236 472	40,00%						266 913	35,00%
	1.8	Réhabilitation du site touristique du moulin du cotentin à Fleuville-les-Mines	2019	250 000		10 000	4,00%				25 000	10,00%				75 000	30,00%	50 000	20%				90 000	36,00%
	1.9	Requalification de l'île du hangar à dirigible d'Ecausseville	2019-2021	5 619 000	872 850	15,00%										2 327 600	40,00%						2 618 550	45,00%
	1.10	Construction d'une école de voile	2019	898 104	258 264	28,76%										250 000	27,86%						389 840	43,41%
	<b>TOTAL</b>		<b>22 477 653</b>	<b>1 264 340</b>	<b>5,62%</b>	<b>2 109 644</b>	<b>9,39%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 000</b>	<b>0,11%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>3 029 072</b>	<b>13,48%</b>	<b>100 000</b>	<b>0,44%</b>	<b>200 000</b>	<b>0,89%</b>	<b>15 749 597</b>	<b>70,07%</b>		

Ambition n°2 : Construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services et contribuer à la qualité résidentielle																						
Thématiques	Intitulé du Projet	Maître d'ouvrage	Période réalisation	Coût prévisionnel	Région FRADT		Région sectoriel		Département CT3		Département CFA		Département Sectoriel/CFS/RR		Etat		Europe		Autres financements		Autofinancements (solde)	
					€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux
Services	2.1 Construction d'un PSLA à Valognes	CAC	2020	2 364 475		1 750 000	7,40%	187 207	7,92%					610 000	25,80%	175 000	7,40%				1 217 568	51,48%
Santé- Social	2.2 Antenne de la MSAP à Briquerebec	CAC	2019	1 436 970				287 394	20,00%					650 000	45,23%					24 500	475 076	33,06%
	2.3 Création d'un internat pour les internes en médecine	Contrat de partenariat	2019	4 900 000	30,00%																	
	2.4 Construction d'un nouvel IFSI	Région	2020	12 500 000		10 000 000	80,00%													2 500 000	-	0,00%
	2.5 Construction d'un pôle enfance jeunesse à Montebourg	CAC	2019	2 392 717				957 087	40,00%					110 000	4,60%					213 000	1 112 630	46,50%
Enfance - Jeunesse	2.6 Construction d'un pôle enfance à Montebourg	Cherbourg-En-Cotentin	2019	4 084 298				1 225 289	30,00%					1397800	34,22%						1 461 209	35,78%
	2.7 Requalification du centre socio-culturel "la mosaïque" à La glaçerie	Cherbourg-En-Cotentin	2019	1 085 000				217 000	20,00%						0,00%					170 000	698 000	64,33%
	2.8 Volet cohésion sociale part fonctionnement dont ATEJ 2.0 (Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse)	CAC	2019 à 2023					403 655														
Enseignement supérieur - recherche	2.9 INTECHMER	CAC	2019	9 000 000	30,00%	2 700 000	30,00%														6 300 000	70,00%
	2.10 campus universitaire de Cherbourg-En-Cotentin	Université de Caen	2019-2020	1 273 750	25,10%	319 649	25,10%														954 101	74,90%
Mobilité	2.11 Voie du Homet : création d'une voie verte/douce	Cherbourg-En-Cotentin	2019	1 679 400		132 000	7,86%														1 547 400	92,14%
	2.12 Aménagement piste cyclable route de Réville	Saint-Vaast-La-Roquette	2019	197 300	30,00%			47 352	24,00%												90 738	46,00%
	2.13 Voie verte Saint-Jean de la rivière (tranche 1)	Saint-Vaast-de-la-Rivière	2019-2020	204 350	30,00%																49 044	24,00%
	2.14 Voie douce Port-Place-Bellet (tranche1.5)	Portbail	2019	274 054	30,00%	82 216	30,00%														132 029	48,18%
	2.15 Opérations RH - THORRI	Cherbourg-En-Cotentin	2018-2020	963 108		190 000	19,73%														773 108	80,27%
Habitat	2.16 OPAH cherbourg 2019-2021 (phase 2)	CAC	2019	216 250				54 063	25,00%					92 987	43,00%						69 201	32,00%
	2.17 Création de logements pour les jeunes à Valognes (FIT)	Presqu'île-habitat	2019	1 053 336	25,00%	263 334	25,00%													24 000	766 002	72,72%
<b>TOTAL</b>				<b>43 625 008</b>	<b>11,36%</b>	<b>10 497 000</b>	<b>24,06%</b>	<b>234 559</b>	<b>0,54%</b>	<b>3 144 488</b>	<b>7,21%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>2 920 596</b>	<b>6,69%</b>	<b>175 000</b>	<b>0,40%</b>	<b>2 980 544</b>	<b>6,83%</b>	<b>19 120 783</b>	<b>43,83%</b>	

Ambition n°3 : Préserver et aménager notre cadre de vie																									
Thématiques	Intitulé du Projet	Maître d'ouvrage	Période réalisation	Coût prévisionnel		Région RAUPT		Région sectoriel		Département CTS		Département CFA		Département Secteur/FIR/CPS		Etat		Europe		Autres financements		Auto-financements (solde)			
				€ HT	€ HT	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux
Etude Traitement de friches	3.1	Ancienne gendarmerie de Valognes	2018	100 000				40 000	40,00%											25 000	25,00%	35 000	35,00%		
	3.2	Etude pavillon tiroir hôpital pasteur	2018	60 000				24 000	40,00%											15 000	25,00%	21 000	35%		
	3.3	Site touristique de Quiréville	2018	70 000				28 000	40,00%											17 500	25,00%	24 500	35,00%		
	3.4	Diagnostics techniques préalable à la démolition d'un gymnase à Portbail	2018	40 000				16 000	40,00%											10 000	25,00%	14 000	35,00%		
	3.5	Revitalisation Portbail (Diag. stratégie, Plan d'actions)	2018	70 000				28 000	40,00%											17 500	25,00%	24 500	35,00%		
	3.6	Revitalisation Briquebec (Diag. stratégie, Plan d'actions)	2018	60 000				24 000	40,00%											15 000	25,00%	21 000	35,00%		
	3.7	Etude d'attractivité commerciale de Briquebec	2018	10 000				4 000	40,00%											2 500	25,00%	3 500	35,00%		
3.8	Extension du jardin des augustins	Barfleur	2018	102 015	25 504	25,00%																46 511	46%		
3.9	Aménagement des berges du Merderet 1ère phase	Valognes	2018	375 000	75 000	20,00%																190 000	51%		
3.10	Quartier Maupas-Bèche du bois : réaménagement du square Martin Luther King	Chebourg-En-Cotenet	2019	812 113				324 845	40,00%													487 268	60%		
3.11	Quartier Maupas-Bèche du bois : réaménagement de la place Jean MOULIN et Avenue BREMERHAËN	Chebourg-En-Cotenet	2019	1 698 400				480 000	28,26%													1 218 400	72%		
3.12	2ème phase de l'éco-vallée Crève-cœur	Chebourg-En-Cotenet	2019	310 000	62 000	20,00%																248 000	80%		
3.13	Aménagement du Boulevard DEVEAUX à Siouville-Hague	Siouville-Hague	2019	1 481 170	370 293	25,00%															150 000	10,13%	824 772	56%	
3.14	Réaménagement de la place St Pierre	Saint Pierre Eglise	2019	320 000	80 000	25,00%																190 000	59%		
3.15	Boulevard maritime de Barneville	Barneville-Carteret	2019-2020	853 507	255 052	30,00%																474 991	56%		
3.16	Entrée de ville	Barneville-Carteret	2019-2020	367 686	110 305	30,00%																257 381	70%		
3.17	Aménagement parking "Route de la digue"	Barneville-Carteret	2019-2020	261 140	78 342	30,00%																182 798	70%		
3.18	Promenade abbe le boueiller	Barneville-Carteret	2020-2021	591 910	177 573	30,00%																414 337	70%		
3.19	Aménagement place Clémenceau	Quettehou	2019-2019	247 410	74 223	30,00%															50 000	20,21%	77 187	31%	
3.20	réseaux assainissement Réville	CAC	2019-2021	1 464 326																		366 081	25,00%	1 098 245	75%
3.21	Collecte + canalisation de transfert saint germain le gaillard et Pierreville	CAC	2019-2021	1 400 000																		280 000	20,00%	1 120 000	80%
	<b>TOTAL</b>			<b>10 694 677</b>	<b>1 309 292</b>	<b>12,24%</b>		<b>968 845</b>	<b>9,06%</b>													<b>646 081</b>	<b>6,04%</b>	<b>6 973 390</b>	<b>65,20%</b>
	Etude de programmation – qual lawton Collins	Chebourg-en-cotenet	2019-2019	120 000	48 000	40,00%																48 000	40,00%	24 000	20%

**Ambition n°4 : Promouvoir une véritable cohésion territoriale et consolider la coopération entre le monde rural et les pôles urbains**

Thématiques	Intitulé du Projet	Maitre d'ouvrage	Période réalisation	Coût prévisionnel	Région FRADT		Région secorid		Département CTF3		Département CTF4		Département/FRU/OPS		Etat		Europe		Autres financements		Autofinancements					
					€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux	€	Taux		
Culture et patrimoine	4.1	Restauration de la façade du théâtre de Cherbourg-En-Cotentin	2019	2 450 000		49 000	20,00%							4 000 000	16,33%					1 560 000	63,67%					
	4.2	Restauration intérieure du théâtre de Cherbourg-En-Cotentin	2020	2 346 000		58 650	25,00%							9 398 400	40,00%					821 100	35,00%					
	4.3	Résidence d'artiste du pôle national des arts du cirque de la Brèche	2018	2 766 053					210 000	7,59%		430 000	15,55%							2 126 053	76,86%					
	4.4	Travaux de rénovation du Cinéma le Richelieu à Réville	2018	500 000					46 000	9,20%				2 000 000	40,00%					104 000	21%					
	4.5	Amenagement du parc de la Roche Fauconnière et réhabilitation du manoir et de la ferme- phase 1	2019-2021	300 000		75 000	25,00%							75 000	25,00%					150 000	50,00%					
	4.6	Réhabilitation de la salle des fêtes en salle culturelle	2018-2019	500 634		100 127	20,00%							50 000	9,99%				115 000	22,97%			235 507	47,04%		
	4.7	Construction d'un centre aquatique à Valognes	2020	13 693 995		255 812	18,68%					1 670 188	12,20%		620 000	4,53%					8 845 625	64,60%				
	4.8	Réhabilitation de la piscine des Pieux	2018	1 988 305		397 661	20,00%					397 661	20,00%		40 000	2,01%			10 920	0,55%			1 142 063	57,44%		
	4.9	Stade des fourches	2018	1 728 482		34 566	20,00%					318 608	18,43%										1 064 178	61,57%		
	4.10	Restructuration du site tennisistique de la Poile	2018	2 584 249		516 849	20,00%					477 911	18,49%										1 589 489	61,51%		
	4.11	Rénovation piste d'athlétisme de Postaire	2018	780 000		156 000	20,00%					156 000	20,00%		40 000	5,13%				125 850	16,13%			302 150	38,74%	
	4.12	Piste d'athlétisme de Querqueville	2019	240 000		48 000	20,00%					48 000	20,00%										144 000	60,00%		
	4.13	Rénovation du complexe sportif Chantereine	2020	9 821 024		245 236	25,00%		790 966	8,05%				2 964 205	30,18%								3 610 597	36,76%		
	4.14	Rénovation du gymnase Nordex	2019	812 666		162 533	20,00%					162 533	20,00%										487 600	60,00%		
	4.15	Rénovation Cosoc de la Saillanderie	2019	1 304 166		260 833	20,00%					260 833	20,00%		40 000	3,07%							742 500	56,93%		
	4.16	Construction d'un terrain synthétique à Tourlaville	2019	950 000		190 000	20,00%					190 000	20,00%										570 000	60,00%		
	4.17	Construction d'un bâtiment pour l'aféomodélisme (HMAC)	2018	744 555		148 911	20,00%								50 000	6,72%							545 644	73,28%		
	4.18	Construction d'une salle de sport et d'une salle multi-activités à Digosville	2019	2 800 000		560 000	20,00%								905 960	32,36%					179 000	6,39%			1 155 040	41,25%
	4.19	Caver- snake Park	2019	300 000		75 000	25,00%								50 000	16,67%							175 000	58,33%		
4.20	Construction ou réhabilitation du gymnase/salle de sport de Portbail***	2019	2 500 000		200 000	8,00%							166 984	6,68%					330 000	13,20%			1 803 016	72,12%		
	<b>TOTAL</b>		49 110 069		2 728 381	5,56%	6 698 107	13,64%	1 046 966	2,13%	4 111 734	8,37%	-	0,00%	6 540 549	13,32%	50 000	0,10%	760 770	1,55%			27 179 562	55,33%		

\*\*\* L'intervention régionale sur le projet de salle de sports/gymnase de Port bail ne se réalisera que dans le cas où il s'agit d'une rénovation. Cette intervention sera de l'ordre de 20% et plafonnée à 200 000 €.

L'intervention départementale pourra se réaliser sur une construction ou une rénovation selon les modalités d'intervention prévues par le Contrat de pôle de services.

## **Fiches-action**





Fiche n°1.1

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE  
LA GRANDE FONTAINE A MARTINVEST

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction           <span style="margin-left: 200px;"><input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : études et travaux</span> </p> <p> <input type="checkbox"/> Réhabilitation           <span style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> Etude</span> </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Martinvast 50294</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis Valentin <span style="float: right;">Fonction : Président</span></p> <p>Responsable technique : <b>Sébastien DUFALLY</b> <span style="float: right;">Fonction : Resp. Dev Eco</span></p> <p>Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 08 27 86</p> <p>Courriel : sebastien.dufally@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 €</p> <p>Fonctionnement : 190 547 587 €</p> <p>Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activité est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activité est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières. L'accueil de nouveaux projets d'entreprises implique une création d'emplois. A travers de nouveaux salariés se profilent presque nécessairement, de nouveaux habitants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Virginie GRENET
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Compétente en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) est désormais la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer.</p> <p>Côté locaux, avec plus de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'activités, son parc immobilier est conséquent, comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. Côté terrains d'activités, l'agglomération du Cotentin gère une quarantaine de zones d'activités économiques existantes, soit au total près de 350 hectares de terrains d'activités. Moins d'une trentaine d'hectares sont actuellement disponibles à la commercialisation, soit seulement 8% du total. Ainsi, l'aménagement de nouvelles zones d'activités devient primordial afin de répondre à la demande ainsi qu'aux grands enjeux économiques du territoire.</p> <p>Pour relever ses défis, l'agglomération du Cotentin doit rapidement investir dans l'aménagement de nouvelles zones et de bâtiments d'activités. Elle doit le faire de façon équilibrée de façon à maintenir un maillage cohérent de son territoire en matière d'espaces d'accueil d'entreprises. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Ces projets sont des projets qui ont été initiés par les anciennes communautés de communes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la zone des Fourches au Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- L'extension de la zone d'activité d'Armanville à Valognes</li> <li>- L'extension de la zone d'activité des Costils sur Les Pieux</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à Martinvast</li> </ul> <p>Quant à la vocation de ces zones, sachant que nous sommes sur un territoire relativement vaste, il est important de disposer de zones mixtes capables de répondre autant à des demandes tertiaires qu'artisanales de façon à ce que les entreprises trouvent sur leur zone de chalandise, des terrains d'accueil nécessaires à leur implantation et à leur développement. Une sectorisation des plus grandes zones pourra être faite suivant la taille de la zone. Cela permettra de cloisonner et de différencier les activités au sein des zones.</p> <p>En 2018, un schéma directeur de ces zones devrait voir le jour afin de donner des orientations stratégiques pour les années à venir.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Aujourd'hui, les parcs d'activité économique existants sont en grande partie commercialisés. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation et transfert d'activités sur son territoire, tout en considérant les enjeux en matière d'aménagement urbain, l'extension de parcs existants et la création de nouvelles zones s'avèrent nécessaires.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les projets présentés ici sont répartis sur le territoire de façon à disposer d'un réseau de zones d'activité homogène et répondre ainsi, à tous les besoins du tissu économique du Cotentin. Ces nouvelles zones d'activité, à la fois les extensions comme les créations, viendront compléter ce maillage et préserver un certain équilibre territorial.</p> <p>Cette nouvelle offre en terrains d'activité, prête à l'emploi dans un délai relativement court (2-3 ans), pourra accueillir des projets variés, allant de la TPE au Groupe ou l'ETI, en passant par la PME et ce, pour tout secteur d'activité.</p> <p>Le projet de zone d'activité de la Grand Fontaine se situe aux portes de Cherbourg-en-Cotentin sur l'axe reliant la commune nouvelle à Bricquebec-en-Cotentin et Les Pieux.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : Suivi technique par le pôle Ingénierie et Bâtiments de la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Le projet de zone s'étend sur 4 Ha environ et comporte 9 lots de 1 400 à 20 000 m<sup>2</sup>, destinés à accueillir des activités économiques artisanales, commerciales et industrielles non nuisantes.</p> <p>Il se situe à proximité immédiate de la zone d'activité du Pont, commercialisée dans sa totalité depuis plusieurs années.</p> <p>Le permis d'aménager a été déposé mi-avril 2018.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le service Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics.</p> <p>Dans la plupart des cas, la collectivité procède par AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Quant à la commercialisation des espaces, elle sera assurée par le Service Développement Economique de la CAC.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : septembre 2019</p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
					Etat		
sous-total	80 000		80 000		DETR	5.93 %	90 000 €
Travaux					Région		
					Aide régionale aux Parcs d'activités	12.95 %	196 447 €
sous-total	1 200 000		1 200 000		Département		
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total	207 410				Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement							
sous-total							
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Archéo	24 645		24 645		Autofinancement du Maître d'ouvrage	81.12%	1 230 608 €
Pub/Promo	5 000		5 000				
sous-total	29 645		29 645				
<b>TOTAUX</b>	<b>1 517 055</b>	<b>HT</b>	<b>1 496 345</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>1 517 055 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels.</p> <p>L'intervention régionale sera de 15% maximum sur le projet (études et travaux). L'aide est plafonnée à 45 K€ pour les études et 800 K€ pour les travaux.</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>Dépenses subventionnables des travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition, frais financiers et frais divers.</p> <p>Dépenses subventionnables des études : études de positionnement et études techniques.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n°1.2

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DES COSTILS  
SUR LA COMMUNE DE LES PIEUX

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : études et travaux</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Les Pieux 50402</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis Valentin                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Sébastien DUFALLY</b>                      Fonction : Resp. Dev Eco</p> <p>Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 08 27 86</p> <p>Courriel : sebastien.dufally@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 €</p> <p>Fonctionnement : 190 547 587 €</p> <p>Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : 1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activité est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activité est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières. L'accueil de nouveaux projets d'entreprises implique une création d'emplois. A travers de nouveaux salariés se profilent presque nécessairement, de nouveaux habitants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat : Service Dev Eco	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	<i>Chargé de mission du service :</i>	<i>Virginie GRENET</i>
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>





**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Compétente en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) est désormais la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer.</p> <p>Côté locaux, avec plus de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'activité, son parc immobilier est conséquent, comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. Côté terrains d'activité, l'agglomération du Cotentin gère une quarantaine de zones d'activités économiques existantes, soit au total près de 350 hectares de terrains d'activité. Moins d'une trentaine d'hectares sont actuellement disponibles à la commercialisation, soit seulement 8% du total. Ainsi, l'aménagement de nouvelles zones d'activités devient primordial afin de répondre à la demande ainsi qu'aux grands enjeux économiques du territoire.</p> <p>Pour relever ses défis, l'agglomération du Cotentin doit rapidement investir dans l'aménagement de nouvelles zones et de bâtiments d'activités. Elle doit le faire de façon équilibrée de façon à maintenir un maillage cohérent de son territoire en matière d'espaces d'accueil d'entreprises. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Ces projets sont des projets qui ont été initiés par les anciennes communautés de communes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la zone des Fourches au Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- L'extension de la zone d'activité d'Armanville à Valognes</li> <li>- L'extension de la zone d'activité des Costils sur Les Pieux</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activité à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activité à Martinvast</li> </ul> <p>Quant à la vocation de ces zones, sachant que nous sommes sur un territoire relativement vaste, il est important de disposer de zones mixtes capables de répondre autant à des demandes tertiaires qu'artisanales de façon à ce que les entreprises trouvent sur leur zone de chalandise, des terrains d'accueil nécessaires à leur implantation et à leur développement. Une sectorisation des plus grandes zones pourra être faite suivant la taille de la zone. Cela permettra de cloisonner et de différencier les activités au sein des zones.</p> <p>En 2018, un schéma directeur de ces zones devrait voir le jour afin de donner des orientations stratégiques pour les années à venir.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Aujourd'hui, les parcs d'activités économiques existants sont en grande partie commercialisés. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation et transfert d'activités sur son territoire, tout en considérant les enjeux en matière d'aménagement urbain, l'extension de parcs existants et la création de nouvelles zones s'avèrent nécessaires.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les projets présentés ici sont répartis sur le territoire de façon à disposer d'un réseau de zones d'activité homogène et répondre ainsi, à tous les besoins du tissu économique du Cotentin. Ces nouvelles zones d'activité, à la fois les extensions comme les créations, viendront compléter ce maillage et préserver un certain équilibre territorial.</p> <p>Cette nouvelle offre en terrains d'activité, prête à l'emploi dans un délai relativement court (2-3 ans), pourra accueillir des projets variés, allant de la TPE au Groupe ou l'ETI, en passant par la PME et ce, pour tout secteur d'activité.</p> <p>Le projet bénéficie d'une localisation privilégiée sur la commune de Les Pieux, le long de la RD 650 reliant Cherbourg-Octeville au nord à Barneville-Carteret au sud. Au-delà des enjeux en matière de développement économique, le projet de création de ZAC vise également des objectifs ambitieux en termes d'aménagement urbain à l'échelle du territoire de la commune des Pieux. Le projet prévoit en effet de renforcer la qualité paysagère de la zone d'activité des Costils, et de sécuriser les accès depuis la RD 650 et la RD23.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : Suivi technique par le pôle Ingénierie et Bâtiments de la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le projet d'extension de la zone d'activités des Costils sur une surface comprise entre 13 et 20 hectares est localisé au nord-est du centre-ville des Pieux, et s'étend sur le territoire de la commune de Benoîtville.</p> <p>Fin 2016, a été initié un projet de création de ZAC dont les objectifs principaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Contribuer au développement économique de la zone d'activité des Costils et renforcer l'attractivité du territoire en offrant de nouvelles surfaces d'implantation pour les entreprises ;</li> <li>· Introduire sur le périmètre de l'extension une qualité architecturale et une rationalisation des activités permettant de favoriser la requalification de la zone d'activité existante ;</li> <li>· Améliorer l'intégration paysagère de la zone d'activité des Costils depuis les axes de circulations principaux, et notamment la RD 650 tout en optimisant le fonctionnement des espaces commerciaux internes à l'opération et mitoyens.</li> <li>· Améliorer la lisibilité et le fonctionnement des circulations de transit par la création d'un nouvel accès transversal à la zone d'activité depuis la route départementale et renforcer les liaisons piétonnières et cyclables vers les secteurs d'habitation et le centre-ville des Pieux.</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le Pôle Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics.</p> <p>Dans la plupart des cas, la collectivité procède par AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Quant à la commercialisation des espaces, elle est et sera assurée par le Service Développement Economique de la CAC.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : Fin 2019</p>
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<b>sous-total</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>		Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>	<b>4 200 000</b>		<b>4 200 000</b>		Aide régionale aux Parcs d'activité	13.13 %	720 396 €
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>	<b>683 510</b>		-		Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs	3.65 %	200 000 €
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	83.22 %	4 565 751 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Archéologie	97 637		97 637				
Pub/promo	5 000		5 000				
<b>sous-total</b>	<b>102 637</b>		<b>102 637</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>5 486 147</b>	HT	<b>4 802 637</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>5 486 147 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels.</p> <p>L'intervention régionale sera de 15% maximum sur le projet (études et travaux). L'aide est plafonnée à 45 K€ pour les études et 800 K€ pour les travaux.</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>Dépenses subventionnables des travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition, frais financiers et frais divers.</p> <p>Dépenses subventionnables des études : études de positionnement et études techniques.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°1.3**

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES  
D'ARMANVILLE A VALOGNES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<u>Type d'opération :</u> <input type="checkbox"/> Construction                      ✓ Autres (préciser) : études et travaux <input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> Valognes 50615

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin Responsable légal : Jean-Louis Valentin                      Fonction : Président Responsable technique : <b>Sébastien DUFALLY</b> Fonction : Resp. Dev Eco Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin
	Tél : 02 33 08 27 86 Courriel : sebastien.dufally@lecotentin.fr  Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €



	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li><li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li><li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li><li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li><li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li><li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li></ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li><li>- Territoires de solidarités concernés : 1</li></ul>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières. L'accueil de nouveaux projets d'entreprises implique une création d'emplois. A travers de nouveaux salariés se profilent presque nécessairement, de nouveaux habitants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Services Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	<i>Chargé de mission du service :</i>	<i>Virginie GRENET</i>
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Compétente en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) est désormais la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer.</p> <p>Côté locaux, avec plus de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'activités, son parc immobilier est conséquent, comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. Côté terrains d'activité, l'agglomération du Cotentin gère une quarantaine de zones d'activités économiques existantes, soit au total près de 350 hectares de terrains d'activités. Moins d'une trentaine d'hectares sont actuellement disponibles à la commercialisation, soit seulement 8% du total. Ainsi, l'aménagement de nouvelles zones d'activités devient primordial afin de répondre à la demande ainsi qu'aux grands enjeux économiques du territoire.</p> <p>Pour relever ses défis, l'agglomération du Cotentin doit rapidement investir dans l'aménagement de nouvelles zones et de bâtiments d'activités. Elle doit le faire de façon équilibrée de façon à maintenir un maillage cohérent de son territoire en matière d'espaces d'accueil d'entreprises. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Ces projets sont des projets qui ont été initiés par les anciennes communautés de communes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la zone des Fourches au Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- L'extension de la zone d'activités d'Armanville à Valognes</li> <li>- L'extension de la zone d'activités des Costils sur Les Pieux</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à Martinvast</li> </ul> <p>Quant à la vocation de ces zones, sachant que nous sommes sur un territoire relativement vaste, il est important de disposer de zones mixtes capables de répondre autant à des demandes tertiaires qu'artisanales de façon à ce que les entreprises trouvent sur leur zone de chalandise, des terrains d'accueil nécessaires à leur implantation et à leur développement. Une sectorisation des plus grandes zones pourra être faite suivant la taille de la zone. Cela permettra de cloisonner et de différencier les activités au sein des zones.</p> <p>En 2018, un schéma directeur de ces zones devrait voir le jour afin de donner des orientations stratégiques pour les années à venir.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Aujourd'hui, les parcs d'activités économiques existants sont en grande partie commercialisés. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation et transfert d'activités sur son territoire, tout en considérant les enjeux en matière d'aménagement urbain, l'extension de parcs existants et la création de nouvelles zones s'avèrent nécessaires.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les projets présentés ici sont répartis sur le territoire de façon à disposer d'un réseau de zones d'activités homogène et répondre ainsi, à tous les besoins du tissu économique du Cotentin. Ces nouvelles zones d'activités, à la fois les extensions comme les créations, viendront compléter ce maillage et préserver un certain équilibre territorial.</p> <p>Cette nouvelle offre en terrains d'activités, prête à l'emploi dans un délai relativement court (2-3 ans), pourra accueillir des projets variés, allant de la TPE au Groupe ou l'ETI, en passant par la PME et ce, pour tout secteur d'activité.</p> <p>La zone d'activités d'Armanville se situe à quelques kilomètres au nord-ouest de Valognes, le long de la route nationale 13 reliant Cherbourg-en-Cotentin à Caen puis Paris. Elle accueille près d'une centaine d'entreprises. Ce secteur continue de se développer au nord avec la création de zones plus modestes (Bois de la Coudre et Bretonnerie) quasiment entièrement commercialisées.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : Suivi technique par le pôle Ingénierie et Bâtiments de la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés.</p>





**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Etant donné les demandes récurrentes sur ce secteur, un projet d'extension du parc d'activités est envisagé depuis plusieurs années. Le périmètre prévu initialement sur une surface de 19 ha bruts pour la création d'une surface commercialisable d'environ 12 Ha doit être revu, étant données les fortes contraintes du site (topographiques, etc.). Néanmoins, l'objectif reste d'identifier un périmètre acceptable pour réaliser une zone d'activité sur ce foncier disponible et maîtrisé par la collectivité.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le service Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics. Dans la plupart des cas, la collectivité procède par AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Quant à la commercialisation des espaces, elle est et sera assurée par le Service Développement Economique de la CAC.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : 2018 Date prévisionnelle APD : 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total	260 000		260 000		Etat		
Travaux					Région		
sous-total	2 350 000		2 350 000		Aide régionale aux Parcs d'activité	15 %	407 355 €
Acquisitions foncières					Département		
sous-total	-		-		Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	85 %	2 308 345 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Archéologie	100 700		100 700				
Pub/promo	5 000		5 000				
sous-total	105 700		105 700				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 715 700</b>	<b>HT</b>	<b>2 715 700</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>2 715 700 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels.</p> <p>L'intervention régionale sera de 15% maximum sur le projet (études et travaux). L'aide est plafonnée à 45 K€ pour les études et 800 K€ pour les travaux.</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>Dépenses subventionnables des travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition, frais financiers et frais divers.</p> <p>Dépenses subventionnables des études : études de positionnement et études techniques.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n° 1.4

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DES FOURCHES  
A CHERBOURG-EN-COTENTIN

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction <span style="margin-left: 150px;"><input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : études et travaux</span></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation <span style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> Etude</span></p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin 50129 (communes déléguées de Cherbourg-Octeville)</p>

MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis Valentin <span style="float: right;">Fonction : Président</span></p> <p>Responsable technique : <b>Sébastien DUFALLY</b> <span style="float: right;">Fonction : Resp. Dev Eco</span></p> <p>Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 08 27 86</p> <p>Courriel : sebastien.dufally@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 €</p> <p>Fonctionnement : 190 547 587 €</p> <p>Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières. L'accueil de nouveaux projets d'entreprises implique une création d'emplois. A travers de nouveaux salariés se profilent presque nécessairement, de nouveaux habitants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Virginie GRENET
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Compétente en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) est désormais la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer.</p> <p>Côté locaux, avec plus de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'activités, son parc immobilier est conséquent, comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. Côté terrains d'activités, l'agglomération du Cotentin gère une quarantaine de zones d'activités économiques existantes, soit au total près de 350 hectares de terrains d'activités. Moins d'une trentaine d'hectares sont actuellement disponibles à la commercialisation, soit seulement 8% du total. Ainsi, l'aménagement de nouvelles zones d'activités devient primordial afin de répondre à la demande ainsi qu'aux grands enjeux économiques du territoire.</p> <p>Pour relever ses défis, l'agglomération du Cotentin doit rapidement investir dans l'aménagement de nouvelles zones et de bâtiments d'activités. Elle doit le faire de façon équilibrée de façon à maintenir un maillage cohérent de son territoire en matière d'espaces d'accueil d'entreprises. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Ces projets sont des projets qui ont été initiés par les anciennes communautés de communes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la zone des Fourches au Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- L'extension de la zone d'activités d'Armanville à Valognes</li> <li>- L'extension de la zone d'activités des Costils sur Les Pieux</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à Martinvast</li> </ul> <p>Quant à la vocation de ces zones, sachant que nous sommes sur un territoire relativement vaste, il est important de disposer de zones mixtes capables de répondre autant à des demandes tertiaires qu'artisanales de façon à ce que les entreprises trouvent sur leur zone de chalandise, des terrains d'accueil nécessaires à leur implantation et à leur développement. Une sectorisation des plus grandes zones pourra être faite suivant la taille de la zone. Cela permettra de cloisonner et de différencier les activités au sein des zones. En 2018, un schéma directeur de ces zones devrait voir le jour afin de donner des orientations stratégiques pour les années à venir.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Aujourd'hui, les parcs d'activités économiques existants sont en grande partie commercialisés. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation et transfert d'activités sur son territoire, tout en considérant les enjeux en matière d'aménagement urbain, l'extension de parcs existants et la création de nouvelles zones s'avèrent nécessaires.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les projets présentés ici sont répartis sur le territoire de façon à disposer d'un réseau de zones d'activités homogène et répondre ainsi, à tous les besoins du tissu économique du Cotentin. Ces nouvelles zones d'activité, à la fois les extensions comme les créations, viendront compléter ce maillage et préserver un certain équilibre territorial.</p> <p>Cette nouvelle offre en terrains d'activité, prête à l'emploi dans un délai relativement court (2-3 ans), pourra accueillir des projets variés, allant de la TPE au Groupe ou l'ETI, en passant par la PME et ce, pour tout secteur d'activité.</p> <p>L'espace d'activités économiques des Fourches est situé sur la commune de Cherbourg-Octeville, au cœur de l'agglomération cherbourgeoise. Il a surtout une vocation tertiaire de par sa proximité avec le site universitaire. Plusieurs sociétés de services y sont en effet déjà installées ainsi que des centres de formation. La zone des Fourches regroupe plus d'une vingtaine d'entreprises parmi lesquelles nous trouvons la CERAP, ATRON Metrology, le groupe FIVA, ASSYSTEM, A+ Metrology, etc.</p> <p>Une extension de la zone est envisagée sur une surface de 5 Ha dans la mesure où la zone actuelle atteint sa fin de commercialisation. Malgré tout, les demandes sont présentes et il convient de sortir de nouveaux terrains commercialisables afin de répondre à cette demande et permettre le développement d'entités tertiaires ou mixtes.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : Suivi technique par le service Ingénierie et Bâtiments de la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Le projet consistera d'une part, à finaliser la zone actuelle (voirie définitive, réalisation de pistes cyclables, de cheminements piétons, de stationnements longitudinaux, etc.) et d'autre part, à réaliser une extension d'environ 5 Ha bruts incluant des parcelles à commercialiser ainsi que les espaces publics dans la continuité de la zone existante.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le service Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics. Dans la plupart des cas, la collectivité procède par AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Quant à la commercialisation des espaces, elle est et sera assurée par le Service Développement Economique de la CAC.

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : 2018 Date prévisionnelle APD : 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2018 Date prévisionnelle de livraison des travaux : Fin 2019
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total	200 000		200 000		Etat		
Travaux					Région		
sous-total	1 750 000		1 750 000		Aide régionale aux Parcs d'activité	13.62 %	297 225 €
Acquisitions foncières					Département		
sous-total	200 000		-		Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	86.38%	1 884 275 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Archéologie	26 500		26 500				
Pub/promo	5 000		5 000				
sous-total	31 500		31 500				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 181 500</b>	HT	<b>1 981 500</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>2 181 500 €</b>





**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels.</p> <p>L'intervention régionale sera de 15% maximum sur le projet (études et travaux). L'aide est plafonnée à 45 K€ pour les études et 800 K€ pour les travaux.</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>Dépenses subventionnables des travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition, frais financiers et frais divers.</p> <p>Dépenses subventionnables des études : études de positionnement et études techniques.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n° 1.5

CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE BREQUECAL  
A CHERBOURG-EN--COTENTIN

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction <span style="margin-left: 150px;"><input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : études et travaux</span></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation <span style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> Etude</span></p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin 50129 (commune déléguée de Tourlaville)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis Valentin <span style="float: right;">Fonction : Président</span></p> <p>Responsable technique : <b>Sébastien DUFALLY</b> <span style="float: right;">Fonction : Resp. Dev Eco</span></p> <p>Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 08 27 86</p> <p>Courriel : sebastien.dufailly@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 €</p> <p>Fonctionnement : 190 547 587 €</p> <p>Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1035</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 50</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La réalisation de nouveaux parcs d'activités est un préalable nécessaire à l'attractivité économique du territoire d'une part, et d'autre part, à la création et au développement d'activités économiques sur un territoire. L'ancrage de projets sur un territoire passe évidemment par une capacité du territoire à proposer des solutions d'accueil et d'hébergement d'entreprises répondant à ces dernières. L'accueil de nouveaux projets d'entreprises implique une création d'emplois. A travers de nouveaux salariés se profilent presque nécessairement, de nouveaux habitants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Virginie GRENET
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Compétente en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) est désormais la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer.</p> <p>Côté locaux, avec plus de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'activités, son parc immobilier est conséquent, comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. Côté terrains d'activités, l'agglomération du Cotentin gère une quarantaine de zones d'activités économiques existantes, soit au total près de 350 hectares de terrains d'activités. Moins d'une trentaine d'hectares sont actuellement disponibles à la commercialisation, soit seulement 8% du total. Ainsi, l'aménagement de nouvelles zones d'activités devient primordial afin de répondre à la demande ainsi qu'aux grands enjeux économiques du territoire.</p> <p>Pour relever ses défis, l'agglomération du Cotentin doit rapidement investir dans l'aménagement de nouvelles zones et de bâtiments d'activités. Elle doit le faire de façon équilibrée de façon à maintenir un maillage cohérent de son territoire en matière d'espaces d'accueil d'entreprises. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Ces projets sont des projets qui ont été initiés par les anciennes communautés de communes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la zone des Fourches au Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- L'extension de la zone d'activités d'Armanville à Valognes</li> <li>- L'extension de la zone d'activités des Costils sur Les Pieux</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- La création d'une nouvelle zone d'activités à Martinvast</li> </ul> <p>Quant à la vocation de ces zones, sachant que nous sommes sur un territoire relativement vaste, il est important de disposer de zones mixtes capables de répondre autant à des demandes tertiaires qu'artisanales de façon à ce que les entreprises trouvent sur leur zone de chalandise, des terrains d'accueil nécessaires à leur implantation et à leur développement. Une sectorisation des plus grandes zones pourra être faite suivant la taille de la zone. Cela permettra de cloisonner et de différencier les activités au sein des zones.</p> <p>En 2018, un schéma directeur de ces zones devrait voir le jour afin de donner des orientations stratégiques pour les années à venir.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Aujourd'hui, les parcs d'activités économiques existants sont en grande partie commercialisés. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation et transfert d'activités sur son territoire, tout en considérant les enjeux en matière d'aménagement urbain, l'extension de parcs existants et la création de nouvelles zones s'avèrent nécessaires.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les projets présentés ici sont répartis sur le territoire de façon à disposer d'un réseau de zones d'activités homogène et répondre ainsi, à tous les besoins du tissu économique du Cotentin. Ces nouvelles zones d'activités, à la fois les extensions comme les créations, viendront compléter ce maillage et préserver un certain équilibre territorial.</p> <p>Cette nouvelle offre en terrains d'activité, prête à l'emploi dans un délai relativement court (2-3 ans), pourra accueillir des projets variés, allant de la TPE au Groupe ou l'ETI, en passant par la PME et ce, pour tout secteur d'activité.</p> <p>L'ouverture de cette zone dans la partie Est de Cherbourg-en-Cotentin va permettre la commercialisation de terrains, très recherchés dans ce secteur.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : Suivi technique par le pôle Ingénierie et Bâtiments de la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Située au sortir Est de Cherbourg-en-Cotentin, et dans la continuité de l'axe Nord-Sud et de la rocade Sud-Ouest, la future zone de Brequecal, d'environ 5 Ha bruts, se situera à 5 kilomètres de la zone industrialo-portuaire, à proximité immédiate de la RN 13, et aux portes d'entrée du Val de Saire et donc, de l'Est du Cotentin.</p> <p>Ainsi, la situation géographique et la desserte de la zone de Brequecal en feront un parc d'activités attractif pour des entreprises artisanales notamment, mais aussi des entreprises de services et celles qui travaillent en lien avec les métiers de la mer et qui n'ont pas besoin d'un accès immédiat à l'eau.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le service Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics. Dans la plupart des cas, la collectivité procède par AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Quant à la commercialisation des espaces, elle est et sera assurée par le Service Développement Economique de la CAC.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : Fin 2019</p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total	83 000		83 000		Etat		
Travaux					Région		
sous-total	2 090 000		2 090 000		Aide régionale aux Parcs d'activité	14.04 %	330 426 €
Acquisitions foncières					Département		
sous-total	150 000		-		Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	85.96%	2 022 411 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Archéo	24 837		24 837				
Pub/Promo	5 000		5 000				
sous-total	29 837		29 837				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 352 837</b>	<b>HT</b>	<b>2 202 837</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>2 352 837 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels.</p> <p>L'intervention régionale sera de 15% maximum sur le projet (études et travaux). L'aide est plafonnée à 45 K€ pour les études et 800 K€ pour les travaux.</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>Dépenses subventionnables des travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition, frais financiers et frais divers.</p> <p>Dépenses subventionnables des études : études de positionnement et études techniques.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°1.6**

RENOVATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT COLLECTIF  
« LE SCIOTOT » AUX PIEUX

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Les Pieux (50340) – Sciotot plage</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis Valentin                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Laurent LEFILLIATRE</b>      Fonction : Chargé d'Opérations bâtiments</p> <p>Adresse : 8 avenue des Vindits, Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 87 68 00 Courriel : laurent.lefilliatre@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....1</li> </ul>





**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Le projet de réhabilitation du centre d'hébergement collectif s'intègre dans l'objectif 2 « accompagner l'adaptation des établissements touristiques aux attentes des publics » de la stratégie régionale du tourisme, et particulièrement l'action 7 dont l'objectif est d'accompagner la qualité des hébergements touristiques. La rénovation du centre le Sciotot contribuera pleinement à cet objectif.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'intègre pleinement dans la feuille de route stratégique 2017-2020 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre de l'ambition n°1 « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ; de l'orientation n°3 : Structurer la destination « Cotentin », contribuer au développement des filières l'économie touristique ; et de l'objectif 1 « Organiser l'économie touristique à l'échelle du Cotentin » en structurant et valorisant l'offre liée aux thématiques prioritaires : balnéaire, nautisme, croisière, randonnée, patrimoine, lieux de mémoire, terroir</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le centre d'hébergement collectif « Le Sciotot », est un ensemble immobilier dédié à l'accueil de colonies de vacances, de scolaires, de groupes et de particuliers.</p> <p>Cet équipement permet de répondre aux besoins des associations en matière d'accueil pour l'organisation de stages, de manifestations ou de séminaires à des fins de promotion économique et touristique du territoire.</p> <p>Il est l'un des rares équipements du territoire permettant l'accueil de groupe conséquent.</p> <p>En 2016, le Sciotot a accueilli 18 groupes pour un total de 1120 personnes entre Mars et Octobre. L'ensemble de ces groupes été composé d'associations sportives (7), de scolaire (5) et d'institutions et sociétés (6). En moyenne, les groupes comptaient donc plus de 60 personnes pour une capacité de couchage de 100 personnes.</p> <p>En 2017, le Sciotot a accueilli 29 groupes pour un total de 1735 personnes entre Mars et Décembre. L'ensemble de ces groupes été composé d'association sportives (8), de scolaires (6) et d'institutions et sociétés (17). En moyenne, les groupes comptaient donc 60 personnes.</p> <p>Le centre d'hébergement collectif connaît donc une bonne dynamique régionale mais également internationale avec la venue d'un groupe du Royaume-Uni en 2017. On remarquera également la part exponentielle d'institutions et sociétés qui ont utilisé le centre en 2017, marquant l'opportunité de diversification du public accueilli.</p> <p>Le Sciotot permet donc d'accueillir sur le territoire du Cotentin une forme de tourisme collectif dans un secteur d'hébergement peu développé.</p> <p>Cet équipement est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un bâtiment nommé « Salle d'activités » de 84m<sup>2</sup>, rénové entièrement (rénovation extérieure par un complexe d'isolation thermique et menuiseries aluminium gris graphique et rénovation intérieure avec équipements et mobiliers),</li> <li>- De deux bâtiments dortoirs d'un effectif global de 100 couchages chacun rénové intérieurement (réfection des peintures, des sanitaires collectifs, alarme incendie),</li> <li>- D'un bâtiment « Maison du gardien », rénové extérieurement par un complexe d'isolation thermique,</li> <li>- Du réaménagement des espaces extérieurs (réseaux EP-AEP-EU/EV-ELEC-PTT, de la voirie, des espaces verts, des clôtures et de l'accessibilité PMR).</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p><u>Publics bénéficiaires</u> : Groupes, associations, délégations, stages sportifs, séminaires et manifestations...</p> <p><u>Valeur ajoutée pour le territoire</u> : Capacité d'accueil conséquente permettant d'accueillir un public spécifique et de favoriser l'accès aux activités du territoire : sportive (proximité directe avec le centre voile et vent, le GR223, club de surf...), nature (littoral) ...</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mise en place d'un service au sein de la direction des sports et loisirs du Pôle de Proximité des Pieux. Un responsable de service, dédié à la communication, suivi administratif et management des équipes. Une équipe d'agents chargée de l'accueil, de la gestion des groupes et de l'entretien du site. Outils mis en place pour avoir un retour sur la qualité des prestations offertes.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b></p>	<p>L'équipement actuel se compose de plusieurs bâtiments : le restaurant collectif, deux dortoirs, la maison du gardien et une salle d'activité. L'ensemble bâti est situé en front de mer. L'accès principal au centre d'hébergement collectif se fait depuis la route du Fort. Des stationnements existent à l'Ouest de la parcelle.</p> <p>Pour finaliser l'optimisation de cet équipement, le projet de réhabilitation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Réhabiliter la salle de restaurant afin d'accroître la capacité de restauration en lien avec l'accueil, et d'adapter la partie PROCESS au personnel de la collectivité</u> ;Création d'un espace entrée personnel avec vestiaires et bureau ; Création d'une sectorisation pour stockage, zone de préparation, zone office, zone vestiaires, zone laverie et zone rangement ; Repositionnement de la salle de restauration avec vue sur mer par la création d'une ouverture en pignon ; Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.</li> <li>- <u>Réhabiliter les dortoirs « Amiral » « Frégate »</u> : Pose d'un complexe d'isolation par l'extérieur en façades et enduit gris en remplacement du bardage ardoise sur les dortoirs.</li> </ul> <p>Afin de conserver une cohérence architecturale globale, les matériaux pérennes retenus pour le projet sont un complexe d'isolation par l'extérieur (panneau polystyrène expansé) en façades et enduit gris compris en remplacement du bardage ardoises sur les dortoirs, par la mise en place de panneaux photovoltaïques pour le restaurant collectif et une couverture en shingle en toiture (dito existant), avec une option en ardoises naturelles. Les menuiseries sont en aluminium gris graphique. Les garde-corps de la terrasse sont en inox avec main courante bois. Le pare-vue est en aluminium gris graphique.</p> <p>L'aménagement urbain ne sera pas impacté, les plantations sont conservées. Les accès au terrain ne sont pas modifiés.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p><u>Marché de maîtrise d'œuvre applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 16/09/2009, attribué à :</u> PETR ARCHITECTES SARL – 9, rue de la Fonderie – CS 23915 – 35039 RENNES CEDEX – Mandataire.</p> <p><u>Mission de contrôle technique attribué à :</u> SOCOTEC – Agence construction Cherbourg – Centre d'Affaires Atlantique – 27, rue Dom Pedro – CS 50338 – 50130 CHERBOURG OCTEVILLE CEDEX – CHERBOURG EN COTENTIN</p> <p><u>Mission en matière de sécurité et de protection de la santé attribué à :</u> DEKRA Industrial – Agence Basse Normandie/Sarthe/Mayenne – 4, rue Alfred Kastler – UNICITE BAT D – 14000 CAEN.</p> <p><u>Mission d'études géotechniques attribué à :</u> GINGER CEBTP – ZAC de La Vente Olivier – Rue du Prè de LA Roquette – 76807 ST ETIENNE DU ROUVRAY</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>Phase préparation DCE de consultation des entreprises en cours par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Lancement de la consultation des entreprises : juin 2017 Remise des offres des entreprises : septembre 2017 (dossier déclaré infructueux) Nouveau lancement d'une consultation : mai 2018 Notification des marchés de travaux : juillet 2018 Phase de préparation des travaux : Septembre 2018 Démarrage des travaux : octobre 2018 Délai d'exécution des travaux : 6 mois Réception des travaux : avril 2019</p>
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en € HT
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	53 190,00 €	HT	53 190,00 €		Europe <i>LEADER</i>	7,5 %	50 000,00 €
<b>sous-total</b>					Etat <i>DETR</i>	7,5 %	50 000,00 €
Travaux	591 000,00 €	HT	591 000,00 €		Région <i>FRADT</i>	20 %	133 226,00 €
<b>sous-total</b>					Département		
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	65 %	432 904 ,00 €
Autres Etude géotechnique – Missions de contrôle technique, SPS & amiante, Plomb et parasitaires	21 940,00 €	HT	21 940,00 €		Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	666 130,00 €	HT	666 130,00 €		<b>TOTAUX</b>	100 %	666 130,00 €

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur sur présentation notamment du bilan prévisionnel d'exploitation du centre. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 133 226 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°1.7**

REVITALISATION DU CHATEAU DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE : TOUR DES PRISONS

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (50551)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : VILLE DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE</p> <p>Responsable légal : Jacques REGNAULT                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Denis LEPOITTEVIN                      Fonction : Directeur général</p> <p>Adresse : Place Auguste Cousin BP100 - 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE</p> <p>Tél : 02.33.95.88.80 Courriel :</p>
	<p>Budget de la structure : (BP 2018) Global : 4 709 968 € Investissement : 1 478 300 € Fonctionnement : 3 231 668 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....26</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir 42 (territoire Cotentin) Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> Situé au cœur du Cotentin sur les rives de la Douve, qui lors des crues, isolait par l'eau la presqu'île, le château de Saint Sauveur le Vicomte a été construit au 12<sup>e</sup> siècle. Cette position stratégique l'a amené à jouer un rôle important durant la guerre de Cent Ans, lors de laquelle il fut deux fois assiégé. Il conserve aujourd'hui une partie de son enceinte fortifiée, flanquée de tours du XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, dominée par un imposant donjon. Classé Monument Historique depuis 1840, le château est l'un des édifices médiévaux le mieux conservé du département. Porteur d'une identité forte pour le territoire, la restauration du château médiéval est l'opportunité pour la commune de Saint Sauveur de renforcer son offre touristique avec un site historique de qualité. Cette valorisation d'un patrimoine historique remarquable permet de donner de la visibilité à Saint Sauveur et au Cotentin.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> La rénovation du château est également l'opportunité pour les habitants de Saint-Sauveur et du Cotentin de découvrir l'histoire du territoire, et de développer des activités de transmission du savoir historique notamment à destination des plus jeunes, à travers une découverte des lieux et son évolution à travers le temps.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Patrimoine
	Chargé de mission du service :	Vincent AUBIN
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Située au cœur du Cotentin, Saint-Sauveur-le-Vicomte est célèbre pour son château médiéval deux fois assiégé durant la guerre de Cent Ans. Il conserve aujourd'hui une partie de son enceinte fortifiée, flanquée de tours du XIIème et XIVème siècle, dominée par un imposant donjon. Classé Monument Historique depuis 1840, la visite du château, permet de découvrir l'imposant Donjon, la cour des prisons et le logis Robessart.</p> <p>Le projet de réhabilitation d'une partie du château s'intègre dans la stratégie de l'Agglomération du Cotentin au titre de l'attractivité touristique que souhaite conforter la collectivité.</p> <p>Le patrimoine historique du Cotentin est l'un des fondements de l'offre touristique du territoire et sa conservation est nécessaire au maintien de cette offre de qualité.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Une étude sur l'ensemble de la réhabilitation du Château de Saint-Sauveur a mis en avant un coût de 4 millions d'€. Face à l'ampleur des travaux, la commune a décidé de rénover le château par tranche en commençant par la tour des prisons :</p> <p>La tour des Prisons est l'une des parties du château les mieux conservées. Lors des bombardements de 1944, la tour a été partiellement détruite. Une première rénovation a lieu dans les années 50 puis en 1975, la toiture ainsi que deux cheminées sont reconstruites.</p> <p>Aujourd'hui les besoins les plus urgents portent sur la façade de la tour qui comporte plusieurs fissures dont une majeure coté Sud, qui se développe sur toute la hauteur du mur et traverse toute son épaisseur.</p> <p>La charpente ne semble pas comporter de faiblesse dans sa conception mais la maçonnerie des arases qui permettent la répartition du poids général de la toiture n'ont pas été suffisamment reprise dans sa cohésion interne provoquant une répartition des charges peu homogène.</p> <p>On note également des fissurations et des altérations de l'escalier intérieur en vis. A l'extérieur, on remarque le développement d'herbes et arbustes que les courtines, ce qui provoque des infiltrations d'eau sur la voute et sur les parois de l'escalier. La façade extérieure souffre également d'un développement important de végétation provoquant une érosion des joints.</p> <p>Une fois ce projet réalisé, la commune envisage de rénover le chemin de ronde et de réaliser un centre d'interprétation. L'objectif final est de revitaliser le château pour permettre sa mise en tourisme.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le Château de Saint-Sauveur, situé en plein cœur de bourg, représente un élément identitaire fort pour la commune mais au-delà, pour le Cotentin.</p> <p>Ce château, tout comme celui de Briquebec, constitue un patrimoine remarquable à forte valeur ajoutée en matière de développement touristique pour l'ensemble de la péninsule du Cotentin, mais aussi de la Région dans le cadre de la valorisation des sites médiévaux.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Concernant les travaux, le petit entretien est réalisé par les agents communaux, et ils sont réalisés par entreprise lors d'une plus grosse intervention</p> <p>Concernant les animations qui sont organisées pour « faire vivre » le château, elles sont de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visites guidées à heure fixe du château en période estivale (2/sem.)</li> <li>- visites et ateliers pédagogiques scolaires et extra-scolaires</li> <li>- Organisation de manifestations autour de Colloques ;</li> <li>- Participation à la fête médiévale du 15 août, aux journées du patrimoine</li> <li>- Exposition temporaire dans la tour du chartrier</li> </ul> <p>Le château a accueilli 3 418 personnes en 2017.</p>





**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>La réhabilitation du château sera réalisée en plusieurs tranches. La première, objet de la présente demande de subvention, concerne les travaux de restauration de la Tour des Prisons qui comportent 3 phases :</p> <p><b>Phase 1</b> : Instrumentation et suivi des fissures verticales de la tour. La commune souhaite avant tout entreprendre un travail d'analyse des mouvements et évolutions des fissures afin d'apporter la réponse la plus appropriée en terme de rénovation.</p> <p><b>Phase 2</b> : Consolidation et restauration des maçonneries de la tour + étanchéité des arases des murs des courtines.</p> <p><b>Phase 3</b> : Restauration des dallages du rez-de-chaussée, restitution des planchers intérieurs des niveaux 1 et 3 et restitution de la liaison extérieure des courtines.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Réalisation d'une étude par le bureau d'étude thermique BMI et d'une étude de diagnostic par le maître d'œuvre Archi Trav.</p> <p>Estimation prévisionnelle sommaire des travaux</p> <p>Travaux réalisés en 5 lots.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : Décembre 2020</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : mars 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : janvier 2021</p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<b>sous-total</b>					Etat DRAC	40%	236 472 €
Travaux	591 180 €	HT			Région <i>Aide à la préservation et à la restauration des édifices culturels protégés au titre des Monuments historiques</i>	25 %	147 795 €
<b>sous-total</b>					Département <i>Politique sectorielle MH, 15% des dépenses HT dans la limite de l'enveloppe départementale annuelle</i>		A solliciter
Acquisitions foncières					Fonds de concours Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	206 913 €
Mobilier, petit équipement					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
Autres							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	591 180 €	HT			<b>TOTAUX</b>		591 180 €

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra garantir une valorisation du site auprès du grand public et s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°1.8**

**REHABILITATION DU SITE TOURISTIQUE  
DU MOULIN DU COTENTIN DE LA COTE DES ISLES**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>TYPE D'OPERATION :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> CONSTRUCTION                      <input type="checkbox"/> AUTRES (PRECISER) :  <input checked="" type="checkbox"/> REHABILITATION                      <input type="checkbox"/> ETUDE         </p>
	<p><u>LOCALISATION (NOM COMMUNE ET CODE INSEE):</u></p> <p>FIERVILLE LES MINES (50183)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>ORGANISME : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN</p> <p>RESPONSABLE LEGAL : <b>M. JEAN-LOUIS VALENTIN</b>    FONCTION : PRESIDENT</p> <p>RESPONSABLE TECHNIQUE : <b>M. JEAN-MICHEL BARADA</b>    FONCTION : DIRECTEUR DU POLE INGENIERIE ET BATIMENTS</p> <p>ADRESSE : 8 RUE DES VINDITS – 50130 CHERBOURG EN COTENTIN</p> <p>TEL :</p> <p>COURRIEL : JMBARADA@CC-LESPIEUX.COM</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Global : 273 153 076 €          Fonctionnement : 190 547 587 €          Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le site touristique du moulin est actuellement l'un des rares exemples de moulin en état de fonctionnement dans le Cotentin, et en Normandie. Situé à 120 mètres d'altitude, le site offre un panorama exceptionnel sur le bocage normand.</p> <p>Cet équipement touristique est un élément du caractère du bocage du Cotentin et constitue un rare patrimoine à conserver. Il contribue donc à promotion de notre territoire, et il offre une palette complémentaire à l'offre touristique globale du Cotentin</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Par son caractère patrimonial, le moulin à vent de Fierville-les-mines constitue un repère pour les habitants du territoire de la côte des Isles, et contribue à affirmer l'identité du Cotentin. Au-delà de sa vocation touristique (10 000 visiteurs par an), le site accueille des ateliers pédagogiques à destination des enfants du territoire (fabrication pain).</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégie et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	BENOIST Guillaume
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Patrimoine
	Chargé de mission du service :	Vincent AUBIN
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'intègre pleinement dans la feuille de route stratégique 2017-2020 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre de l'ambition n°1 « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ; de l'orientation n°3 : Structurer la destination « Cotentin », contribuer au développement des filières l'économie touristique ; et de l'objectif 1 « Organiser l'économie touristique à l'échelle du Cotentin » en structurant et valorisant l'offre liée aux thématiques prioritaires : balnéaire, nautisme, croisière, randonnée, patrimoine, lieux de mémoire, terroir</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le projet porte sur le bâtiment d'accueil. En effet, un vieillissement prématuré a endommagé la toiture réalisée en chaume de roseaux.</p> <p>Mais le remaniement de cette toiture nécessite de revoir l'isolation du bâtiment ainsi que le mode de chauffage qui est constitué de convecteurs électriques soufflants, non efficaces et très énergivore.</p> <p>Les travaux de réhabilitation du bâtiment d'accueil sont envisagés dans l'objectif d'un développement des activités déjà proposées afin de créer des conditions d'accueils plus adaptées, ainsi que la mise en place de nouveaux ateliers pédagogiques axés sur la découverte de la nature et du développement durable.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le site touristique de Fierville les Mines a été créé dans le but de revitaliser le secteur rural, en rappelant ses artisanats et ses traditions tout en créant une symbiose entre l'arrière-pays et le littoral, en complément de la destination balnéaire.</p> <p>Le moulin à vent du Cotentin, unique moulin à vent en fonctionnement sur le territoire, fonctionne depuis plusieurs années en réseau avec le moulin Marie Ravenel, situé sur la commune de Vicq sur Mer et depuis 2016 avec le phare de Carteret.</p> <p>Le site touristique du moulin du Cotentin à Fierville les Mines a fêté ses 20 ans au cours de l'été 2017. Il accueille plus de 10 000 visiteurs par an.</p> <p>Depuis plus de 15 ans, de nombreuses animations sont développées autour du cycle de la farine et du pain et des ateliers pédagogiques sont proposés au public scolaire.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le fonctionnement actuel de l'animation du site touristique ne serait pas modifié mais pourrait être complété par la création de nouveaux ateliers pédagogiques en lien avec la découverte de la nature.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le site touristique du Moulin du Cotentin a été créé en 1997 par la Communauté de Communes de la Région de Portbail par la réhabilitation d'un moulin à vent et d'une auberge du terroir. Face au succès de ce musée, une structure d'accueil a été construite et ouverte au public en avril 2001.</p> <p>Ce bâtiment présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un hall d'accueil, billetterie</li> <li>- Une boutique du terroir</li> <li>- Une salle faisant office de salle de séminaires et de salle d'expositions (permanentes ou temporaires)</li> <li>- Une salle permettant l'accueil de groupe d'enfants dans le cadre d'ateliers pédagogiques.</li> </ul> <p>Le projet porte sur ce bâtiment d'accueil. En effet, un vieillissement prématuré a endommagé la toiture réalisée en chaume de roseaux. Mais le remaniement de cette toiture nécessite de revoir l'isolation du bâtiment ainsi que le mode de chauffage qui est constitué de convecteurs électriques soufflants, non efficaces et très énergivore.</p> <p>L'accessibilité du bâtiment est en cours, dans le cadre de l'AD'AP déposé en juillet 2016.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en 2013 avec le cabinet AV architectes de la Haye pour deux tranches de travaux :</p> <p>1/ la réfection de la toiture de l'auberge réalisée en janvier 2015 2/ la réhabilitation de la grange (toiture, chauffage et accessibilité)</p> <p>1/ choix du mode de couverture : maintien du chaume ou remplacement par un autre matériau (ardoise ou lauze bois par exemple)</p> <p>2/ étude de faisabilité thermique pour évaluer les modes de chauffage et d'isolation les plus adaptés</p> <p>3 / consultation des entreprises</p> <p>4/ mise en œuvre du projet</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>études préalables : janvier / février 2018</p> <p>consultation des entreprises : avril 2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : septembre 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : mars 2020</p>
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
maîtrise d'œuvre	18 078.13	HT			<i>LEADER</i>	20 %	50 000 €
CT/SPS/OPC	3 750.00	HT			<b>Etat</b>		
autres études	10 821.87	HT			<i>DETR</i>	30 %	75 000 €
assurance	3 168.75	HT					
<b>sous-total</b>	<b>35 818.75</b>	HT					
<b>Travaux</b>					<b>Région</b>		
couverture	61 667.00	HT			<i>Aide à la préservation et à la restauration des édifices culturels protégés au titre des Monuments historiques</i>	4 %	10 000 €
adaptation PMR	20 420.00	HT					
chauffage	58 330.00	HT			<b>Département</b>		
isolation intérieure/extérieure	41 708.00	HT			<i>CT4</i>	10 %	25 000 €
plâtrerie / peinture	21 000.00	HT					
actualisation 5%	10 156.25	HT					
<b>sous-total</b>	<b>213 281.25</b>	HT					
<b>Acquisitions foncières</b>	<b>0.00</b>						
<b>sous-total</b>							
<b>sous-total</b>							
<b>Autres</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	36 %	90 000 €
frais de publication	500.00	HT					
constat huissier	400.00	HT					
<b>sous-total</b>	<b>900.00</b>	HT					
<b>TOTAUX</b>	<b>250 000.00</b>	HT			<b>TOTAUX</b>		250 000 €





**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	Latitude Manche : Avis favorable  Le moulin de Fierville les Mines date de 1797. Il est situé sur la Côte Ouest du Cotentin, à moins de 10km de Barneville-Carteret et de Portbail ; Il a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 1997. Ensemble patrimonial de grande qualité, il est aussi un témoignage d'un secteur rural avec son artisanat et ses traditions. Unique moulin à vent en fonctionnement sur ce territoire, il a permis depuis maintenant 20 ans de développer de nombreuses animations autour du cycle de la farine et du pain et des ateliers pédagogiques à destination d'un public scolaire. Les travaux de réhabilitation du bâtiment d'accueil, ainsi que la mise en place de nouveaux ateliers pédagogiques permettront de renforcer ce site qui accueille plus de 10 000 visiteurs par an.



Fiche n°1.9

REVITALISATION DU SITE DU HANGAR A DIRIGEABLE D'ECAUSSEVILLE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ecausseville 50169</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération « Le Cotentin »</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis VALENTIN                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Antoine LEVAVASSEUR</b>                      Fonction : Directeur Tourisme, nautisme et outils d'attractivité</p> <p>Adresse : 27 rue Dom Pedro 50100 Cherbourg</p> <p>Tél : 02 50 79 17 56 Courriel : antoine.levavasseur@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Global : 273 153 076 € Investissements : 82 650 819 € Fonctionnement : 190 547 587 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Revitalisation d'un centre-bourg, nouvelles activités proposées, réponse à un besoin exprimé par la population ou les touristes, dynamisation d'une zone rurale isolée ou d'un territoire touché par un fort taux de chômage, inscription dans une politique de développement territorial, etc. La valorisation du hangar s'inscrira dans la stratégie de développement touristique de la CA du Cotentin. A ce titre, il jouera un rôle particulier dans la construction d'une filière de tourisme de mémoire et de patrimoine en offrant un objet inédit lié au 1<sup>er</sup> conflit mondial dans un territoire définitivement marqué par le débarquement alliés et les premiers kilomètres de la voie de la liberté.</p> <p>De plus, l'infra-territoire de la région de Montebourg dispose de peu d'équipement de fixation de l'activité touristique. Au delà de l'intérêt de fréquentation pour le bourg de la commune de Montebourg situé entre la plage d'UTAH et le hangar, la valorisation de ce site et de celui de la batterie du mur de l'Atlantique d'Azzeville permettra de constituer une étape pour inviter les flux touristiques des plages du débarquement à poursuivre leurs visites vers les sites remarquables du Cotentin.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Revitalisation d'un centre-bourg, nouvelles activités proposées, réponse à un besoin exprimé par la population ou les touristes, dynamisation d'une zone rurale isolée ou d'un territoire touché par un fort taux de chômage, inscription dans une politique de développement territorial, etc. La valorisation du hangar s'inscrira dans la stratégie de développement touristique de la CA du Cotentin. A ce titre, il jouera un rôle particulier dans la construction d'une filière de tourisme de mémoire et de patrimoine en offrant un objet inédit lié au 1<sup>er</sup> conflit mondial dans un territoire définitivement marqué par le débarquement alliés et les premiers kilomètres de la voie de la liberté.</p> <p>De plus, l'infra-territoire de la région de Montebourg dispose de peu d'équipement de fixation de l'activité touristique. Au delà de l'intérêt de fréquentation pour le bourg de la commune de Montebourg situé entre la plage d'UTAH et le hangar, la valorisation de ce site et de celui de la batterie du mur de l'Atlantique d'Azzeville permettra de constituer une étape pour inviter les flux touristiques des plages du débarquement à poursuivre leurs visites vers les sites remarquables du Cotentin.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Depuis sa mise en place, la Communauté d'Agglomération prévoit de réaliser, en accord avec la DRAC, les opérations de mise en sécurité et d'entretien nécessaires à la préservation du bâtiment et au maintien des activités associatives qui permettent son ouverture au public. Elle a également décidé de conduire une étude pour définir un projet de valorisation du site soutenable et pérenne.</p> <p>Le caractère historique et patrimonial du hangar d'Ecausseville, dans le cadre de la prise de compétence tourisme à l'échelle du Cotentin, doit entrer en résonance et en synergie avec les autres sites singuliers du territoire, qu'ils soient naturel, historique et patrimoniaux : plage d'UTAH (classement UNESCO en cours), ensemble Vauban de Saint-Vaast-La-Hougue (UNESCO), la gare transatlantique art-déco de Cherbourg abritant la Cité de la Mer, les caps de la Hague et de Carteret, les phares dont celui de Gatteville, Barfleur (plus beau village de France), les éléments du mur de l'Atlantique dont la batterie d'Azzeville (à 7km du hangar), le Pays d'Art et d'Histoire avec Valognes (Petit Versailles Normand) et les châteaux médiévaux de St-Sauveur-Le-Vicomte et de Bricquebec...</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le hangar est constitué d'une ossature en béton armé coulé en place, couverte de grandes tuiles en béton de ciment préfabriquées sur le site. De grandes portes métalliques permettaient de faire entrer les dirigeables côté Nord-est pour l'entretien et les réparations.</p> <p>Cette couverture atypique, constituée de tuiles imaginées par Paul Minard ingénieur des Ponts et Chaussées. Ces tuiles sont en ciment armé et mesurent 2,10 m sur 1,64 m pour un poids de 138 Kg. Au total 3.352 tuiles ont été utilisées.</p> <p>Aujourd'hui, les tuiles sont en mauvais état et le bâtiment menace ruine. Face à cette situation, l'agence Artene s'est vu confier les missions de diagnostic de l'ouvrage et d'étude de faisabilité dans le but de restaurer et mettre en valeur cet ouvrage. Le cabinet a établi un programme de travaux à mener pour une réhabilitation de cette construction et de ses abords avec un phasage des interventions en fonction des priorités.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La Communauté d'Agglomération du Cotentin, maître d'ouvrage, en lien avec l'Association des amis du hangar à dirigeables d'Ecausseville, titulaire d'une AOT sur le site et intervenant pour son entretien et sa mise en valeur, souhaite tout mettre en œuvre pour préserver ce bâtiment ainsi qu'aménager le site afin d'y développer des activités diverses et faire découvrir, à une large population originaire du Cotentin et les touristes, ce site patrimonial ainsi que l'aéronautique au travers du passé du bâtiment.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le site est exploité par 2 associations qui disposent d'une autorisation d'occupation temporaire pour participer à la gestion et à l'animation du site. Les AOT définissent les conditions d'occupation et de gestion du site.</p> <p>L'association « Les amis du Hangar à dirigeables d'Ecausseville » développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des activités de sauvegarde, de mise en valeur et de participation à la restauration du hangar à dirigeable,</li> <li>• des actions culturelles telles que :</li> <li>• des visites guidées du musée, du hangar, du champ de bataille de 1944, au cours desquelles sont présentés des documents et des photographies d'époque,</li> <li>• des conférences sur son histoire, sur l'aérostation,</li> <li>• des projections de films sur ces mêmes thèmes, et des présentations de matériels militaires</li> <li>• des animations de modélisme, des clip vidéo, tournage,...</li> </ul> <p>L'association « Aérosculpture » développe, à l'intérieur de l'édifice une activité de vol d'aéroplume correspondant à une pratique ludo-sportive de vol de ballons dirigeables individuels à ailes battantes.</p> <p>Le site est ouvert les mercredis, samedis et dimanches d'avril à mai, et tous les jours de juin à septembre. Des ouvertures exceptionnelles sont également prévues lors des jours fériés.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Tranche 1</p> <p>1-Diagnostic et étude technique de la couverture 2-Remplacement de la couverture 3-Maitrise d'œuvre 4-Divers et imprévus</p> <p>Tranche 2</p> <p>1-Restauration des bétons 2- Intervention façades et soubassements 3-Maitrise d'œuvre 4-Divers et imprévus</p> <p>Tranche 3</p> <p>1-Restaurations dallages béton 2-Maitrise d'œuvre 3-Divers et imprévus</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>2018 : Tranche 1 2020 : Tranche 2 2021 : Tranche 3</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>2018 : Tranche 1 2020 : Tranche 2 2021 : Tranche 3</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
1-Diagnostic et étude technique de la couverture	35 000 €		35 000 €		<b>Europe</b>	40 %	2 327 600 €
2-Remplacement de la couverture	2 700 000 €		2 700 000 €				
3-Maitrise d'œuvre	405 000 €		405 000 €				
4-Divers et imprévus	135 000 €						
<b>sous-total</b>	<b>3 275 000 €</b>		<b>3 140 000 €</b>		<b>Etat</b>		
					<b>DRAC</b>		
-Restauration des bétons	700 000 €(1)		700 000 €		<b>Région</b>	15 %	872 850 €
2- Intervention façades et soubassements	220 000 €(2)		220 000 €				
3-Maitrise d'œuvre	138 000 €(3)		138 000 €				
4-Divers et imprévus	46 000 €						
<b>sous-total</b>	<b>1 104 000 €</b>		<b>1 058 000 €</b>		<b>FRADT</b>		
1-Restauration dallages béton	1 200 000 €		1 200 000 €		<b>Département</b>		A solliciter
2-Maitrise d'œuvre							
3-Divers et imprévus	180 000 € 60 000 €		180 000 €				
<b>sous-total</b>	<b>1 440 000 €</b>		<b>1 380 000 €</b>		<i>Politique sectorielle MH, 15% des dépenses HT dans la limite de l'enveloppe départementale annuelle</i>		
					<b>Fonds de concours</b>		
					<b>Autres financeurs</b>	45 %	2 618 550 €
<b>sous-total</b>	<b>5 819 000 €</b>				<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>		
					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>5 819 000 €</b>		<b>5 578 000 €</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>5 819 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 15% du coût de l'opération, plafonnée à 872 850 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°1.10**

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE VOILE A SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>SAINT-VAAST-LA-HOUGUE - 50562</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Mairie</p> <p>Responsable légal : <b>Jean LEPETIT</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Estelle HAMEL</b>                      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : BP6 – 9 rue de Choisy – 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE</p> <p>Tél : 02 33 88 62 30</p> <p>Courriel : saintvaast.dgs@orange.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget global 2016 : 4 936 573.30 €</p> <p>Budget investissement 2016 : 1 358 034.34 €</p> <p>Capacité de désendettement (en années) : 7.57</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....35</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....42 (territoire du Cotentin)</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....1</li> </ul>





**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Un projet de construction d'une école de voile est actuellement en cours d'étude. Un programmiste a été mandaté pour évaluer la possibilité d'un tel projet. Le besoin est essentiel puisque l'école de voile existante, la plus importante en nombre d'adhérents du territoire, dispose de locaux vétustes et inadaptés.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Fort de ses atouts touristiques et notamment du potentiel que représente une nouvelle école de voile, la ville de Saint-Vaast-la-Hougue souhaite améliorer l'attractivité de son territoire en diversifiant l'offre touristique et en valorisant la richesse patrimoniale et naturelle du secteur.</p> <p>Il y a en effet un accroissement de la population présente sur la commune annuellement, avec une forte augmentation des résidences secondaires. C'est ainsi que nous constatons une présence massive de touristes étrangers depuis le classement de l'Unesco en 2008. Des produits touristiques nouveaux devront leur être proposés, ayant pour thématique commune : la mer, en partenariat avec l'île Tatihou, la commune, l'agglomération, le Département et la Région.</p> <p>De ce fait, la fréquentation de l'école de voile, conditionnée à cette croissance, est elle-même en forte augmentation.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p><b>Le Projet de construction d'une école de voile...</b></p> <p>Saint-Vaast-la-Hougue commune littorale, possède un centre nautique proposant des activités annuelles et estivales, encadrant différents publics (enfants et adultes, scolaires) et sous diverses formules (locations, cours particuliers,...) sur le plan d'eau de la baie de Saint-Vaast-la-Hougue (site remarquable, classement UNESCO pour les tours Vauban, site naturel protégé et classé, zone Natura 2000 et ZNIEFF).</p> <p>La commune dispose de bâtiments spécifiques dédiés à la vie sportive nautique (actuellement 2 préfabriqués et une petite partie d'un bâtiment de restauration « La Marina ») qui sont vétustes. Sortir de cette organisation précaire et morcelée pour envisager la construction d'une école de voile adaptée permettrait de renforcer la structure existante, lui conférer une attractivité et un rayonnement supérieur et ainsi favoriser et promouvoir les activités nautiques à la fois localement sur le plan communal &amp; intercommunal (scolaire &amp; locaux) et à plus grande échelle (accueil touristique). Cette école de voile serait située à l'emplacement de l'actuelle école de voile, sur le Domaine Public Maritime, la commune détenant une Autorisation d'Occupation Temporaire.</p> <p><b>Intégré à un projet global de comptoir touristique et culturel ....</b></p> <p>Cette école de voile serait adossée à un pôle d'accueil touristique majeur « comptoir culturel et maritime » qui doit accueillir, en partenariat avec le CD50 et la communauté d'agglomération, la capitainerie, un point d'information touristique, la société publique locale (ports de la Manche), un accueil-billetterie de l'île Tatihou, des espaces de travail et des espaces techniques. L'objectif est de rationaliser ces équipements dispersés sur le territoire communal, de mutualiser l'accueil des publics, de gagner en lisibilité à propos des activités touristiques, nautiques, culturelles. Les flux actuels sur le port seraient ainsi mieux appréhendés et maîtrisés.</p> <p>Dès lors, il est convenu d'une co maîtrise d'ouvrage Département/Ville où la direction du patrimoine du Département réaliserait cet ensemble batimentaire, la ville prenant en charge l'école de voile.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>L'école de voile rayonne sur le territoire du Val de Saire puisque le bassin Saint-Vaastais est le plus favorable à la discipline.</p> <p>La ville de Saint-Vaast est la plus peuplée et l'ensemble des écoles du secteur utilisent cette structure pour leurs activités.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'association CNSBV (Centre Nautique de la Baie de Saint-Vaast) sise 6 Quai Commandant Albert Paris – B.P. 4 – 50550 Saint Vaast la Hougue gère l'école de voile.</p> <p>Les effectifs de l'association sont les suivants : un chef de base, de 2 moniteurs (dont 1 en formation), 3 membres bénévoles pour l'encadrement scolaire, et 7 saisonniers (juillet et août).</p> <p>En 2016, le club était composé de 600 adhérents, et 3 000 personnes ont pratiqué une activité nautique : école de voile, voile sportive, voile éducative et sociale.</p> <p>En outre, les services Techniques de la commune assurent l'entretien ainsi que toute aide technique et spécifique à l'école de voile.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Descriptif de l'investissement :</p> <p>Les travaux consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de construction</li> <li>- Divers (dont assainissement ; EU, EP, sondages, taxes d'urbanisme, coordination SPS, contrôle technique, Assurances, thermicien, EDF, insertions, frais divers...) :</li> <li>- Maîtrise d'œuvre</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée entre l'agglomération du Cotentin, la commune de Saint-Vaast-la-Hougue et le département de la Manche pour l'opération du comptoir touristique et culturel.</p> <p>A ce titre, le Département de la Manche assurera la gestion administrative, technique et financière du chantier. Les factures seront prises en charge par le département, puis un mandatement sera réalisé par la commune vers le Département pour les dépenses liées à l'école de voile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'ouvrage par le Département</li> <li>- Appel d'offres (MAPA)</li> <li>- SPS</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : Mi 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : fin 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : fin 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2019-2020</p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<b>sous-total</b>					Etat <i>SIPL et DETR</i>	27.84 %	250 000
Travaux	898 104	HT			Région <i>FRADT</i>	28.76 %	258 264
<b>sous-total</b>					Département <i>Contrat de pôle de services entre 10 et 40% des dépenses éligibles</i>	22 %	198 640
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	43.41 %	389 840 €
Mobilier, petit équipement					Recettes nettes (dont amortissement)		
Autres (détailler) (assainissement ; EU, EP, sondages, taxes d'urbanisme, coordination SPS, contrôle technique, Assurances, thermicien, EDF, insertions, frais divers...)							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>898 104</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>898 104</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 29% du coût de l'opération, plafonnée à 258 264 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux à la charge de la commune de Saint Vaast La Hougue (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

Fiche n°2.1

CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE  
A VALOGNES

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<u>Type d'opération :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/> Réhabilitation <i>démolition préalable</i> <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u>  Valognes (50 615)

MAÎTRE D'OUVRAGE	Organisme : Communauté d'agglomération du Cotentin  Responsable légal : Jean-Louis VALENTIN    Fonction : Président de la communauté d'agglomération du Cotentin  Responsable technique : Linde HENKER      Fonction : directrice du pôle de proximité du Cotentin  Adresse : 8 rue des Vindits 50130 Cherbourg en Cotentin (siège)  Tél : 02 50 79 10 79 Courriel : <a href="mailto:linde.henker@lecotentin.fr">linde.henker@lecotentin.fr</a>
	<u>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</u>  Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €  <u>Apprentissage :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li><li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li><li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li><li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li><li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li><li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li></ul> <u>Cohésion sociale :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li><li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li></ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin connaît une problématique de démographie médicale touchant de nombreux domaines de la santé. Elle connaît également en fonction de ses différentes zones géographiques une hétérogénéité importante dans l'accès aux soins.</p> <p>Le projet de construction du PSLA permet ainsi de répondre à ces deux préoccupations et de travailler à un aménagement équilibré du territoire en matière de santé. L'intégration d'un volet télémédecine permettra également d'accentuer cette équité d'accès.</p> <p>De plus, l'accès aux soins est reconnu comme un véritable facteur d'attractivité d'un territoire. La construction d'un PSLA ne sera pas seulement un atout d'attractivité pour les professionnels de santé mais aussi pour l'accueil d'habitant et d'entreprises.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i> cf. justification supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Marie Pierre TARDIEU
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans deux ambitions de la feuille de route stratégique de la communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ AMBITION 2 : « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services »             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ORIENTATION 2 : <b>Assurer une offre de santé accessible et équilibrée</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et anticiper les <i>besoins de santé</i> du territoire</li> <li>2. Structurer une offre de santé géographiquement cohérente</li> <li>3. Contribuer à l'<i>accueil des professionnels de santé</i></li> </ol> </li> </ul> </li> <li>➤ AMBITION 4 : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural »             <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORIENTATION 3 : Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale                 <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir un service efficace aux habitants</li> <li>2. Favoriser le lien urbain/rural</li> </ol> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Consciente des problématiques de démographie médicale, la ville de Valognes a mené en 2014 une étude de faisabilité pour la construction d'un PSLA.</p> <p>Dès 2015, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a repris ces réflexions. Le cabinet Acsentis a ainsi accompagné le territoire pour accompagner l'écriture du projet de santé sur le site de Valognes et élargir l'étude de faisabilité aux sites de Brix et de Bricquebec.</p> <p>Les professionnels de santé de « l'association santé Cœur Cotentin » ont donc bâti un projet de santé sur le territoire du Cœur du Cotentin, projet basé dans un premier temps sur la création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire, PSLA, à Valognes.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La vocation d'un PSLA est de rayonner à 20 mn de distance est en ce sens un équipement de proximité. Mais c'est également un équipement structurant fort de par sa participation au maillage du territoire d'un réseau équilibré de site d'accès aux soins.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les professionnels seront structurés et sica, société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) et bénéficieront également de la plateforme d'appui de l'ARS dans la gestion de l'organisation du PSLA.</p> <p>Un protocole d'accord est en cours d'élaboration pour fixer les règles de fonctionnement entre les professionnels et la collectivité.</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le bâtiment est prévu d'une surface plancher de 1340 m<sup>2</sup> (738 m<sup>2</sup> en surface locative) permettant d'accueillir 6 cabinets de médecins généralistes, 2 dentistes, 2 cabinets mutualisés, 2 sages femmes, 3 cabinets d'infirmières, 2 podologues.</p> <p>Le bâtiment comprend également une réserve foncière de 223 m<sup>2</sup> dans les combles pour accueillir d'éventuels cabinets supplémentaires.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Suite au projet de santé Acsentis, la Shéma a été mandatée pour réaliser l'étude de programmation. La maîtrise d'œuvre a pu être recrutée fin 2016. La collectivité a ensuite été accompagnée par la Shéma agissant en AMO sur ce projet jusqu'au stade APD.</p>





**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : réalisé Date prévisionnelle APD : réalisé Date prévisionnelle de finalisation des marchés : fin 2018 Date prévisionnelle de livraison des travaux : fin 2019/début 2020
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	176 628	HT			Europe FEADER	7.4 %	175 000 €
Honoraires	39 120						
Etudes techniques	13 000						
<b>sous-total</b>	<b>228 748</b>		<b>228 748</b>	<b>228 748</b>	Etat FNADT DETR	25.80 %	400 000 € 210 000€
Travaux	1 752 000 (dont 125 000€ VRD /espaces verts)				Région dispositif régional PSLA	7.4 %	175 000 €
<b>sous-total</b>	<b>1 752 000</b>		<b>1 627 000</b>	<b>1 627 000</b>	Département		
Acquisitions foncières	147 000				Département CT3	7.92 %	187 207 €
Démolition	120 000 (opération EPFN)						
<b>sous-total</b>	<b>267 000</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement	35 000				Autres financeurs		
<b>sous-total</b>	<b>35 000</b>		<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	Autofinancement du Maître d'ouvrage	51.48 %	1 217 268 €
Autres imprévus	102 600				Recettes nettes		
Divers	116 127						
Concessionnaires	10 000						
<b>sous-total</b>	<b>228 727</b>		<b>228 727</b>	<b>228 727</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>2 364 475 €</b>	<b>HT</b>	<b>2 119 475 €</b>	<b>2 119 475 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>2 364 475 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
<p>Afin de conserver une proximité avec son territoire et de regrouper plusieurs services dispersés dans Bricquebec, la Communauté d'agglomération a souhaité créer une antenne de la Maison des Services Publics sur Bricquebec. La ville de Bricquebec elle, envisageait de transférer sa bibliothèque sur un site plus accessible. Les deux entités ont donc travaillé à un projet de bâtiment commun sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté d'agglomération du Cotentin.</p> <p>Cet équipement développera l'attractivité du cœur de ville avec des locaux adaptés aux services proposés : antenne de l'office de tourisme intercommunal, antenne du Relais Assistantes Maternelles (bureau et salle d'activités), bureaux de permanence (PMI...), Visio-relais et des espaces mutualisables notamment la salle « d'animation ».</p> <p>Ce bâtiment accueillera également la médiathèque de Bricquebec (partie qui a fait déjà l'objet d'une subvention départementale). Ces nouveaux services et la disponibilité de la salle d'animation pourra être un élément clé dans le lien social sur la commune et sur le pôle de proximité du Cœur Cotentin.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans deux ambitions de la feuille de route stratégique de la communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>AMBITION 2</b> : « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services » <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ORIENTATION 1</b> : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structurer l'offre de services à la population</li> <li>2. Définir et mettre en place une politique des équipements communautaires harmonisée</li> </ol> </li> </ul> </li> <li>➤ <b>AMBITION 4</b> : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural » <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ORIENTATION 3</b> : Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Offrir un service efficace aux habitants</li> <li>4. Favoriser le lien urbain/rural</li> </ol> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>En 2014, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a été désignée coordonnateur d'un groupement de commande avec la Ville de Bricquebec pour la réalisation d'une étude de programmation intégrant dans un premier temps le recensement des besoins auprès des différents organismes susceptibles de venir sur ce site.</p> <p>L'étude a conclu à la nécessité de démolition d'un ensemble immobilier de 700m<sup>2</sup> puis à la construction d'un bâtiment comprenant: une antenne de l'office de tourisme intercommunal, une antenne du Relais Assistantes Maternelles (bureau et salle d'activités), des bureaux de permanence ( PMI...), un visio-relais, une médiathèque communale et des espaces mutualisables notamment la salle « d'animation ».</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Cet équipement s'inscrit dans une logique de proximité et rayonne, au-delà de Bricquebec, à l'échelle de l'ancienne communauté de communes de Bricquebec. Ce projet est également un élément clé dans le maillage en MSAP de la communauté d'agglomération du Cotentin.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Il est prévu le recrutement d'un agent pour assurer l'accueil de la MSAP et de l'office de tourisme en saison basse. Un agent saisonnier viendra en renfort durant la période d'affluence touristique. Le fonctionnement de l'antenne du RAM sera assuré par l'agent assurant aujourd'hui cette mission dans d'autres locaux de Bricquebec.</p> <p>Les bureaux de permanence eux seront destinés à divers partenaires comme la MEF, la PMI,...</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>L'opération globale sera composée de différents espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une antenne de l'office de tourisme intercommunal,</li> <li>- une antenne du Relais Assistantes Maternelles (bureau et salle d'activités),</li> <li>- des bureaux de permanence (PMI...),</li> <li>- un visio-relais,</li> <li>- une médiathèque communale</li> <li>- des espaces mutualisables notamment la salle « d'animation ».</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>La communauté d'agglomération du Cotentin assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération pour le compte de la commune.</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : réalisé</p> <p>Date prévisionnelle APD :réalisé</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : en cours pour la démolition, d'ici mars 2019 pour la construction</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : fin 2019/début 2020</p>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

## RECETTES DE L'OPERATION

POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	HT ou TTC	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	160 070	HT	<b>Europe</b>	<b>47 %</b>	
<b>sous-total</b>	<b>160 070</b>		<b>Etat</b>		24 500 €
			CAF		250 000 €
Travaux	1 179 800		Fond d'investissement		400 000 €
<b>sous-total</b>	<b>1 179 800</b>		<b>Région</b>		
Acquisitions foncières			<b>Département</b>	20%	287 394 €
<b>sous-total</b>			CT4		
Mobilier, petit équipement	12 500		<b>Fonds de concours</b>		
<b>sous-total</b>	<b>12 500</b>		<b>Remboursement ville de Bricquebec</b>		
divers	84 600		<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	33 %	475 076 €
<b>sous-total</b>	<b>84 600</b>		<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 436 970</b>	HT	<b>TOTAUX</b>		<b>1 436 970</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	Avis favorable. La centralité de Bricquebec justifie de la présence de diverses permanences de services publics, y compris ceux du territoire de solidarité du Valognais. De plus, les locaux actuellement mis à disposition par la commune à de la Protection Maternelle et Infantile ainsi qu'aux assistants de service social polyvalent ne sont plus adaptés : ils sont vétustes et ne garantissent pas la sécurité des personnels. Souhait de pouvoir mutualiser un bureau d'entretien adapté aux permanences des professionnels sociaux et médico sociaux (assistants de service social polyvalent, PMI).



Fiche n°2.3

CONSTRUCTION D'UN INTERNAT SUR LE SITE DE L'HOPITAL PASTEUR  
DE CHERBOURG EN COTENTIN

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<u>Type d'opération :</u>
	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u>
	Cherbourg en Cotentin 50129

MAÎTRE D'OUVRAGE	Organisme : CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN
	Responsable légal : <b>Maxime MORIN</b> Fonction : Directeur
	Responsable technique : <b>Yvonnick BELLIER</b> Fonction : Ingénieur travaux
	Adresse : 46 rue du Val de Saire – BP 208 - 50102 CHERBOURG EN COTENTIN
	Tél : 02-33-20-76-10 Courriel : direction@ch-cotentin.fr
	Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :
	150.700.000€ (budget 2016)
	Apprentissage :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 115.200.000€</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : non</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis</li> <li>Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : 1</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>L'attractivité résidentielle d'un territoire évoque la qualité du cadre de vie, de l'environnement, mais aussi l'emploi, les nuisances, la sociabilité, l'accessibilité et les services à la population... De fait, ceux qui résident, investissent ou souhaitent s'installer dans un lieu prennent en compte un ensemble de critères.</p> <p>Cette notion d'attractivité et de qualité résidentielle renvoie en grande partie à la capacité à apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants, en tenant compte de la diversité des publics et des territoires. Les services constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité.</p> <p>Dans ce cadre, les services, qu'ils soient rendus par un opérateur publics, associatif ou privé/marchand, doivent assurer les fonctions essentielles au maintien de la vie dans les communes et répondre aux besoins des habitants, contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale du territoire dans un esprit d'équité et participer à un cadre de vie attractif et de qualité, favorable au maintien et à l'installation de population.</p> <p>A ce titre, la construction d'un internat pour les internes en médecine est un outil qui favorisera l'attractivité médicale, et contribuera, in fine, à la politique globale de la communauté d'agglomération pour attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire afin d'offrir un service de qualité à la population.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Cf. supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loic MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Situé au nord de la péninsule du Cotentin, à 125 kilomètres de Caen et à 230 kilomètres de Rennes, le centre hospitalier public du Cotentin, sur un plan géographique, ne dispose pas des atouts pour attirer des internes désireux de vivre dans de grandes agglomérations et de se former dans des CHU.</p> <p>D'une manière générale, le territoire du Cotentin, à l'hôpital comme en en libéral fait face à un déficit de médecins.</p> <p><b>Le département de la Manche</b> a développé a engagé une politique volontariste en matière de démographie médicale afin de faciliter l'installation des jeunes médecins et dentistes. Au départ centrée sur les bourses aux étudiants et le financement des maisons et pôles de santé, cette politique s'est diversifiée pour répondre aux nouveaux besoins des professionnels de santé : les attirer dans la Manche et accompagner leur installation familiale sur le territoire. Des actions ciblées sont également menées vers les médecins étudiants en fin de cursus afin de leur faire découvrir les atouts de notre territoire normand : organisation de soirées conviviales et indemnités de déplacement pour leurs stages.</p> <p><b>La Communauté d'Agglomération le Cotentin</b>, devant l'importance de cette problématique s'est également saisie de cette compétence non obligatoire, pour tenter de répondre à cette problématique.</p> <p><b>Pour le CHPC</b>, établissement proposant une offre de soins de proximité et de recours, ce sont 30 à 40 postes vacants sont publiés deux fois par an, à l'occasion du tour de recrutement des praticiens hospitaliers, tandis que le recours à l'intérim contribue à combler les besoins quotidiens. (3.5 M au titre de l'année 2016)</p> <p>En collaboration avec les collectivités territoriales ainsi que d'autres établissements de santé (la Polyclinique du Cotentin, le centre de soins de suite et de réadaptation Korian à Siouville), le CHPC a mené une politique ambitieuse pour améliorer l'accueil, l'intégration et la formation des internes.</p> <p>Le nombre d'internes accueillis au sein de l'établissement en quatre ans a ainsi doublé. 65 internes ont intégré le CHPC lors du semestre d'hiver 2016-2017 alors qu'ils n'étaient que 35 en 2013.</p> <p>En effet, fidéliser des médecins, constituer des équipes qui s'apprécient et se font confiance, découvrir et connaître son environnement professionnel sont des processus longs, qui se déroulent sur plusieurs mois, voire plusieurs années et débutent dès la période clef de l'internat.</p> <p>Pour loger les internes (obligation réglementaire), le CHPC dispose d'un parc de logement vieillissant et insuffisant, dispersé sur les différents établissements et peu propice au développement d'un esprit collectif. Il loue, en complément, auprès de Presqu'île Habitat quelques logements pour répondre à cette demande. Enfin, les internes qui ont désormais la possibilité d'effectuer un semestre auprès d'un praticien libéral sollicitent le CHPC pour continuer à bénéficier des avantages de l'internat, sans que ce dernier ne puisse y répondre.</p> <p>La construction d'un bâtiment à usage d'habitation pour une capacité de 60 studios permettrait de répondre de manière plus adaptée qu'aujourd'hui aux souhaits de ces futurs professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un logement individuel</li> <li>- Offrant des services collectifs</li> <li>-A proximité du centre-ville et du lieu de travail</li> <li>-Offrant des solutions pour les internes effectuant leur stage en secteur libéral</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La qualité de l'hébergement des internes est, sans conteste, un enjeu d'attractivité à ne pas négliger de même que l'identification du bâtiment en tant que « Internat » médical (repérage symbolique, incitation aux études médicales, lieu de sociabilité médicale).</p> <p>Ces derniers effectuent des périodes de formation courtes (un semestre) et intensives rendant la recherche de logement sur des courtes durées parfois compliquées. La qualité du logement comme des services collectifs offerts peut aussi être un gage d'attractivité en comparaison avec d'autres territoires laissant cette recherche au bon soin de l'interne.</p> <p>Cet internat a par ailleurs vocation à accueillir les internes quel que soit leur lieu de stage : hôpital public, polyclinique du Cotentin, Korian ou acteurs libéraux, démontrant l'accord des différents</p>



	acteurs sur l'intérêt qui s'attache à faciliter les conditions d'hébergement de ces jeunes professionnels de santé.
<b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>Compte tenu de l'absence de capacité d'investissement du CHPC, il est envisagé de recourir au marché de partenariat (sous réserve de l'accord de l'ARS) permettant de confier la construction de ce projet à un bailleur social</p> <p>Le CHPC se voit ensuite confier la gestion de ce bien par le bailleur social qui se rémunère sur un loyer assumé par l'établissement sur une durée de 30 ou 40 ans.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Il s'agit de construire un bâtiment d'hébergement de 60 logements comprenant des espaces de vie collectif (salle de restauration, salle de sport, laverie, salons télé)</p> <p>Il comprend 60 studios d'une surface de 18 m2 en moyenne.</p> <p>L'implantation du bâtiment se fera sur l'emprise du CHPC Site pasteur en lieu et place de bâtiments administratifs désaffectés, situé en centre –ville de Cherbourg en Cotentin et à proximité du lieu d'activité professionnelle des futurs locataires et de sociabilité des médecins, limitant ainsi les déplacements.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Compte tenu de la situation financière du CHPC qui ne peut recourir à l'emprunt, le montage suivant est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La passation d'un marché de partenariat (qui nécessite l'autorisation de l'ARS) avec un bailleur social (mise en concurrence obligatoire)</li> <li>- Le CHPC confierait la construction de ce bâtiment à un bailleur social (qui compte tenu des revenus de la population accueilli peut accéder à un prêt locatif social (TVA à 10%))</li> <li>- Le bailleur social se rémunère par le versement d'un loyer fixe versé directement par le CHPC (le risque locatif est supporté par le CHPC) sur une durée envisagée de 40 ans</li> <li>- Le bâtiment devient la propriété du CHPC au terme de la convention de gestion.</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme et montage d'opération : Mars 2019</li> <li>- Accord ARS : Juin 2019</li> <li>- Elaboration du DCE : Déc 2019</li> <li>- Procédure de consultation des opérateurs : juin 2020</li> <li>- Conception et travaux : 6+12 mois</li> <li>- Livraison du bâtiment : janvier 2022</li> </ul>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? Non – Pour le CHPC, le montage proposé implique une augmentation des charges d'exploitation.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	500 000 €	HT	500 000 €		Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	3 500 000 €	HT	3 500 000 €		Région <i>FRADT</i>	30 %	1 470 000 €
<b>sous-total</b>					Département		
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement	250 000 €	HT	250 000 €		Autofinancement du Maître d'ouvrage	70 %	3 430 000 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 900 000 €</b>	HT			<b>TOTAUX</b>	100	4 900 000 €

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 1 470 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°2.4**

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin (50129)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Région Normandie</p> <p>Responsable légal : <b>Hervé Morin</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : Vincent Renault – DBR/SMOCT</p> <p>Adresse : 5 rue Robert Schuman 76174 Rouen Cedex</p> <p>Tél : 02 35 52 56 00</p>
	<p>Budget de la structure 2019: 2,5 Milliards d'€ Investissement : 763 M€</p>

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Direction des bâtiments régionaux
	Chargé de mission du service :	Vincent Renault
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

## OBJECTIFS DU PROJET :

<b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b>	<p>Le futur IFSI de Cherbourg viendra en remplacement de l'actuel institut de formation dont l'état de vétusté du bâtiment ne permet pas d'envisager une réhabilitation.</p> <p>Ce futur nouvel outil permettra aux étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants de bénéficier de conditions d'apprentissage performantes répondant aux évolutions de la formation (salle de simulation, espaces de travail dimensionnés pour les travaux de groupe, petites salles pour les faces à faces pédagogiques, etc ....).</p>																					
<b>ANALYSE DU BESOIN</b>	<p>La Région compte 16 IFSI normands, l'IFSI IFAS de Cherbourg permet de répondre aux besoins en formation paramédicale sur le territoire cherbourgeois et plus globalement le nord de la Manche. Ainsi en 2018, ce sont 62 étudiants infirmiers et 52 aides-soignants qui ont obtenu leur diplôme d'Etat et en mesure de répondre aux besoins de professionnels qualifiés sur le territoire.</p> <p>Dimensionnement de l'équipement, objectifs et besoin de formation :</p>																					
<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Effectif actuel</th> <th>Effectif futur « potentiel »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infirmier L1 (licence 1)</td> <td>74</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>Infirmier L2</td> <td>82</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>Infirmier L2</td> <td>77</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>Aide-soignant</td> <td>66</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>Personnel</td> <td>22</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>321</td> <td>382</td> </tr> </tbody> </table>		Effectif actuel	Effectif futur « potentiel »	Infirmier L1 (licence 1)	74	90	Infirmier L2	82	90	Infirmier L2	77	90	Aide-soignant	66	90	Personnel	22	22	Total	321	382
	Effectif actuel	Effectif futur « potentiel »																				
Infirmier L1 (licence 1)	74	90																				
Infirmier L2	82	90																				
Infirmier L2	77	90																				
Aide-soignant	66	90																				
Personnel	22	22																				
Total	321	382																				

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>L'étude de programmation est en cours, aussi, la surface du futur IFSI n'est pas encore arrêtée. Toutefois, les premières estimations laissent entendre une surface utile avoisinant les 3 500m<sup>2</sup>.</p> <p>Objectifs et besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des salles de cours confortables, bien proportionnées et dimensionnées pour accueillir les promotions de 70 étudiants</li> <li>- Un amphithéâtre pour accueillir les promotions, organiser les examens, les concours des AS, des conférences et rencontres avec le public autour de sujets de santé...</li> <li>- Des salles de e-learning pour dispenser les unités d'enseignement en FOAD</li> <li>- Des salles de co-working pour répondre aux besoins de la formation qui comprend de plus en plus de travaux de groupes d'une dizaine de personnes à de plus petits groupes de 5 à 6 étudiants.</li> </ul> <p>Equipement de ces salles avec vidéo projecteur, écran, prises réseaux, prises électriques pour anticiper l'évolution des enseignements et permettre leur flexibilité d'usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces d'enseignement pratique des gestes et soins (salle de TP),</li> <li>- Un laboratoire de formation par la simulation,             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces administratifs (bureaux des formateurs, secrétariat, direction ...),</li> </ul> </li> <li>- Des espaces de travail personnel pour les étudiants (espace de co-working, CDI, ...)</li> <li>- Des espaces de convivialité (hall d'accueil, foyer des étudiants,....).</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet est porté par la Direction des bâtiments régionaux et donnera lieu à un marché public pour la construction du site.</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	2019 - 2021
-------------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	12 500 000 €	TTC			Europe	80 %	10 000 000 €
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Département		
Acquisitions foncières					Fonds de concours CA Cotentin	20 %	2 500 000 €
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage		
<b>sous-total</b>							
Autres							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>12 500 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>12 500 000 €</b>

Fiche n°2.5

CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE  
A MONTEBOURG

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>MONTEBOURG (50341)</p>

MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Organisme : <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN</b></p> <p>Responsable légal : <b>M. VALENTIN</b> Fonction : <b>PRESIDENT</b></p> <p>Responsable technique : <b>J.M BARRADA</b> Fonction : Directeur Bâtiment</p> <p>Adresse : <b>8 RUE DES VINDITS</b> <b>50 100 CHERBOURG EN COTENTIN</b></p> <p>Tél :</p> <p>Courriel : jean-michel.barrada@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		

Département de la Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
<p>Le développement d'une offre de garde attractive en milieu rural est une question prioritaire de l'aménagement du territoire. Cet équipement est nécessaire afin d'équilibrer l'offre à l'échelle du territoire du Cotentin.</p> <p>Le projet contribuera à l'attractivité du territoire du Cotentin puisqu'il offrira un service de qualité aux habitants du territoire.</p> <p>Par ailleurs, la diversité des services proposés participera à favoriser le lien social entre les habitants</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service référent du contrat :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Afin d'accueillir au mieux les familles actuelles et à venir sur son territoire, le Pôle de proximité de Montebourg souhaite adapter ses services à la population, ayant engagé dans ce sens une réflexion globale et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés pour la création d'un futur pôle enfance jeunesse sur son territoire. Cette démarche s'inscrit en outre en cohérence avec les orientations fixées dans le projet éducatif territorial.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la ligne stratégique communautaire suivante :</p> <p>Ambition 2 « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services » Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité Objectif 1 : structurer l'offre de services à la population</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le territoire dispose d'une offre en logements concurrentielle par rapport à ses voisins. A ce titre, il accueille de nombreuses familles tenues éloignées des grands pôles par leur bas niveau de revenu.</p> <p>Après analyse du territoire par le cabinet CERUR, il ressort une relative stabilité des moins de 25 ans depuis 2006 tout en notant une légère hausse ces dernières années des moins de 3 ans et des 6-10 ans.</p> <p>Aujourd'hui, les acteurs de la politique enfance jeunesse sont éclatés sur les locaux de la commune de Montebourg et œuvrent dans des conditions d'accueil et de visibilité qui ne sont pas satisfaisantes. La plupart des activités péri et extrascolaires s'effectuent au sein des établissements scolaires, ce qui n'est pas toujours confortable pour les animateurs et le corps enseignant.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le futur équipement accueillera une diversité de publics et une pluralité de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels de l'animation (service jeunesse du pôle de proximité ) et les intervenants ponctuels,</li> <li>- Les familles domiciliées sur le territoire,</li> <li>- Les enfants et les jeunes de plusieurs tranches d'âges, au sein d'une pluralité de services :</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relais Assistants Maternels RAM (service existant)</li> <li>2. Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)</li> <li>3. Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)</li> <li>4. Temps périscolaires (garderie, activités petites et grandes vacances)</li> <li>5. Les plus de 12 ans dans le cadre du futur service jeunesse, avec les associations locales existantes (notamment musique...)</li> </ol> <p>Les territoires voisins sont déjà dotés d'un tel équipement. Afin de garder son attractivité, le territoire de Montebourg doit absolument se doter également d'un tel équipement.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Pour assurer le fonctionnement de la future structure, le personnel est déjà existant ( animateurs, poste RAM, éducateurs sportifs...)</p> <p>Pour l'investissement, l'ancienne communauté de communes de Montebourg a créé un autofinancement depuis quelques années afin de rendre l'emprunt supportable.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Le pôle enfance jeunesse aura un hall d'accueil commun à l'ensemble des services. Ce hall desservira les différents bureaux des animateurs et de la direction du pôle, une salle de réunion.</p> <p>Puis, il y aura un <b>pôle petite enfance</b> composé de bureaux et salles d'activités, espace kitchenette, espace propreté jeunes enfants.</p> <p>Il y aura un <b>pôle ALSH</b> composé de salles d'activités suivant les tranches d'âge, un réfectoire, sanitaires, lingerie. Un <b>pôle jeunesse et culture</b> ayant sa propre entrée, un local autonome et des sanitaires.</p> <p>Des espaces sont également prévus à l'extérieur pour les moins de 6 ans et les plus de 6 ans.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet a démarré par une analyse fine du territoire sur les besoins en matière de jeunesse et de la petite enfance effectuée par le cabinet CERUR de Rennes, puis il a produit un programme technique détaillé de l'ensemble du bâtiment qui servira de base pour la consultation de maîtrise d'œuvre.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Consultation Maitrise d'œuvre : fin 2018</p> <p>APS : 1<sup>er</sup> trimestre 2019</p> <p>APD : 2<sup>ième</sup> trimestre 2019</p> <p>Livraison des travaux : 2020.</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes/ingénierie					Europe		
<b>sous-total</b>	296 650	HT			Etat (DETR)	4.6 %	110 000 €
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>	1 692 000	HT			Département CT 4	40 %	957 087 €
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs CAF	8.9 %	213 000 €
VRD					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>	290 000	HT			Autofinancement	46.5 %	1 112 630 €
Autres							
<b>divers</b>	114 067						
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>2 392 717</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>2 392 717 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	<p>Avis favorable pour la partie jeunesse du projet de construction d'un pôle enfance jeunesse qui répond à un besoin justifié d'équipements ; la plupart des activités péri et extrascolaires s'effectuent au sein des établissements scolaires. Les conditions d'accueil et de visibilité de l'offre de services ne sont pas satisfaisantes.</p> <p>Le futur équipement offrira une diversité de services publics, à destination des jeunes de 0 à 25 ans et de leur famille, en adéquation avec la réalité de leur territoire, en adéquation avec la démarche de projet éducatif social local. Les travaux sont annoncés sur les années 2018, 2019.</p>

**Fiche n°2.6**

CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin (50129)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoit ARRIVE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Catherine RIAHI</b></p> <p>Fonction : Directrice Petite Enfance / Enfance Grands Projets</p> <p>Adresse : 30 Place Napoléon 50108 Cherbourg-en-Cotentin cedex</p> <p>Tél : 0233878716 ou 0687710933</p> <p>Courriel : catherine.riahi@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis : %.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	
	<i>Chargé de mission territoire</i>	
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p>Un projet global et multi partenarial a été construit afin d'aboutir à une offre cohérente et complémentaire de l'accueil du jeune enfant sur le territoire.</p> <p>Ainsi, une convention territoriale globale signée avec la CAF met en avant 3 grands projets majeurs dont la construction du pôle petite enfance regroupant sur un même site plusieurs équipements et assurant de nouveaux services à la population.</p>																				
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p>Une étude co-pilotée par Cherbourg-Octeville et la CAF réalisée entre 2014 et 2015 a fait le constat que les structures présentes sur Cherbourg-Octeville sont vieillissantes et ont des coûts d'exploitations élevés.</p> <p>Cette étude préconise de regrouper les équipements concernant la crèche Levallois, le RAM, et les crèches familiales Levavasseur et Talluau en un pôle petite enfance pour une capacité d'accueil de 165 places.</p> <p>Il apparait également près de 12% des demandes des familles ne peuvent être satisfaites faute de places. Il est alors proposé d'adapter l'offre aux besoins des familles et de proposer un pôle petite enfance de 182 places déclinées comme suit (soit le besoin identifié + 10 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 137 places en crèche familiale au lieu de 120</li> <li>• 45 places en multi accueil.</li> </ul>																				
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>La position du pôle petite enfance en cœur de ville, 20 avenue Carnot, sur la zone des Bassins, est un atout pour le territoire. L'équipement permettra une offre d'accueil accrue permettant de répondre aux besoins des familles.</p> <p>En regroupant les espaces liés à la petite enfance en un seul lieu, en facilitant les démarches des familles, le retour à l'emploi est plus aisé, l'arrivée de nouvelles familles encouragée et la mixité au travail en faveur d'une mixité Femmes/hommes favorisée.</p>																				
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p>	<p>La construction de ce Pôle va mettre en synergie les professionnels de la Petite Enfance sur un même site. De nombreux services seront proposés aux familles. Il faut préciser que la permanence de la PMI sera également localisée sur le Pôle.</p> <p>Moyens humains (hormis le personnel PMI) déployés pour le fonctionnement de cet équipement :</p> <table border="1" data-bbox="533 1576 1243 1839"> <thead> <tr> <th>COMPETENCES METIERS</th> <th>Nombre d'agents/ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Puéricultrice</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Infirmière</td> <td>1,2</td> </tr> <tr> <td>Educatrice de Jeunes Enfants</td> <td>4,5</td> </tr> <tr> <td>Auxiliaire de puériculture</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Animatrice</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Cuisinier</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Assistant maternel</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre Total d'agents ville</b></td> <td><b>55,7</b></td> </tr> </tbody> </table>	COMPETENCES METIERS	Nombre d'agents/ETP	Puéricultrice	2	Infirmière	1,2	Educatrice de Jeunes Enfants	4,5	Auxiliaire de puériculture	9	Animatrice	2	Secrétaire	2	Cuisinier	1	Assistant maternel	34	<b>Nombre Total d'agents ville</b>	<b>55,7</b>
COMPETENCES METIERS	Nombre d'agents/ETP																				
Puéricultrice	2																				
Infirmière	1,2																				
Educatrice de Jeunes Enfants	4,5																				
Auxiliaire de puériculture	9																				
Animatrice	2																				
Secrétaire	2																				
Cuisinier	1																				
Assistant maternel	34																				
<b>Nombre Total d'agents ville</b>	<b>55,7</b>																				

Une estimation des budgets tant en fonctionnement qu'en investissement est proposée pour les dépenses et les recettes à l'échéance de l'ouverture du Pôle fin 2019 :

	<b>Prévisionnel N</b>
60 – Achats .....	62 424.00
61 – Services extérieurs .....	5 930.00
62 – Autres services extérieurs .....	52 332.00
64 – Charges de personnel .....	2 213 503.00
65 – Autres charges de gestion courante .....	235.00
67 – Charges exceptionnelles .....	0.00
68 – Dotations aux amortissements et provisions .....	13 525.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 347 949.00</b>
<b>70 - Produits d'exploitation</b>	<b>Prévisionnel N</b>
<i>Produits principaux de l'activité :</i>	
7061 - Participation des usagers .....	281 948.00
70623 - Prestation de Service CAF .....	612 588.00
<b>74 – Subventions de fonctionnement</b>	
740 - Fonds Européens .....	
741 - Etat .....	
742 - Région .....	
743 - Département .....	
744 - Commune .....	
745 - Subvention CAF .....	1 453 403.00
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
772 - Reprise d'excédent antérieur .....	
778 - Autres produits exceptionnels .....	
<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
781 – Reprise sur amortissements et provisions	
<b>Total Recettes</b>	<b>2 347 949.00</b>

Ce projet répond aux objectifs de modernisation des services de la Petite Enfance en proposant un équipement structurant pour le territoire localisé au cœur de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et très bien desservi pour tous les modes de transports, dans le prolongement des jardins de la Divette.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>Le projet consiste en la construction d'un pôle petite enfance de 1592m<sup>2</sup> (SHON) avec 835 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs regroupant en un même lieu : la crèche Levallois, le RAM, et les crèches familiales Levavasseur et Talluau pour un total de 182 places.</p> <p>L'équipement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pôle public : accueil général, le RAM, et l'administration générale</li> <li>- Le multi accueil : espace de vie des enfants</li> <li>- Les espaces mutualisés : la grande salle d'activité, les salles de motricité, patouille et cocoon</li> <li>- Un grand jardin central, espace de jeux des enfants</li> </ul> <p>Le Pôle Petite enfance proposera aussi de nouveaux services sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu d'accueil Parents/enfants</li> <li>- Ludothèque</li> <li>- Permanence de la PMI</li> <li>- Instauration d'un conseil de crèche pour permettre aux parents de participer à la vie du pôle.</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>2014-2015 : étude, état des lieux et préconisations sur la politique petite enfance de la ville de Cherbourg-Octeville réalisée par le cabinet Ethéis/PB.</p> <p>Courant 2015 : Une réflexion multi partenariale est engagée pour la création du pôle de petite enfance avec la CAF, la PMI, le département et les communes de l'agglomération.</p> <p>Fin 2015 : Assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le cabinet OREKA Ingénierie/programme détaillée des travaux</p> <p>Aout 2016 : Concours de Maitrise d'œuvre : le cabinet de Catherine FERMAND est retenu.</p> <p>Projet multi partenarial réfléchi avec la CAF, la PMI, le département, et les communes de l'agglomération.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Maitrise d'œuvre : janvier 2017</p> <p>APS : mai 2017</p> <p>APD : novembre 2017</p> <p>Dépôt du permis de construire : janvier 2018</p> <p>Lancement des appels d'offres : mai 2018</p> <p>Début des travaux : janvier 2019</p> <p>Fin des travaux : mars 2020</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? Oui (2017, 2018 et 2019).

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € HT	Préciser € TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en € HT
<b>Etudes</b>					<b>Europe</b>		
Honoraires architectes	493 272	591 926			)		
<b>sous-total</b>	<b>493 272</b>	<b>591 926</b>			<b>Etat</b>		
					(CAF)	34,20 %	1 397 800 €
					(DETR)	2,85 %	116 666 €
<b>Travaux</b>					<b>Région</b>		
Option géothermique à l'étude	3 078 000	3 693 600					
Option ventilation renforcée							
<b>sous-total</b>	<b>3 078 000</b>	<b>3 693 600</b>			<b>Département</b>		
					CT4	30 %	1 225 289€
					Bonification du territoire de 1 à 5 points		
<b>Acquisitions foncières</b>					<b>Fonds de concours</b>		
Acquisition du terrain	159 200	191 040			<b>Ademe</b>	1%	39 080 €
<b>sous-total</b>	<b>159 200</b>	<b>191 040</b>			<b>Autres financeurs</b>		
					Commune de Cherbourg-en-Cotentin	31,98 %	1 305 463€
<b>Autres: Equipement</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
Matériel d'animation	30 000	36 000					
Matériel d'hébergement	20 000	24 000					
Matériel informatique	8 500	10 200					
Mobilier	50 000	60 000					
<b>sous-total</b>	<b>108 500</b>	<b>130 200</b>					
<b>Divers</b>							
<b>sous-total</b>	<b>245 326</b>	<b>294 391</b>					
<b>TOTAUX</b>	<b>4 084 298 € HT</b>	<b>4 901 157 € TTC</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>4 084 298 € HT</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>Avis Favorable.</b> Les locaux actuels ne permettent plus un fonctionnement et un accueil optimum des parents et des enfants (locaux à étages, manque d'espaces extérieurs par exemple). Les futurs locaux, dotés en outre de nouveaux services telle que la ludothèque, seront un plus en termes d'accueil, de mutualisation, de partenariat et d'attractivité locale. Une attention particulière à la sécurisation du cheminement piéton et à la signalétique depuis le centre-ville est nécessaire pour en favoriser l'accès aux personnes non motorisées. »



**Fiche n°2.7**

**REQUALIFICATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MOSAÏQUE**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>LA GLACERIE 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN La Glacerie : 50203 Cherbourg-en-Cotentin : 50129</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : Benoît ARRIVE Fonction : <b>Maire</b> Responsable technique : Dominique LE GALL Fonction : Directeur du territoire de La Glacerie</p> <p>Adresse : Les Rouges Terres La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : <b>02 33 88 53 50</b> Courriel : dominique.legall@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Unique structure sociale de La Glacerie</p> <p>Structure assurant le CLSH</p>		

Département Manche					
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<p><u>Justification :</u></p> <p>La Mosaïque assure :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CLSH</li> <li>- le RAM</li> <li>- l'EPN (Espace Public Numérique)</li> <li>- le PRJ (Point-Rencontre Jeunes)</li> <li>- l'intergénérationnel</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le club des aînés</li> <li>- la gym volontaire</li> <li>- le baby gym</li> <li>- les ateliers cuisine</li> <li>- les juniors associations</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le guichet unique               <ul style="list-style-type: none"> <li>› inscription scolaire</li> <li>› inscription périscolaire</li> <li>› inscription TAP</li> <li>› inscription cantines</li> <li>› inscription CLSH</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> </table>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- le CLSH</li> <li>- le RAM</li> <li>- l'EPN (Espace Public Numérique)</li> <li>- le PRJ (Point-Rencontre Jeunes)</li> <li>- l'intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le club des aînés</li> <li>- la gym volontaire</li> <li>- le baby gym</li> <li>- les ateliers cuisine</li> <li>- les juniors associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le guichet unique               <ul style="list-style-type: none"> <li>› inscription scolaire</li> <li>› inscription périscolaire</li> <li>› inscription TAP</li> <li>› inscription cantines</li> <li>› inscription CLSH</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le CLSH</li> <li>- le RAM</li> <li>- l'EPN (Espace Public Numérique)</li> <li>- le PRJ (Point-Rencontre Jeunes)</li> <li>- l'intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le club des aînés</li> <li>- la gym volontaire</li> <li>- le baby gym</li> <li>- les ateliers cuisine</li> <li>- les juniors associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le guichet unique               <ul style="list-style-type: none"> <li>› inscription scolaire</li> <li>› inscription périscolaire</li> <li>› inscription TAP</li> <li>› inscription cantines</li> <li>› inscription CLSH</li> </ul> </li> </ul>			

## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	
	Chargé de mission territoire	
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p>Recherche de l'équité pour tous les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, à un même coût, des mêmes prestations sociales</p> <p>Une réhabilitation et une réorganisation du centre socioculturel La Mosaïque sont à ce sujet indispensables.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p>6.000 personnes vivent dans un rayon de 500 m autour de La Mosaïque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quartier de Beauséjour (tours et barres de logements sociaux)</li> <li>- lotissements</li> <li>- une RPA</li> <li>- la structure d'ACAIS (IME, MAS, atelier protégé, FOAD, etc., 1.300 personnes : 450 personnes encadrées, 850 travailleurs)</li> <li>- gendarmerie ] <i>travail horizontal avec nombreuses actions</i></li> <li>- un collège, deux groupes scolaires ] &gt; <i>carnaval</i></li> <li>- une crèche ] &gt; <i>semaine participative</i></li> <li>- une maison des arts ] &gt; <i>semaine bleue</i></li> <li>- un PRJ (Point-Rencontre Jeunes) ] &gt; <i>fête de la terre</i></li> <li>- un RAM ] &gt; <i>festival d'éducation populaire : Bouge de l'Art</i></li> <li>- un EPN ] &gt; <i>festival des jeunes : Ico Fest</i></li> <li>- un centre commercial ] &gt; <i>fêtes de Noël</i></li> <li>- un centre médical ] &gt; <i>éveil culturel</i></li> <li>] &gt; <i>ateliers intergénérationnels</i></li> <li>] &gt; <i>prestation de CLSH, de TAP et périscolaire</i></li> <li>] &gt; <i>avec les Francas</i></li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>Equipements accueillant des habitants de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Digosville</li> <li>- Le Mesnil-au-Val</li> <li>- Brix</li> <li>- Tollevast</li> <li>- Martinvast</li> <li>- Saint-Joseph</li> <li>- Négreville</li> </ul>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion communale</li> <li>- Budget de 650.000 € / fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 280.000 € opérateur social (Francas)</li> <li>+ 80.000 € (budget animation en sus)</li> </ul> </li> <li>- 12 EQTP <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 1 opérateur social (Francas) 6 EQTP</li> <li>+ raccordement fibre optique</li> <li>1 centre de EPN conventionné avec Manche Numérique</li> </ul> </li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise aux normes Ad'AP (ascenseur)..... 100.000 €</li> <li>- Toiture..... 150.000 €</li> <li>- Réhabilitation interne (redistribution et réfection des locaux)..... 750.000 €</li> </ul> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">1.000.000 €</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO pour redistribution locaux en 2018..... 35.000 €</li> <li>- Marchés publics</li> </ul> <p>Conduite d'opération : Pôle Technique</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS :</p> <p>ascenseur : 06/2018 / toiture : 06/2018 / redistribution des locaux : 06/2019</p> <p>Date prévisionnelle APD :</p> <p>ascenseur : 07/2018 / toiture : 07/2018 / redistribution des locaux : 07/2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés :</p> <p>ascenseur : 09/2018 / toiture : 09/2018 / redistribution des locaux : 09/2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux :</p> <p>Au-delà de 2020</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	35.000	HT			Europe  Etat CAF (montant prévisionnel connu)		
ascenseur	100.000	HT					
toiture	150.000	HT					
redistribution des locaux	750.000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>1.035.000</b>	<b>HT</b>					
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>							
Acquisitions foncières					Département CT4	20	217 000 €
<b>sous-total</b>							
Mobilier, petit équipement	50.000	HT			Fonds de concours	15.66	170 000 €
<b>sous-total</b>	<b>50.000</b>	<b>HT</b>			Autres financeurs		
Autres					Autofinancement du Maître d'ouvrage	64.34	698 000€
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>1.085.000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>1.085.000</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

REGION	
DEPARTEMENT	Avis favorable



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		

Département de la Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
<p>Considérant l'axe formation comme une priorité au titre des contrats de territoire, et dans ce cadre l'accompagnement éducatif des collectivités, le conseil départemental souhaite soutenir les projets éducatifs locaux portés sur le territoire. Ce soutien est complémentaire des autres dispositifs contractuels qui concourent aux P.E.L tel que ceux portés par la D.D.J.S (C.E.L) ou par la C.A.F (contrat enfance jeunesse).</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service référent du contrat :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>OBJECTIFS DEPARTEMENTAUX</b></p>	<p>L'objectif est de compléter l'intervention du Département, actuellement centrée sur l'investissement, par une prise en compte des compétences de cohésion sociale dans la politique territoriale. Il s'agit de financer des actions complémentaires aux dispositifs départementaux (ex : Plan départemental d'insertion, schéma départemental médico-social 2017-2021...) afin de compléter les actions existantes ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des cibles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LES PERSONNES ÂGÉES</b> / Développement de la prévention par le lien social pour lutter contre l'isolement Les projets visant à renforcer le lien intergénérationnel qui s'inscrivent dans une démarche de réflexion partagée par les acteurs concernés entrent dans ce cadre.</li> <li>- <b>LA FAMILLE</b> / Accompagnement à la parentalité autour de la famille, socle de toute prévention Le cadre d'intervention s'inscrit dans la démarche de mise en place des Projets Éducatifs Sociaux Locaux (PESL) pour la cible des 0 à 25 ans sur un territoire EPCI en mettant l'accent sur des actions innovantes nécessitant un soutien à l'amorçage.</li> <li>- <b>LA JEUNESSE</b> / Développement et accompagnement des capacités pour le jeune à être acteur de son propre parcours L'objectif est d'accompagner des initiatives locales visant à améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle ou d'apporter une offre nouvelle dans ce domaine pour des publics prioritaires (jeunes en formation, bénéficiaires RSA, démarche liée à l'économie sociale et solidaire...).</li> </ul>
<p><b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b></p>	<p>Afin de s'assurer de la mise en œuvre du volet cohésion sociale dans chaque contrat, il est proposé de retenir plusieurs principes d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le volet cohésion sociale mobilise 10 % minimum de l'enveloppe financière globale du contrat sur les 5 ans ;</li> <li>2) Le volet cohésion sociale doit porter sur au moins un des objectifs prioritaires définis à l'échelle départementale pour des dépenses relevant de crédits fonctionnement, et au cas par cas sur des dépenses d'investissements ;</li> <li>3) L'enveloppe financière prévue pour le volet cohésion sociale ne peut en aucun cas être utilisée pour financer des projets qui n'auraient pas un lien avec les objectifs clairement définis ci-dessus ;</li> <li>4) Les demandes de financements (publics ou associatifs) seront définies annuellement pour des opérations présentant un caractère innovant pour le territoire portées et/ou soutenues par les bénéficiaires de l'action.</li> <li>5) Les actions territoriales en faveur de la jeunesse qui font l'objet d'un appel à projets annuels par EPCI seront financées au titre de cette enveloppe cohésion sociale dans chacun des territoire concerné.</li> </ol>

**DESCRIPTION SPECIFIQUE DE L'ACTION ATFJ :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ relatif aux seules ATFJ</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Actions concourant à la formation des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement à la scolarité et aux devoirs,</li> <li>- Projets éducatifs développés au sein des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)</li> <li>- Engagement des jeunes à la citoyenneté</li> <li>- Actions développant l'éco-citoyenneté et le développement durable</li> </ul> </li> <li>2) Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions ou dispositifs visant à permettre une plus grande accessibilité aux pratiques sportives, culturelles ou de loisirs du point de vue tarifaire et/ou en matière de transports</li> <li>- Actions privilégiant les mutualisations de moyens sur plusieurs territoires</li> </ul> </li> </ol>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Communauté d'agglomération, communes ou associations porteuses du projet éducatif local</p>



**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

ECHEANCIER	De 2019 à 2024
------------	----------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes/ingénierie					Europe		
sous-total					Etat		
Travaux					Région		
sous-total					Département CT 4		403 655
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total					Autres financeurs CAF		
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
sous-total					Autofinancement		
<b>TOTAUX</b>		HT			<b>TOTAUX</b>		403 655





**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
X	X	X
<p><i>Justification :</i></p> <p>Le CNAM-Intechmer propose des formations postbac, de niveau bac+3, spécialisées dans les métiers de la mer et uniques en France : cadre technique « génie de l'environnement marin », « production et valorisation des ressources marines », bachelor « océanographe ». L'Institut a diplômé près de 1500 élèves et dispose de 9 enseignants-chercheurs.</p> <p>Construit en 1986 et conçu par l'architecte Jacques Rougerie, l'Institut est implanté à Cherbourg-en-Cotentin, sur le site de Collignon. Ses installations (notamment le bâtiment dédié à l'enseignement) sont vétustes et non conformes. Il s'agira donc de rénover l'ensemble des bâtiments afin de les mettre aux normes, mais surtout de permettre, sur le long terme, de conforter la présence du CNAM/Intechmer dans le Cotentin.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux et départementaux du développement de la compétitivité et l'attractivité des territoires. Il contribue également à un aménagement équilibré du territoire en répartissant l'offre en l'enseignement supérieur sur toute la Normandie.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
X	X	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Cf supra.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>L'agglomération du Cotentin s'est dotée de la compétence facultative « enseignement supérieur et la recherche » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>Par ailleurs, ce projet s'intègre dans la feuille de route stratégique de l'agglomération du Cotentin au titre de l'Ambition 1 « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi » et précisément de l'Objectif 3 « Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche, au service de l'innovation »</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Une mission de diagnostic du site d'Intechmer (qui comprend plusieurs bâtiment), construit en 1986, a été lancée début 2015 afin d'identifier dans un premier temps l'ensemble des désordres, pour ensuite avoir une idée précise des travaux de réhabilitation qui seraient à conduire. Ceci fait suite à de nombreux problèmes constatés sur ces installations vieillissantes, en particulier dans le bâtiment A dédié à l'enseignement : infiltrations, installations électriques non conformes, fissurations...</p> <p>La mission comprend par conséquent la réalisation d'un programme de travaux, ainsi que son estimation financière dans les domaines suivants : structure, thermique/phonique, sécurité incendie, accessibilité des PMR, installations électriques, réseaux. GTEIC a été retenu, en lien avec le mandataire ECHO, pour un coût d'étude d'environ 100 000€ TTC. Cette prestation inclut par conséquent un état des lieux, une analyse technique, un rapport de préconisation sur la faisabilité et l'élaboration d'un programme fonctionnel complété d'une estimation financière.</p> <p>En parallèle, le CNAM a fait part de ses besoins au niveau de la répartition des surfaces. Il s'agit en effet de profiter de travaux de structure pour mieux optimiser et rationaliser l'espace, afin en particulier d'avoir des salles de classes plus grandes, et des locaux plus adaptés pour les chercheurs. Une hypothèse consisterait à regrouper tous les laboratoires dans un espace séparé du bâtiment principal, qui serait alors dédié exclusivement à l'enseignement, ce qui permettrait d'avoir de nouveaux espaces pour accueillir plus d'étudiants.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>L'institut Intechmer, rattaché au CNAM, est implanté à Cherbourg depuis 1981. Il est installé sur un site dédié depuis 1986, dans un bâtiment construit par l'architecte Jacques Rougerie. C'est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Il a diplômé à ce jour près de 1500 élèves, pour des formations BAC+3 de cadre technique (production et valorisation des ressources marines, génie de l'environnement marin) et de bachelor océanographe. Il dispose par ailleurs d'une équipe de 9 enseignants-chercheurs rattachés scientifiquement au LUSAC, laboratoire de l'Université de Caen. Cette équipe « écoulement et environnement » travaille en particulier sur l'impact des activités anthropiques sur les milieux marins (par exemple sur les EMR et l'aquaculture). Une convention avait par ailleurs été signée avec l'ancienne Basse-Normandie, sur la base d'un soutien de 225 000€/an sur la période 2014-2017, pour soutenir l'institut. Le CNAM/Intechmer est par ailleurs soutenu par le Cotentin, par une subvention en fonctionnement annuelle.</p> <p>Ce projet, compte tenu de la spécificité de l'Intechmer et de son implantation local, a un caractère structurant pour le Cotentin et pour la Région dans son ensemble. Il vise à apporter des conditions de travail optimales pour les étudiants et les enseignants-chercheurs.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>La CA du Cotentin assurera les travaux de maintenance du bâtiment, en lien avec sa compétence soutien à l'enseignement supérieur et recherche.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**



<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>L'opération vise donc à réhabiliter l'ensemble des bâtiments qui constitue le site Intechmer (voir en PJ) afin de les mettre aux normes, mais surtout de permettre, sur le long terme, de conforter la présence du CNAM/Intechmer dans le Cotentin.</p> <p>Ceci se fera grâce à une occupation plus rationnelle des espaces, qui offrira de nouvelles possibilités pour l'enseignement et la recherche. Le programme de travaux qui sera établi comprendra ainsi des mises en conformité (PMR, sécurité incendie, installations électriques...), une amélioration thermique (a minima suivant la RT existante, permettant ainsi un gain de 40% par rapport aux actuelles consommations) et phonique, mais aussi des réparations structurelles et une amélioration globale du bâti (permettant le réaménagement des surfaces).</p> <p>Enfin le projet intégrera la création de nouvelles surfaces en remplacement d'un bâtiment qui sera démoli, dédiées aux activités de recherche et de travaux pratiques.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le service de développement économique travaille en lien étroit avec le service Ingénierie et Bâtiments qui gère le volet technique des opérations, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés sélectionnés par marchés publics.</p> <p>La collectivité procèdera par un AMO, puis, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2019</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
					Etat		
sous-total	1 120 000		1 120 000				
Travaux					Région		
					FRADT	30 %	2 700 000 €
sous-total	7 800 000		7 800 000		Département		
Acquisitions foncières					Dossier à étudier hors contrat, crédits spécifiques		A solliciter
sous-total					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	70 %	6 300 000 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
sous-total							
TOTAUX	9 000 000	HT	9 000 000		TOTAUX		9 000 000 €





**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 2 700 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n°2.10

CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG EN COTENTIN

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<u>Type d'opération :</u> <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> Cherbourg-en-Cotentin (50129)

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Organisme : Université de Caen Normandie Responsable légal : DENISE Pierre                      Fonction : Président de l'Université Responsable technique : REGEREAU Nathalie    Fonction : Directrice administrative Campus Universitaire de Cherbourg LEQUILBEC Frédéric    Fonction : Responsable du Service Immobilier Campus Manche
	Adresse : 60 rue Max Pol Fouchet – CS 20082 – Cherbourg Octeville – 50130 Cherbourg en Cotentin Tél : 02.33.01.45.00 Courriel : <a href="mailto:campusmanche.dir-admin@unicaen.fr">campusmanche.dir-admin@unicaen.fr</a> Budget de la structure : Budget prévisionnel 2018 : 46 077 567 €



	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 131 sur le Campus de Cherbourg 43 (ESIX) / 73 (IUT) / 15 (UFR Sciences)</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....1</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> </ul>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
X	X	X
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le projet de rénovation du campus universitaire de Cherbourg en Cotentin s'inscrit dans les différents axes de politique générale de la Région Normandie notamment sur sa volonté d'accompagner le volet enseignement supérieur, recherche, innovation sur les axes suivants : Rénovation et modernisation des campus, Soutien à la vie étudiante / Mobilité internationale, Recherche / Innovation. La Région Normandie souhaite également particulièrement développer les formations par apprentissage : « L'apprentissage, voie d'excellence ». A ce titre, le campus de Cherbourg a toujours eu une politique de développement des formations par apprentissage et propose à ce jour 2 DUT en apprentissage (Génie Electrique et Informatique Industrielle / Génie Industriel et Maintenance), 6 licences professionnelles en apprentissage (Management Maintenance et Exploitation des Installations Industrielles, Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels, Management Qualité Sécurité Environnement, Conseiller Gestionnaire de Clientèle, Métiers de l'Industrie, Gestion des Ressources Humaines) et une filière ingénieurs « Génie des Systèmes Industriels option production industrielle.</p> <p>Le campus de Cherbourg partage également avec la Région la volonté de former tout au long de la vie et accueille chaque année des demandeurs d'emplois financés notamment grâce au programme qualif individuel de la Région. Le campus universitaire a une volonté d'ouverture au plus grand nombre et assure un rôle « d'ascenseur social » (40 % des étudiants inscrits sont boursiers de l'enseignement supérieur). Enfin, les laboratoires présents sur le campus notamment le LUSAC (Laboratoire Universitaire des</p>		



Sciences Appliquées de Cherbourg) contribue à l'attractivité du territoire et au développement de la recherche dans le cadre des Energies Marines Renouvelables, axe fort également de la politique générale de la Région Normandie.

Malgré ces atouts, le campus universitaire de Cherbourg reste fragile car il correspond à un site délocalisé dont l'image positive peut être limitée au bénéfice de grandes villes universitaires comme Caen, Rouen, Le Havre ou Rennes. Le campus universitaire de Cherbourg doit se démarquer par des infrastructures modernes et parfaitement entretenues (cadre pédagogique et vie étudiante) qui contribueront à son attractivité. Ces rénovations doivent également s'inscrire dans une démarche de performances énergétiques des bâtiments publics.

### Département Manche

Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
X	X	<input type="checkbox"/>
<i>Justification</i> : Cf supra.		

### INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le territoire du Cotentin accueille le 2<sup>ème</sup> pôle universitaire de la Normandie occidentale (par le nombre d'étudiants et la surface des locaux disponibles).</p> <p>Les équipements d'enseignements, culturels, sportifs et scientifiques qui composent le campus constituent un atout majeur pour le rayonnement du territoire et forment un ensemble d'excellence qui contribue au développement démographique et économique du Cotentin.</p> <p>Par ailleurs, ce projet s'intègre dans la feuille de route stratégique de l'agglomération du Cotentin au titre de l'Ambition 1 « développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi » et précisément de l'Objectif 3 « Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche, au service de l'innovation »</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Les premières constructions universitaires sur le campus délocalisé de Cherbourg en Cotentin datent de 1988. Depuis l'origine du site, sa création et son développement ont été fortement soutenus par les collectivités locales (Région, Département, Communauté Urbaine de Cherbourg, Syndicat Mixte du Cotentin).</p> <p>Trente ans plus tard, un programme de rénovations et de modernisation doit être engagé afin de réhabiliter les bâtiments existants, de proposer de nouveaux services en adéquation avec les aspirations et les besoins des étudiants et de permettre ainsi d'offrir un cadre de vie moderne et adapté notamment sur le plan de la sécurité, de l'amélioration de l'empreinte énergétique et de l'accessibilité des locaux.</p> <p>Les bâtiments concernés hébergent actuellement les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IUT Cherbourg Manche : 4 DUT et 5 Licences professionnelles · 642 étudiants</li> <li>- ESIX Normandie : un département « Génie des Systèmes Industriels » · 253 étudiants</li> <li>- IAE-IUT Cherbourg Manche : une licence professionnelle · 15 étudiants</li> <li>- UFR LVE : une licence professionnelle · 21 étudiants</li> <li>- UFR Sciences : une licence professionnelle · 18 étudiants</li> </ul> <p>Ainsi que différentes structures liées à la vie étudiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèque Universitaire</li> <li>- Maison de l'Etudiant</li> <li>- Complexe Sportif Universitaire</li> </ul> <p>et à la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hall technologique.</li> </ul> <p>La surface totale de bâtiments est de 25 994 m<sup>2</sup>.</p> <p>Différents diagnostics bâtiments ont déjà été réalisés et sont transmis en annexe de ce dossier justifiant l'urgence d'interventions (Diagnostic patrimoine, infiltrations bâtiment IUT, Ad'AP). Des photographies complètent également les demandes précisées ci-dessous</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Les équipements d'enseignements, culturels, sportifs et scientifiques qui composent le campus</p>



	<p>constituent un atout majeur pour le rayonnement du territoire et forment un ensemble d'excellence qui contribue au développement démographique et économique du Cotentin.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les opérations présentées consistent en l'optimisation du patrimoine immobilier et l'amélioration de l'attractivité du campus.</p> <p>Les investissements nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliseront des ressources existantes parmi les services supports de l'Université (Direction de l'immobilier et Service Immobilier Campus Manche, Direction de l'achat public, Direction de la prévention, Direction des affaires financières, Directrice administrative de site, Directions des composantes...) en lien avec les AMO lors des phases de conception et de réalisation (planification et préparation des APS, APD, DCE..., suivi des appels d'offres, suivi de chantier et réception des travaux).</li> <li>- L'exploitation des locaux concernés par ces opérations continuera d'être assurée par l'Université et ses services sur ressources propres.</li> <li>- généreront à terme des économies de fonctionnement notamment en matière de dépenses énergétiques (rénovation des installations électriques, mise en place d'éclairages basse consommation, amélioration de l'isolation des bâtiments)</li> <li>- préserveront la qualité du bâti et limiteront des interventions ultérieures plus coûteuses sur les ouvrages (traitement d'infiltrations, arrêt de la dégradation des façades...)</li> <li>- permettront le déploiement du THD dans les locaux d'enseignement les plus anciens ne disposant plus de réseaux permettant le traitement des données à haute vitesse ainsi que le développement des usages numériques dans les espaces de travail (visioconférence...) et de vie étudiantes (travail nomade dans les espaces partagés tels que les atriiums, la cafétéria...),</li> <li>- offriront de nouveaux espaces et amélioreront significativement la qualité d'usage des espaces rénovés pouvant être mis à disposition d'entités extérieures (collectivités, entreprises, associations).</li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Sur les 4 axes proposés par l'université de Caen, la Région en a retenu 2 (axe B et axe C hors réseau informatique).</p> <p>L'axe B de la programmation pluriannuelle 2018-2022 de travaux d'aménagements, d'équipements et de gros entretien renouvellement (GER) consiste en l'amélioration des conditions de la vie étudiante. Il comprend 4 opérations :</p> <p><b>1. Extension de la salle de musculation du Complexe Sportif Universitaire (CSU)</b></p>
---------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Complexe Sportif livré en 2009 a été construit pour le développement des activités physiques et sportives universitaires sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté Urbaine de Cherbourg. Ce bâtiment comprend notamment une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de 9m de haut et 24m de long, une salle dédiée au fitness de 200 m<sup>2</sup>, un plateau multisports de 1246 m<sup>2</sup> et une salle de musculation de 43 m<sup>2</sup>. Il intègre les bureaux du Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ainsi qu'une salle à vocation mixte (enseignements et convivialités).

Au cours des dernières années la pratique d'activités nécessitant l'utilisation d'équipements de type banc plat Olympique, presse horizontale, rameur, banc adducteur et abducteur/fléchisseur... s'est fortement développée. Il existe une forte demande tant chez les étudiants que chez les personnels du campus pour l'utilisation d'appareils d'entraînement et de remise en forme. Ce type d'activités séquencées nécessite de proposer l'accès à des machines aux caractéristiques variées pour permettre une circulation fluide des pratiquants. L'encombrement de ces appareils nécessite de disposer d'un espace adapté pour une utilisation en toute sécurité. Face à l'augmentation de la demande et l'insatisfaction des usagers quant aux conditions actuelles d'utilisation des appareils le SUAPS souhaite étendre l'espace musculation du CSU vers une zone disponible.

L'extension de l'activité musculation dans l'espace Patio inexploité permettra d'améliorer significativement la qualité d'usage du bâtiment. D'une surface de 55 m<sup>2</sup> le Patio est inutilisé depuis l'origine. Les caractéristiques de cette zone (enclavement, manque d'ensoleillement, humidité...) en font un espace perdu alors qu'il est positionné au cœur du bâtiment et qu'il est visible depuis plusieurs accès.

L'étude technique confiée au Cabinet Boisroux (candidat retenu après un AAPC), maître d'œuvre en 2009, permettra de préciser le cahier des charges qui consiste à :

1. Couvrir l'espace et aménager les réseaux d'eau, d'électricité et de ventilation nécessaires à sa viabilisation
2. Modifier les accès depuis l'entrée principale et la salle de musculation Existante
3. Adapter les revêtements de sol et de murs au nouvel usage de l'espace

La superficie à aménager étant limitée et l'essentiel du gros œuvre réalisé le coût de remaniement est limité (<1100 € TTC m<sup>2</sup>). Les contraintes techniques à prendre en considération et la nécessité d'une conception élégante et soignée permettant de conserver la qualité architecturale du bâtiment et de satisfaire aux besoins des usagers feront le succès de l'opération.

L'équipement de l'extension de la salle et le renouvellement des appareils de musculation sera intégralement pris en charge par le SUAPS

## **2. Reconfiguration de l'ancienne bibliothèque universitaire en salle à usages polyvalent (formations, réunion des instances, salle de visioconférence) – Bâtiment IUT**

A sa création en 1988 le bâtiment IUT comprenait en son sein un vaste espace dédié à l'accueil d'un centre de documentation. Jusqu'à la construction de la Bibliothèque Universitaire Blanche Maupas en 2009, le Service Commun de la documentation de l'Université a exploité cet espace. Depuis le départ du SCD le local n'a plus été utilisé de façon satisfaisante.



Constitué d'un plateau de 207 m<sup>2</sup> et d'une mezzanine de 56m<sup>2</sup> il offre avec ses volumes, sa position centrale dans l'IUT et son architecture un potentiel important qui n'a pu jusque-là être exploité. C'est ainsi près de 2% de la surface SHON qui est désaffectée.

L'opération va consister sur la base d'un APS, à actualiser (réalisé en 2011) à transformer la zone en salles à usage polyvalent (formations, réunion des instances, salle de visioconférence). L'espace sera divisé afin de proposer une vaste salle de 120 m<sup>2</sup> permettant l'organisation de sessions de formation ou la tenue de réunions pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes.

Son utilisation pourra être tant interne pour les besoins des formations et services de l'université que proposée à ses partenaires (collectivités, entreprises, associations...). En périphérie de la salle principale pourront être créés des salles annexes permettant le travail en plus petits groupes. La configuration d'ensemble modulable et l'équipement proposé (projection, sonorisation, vidéoconférence) sera ainsi utilement mutualisables.

### **3. Rénovation de la cafeteria positionnée dans le bâtiment IUT**

Centre essentiel de la vie étudiante, la cafétéria « La soupape » a été implantée au rez-de-chaussée du bâtiment de l'IUT lors de son extension pour la création du département GIM en 1997 dans un espace servant précédemment de salle d'examens.

Les aménagements sommaires réalisés alors (stockage, création d'un comptoir pour le service, aménagement mobiliers) n'ont pas évolué depuis. Force est de constater que cet espace de convivialité et de rencontre entre tous les acteurs du site ne correspond plus aux standards d'un campus universitaire tel que celui de Cherbourg tant par la qualité d'accueil qu'il offre que par les conditions de travail inadaptées pour les personnels du CROUS qui l'anime.

Sur la base d'une étude d'architecte commandée par l'Université et le CROUS, un projet de rénovation complet de la cafétéria a pu être élaboré en 2017. L'APS est basée sur une étude comparée entre la cafétéria « La soupape » dans sa configuration actuelle et les autres cafétérias gérées par les CROUS sur les différents campus de l'Université de Caen.

Cette opération est particulièrement importante pour l'attractivité du campus. La cafétéria offre pour les étudiants un espace d'échanges privilégié entre eux mais également avec les enseignants qu'ils peuvent ainsi côtoyer en dehors du périmètre habituel des salles de cours. La cafétéria du campus est un lieu qui témoigne de la vitalité d'un campus où se développe aussi le travail nomade avec le développement des outils numériques connectés.

### **4. Rénovation salles de TD et TP (accès au wifi, branchement des PC, pédagogie par mode projets)**

Les locaux d'enseignement du campus comprennent 122 salles (71 à l'IUT, 51 à l'ESIX-UFR) et 5 amphithéâtres permettant de dispenser des cours dans différentes configurations (Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, salles projets accueillant 8 étudiants jusqu'aux cours magistraux aux promotions entières).





Les salles ont été mises en service entre 1988 et 1997. A l'exception de 25 d'entre elles (6 à l'IUT, 19 à l'ESIX-UFR dont 14 box projet) qui ont fait l'objet de rénovations complètes (revêtements sols-murs-plafonds, éclairage, électricité, projection) la majorité d'entre elles n'a pas bénéficié de travaux de remise en état systématique.

L'opération consiste à engager un programme sur 5 ans permettant de rénover 2500 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignement (soit 500 m<sup>2</sup> par an considérant un coût moyen de 300 € TTC au m<sup>2</sup>). Si on considère une surface moyenne de 70 m<sup>2</sup> pour une salle TD/TP l'objectif est de rénover 35 salles soit 7 salles par an (6% des salles TD/TP).

L'axe C de la programmation pluriannuelle 2018-2022 de travaux d'aménagements, d'équipements et de gros entretien renouvellement (GER) consiste à proposer aux étudiants actuels et futurs de nouveaux espaces de travail favorisant le développement de la pédagogie numérique. Il comprend 3 opérations :

### **1. Création d'un Fab-Lab**

Le département Génie des Systèmes Industriels de l'ESIX Normandie dispose d'un atelier de fabrication destiné aux étudiants dans le cadre des réalisations des projets. Cet atelier dispose de machines-outils de haute performance.

L'objectif est de créer un véritable « FABLAB » qui pourra être ouvert aux entreprises et au grand public. Cet espace est situé au rez-de-chaussée du bâtiment UFR du site universitaire. Afin de permettre l'ouverture au public, en dehors des horaires d'ouverture et fermeture normales, il faut prévoir quelques travaux immobiliers afin d'isoler la partie spécifique dédiée au Fab-lab du reste du bâtiment.

L'opération consiste à installer une porte complémentaire dans le couloir du bâtiment afin de limiter les accès au public du Fab-lab, mettre en place un contrôle d'accès au niveau de l'entrée, de la sortie et de l'ascenseur, créer un sanitaire PMR et modifier les installations électriques et ventilations pour

l'installation de nouvelles machines notamment une découpeuse laser. Le nouvel espace devra également s'équiper de mobiliers adaptés facilitant et sécurisant la circulation des utilisateurs autour des équipements. Actuellement, l'ESIX Normandie peut mettre à disposition : une machine-outil à commande numérique UGV, une thermoformeuse, trois imprimantes 3D, des outillages classiques : perceuse à colonne, tour manuel, une découpeuse laser, petit atelier électronique / contrôle commande. Une enveloppe complémentaire devra être prévue pour l'achat de matériels autres du type : espace numérique bureau d'études, atelier textile (brodeuse numérique, découpe vinyle), table à commande numérique.

### **2. Création d'une salle TP Energies renouvelables**

	<p>La transition énergétique est en cours. L'IUT a besoin de moderniser ses équipements pour proposer aux étudiants des enseignements leur permettant d'appréhender les enjeux de la transition énergétique de la mobilité décarbonée et les nouvelles technologies liées à la production et à la gestion de l'énergie.</p> <p>L'opération consiste en l'aménagement d'un ensemble de deux salles pour constituer un plateau technique de 240 m<sup>2</sup> (une salle d'enseignement du département GEII et une salle précédemment occupée par le LUSAC qu'il convient de réaménager : ouverture d'une porte dans un voile béton, rénovation des revêtements et des installations électriques). Le plateau créé permettra de disposer sur un même lieu de tous les bancs d'essais pédagogiques déjà acquis (photovoltaïque, éoliens...) et ceux présentant les innovations technologiques en cours de déploiement (hydrogène...).</p> <p><b>3. Rénovation des laboratoires de langues</b></p> <p>Le campus dispose de 4 espaces dédiés à l'apprentissage des langues. Deux de ces espaces sont constitués de solutions PC multimédia récemment renouvelés. Deux salles dont l'équipement a été renouvelé il y a 12 ans doivent être remplacées en 2020 afin de suivre l'évolution des technologies (hardware et software).</p> <p>Les deux laboratoires de langues concernés sont installés dans les locaux de l'IUT. Equipés de solutions spécifiques permettant notamment de valider les examens de niveau (CLES) ils sont composés d'une console pour l'enseignant et de 26 postes de travail étudiants comprenant un système de casque audio et un magnétophone virtuel permettant de lire les ressources multimédia et d'enregistrer la voix.</p> <p>L'opération consistera à remplacer les modules audios et à mettre à jour les systèmes d'exploitation.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p><b>Eléments communs aux opérations :</b></p> <p>Conduite d'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UNICAEN (Direction de l'immobilier / Service Immobilier Campus Manche)</li> </ul> <p>Autorisations administratives (permis, déclaration préalable de travaux, demande de modifications d'un ERP...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UNICAEN (Direction de l'immobilier / Service Immobilier Campus Manche, Direction des affaires juridiques)</li> </ul> <p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO : Procédure Adaptée (Services UNICAEN mobilisés : Direction de l'achat public / Service Immobilier Campus Manche, Direction des affaires financières)</li> <li>- Diagnostics : Marché à bon de commande UNICAEN existant</li> </ul>



- CSPPS : Marché à bon de commande UNICAEN existant
- Travaux : Procédure Adaptée (Services UNICAEN mobilisés : Direction de l'achat public / Service Immobilier Campus Manche, Direction des affaires financières)
- Contrôles techniques : Marché à bon de commande UNICAEN existant

#### Éléments propres à l'avancement de chaque opération :

##### **1. Extension de la salle de musculation du Complexe Sportif Universitaire**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : oui, en cours. *Architecte retenu suite à AAPC 2017*

Etudes préalables :

Intérêt / faisabilité : Réalisé oui

Diagnostics avant travaux : non ;

##### **Reconfiguration de l'ancienne bibliothèque universitaire en salle à usages polyvalent (formations, réunion des instances, salle de visioconférence) – Bâtiment IUT**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : oui

Etudes préalables :

Intérêt / faisabilité : oui

Diagnostics avant travaux : en cours

##### **Rénovation de la cafeteria positionnée dans le bâtiment IUT**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : oui

Etudes préalables :

Intérêt / faisabilité : oui

Diagnostics avant travaux : non

##### **Rénovation salles de travaux dirigés (accès au wifi, branchement des PC, pédagogie par mode projets)**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : oui

Etudes préalables :

Intérêt / faisabilité : oui

Diagnostics avant travaux : non

##### **Création d'un Fab-Lab**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : oui

Etudes préalables :

Intérêt / faisabilité : en cours

Diagnostics avant travaux : non

##### **Création d'une salle TP Energies renouvelables**

Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maitre

d'œuvre : non



	<p>Etudes préalables : Intérêt / faisabilité : en cours Diagnostics avant travaux : non</p> <p><b>Rénovation laboratoires de langues</b> Recours à une présentation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / Maître d'œuvre : non</p> <p>Etudes préalables : Intérêt / faisabilité : en cours Diagnostics avant travaux : non (sans objet)</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	L'ensemble des opérations est envisagé de 2018 à 2020
-------------------	-------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **oui**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b> Amélioration des conditions de la vie étudiante Innovations pédagogiques <b>sous-total</b>	69 000 5 000 <b>74 000</b>	TTC TTC <b>TTC</b>			Europe  Etat		
<b>Travaux</b> Amélioration des conditions de la vie étudiante Innovations pédagogiques <b>sous-total</b>	967 500 116 250 <b>1 083 750</b>	TTC TTC <b>TTC</b>			Région FRADT Fonds de concours Département	25%	318 437
<b>Acquisitions foncières</b> <b>sous-total</b>					Autres financeurs		
<b>Mobilier, petit équipement</b> Amélioration des conditions de la vie étudiante <b>sous-total</b>	116 000 <b>sous-total</b>	TTC			Autofinancement du Maître d'ouvrage	75 %	955 313
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 273 750</b>	<b>TTC</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>1 273 750 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût éligible HT de l'opération (dépenses relatives au FABLAB, TP Energies renouvelables, labo langues – 121 250 € max-, et à l'amélioration des conditions de vie étudiante -1 273 250 € max-), plafonnée à 318 437 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°2.11**

**Voie du Homet à Cherbourg-En-Cotentin : création d'une voie verte/douce**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction           <input checked="" type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : aménagement         </p> <p> <input type="checkbox"/> Réhabilitation           <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>CHERBOURG-en-COTENTIN 50 129</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVE</b> <span style="float: right;">Fonction : Maire</span></p> <p>Responsable technique : <b>Sylvie DESMOTTES</b></p> <p>Fonction : Chef de service études et travaux - Direction de la voirie et de l'éclairage public</p> <p>Adresse : 2 Quai de Caligny – BP 808 Cherbourg-Octeville- 50 108 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 08 26 73 ou 06 31 63 20 16 Courriel : sylvie.desmottes@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>La voie douce participera à la fois à l'intermodalité des moyens de déplacement, au développement économique, au tourisme, au renouvellement urbain tout en permettant de préserver voire de restaurer la biodiversité.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Un comité modes doux a été mis en place à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin en avril 2017, il est coprésidé par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération le Cotentin et réunit des représentants des habitants des associations modes doux, du réseau de transport urbain et des agents et élus de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération le Cotentin.</p> <p>Le projet d'aménagement de la voie douce du Homet a été inscrit au programme de travail de ce comité, afin que les participants recensent les besoins des futurs usagers, à croiser ensuite avec les contraintes techniques afin d'élaborer une proposition de programme.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Direction des Mobilités et Infrastructures
	Chargé de mission du service :	Jennifer MAUGER
	Service référent du contrat	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>La voie ferrée de raccordement du Homet était utilisée pour desservir l'Arsenal et la base navale, Elle n'est plus utilisée et sa fermeture a été validée par le conseil d'administration de la SNCF en juin 2016, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a la volonté d'acquérir l'emprise de cette voie de chemin de fer après démontage des rails et traverses par la SNCF.          Cette acquisition a pour but de créer une voie douce, permettant d'accueillir piétons, vélos et autres usagers de modes de déplacements doux sur cette voie qui traverse le territoire de la gare SNCF jusqu'au stade de la Marine à proximité du pôle de la Saline.          Son aménagement permettra de résorber une friche urbaine.          Ce projet s'inscrit également dans les axes stratégiques de l'Agglomération du Cotentin, dès lors qu'il contribue à l'attractivité du territoire. Il accroît l'offre de services par une diversification de nos modes de transports et de circulation. A l'échelle du Cotentin, il contribue à l'élaboration du Plan de Déplacement dans un cadre d'actions commun partagé entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'Agglomération.          Il concourt à l'intermodalité et à la promotion des modes de déplacement doux,          Il participe à aménager et à préserver notre cadre de vie en réduisant la pollution de l'air.          La voie du Homet s'inscrit dans le schéma directeur voies douces et pistes cyclables de CEC.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'aménagement de cette voie douce viendra abonder le maillage doux de Cherbourg-en-Cotentin, en permettant notamment de desservir le centre-ville et de relier le secteur de la Gare avec le secteur ouest de l'agglomération.          Cette voie douce s'intégrera également dans le réseau de pistes cyclables existantes, en faisant le lien entre la piste cyclable du boulevard de l'Est et la piste cyclable de la Saline, permettant ainsi une traversée est/ouest du territoire.          La liaison douce du Homet viendra également rejoindre le projet de piste cyclable reliant la zone universitaire au Quai de Caligny, offrant ainsi une possibilité de rejoindre la piste cyclable de la Saline. Les usages de cette voie douce pourront être nombreux et concerneront notamment des déplacements domicile-travail, pour des trajets sur le territoire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi pour des habitants d'autres communes venant travailler en train et qui disposeront ainsi d'une voie douce leur permettant de partir de la gare vers leur lieu de travail.          La voie douce viendra abonder les liaisons inter-quartiers, en permettant notamment un lien entre le quartier de l'Amont-Quentin et des Provinces vers le centre-ville.          L'aménagement de cette voie douce sera mené en lien avec l'opération de renouvellement urbain du quartier les Fourches – Charcot-Spanel, car elle présente un fort intérêt en pouvant être rejointe à partir de ce quartier par la rue Pierre de Coubertin.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p><i>Le point de départ de cette voie étant la gare SNCF, l'aménagement de la voie douce du Homet est un atout majeur pour favoriser l'intermodalité des modes de transport.          Cet aménagement sera donc intégré dans la réflexion sur la création du Pôle d'échange multimodal de la gare, afin que les usagers du train aient un accès à la voie douce en sortant de la gare. Le tracé de la voie douce passe également à proximité de plusieurs zones concernées par le projet de mise en place du bus à haut niveau de service.          Le tracé de la voie permet également de pouvoir favoriser la desserte du site de Naval Group pour les utilisateurs de modes de déplacements doux.          En effet, un embranchement situé après le croisement entre le boulevard Guillaume Le Conquérant et la rue Pierre de Coubertin divise la voie ferrée en deux sections, l'une d'elle longe la rue Amiral Gauchet permettant de rejoindre l'entrée de Naval Group.          La future voie douce du Homet présente également un atout important en matière de tourisme puisque elle assurera la liaison entre la piste cyclable de l'ouest de l'agglomération à celle de l'est qui rejoint ensuite la véloroute amenant jusqu'au départ de la voie verte à Rocheville.          Cette liaison se fera ainsi en passant par le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin à proximité de l'auberge de jeunesse.          Puisque la voie douce sera accessible à la sortie de la gare, elle permettra également de rejoindre directement le GR 223 au niveau de la rue de l'Abbaye, pour l'étape Cherbourg-Octeville / Omonville-la-Rogue.</i></p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p><i>La voie douce sera intégrée aux voies douces du réseau communal et entretenue par les services de CEC.          Par ailleurs, un plan d'actions pour préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire de Cherbourg-en-Cotentin va être validé, en lien avec le schéma de cohérence écologique. Une des fiches-actions est dédiée à la mise en œuvre d'une démarche concertée pour le renforcement du réseau de mobilités douces en intégrant la biodiversité.          Cette fiche-action prend pour exemple l'aménagement de la voie ferrée, des inventaires de biodiversité ont ainsi commencé à être menés afin de déterminer l'intérêt de cette zone comme corridor écologique.</i></p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>CEC envisage de créer une piste cyclable et un chemin pour piétons pour permettre une « liaison douce » entre la gare SNCF et le secteur Ouest de l'agglomération (trottoir Nord de la rue de l'Abbaye), pour une longueur aménagée de 2 400 m.</p> <p>L'aménagement permettra aux piétons et cyclistes d'atteindre la liaison douce par une rampe aménagée en bordure du parking public de la Gare (au Sud) ou à partir de la rue du Roule Prolongée (au Nord).</p> <p>Après le franchissement du pont de la rue des Tanneries, un accès piétons est existant à partir du Passage des Champs et de la rue de Ceinture.</p> <p>Le Passage des Champs pourra être maintenu en accès piétons au Nord (passage étroit) et aménagé en accès piétons/vélos au Sud (côté rue de Ceinture).</p> <p>La voie se poursuit en tranchée bordée de murs ou de talus sur 1,2 km jusqu'à la rue de La Polle. Certaines parties sont en tranchée couverte ou semi-ouverte entre le carrefour rue Emile Zola/ et rond-point de Poole pour permettre son franchissement par le boulevard Guillaume Le Conquérant.</p> <p>La voie retrouve le niveau du terrain naturel à son croisement avec la rue de la Polle, point d'entrée de la zone 30 du centre-ville de Cherbourg.</p> <p>La voie se poursuit ensuite sur 300 m vers le Nord jusqu'au carrefour avec la rue Pierre de Coubertin, lui aussi point d'entrée de la zone 30 du centre-ville de Cherbourg. Il permettra notamment l'accès au stade Maurice Postaire à l'Ouest du boulevard Guillaume Le Conquérant.</p> <p>La voie se divise ensuite en deux embranchements. L'aménagement de l'embranchement Est permettra aux piétons et cyclistes de rejoindre les trottoirs et les pistes cyclables de la rue de l'Abbaye au droit de la Porte de l'Arsenal à partir de la rue Pierre de Coubertin en longeant la rue Amiral Gauchet.</p> <p>L'aménagement de l'embranchement Ouest qui longe le boulevard Guillaume Le Conquérant pourra être réservé pour améliorer le tourne à droite des véhicules qui se dirigent vers l'Est, rue de l'Abbaye (centre-ville de Cherbourg et entrée « Porte de l'arsenal »).</p> <p>La connexion via un jalonnement à partir de la voie du Homet pourra figurer dans les éléments à intégrer au dossier pour permettre aux randonneurs arrivant en gare ferroviaire ou en gare maritime de Cherbourg d'accéder à l'Eurovélo 4 (Roscoff/Kiev).</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>L'aménagement de la nouvelle voie douce fera l'objet d'une réflexion particulière, afin de la valoriser sur le plan paysager et d'y intégrer une approche artistique valorisante. Un assistant à maîtrise d'ouvrage et une équipe de maîtrise d'œuvre seront recrutés afin de travailler sur le projet d'aménagement en lien avec les acteurs du territoire.</p> <p>Elle sera aménagée de manière à offrir des cheminements confortables quel que soit le mode actif (vé piéton, etc) utilisé.</p> <p>La nouvelle voie « piétonne et cycliste » sera réalisée sur une largeur d'environ 4,50 m. Les sur-largeurs seront empierrées ou enherbées et utilisées pour l'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>De nombreux talus et barrières de protection sont à réparer ou consolider pour assurer la sécurité des nouveaux usagers de la voie et de ses abords.</p> <p>Afin d'améliorer la sécurité, un éclairage public est envisagé sur toute la longueur.</p> <p>Le coût estimé au stade de l'esquisse est de 1 679 400,00 € HT en valeur décembre 2017.</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	Consultation AMO : fin 2018 Dépose des rails par SNCF, acquisition du foncier, mission d'AMO et diagnostic : 2019 Date prévisionnelle APS : 2020 Date prévisionnelle APD : 2020 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2021 (désignation des entreprises de travaux) Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2022 (mise en service)
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					Europe		
Expertises complémentaires (ouvrages d'art, talus, réseaux souterrains)	25 000	HT					
AMO et maîtrise d'oeuvre	124 400	HT					
<b>sous-total</b>	<b>149 400</b>	<b>HT</b>			Etat		
<b>Travaux</b>							
Voie douce à créer (2,2 km)	460 000	HT					
Réaménagement de l'existant	120 000	HT					
Garde-corps, talus gabions	125 000	HT			Région (Aide régionale aux aménagements cyclables favorisant l'intermodalité)	7.86	132 000 €
Eclairage public	325 000	HT					
Aménagement paysager	200 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>1 230 000</b>	<b>HT</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					Département		
Terrain	PM 50 000	HT					
Convention SNCF	PM 200 000	HT					
<b>sous-total</b>		<b>HT</b>					
<b>Mobilier, petit équipement</b>					Fonds de concours		
Escaliers	150 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>150 000</b>	<b>HT</b>					
<b>Autres)</b>					Autres financeurs		
Mise en scène des aménagements	150 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>150 000</b>	<b>HT</b>			Autofinancement du Maître d'ouvrage	92.1	1 547 400 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 679 400</b>	<b>HT</b>			Recettes nettes (dont amortissement)		
					<b>TOTAUX</b>	100 %	1 679 400 €

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n°2.12

AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES – ROUTE DE REVILLE  
A SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Vaast-La-Hougue 50562</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune Saint Vaast La Hougue</p> <p>Responsable légal : Jean LEPETIT                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Estelle HAMEL                      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : 9 rue de Choisy 50 550 Saint Vaast La Hougue</p> <p>Tél : <a href="tel:0233886230">02 33 88 62 30</a></p> <p>Courriel :</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La piste cyclable permettra de favoriser le développement des déplacements alternatifs. La piste proposera un itinéraire sécurisé pour les cyclistes et piétons et favorisera la diminution du trafic en été sur un axe qui connaît une fréquentation importante.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La piste cyclable prévue sur la route de Réville permettra de rejoindre, sur une route particulièrement agréable, avec vue sur la mer et l'île de Tatihou, le centre-ville en partant du Pont de Saire. La circulation y est en temps estival très importante. Il s'agit ainsi de proposer un itinéraire cyclable sécurisé, dans un site fréquenté par les voitures, qui le rend actuellement dangereux pour les cyclistes. Cet équipement permettrait de réduire le trafic routier en augmentant les déplacements piétons et cyclistes.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



## OBJECTIFS DU PROJET :

<b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b>	Cette action s'inscrit dans l'orientation n°3 défini dans la feuille de route stratégique de la CA du Cotentin à savoir « améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités ».
<b>ANALYSE DU BESOIN</b>	<p>La commune de Saint-Vaast-la-Hougue connaît une forte fréquentation durant la période estivale, créant une circulation plus dense.</p> <p>Le projet serait de réaliser une piste cyclable de 1350m en béton afin de proposer un itinéraire alternatif entre le pont de Saire et le centre ville de Saint-Vaast.</p> <p>Ainsi la commune proposera un itinéraire sécurisé, à destination des déplacements doux avec vue sur mer et l'île de Tatihou.</p>
<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	La valeur ajoutée pour le territoire est économique, touristique et écologique. Il s'agit également d'envisager les pistes cyclables comme un outil de développement culturel d'un territoire, puisqu'elles permettent de redécouvrir et de valoriser le patrimoine.
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	Les services communaux assureront l'entretien de la piste cyclable.





**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Réalisation d'une piste cyclable sur une longueur totale de 1 350 mètres en béton.  La piste route de Réville partirait de la rue du Bel pour atteindre le pont de Saire. Une piste en sens inverse serait également réalisée.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Etude préalable en 2018.  Maitrise d'œuvre en 2018  Travaux en 2019

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019  Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2019
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	15 300				Europe		
sous-total	15 300	HT	15 300		Etat		
Travaux	170 000				Région		
sous-total	170 000	HT	170 000		FRADT	30 %	59 190 €
Acquisitions foncières	10 000				Département		
sous-total	10 000	HT	0		CT3	24 %	47 352 €
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours		
Bornage	2 000				Autres financeurs		
sous-total	2 000	HT	2000		Autofinancement du Maître d'ouvrage	46 %	90 758 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
sous-total							
<b>TOTAUX</b>			<b>197 300</b>	<b>187 300</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>197 300</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 59 190 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°2.13**

**AMENAGEMENT D'UNE VOIE CYCLABLE  
A SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction             <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : <i>Aménagement voie</i> </p> <p> <input type="checkbox"/> Réhabilitation             <input type="checkbox"/> Etude           </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Jean-de-la-rivière 50490</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Saint-Jean-de-la-Rivière</p> <p>Responsable légal : <b>Hélène LESEIGNEUR</b>      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique :      Fonction :</p> <p>Adresse : 3 Hameau la Fontaine 50270 St jean de la rivière</p> <p>Tél : 02 33 04 72 95 Courriel :</p>
	<p>Budget de la structure 2018 :</p> <p>Global : 1 015 470 € Fonctionnement : 740 800 € Investissement : 274 670 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis : %.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>L'aménagement d'une voie cyclable contribuera a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'attractivité touristique de la commune dans un secteur ou se situent le golf, 3 campings et de nombreuses résidence secondaires.</li> <li>- Assurer la complétude et la continuité du maillage de voie cyclable</li> <li>- Améliorer la sécurisation piétonne et cyclable</li> </ul>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>CF. supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loic MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>La commune de Saint-Jean-de-la-rivière est située à proximité de commune de Barneville-Carteret au sein du pôle de proximité de la Côte des Isles.</p> <p>Ce secteur est l'un des plus touristiques du Cotentin avec une forte fréquentation en période estivale. La commune de Saint Jean compte d'ailleurs 360 habitants à l'année et s'approche de 3500 l'été.</p> <p>Sur son territoire, la commune compte 3 campings, un golf et de nombreuses résidences secondaires.</p> <p>Le développement touristique est donc une priorité pour ce secteur. Cette stratégie est d'ailleurs partagée dans l'ensemble des documents de planification (Scot, PLUI, stratégie du territoire)</p> <p>Par ailleurs, cette action s'inscrit dans l'orientation n°3 définie dans la feuille de route stratégique de la CA du Cotentin à savoir « améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités ».</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'ex-communauté de communes de la côte des Isles avait réalisé en 2006 une étude de définition de la politique de déplacement de l'espace touristique de la côte des Isles.</p> <p>Cette étude avait caractérisé les flux de déplacement et avait soumis des propositions d'aménagement.</p> <p>Dans ce cadre, la commune de Saint-Jean-de la rivière est concernée par les scénarios d'aménagements. En effet, elle se situe au cœur de liaisons transversales à aménager entre Barneville et Portbail.</p> <p>Ainsi, la commune souhaite mettre en œuvre un projet d'aménagement de sa voie piétonne et cyclable, sur le chemin dit « chemin de Coutances », ainsi que sur des réseaux secondaires. Le projet de la commune est décomposé en 5 parties (cf. plan en annexe).</p> <p>Dans un premier temps, la commune souhaite initier une première tranche de travaux qui comprend les parties 1 et 2, sur le chemin dit « de Coutances ».</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le caractère structurant de cet aménagement réside dans la nécessité de garantir continuité du réseau de voie cyclable sur le secteur de la côte des Isles, secteur à haute valeur ajoutée en matière de développement touristique.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'entretien de la voie cyclable sera fait par les services de la mairie.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Le projet d'aménagement consiste à réaliser des voies cyclables/piétonnes, sur le secteur du chemin de Coutances, ainsi que sur le réseau secondaire.</p> <p>Le projet de la tranche 1 comprend 2 phases :</p> <p>1 - aménagement du chemin de Coutances 2 - aménagement voie SNCF/rd 66/ rue le Marquand</p> <p>Les aménagements prévus consiste dans la réalisation d'une voie propre piéton/cyclable sur la chaussée. Cette voie sera réalisée en sable ciment, et séparée de la route par des potelets et lisses en bois.</p> <p>La largeur de cette voie cyclable sera de 3 mètres.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Etude préalable en 2006.</p> <p>Maitrise d'œuvre en 2019</p> <p>Travaux en 2 phases entre 2019 et 2022</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p><u>Phase 1 :</u> Date prévisionnelle APS : mi 2018 Date prévisionnelle APD : fin 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : début 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020</p> <p><u>Phase 2:</u> Date prévisionnelle APS : 2020 Date prévisionnelle APD : 2020 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2021 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2022</p>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT Phase 1 (partie 1 et 2 du chemin de Coutances)

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO Maîtrise d'œuvre  <b>sous-total</b>	10 944	HT			Europe  Etat		
Travaux Travaux de voirie Signalisation  <b>sous-total</b>	175 406 6 000.00 <b>181 406</b>	HT HT HT			Région FRADT	30%	61 305 €
Acquisitions foncières  <b>sous-total</b>					Département		
Mobilier, petit équipement  <b>sous-total</b>					Fonds de concours  Autres financeurs	24 %	49 044 €
Autres (détailler) Installation/préparation chantier/Détection des réseaux  <b>sous-total</b>	12 000.00	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage  Recettes nettes (dont amortissement)	46 %	94 001 €
<b>TOTAUX</b>	<b>204 350</b>	HT			<b>TOTAUX</b>	100	204 350



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 61 305 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	





Département de la Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
<i>Cf. supra</i>		

### INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Nicolas TARTEAUT

### OBJECTIFS DU PROJET :

<b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b>	<p>La commune déléguée de Portbail (1621 habitants) est une commune Littorale étendue, disposant entre autres d'un centre bourg, d'un port et d'un village vacances. Depuis plusieurs années, la commune se développe et accueille de nombreux touristes lors de la période estivale.</p> <p>La commune souhaite assoir son attractivité en développant les liaisons douces et valoriser le quartier de la plage</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'orientation n°3 défini dans la feuille de route stratégique de la CA du Cotentin à savoir « améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités ».</p>
<b>ANALYSE DU BESOIN</b>	<p>L'ex-communauté de communes de la côte des Isles avait réalisé en 2006 une étude de définition de la politique de déplacement de l'espace touristique de la côte des Isles.</p> <p>Cette étude avait caractérisé les flux de déplacement et avait soumis des propositions d'aménagement.</p> <p>Dans ce cadre, la commune de Portbail est concernée par les scénarios d'aménagements.</p> <p>En effet, elle se situe à l'extrémité d'une liaison transversale à aménager entre Barneville et Portbail.</p> <p>Pour réaliser ces aménagements, la commune a constitué plusieurs tranches/phases.</p>



<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	<p>La réalisation de la liaison douce entre l'école de voile et la place Bellet, entrée du quartier résidentiel de Port-Bail plage remplit plusieurs objectifs structurants pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir aux Portbailais et aux touristes un réseau de bandes cyclables aménagées reliant les points stratégiques de la ville.</li> <li>- Sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes.</li> <li>- créer une valeur ajoutée économique, touristique et écologique pour le territoire.</li> <li>- envisager les pistes cyclables comme un outil de développement culturel du territoire, puisqu'elles permettent de redécouvrir et de valoriser le patrimoine.</li> </ul>
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>L'entretien de la voie sera réalisé en régie par les employés municipaux</p>

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>La sous-phase 1.5 du projet prévoit l'aménagement d'une voie douce entre l'école de voile à la Caillourie et la place Bellet entrée du quartier résidentiel de Port-Bail plage marquant la liaison manquante entre deux éléments déjà réalisés : le 1er tronçon entre le pont des XIII Arches et le port et le 2ème tronçon entre la place Bellet et le VVF déjà réalisé par anticipation en raison du passage du Tour de France en juillet 2016.</p> <p>La voirie sera réalisée en enrobé bitumé</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Maîtrise d'œuvre pluriannuelle : Safège</p> <p>Phase 1.5 du projet : voie douce la Caillourie place Bellet</p> <p>Soit la 5ème sous-phase de la 1ère des 4 grandes phases d'aménagement de Port-Bail plage</p> <p>Démarrage en 2014</p> <p>Marchés à bons de commandes de 4 ans</p>

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2014 Date prévisionnelle APD : 2014 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2014 2017 : voie douce + mobilier urbain + espaces verts 2018 : éclairage public Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2019</p>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI ? OUI

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes					Europe		
sous-total					Etat		
Travaux					DETR 2017 «voirie» (attribuée)	11,26 %	30 854 €
sous-total	274 054	HT			DETR 2017 «éclairage public»	10,57 %	28 955 €
Acquisitions foncières					Région		
sous-total					FRADT	30 %	82 216 €
					Département (amendes de police)		
					Contrat de pôle de services entre 10 et 40% des dépenses éligibles		A solliciter
					Fonds de concours		
					Autres financeurs		
Autres					Autofinancement du maître d'ouvrage	48.17 %	132 029 €
sous-total					Recettes nettes (dont amortissement)		

TOTAUX	274 054	HT			TOTAUX	100 %	274 054 €
--------	---------	----	--	--	--------	-------	-----------

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 82 216 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	

FICHE N°2.15

TRAITEMENTS DES IMMEUBLES DEGRADÉS DU CENTRE ANCIEN DE CHERBOURG-EN-COTENTIN  
OPERATIONS DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI-THIRORI)

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p>Construction <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : <b>Mairie</b> Responsable légal : <span style="float: right;">Fonction : maire</span> <b>Benoît ARRIVE</b> Responsable technique : <span style="float: right;">Fonction : direction Habitat, Logement et</span> Gens du Voyage de la CAC <b>David GERMAIN</b> Adresse : 30 Place Napoléon 50108 Cherbourg-en-Cotentin cedex</p> <p>Tél : 02 50 79 17 71 Courriel : david.germain@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> Développer l'attractivité du centre historique de CEC Requalifier le bâti en éradiquant les immeubles très dégradés</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> Reconquête de logements vacants.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Direction Habitat, Logement, accueil des gens du voyage
	Chargé de mission territoire :	David GERMAIN
REGION	Service instructeur du projet :	Service Aménagement santé et territoires vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p>Afin de développer l'attractivité du centre historique de CEC et de requalifier le bâti en éradiquant les immeubles très dégradés, une stratégie d'interventions comprenant deux volets d'interventions a été mis en place dans le cadre du PLH 2013/2018 de l'agglomération cherbourgeoise. Ainsi une part importante des actions est consacrée à la réhabilitation du parc de logements anciens et au traitement des îlots ou immeubles les plus dégradés</p> <p>Requalifier l'habitat ancien au travers des OPAH volet incitatif mais également pour les immeubles dégradés qui ne font pas l'objet de réhabilitation ; mise en place d'un volet coercitif au travers du dispositif RHI-THIRORI</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p>Depuis de nombreuses années, la collectivité a développé une politique de réhabilitation du parc ancien en s'appuyant notamment sur plusieurs dispositifs de type OPAH. Malgré cette intervention un certain nombre d'immeubles ne font l'objet d'aucune réhabilitation et se trouve ne situation de dégradation très inquiétante.</p> <p>Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une opération RHI-THIRORI a été engagée afin de résoudre ces points durs.</p> <p>Dans ce cadre les opérations de restauration immobilière constituent un des volets d'interventions</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2013-2018 et dans la politique globale de requalification de l'habitat avec la politique d'amélioration de l'habitat OPAH, il concoure avec d'autres dispositifs, tels que le soutien au ravalement de façades et à la requalification des commerces, à mettre en synergie les dispositifs d'interventions publiques.</p> <p>Il contribue par ailleurs au dispositif « action cœur de ville » pour lequel Cherbourg-en-Cotentin a été retenue en 2018 et dont l'objectif est de revitaliser les centres –villes en offrant notamment une offre attractive en matière habitat.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p>	<p>Les immeubles qui feront l'objet d'une ORI et d'une expropriation seront le moment venu loués par l'opérateur public désigné</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	4 immeubles font l'objet d'une DUP travaux. La commission nationale de lutte contre l'habitat indigne soutien cette opération. Les propriétaires bailleurs privés actuels ont 18 mois à compter de novembre 2017 pour réaliser les travaux. Surfaces de logements concernées : 1848 m <sup>2</sup> pour 19 logements.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Maîtrise d'ouvrage CEC à compter de la phase expropriation qui débutera le 25 /04/2019

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : fin 2020 Date prévisionnelle APD : 2021 Date prévisionnelle de finalisation des marchés 2021 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2022
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2020/2021

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe Etat	19.73%	€
<b>sous-total</b>							
Travaux	786 609 €	HT			Région (aide régionale au renforcement de l'offre de logements locatifs dans les centres)	19.73%	190 000€
<b>sous-total</b>							
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>							
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours  Autres financeurs (ANAH)		170 666 €
<b>sous-total</b>							
Autres frais d'opérations	176 499 €	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage Recettes nettes (dont amortissement)		268774 € 333 668 €
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>963 108 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>963 108 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

FICHE N°2.16

2EME PHASE OPAH ET OPAH DE RENOUELEMENT URBAIN – 2019/2021 -

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<p><i>Type d'opération :</i></p> <p>Construction                          Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p>Réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/>                          <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><i>Localisation (nom commune et code INSEE):</i></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin (50129)</p>

MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Organisme : <b>Cherbourg-en-Cotentin</b></p> <p>Responsable légal : _____ Fonction : _____</p> <p>/ Responsable technique : <b>David Germain</b> Fonction : directeur</p> <p>Adresse : 27 rue dom pedro 50100 cherbourg-octeville</p> <p>Tél : 02 50 79 17 71 Courriel : david.germain@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		
<p>L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) de Cherbourg a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le renouvellement urbain des quartiers anciens</li> <li>- Favoriser la rénovation thermique du parc existant</li> <li>- Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>- Répondre aux besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie</li> </ul> <p>Les objectifs visés sont à la fois d'ordre économique, social, sanitaire, environnemental et architectural et s'inscrivent aussi bien dans le court que le long terme.</p> <p>L'opération a pour but d'inciter le maximum de propriétaires de résidences principales à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires pour que les logements qu'ils habitent eux-mêmes ou qu'ils proposent à la location offrent toutes les conditions voulues de confort, de sécurité, d'hygiène, d'économies de charges, dans un souci de développement durable et d'état général d'entretien du bâti.</p> <p>Cette ambition affirmée inclut la très ferme volonté de s'attacher à l'éradication de tout logement offrant à ses occupants des conditions d'habitat indignes. Il s'agira d'intervenir sur les situations les plus lourdes et pour lesquelles les dispositifs classiques n'apparaissent pas suffisamment ambitieux.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat	Service vie des territoires
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Service de l'agriculture et de la transition écologique
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Depuis le début des années 1990, de nombreuses procédures d'amélioration de l'habitat privé se sont succédées sur le territoire de l'agglomération cherbourgeoise, générant une dynamique de requalification des quartiers anciens.</p> <p>A ce titre, le C.D.H.A.T. a assuré les suivis animations de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) de Cherbourg, des Programmes d'Intérêt Général (PIG) de la CUC et le PIG de Cherbourg-Octeville. Ces quatre opérations ont permis la réhabilitation de près de 1 000 logements sur le territoire.</p> <p>Deux dispositifs, mis en place suite à l'élaboration du premier Programme Local de L'habitat, se sont terminés en février 2014, après 5 années d'animation. Ils ont favorisé la rénovation de près de 600 logements, grâce à une OPAH de Renouvellement Urbain sur le centre ancien de Cherbourg et La Glacerie et une OPAH de droit commun sur l'ensemble de l'agglomération cherbourgeoise.</p> <p>La persistance des problématiques d'amélioration du parc existant a conduit la collectivité à motiver la reconduction d'un dispositif d'intervention. Cette nouvelle opération devait permettre de traiter les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rénovation thermique ;</li> <li>• rénovation acoustique ;</li> <li>• habitat indigne ;</li> <li>• vieillissement de la population et perte d'autonomie ;</li> <li>• lutte contre les logements vacants.</li> </ul> <p>La réhabilitation du parc de logements privés contribue à maintenir une offre de logements de qualité et répondre aux problématiques de lutte contre l'habitat indigne, d'efficacité énergétique et de perte d'autonomie.</p> <p>Cet axe stratégique inscrit au programme local de l'habitat doit permettre de renforcer l'attractivité des quartiers anciens.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le diagnostic du territoire et l'étude des besoins ont mis en avant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un déclin démographique du cœur de l'agglomération au profit des zones périphériques</li> <li>• Des allocataires d'aides sociales toujours plus nombreux</li> <li>• La présence d'une population vieillissante, vivant dans des logements inadaptés (peu d'ascenseurs et de logements individuels)</li> <li>• Un parc locatif privé important mais qui se renouvèle peu</li> <li>• Une vacance toujours présente</li> <li>• Des niveaux de confort peu satisfaisants, particulièrement dans le parc locatif</li> <li>• L'utilisation prononcée du chauffage électrique sur des logements non adaptés</li> <li>• L'existence de quelques copropriétés présentant des signes de fragilité</li> </ul> <p>Ces constats à l'échelle de l'agglomération font apparaître comme nécessaire une intervention en profondeur sur l'habitat ancien du parc privé. La mise en place d'une OPAH à l'échelle de la CUC a donc été validée.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>L'OPAH constitue le dispositif autour duquel s'articule la politique locale de requalification urbaine des quartiers anciens.</p> <p>Les aspects stratégiques de renouvellement urbain de cette OPAH se traduisent notamment par les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif RHI THIRORI visant à requalifier la dizaine d'immeubles les plus dégradés du centre ancien.</li> <li>• Des interventions fortes en matière de requalification des espaces publics ; plus particulièrement dans les secteurs où la vacance et la dégradation des logements sont avérés.</li> <li>• Une politique active de requalification des commerces et des façades de logement.</li> </ul> <p>Les objectifs qualitatifs définis pour cette opération sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer la lutte contre les logements insalubres et dégradés</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir une réhabilitation de nature pérenne et la plus requalifiante possible, grâce à des dispositifs financiers fortement solvabilisateurs</li> <li>• Traiter les cas d'abus de faiblesse recensés dans le parc privé</li> <li>• Assurer la mixité sociale en favorisant l'installation de nouvelle population moins fragile</li> <li>• Revaloriser et diversifier l'offre de logements en centre-ville en éradiquant l'habitat indigne</li> <li>• Améliorer la lisibilité de la trame urbaine et des espaces publics</li> <li>• Redynamiser et accompagner l'investissement privé</li> <li>• Favoriser le réinvestissement patrimonial</li> <li>• Favoriser la valorisation du patrimoine.</li> </ul>
<p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le pilotage est assuré par la collectivité locale, maître d'ouvrage de l'opération. Des réunions avec les partenaires de l'opération seront organisées autant que nécessaire en vue d'assurer un bon déroulement de l'opération.</p> <p>Le comité de pilotage sera chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il sera composé des représentants de Cherbourg-en-Cotentin, des représentants de l'Etat, de l'Anah, du Conseil Départemental.</p> <p>Le comité de pilotage sera également en charge de la conduite opérationnelle.</p> <p>Le maître d'ouvrage a retenu le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) afin d'assurer l'information, l'animation et le suivi de l'opération.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Le dispositif de suivi-animation défini avec l'ANAH a pour objet de répondre aux problématiques suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rénovation thermique</li><li>- Lutte contre l'habitat indigne</li><li>- Vieillesse de la population et perte d'autonomie</li><li>- Lutte contre les logements vacants,</li><li>- Renouvellement urbain des quartiers anciens</li></ul> <p>Le suivi-animation se déroulera sur une période de 5 ans.</p> <p><u>Publics bénéficiaires :</u></p> <p>Ménages éligibles aux aides de l'ANAH</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>La mise en place des OPAH a fait l'objet de la signature avec l'ANAH de deux conventions permettant la mise en place d'un suivi-animation confié après appel d'offre à un prestataire.</p> <p>Le suivi-animation a fait l'objet d'un accompagnement de la part du conseil départemental de la Manche dans le cadre du contrat de territoire signé avec Cherbourg-en-Cotentin jusqu'en 2019.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p><b>2<sup>ème</sup> phase de l'OPAH 2016-2021</b></p> <p>Début : octobre 2019 Fin : octobre 2021</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

**PLAN DE FINANCEMENT (Octobre 2019 à octobre 2021)**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total					Etat		
Travaux : suivi-animation des deux OPAH		216 250 € HT			Région		
sous-total					Département	25%	54 063€
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total					Autres financeurs (ANAH)	43%	92 987€
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	32%	69 201€
sous-total					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>		<b>216 250 HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>216 250 HT</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	Avis favorable sous réserve d'un conventionnement avec l'ANAH

**Fiche n°2.17**

CREATION D'UN FOYER RESIDENCE DE 12 LOGEMENTS  
A VALOGNES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<u>Type d'opération :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres ( <i>préciser</i> ) : <input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u>  Valognes 50615

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Organisme : Presqu'île Habitat  Responsable légal : Daniel LERECULEY      Fonction : président Responsable technique Benjamin ANDRE      Fonction : directeur  Adresse : 1 rue de Nancy 50100 Cherbourg-en-Cotentin  Tél : 02 33 87 84 00 Courriel : benjamin.andre@presquile-habitat.fr
	Budget de la structure :



	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li><li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li><li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li><li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li><li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li></ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li><li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li><li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li></ul>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Renforcer l'attractivité du bassin valognais auprès des jeunes actifs et jeunes apprentis Permettre aux employeurs du Valognais de recruter des jeunes en les accueillant</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p><i>Favoriser l'accueil par le logement des jeunes actifs sur le bassin d'emploi du cœur cotentin</i></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie stratégique et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Ce projet s'inscrit dans la stratégie 2017-2020 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre de l'ambition 2 : « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services » ; l'orientation 4 : Disposer d'un cadre résidentiel adapté, et l'objectif 1 : Répondre aux besoins et aux attentes d'hébergements sur le territoire</p> <p>Ce projet porté par le FJT Espace -temps de Cherbourg et soutenu par la CAC et le la ville de Valognes s'inscrit dans une logique de soutien à l'emploi, de confortement du maillage territorial en matière d'accueil des jeunes sur le Cotentin et en particulier sur le cœur Cotentin.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Au regard des différents résultats (qualitatifs ou quantitatif), l'implantation d'un foyer de jeunes travailleurs sur la commune de Valognes semblerait être une solution nécessaire et bénéfique pour les jeunes, notamment ceux en mobilité professionnelle.</p> <p>Plusieurs critères viennent justifier cette position :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démographie : avec une population vieillissante et une démographie stagnante sur les derniers recensements, la part des jeunes tend à diminuer peu à peu</li> <li>- L'emploi : la population des 16-30 ans semble en difficulté face à l'emploi, avec un taux de chômage important et des revenus moyens particulièrement faible.</li> <li>- L'économie : Basée principalement sur la sphère présentielle, l'économie du territoire repose sur une main d'œuvre locale, notamment pour les 16-30 ans</li> <li>- Le logement : le parc de logements caractérisé par une vacance en hausse constante et composée majoritairement de maisons individuelle d'après guerre semble vieillissante et peu adapté aux besoins des jeunes.</li> <li>- Le logement temporaire : la commune ne dispose pas de solutions d'hébergement temporaire suffisantes pour l'ensemble des situations recensées. Si les internats et la maison Sainte-Thérèse attirent des profils spécifiques, le fait de résider à l'hôtel ou au camping est onéreux, précaire et dépourvu de l'encadrement socio-éducatif proposé en foyer de jeunes travailleurs.</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le projet de création d'une antenne d'un FJT à Valognes s'inscrit dans la volonté de s'appuyer sur les pôles pour contribuer au développement du Cotentin. Ainsi, Valognes, grâce à son positionnement géographique central dans le Cotentin, constitue un relai de croissance naturel. Valognes, pôle central du cotentin, est donc le lieu privilégié pour implanter cette antenne du FJT.</p> <p>Au regard des enjeux mis en avant par l'étude (baisse du nombre de jeunes, taux de chômage et situation financière des jeunes, économie productive à développer, parc de logement non-adapté), la création d'un FJT stimulerait l'économie locale en offrant une solution d'hébergement adaptée aux jeunes de 16 à 25 ans.</p> <p>La localisation à Valognes permettrait également d'inscrire le projet dans un contexte global de requalification du cœur de ville et d'attractivité du territoire</p> <p>Ce projet préfigure les actions en faveur du logement des jeunes</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>La gestion du projet sera assurée par les équipes de l'association FJT « espace temps »</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Réalisation d'une antenne d'un foyer des jeunes travailleurs à Valognes, composé de 12 logements Individuels meublés et équipés.</p> <p>La taille des logements sera comprise entre 12 et 20 m2.</p> <p>Chaque logement sera composé d'un espace privatif dédié aux sanitaires, une kitchenette et d'un espace dortoir.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs services accompagneront la création des logements : une présence socio-éducative, une salle collective, un bureau, une laverie, un parking.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Etude préalable (URHAJ) Maîtrise d'ouvrage FJT assisté d'un AMO Marché public Travaux</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux 2020</p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	243 136	HT	243 136		Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	492 900	HT	492 900		Région FRADT	25 %	263 334 €
<b>sous-total</b>					Département		
Acquisitions foncières	266 900	HT			Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs CAF	2.28 %	24 000 €
Mobilier, petit équipement	50 400	HT	50 400		Autofinancement du Maître d'ouvrage	72.72%	766 002 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 053 336</b>	<b>HT</b>	<b>786 436</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>1 053 336</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 263 334 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.1**

ÉTUDE TRAITEMENT DE FRICHE  
GENDARMERIE DE VALOGNES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/>                                                          <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Valognes (50 615)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : EPFN</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles GAL</b>                      Fonction : Directeur</p> <p>Responsable technique : <b>Isabelle DECONIHOUT</b> Fonction : Chargée de programmation</p> <p>Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN</p> <p>Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : i.deconihout@epf-normandie.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) /non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réutiliser les friches urbaines</li> <li>- Reconstruire la ville sur elle-même.</li> <li>- Renforcer l'offre de soin sur le territoire</li> </ul> <p>Une convention est signée entre l'EPFN, maître d'ouvrage de la démolition, et la collectivité.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>En 2012, le bâtiment étant devenu obsolète, la collectivité (communauté de communes du Bocage valognais, à l'époque) rachète, sans projet identifié, le site et l'ensemble de ses bâtiments désaffectés pour un euro symbolique - l'évaluation du service des Domaines était de 554 000 €. En 2015, la nouvelle communauté de communes du Cœur du Cotentin (issue de la fusion des communautés de communes du Bocage valognais et de Bricquebec), lance une étude de programmation pour la construction d'un pôle de santé. Son choix se porte sur le site de l'ancienne gendarmerie.</p> <p>Mais la configuration du bâtiment rendait sa réhabilitation trop complexe. La collectivité sollicite alors l'EPFN pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la démolition de l'établissement. Seules les anciennes écuries (130 m<sup>2</sup>), d'une qualité architecturale remarquable, seront conservées</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La communauté d'agglomération souhaite construire un PSLA à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie de Valognes.</p> <p>Considérant le déficit de l'offre médical sur le territoire, l'implantation d'une structure adaptée à la pratique de la médecine est nécessaire.</p> <p>Par ailleurs, l'utilisation d'une friche pour l'implantation d'un tel bâtiment apparait pertinent pour non seulement limiter la consommation de terres agricoles, mais aussi pour reconstruire la ville sur elle-même.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude.</p> <p>Un comité de pilotage aura la charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement. Le comité de pilotage se réunira au démarrage de l'étude, ainsi qu'à l'issue de chacune des phases de l'étude pour valider le travail accompli. Il sera chargé de valider les travaux à l'issue de chaque phase de l'étude. Parallèlement, un comité technique sera constitué. Il aura en charge la validation technique de chacune des phases de l'étude et apportera les éléments nécessaires à la poursuite du travail du bureau d'études (validation, compléments d'informations...).</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>En partenariat avec l'EPFN, la Région poursuit sur la période 2014-2020 son intervention sur le traitement des friches d'activités, sous maîtrise foncière publique, via le fonds Friches qui permet de soutenir la réalisation d'études préalables puis ensuite les travaux de remise en état des sites (démolition, dépollution, réhabilitation de bâtiments remarquables...).</p> <p>Dans le cadre de cette intervention, l'EPFN assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de démolition. Pour cela, la Communauté d'agglomération a cédé les terrains situés au 42 rue de poterie à l'EPFN qui doit être propriétaire pour mener à bien l'opération.</p> <p>Suite à la démolition, la collectivité s'engage à racheter le terrain dans un délai de 5 ans.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	2018
-------------------	------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	100 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Fonds Friches	40 %	40 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	25 000 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	35 000 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>100 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>100 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.2**

ETUDE TRAITEMENT DE FRICHE  
PAVILLON TIROIR HOPITAL PASTEUR

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/>                                                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p> <hr/> <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg (50129)</p>
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : EPFN</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles GAL</b>                      Fonction : Directeur</p> <p>Responsable technique : <b>Isabelle DECONIHOUT</b> Fonction : Chargée de programmation</p> <p>Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN</p> <p>Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : i.deconihout@epf-normandie.fr</p> <hr/> <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)</p> <hr/> <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) /non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Situé au nord de la péninsule du Cotentin, à 125 kilomètres de Caen et à 230 kilomètres de Rennes, le centre hospitalier public du Cotentin, sur un plan géographique, ne dispose pas des atouts pour attirer des internes désireux de vivre dans de grandes agglomérations et de se former dans des CHU.</p> <p>D'une manière générale, le territoire du Cotentin, à l'hôpital comme en en libéral fait face à un déficit de médecins.</p> <p>Le département de la Manche a développé a engagé une politique volontariste en matière de démographie médicale afin de faciliter l'installation des jeunes médecins et dentistes. Au départ centrée sur les bourses aux étudiants et le financement des maisons et pôles de santé, cette politique s'est diversifiée pour répondre aux nouveaux besoins des professionnels de santé : les attirer dans la Manche et accompagner leur installation familiale sur le territoire. Des actions ciblées sont également menées vers les médecins étudiants en fin de cursus afin de leur faire découvrir les atouts de notre territoire normand : organisation de soirées conviviales et indemnités de déplacement pour leurs stages.</p> <p>La communauté urbaine de Cherbourg en Cotentin, devant l'importance de cette problématique s'est également saisie de cette compétence non obligatoire, pour tenter de répondre à cette problématique.</p> <p>Pour le CHPC, établissement proposant une offre de soins de proximité et de recours, ce sont 30 à 40 postes vacants sont publiés deux fois par an, à l'occasion du tour de recrutement des praticiens hospitaliers, tandis que le recours à l'intérim contribue à combler les besoins quotidiens. (3.5 M au titre de l'année 2016)</p> <p>En collaboration avec les collectivités territoriales ainsi que d'autres établissements de santé (la Polyclinique du Cotentin, le centre de soins de suite et de réadaptation Korian à Siouville), le CHPC a mené une politique ambitieuse pour améliorer l'accueil, l'intégration et la formation des internes.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le nombre d'internes accueillis au sein de l'établissement en quatre ans a ainsi doublé. 65 internes ont intégré le CHPC lors du semestre d'hiver 2016-2017 alors qu'ils n'étaient que 35 en 2013.</p> <p>En effet, fidéliser des médecins, constituer des équipes qui s'apprécient et se font confiance, découvrir et connaître son environnement professionnel sont des processus longs, qui se déroulent sur plusieurs mois, voire plusieurs années et débutent dès la période clef de l'internat.</p> <p>Pour loger les internes (obligation réglementaire), le CHPC dispose d'un parc de logement vieillissant et insuffisant, dispersé sur les différents établissements et peu propice au développement d'un esprit collectif.</p> <p>Il loue, en complément, auprès de Presqu'île Habitat quelques logements pour répondre à cette demande.</p> <p>Enfin, les internes qui ont désormais la possibilité d'effectuer un semestre auprès d'un praticien libéral sollicitent le CHPC pour continuer à bénéficier des avantages de l'internat, sans que ce dernier ne puisse y répondre.</p> <p>La construction d'un bâtiment à usage d'habitation pour une capacité de 60 studios permettrait de répondre de manière plus adaptée qu'aujourd'hui aux souhaits de ces futurs professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un logement individuel</li> <li>- Offrant des services collectifs</li> <li>-A proximité du centre-ville et du lieu de travail</li> <li>-Offrant des solutions pour les internes effectuant leur stage en secteur libéral</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La qualité de l'hébergement des internes est, sans conteste, un enjeu d'attractivité à ne pas négliger de même que l'identification du bâtiment en tant que « Internat » médical (repérage symbolique, incitation aux études médicales, lieu de sociabilité médicale).</p> <p>Ces derniers effectuent des périodes de formation courtes (un semestre) et intensives rendant la recherche de logement sur des courtes durées parfois compliquées. La qualité du logement comme des services collectifs offerts peut aussi être un gage d'attractivité en comparaison avec d'autres territoires laissant cette recherche au bon soin de l'interne.</p> <p>Cet internat a par ailleurs vocation à accueillir les internes quel que soit leur lieu de stage : hôpital public, polyclinique du Cotentin, Korian ou acteurs libéraux, démontrant l'accord des différents acteurs sur l'intérêt qui s'attache à faciliter les conditions d'hébergement de ces jeunes professionnels de santé.</p>

**MOYENS MOBILISÉS  
POUR ASSURER LE  
FONCTIONNEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT**

L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude.

Un comité de pilotage aura la charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement. Le comité de pilotage se réunira au démarrage de l'étude, ainsi qu'à l'issue de chacune des phases de l'étude pour valider le travail accompli. Il sera chargé de valider les travaux à l'issue de chaque phase de l'étude. Parallèlement, un comité technique sera constitué. Il aura en charge la validation technique de chacune des phases de l'étude et apportera les éléments nécessaires à la poursuite du travail du bureau d'études (validation, compléments d'informations...).

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>En partenariat avec l'EPFN, la Région poursuit sur la période 2014-2020 son intervention sur le traitement des friches d'activités, sous maîtrise foncière publique, via le fonds Friches qui permet de soutenir la réalisation d'études préalables puis ensuite les travaux de remise en état des sites (démolition, dépollution, réhabilitation de bâtiments remarquables...).</p> <p>L'étude qui sera engagée sur le pavillon tiroir de l'hôpital Pasteur permettra de tracer les grandes lignes de l'opération envisagée.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>2019</p>
--------------------------	-------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	60 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat (DETR)		
Travaux					Région Fonds Friches	40 %	24 000 €
<b>sous-total</b>					Commune	25 %	15 000 €
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	21 000 €
Mobilier, petit équipement					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
Autres (détailler)							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>60 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>60 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°3.3**

**ÉTUDE TRAITEMENT DE FRICHE  
SITE TOURISTIQUE DE QUINEVILLE**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/>                                              <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Quinéville (50421)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : EPFN</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles GAL</b>                      Fonction : Directeur</p> <p>Responsable technique : <b>Isabelle DECONIHOUT</b> Fonction : Chargée de programmation</p> <p>Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN</p> <p>Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : i.deconihout@epf-normandie.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)</p> <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) /non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Création d'une offre d'hébergement touristique sur la côte EST du Cotentin très peu équipée actuellement.</p> <p>Le projet se fera, par reconversion d'une friche immobilière.</p> <p>La commune de Quinéville comprend la plage du débarquement d'UTAH et ce projet s'inscrit notamment dans la filière du tourisme de mémoire dans la promotion de notre littoral.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Sur un site d'environ 5 hectares en bord de mer à Quinéville, la Caisse Centrale d'Actions Sociales (CCAS) de l'Energie a accueilli jusqu'en 2006 un centre de vacances d'environ 260 lits répartis dans 18 bungalows.</p> <p>Afin de ré-activer ce site d'intérêt touristique sur la côte Est du Cotentin peu dotée en offre d'hébergements, une recherche d'un investisseur souhaitant développer un centre de vacances adapté pour tous les publics (familles, individuel, groupes...) va être lancée.</p> <p>Une dynamique partenariale avec la Commune de Quinéville, la Région, le conseil départemental-Latitude Manche, l'Etat-Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la CCI Ouest Normandie, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Caisse des Dépôts et Consignations anime ce projet.</p> <p>Le site est aujourd'hui constitué de deux ensembles distincts séparés par la RD 421 : la partie nord-est regroupe les hébergements en dur et quatre bâtiments de services (pavillon d'entrée, deux maisons et une villa), la partie sud-ouest était exploitée en hébergements sous toile, pour lesquels une infrastructure de réseau neuf a été réalisé, avec un bâtiment à usage de sanitaire.</p> <p>Sur cet ensemble immobilier, seules la villa et la redoute (ouvrage défense) représentent un enjeu patrimonial particulier.</p> <p>La commune de Quinéville, CCI Ouest-Normandie, et l'ex Communauté de communes de Montebourg ont réalisé une étude de faisabilité économique et financière. Cette étude, confiée au cabinet Pro-tourisme, a apporté un éclairage manifeste du potentiel du site pour le développement d'une nouvelle activité touristique.</p> <p>Ce travail a démontré la faisabilité économique d'un projet de réhabilitation et d'exploitation d'hébergements touristiques. Afin d'entrée dans une phase opérationnelle, la CAC a pris l'attache du propriétaire actuel pour lui faire part de la méthode envisagée et de son intention de pouvoir acquérir le site sous réserve d'avoir identifié l'opérateur prêt à investir pour réhabiliter et exploiter le site. Cet accord de méthode prévoit notamment une première phase dans laquelle la CAC confie à l'Etablissement Public Foncier de Normandie la réalisation d'une étude préalable dans le cadre du Fonds Friche pour confirmer la faisabilité technique et environnementale et de proposer une maquette financière. De même, la CCI Ouest Normandie et Latitude Manche assurent la recherche du futur exploitant qui, intégré à la définition et la mise en œuvre du projet financera l'investissement et sera l'opérateur touristique de ce centre de vacances.</p> <p>L'ensemble de ces démarches doivent permettre de tester au préalable l'existence d'un opérateur et de vérifier la faisabilité financière et juridique de ce projet, condition nécessaire à toute acquisition par la Communauté d'Agglomération.</p> <p>L'étude dans le cadre du Fonds Friches, sous maîtrise d'Ouvrage EPFN, porterait notamment sur les points suivants : études Diagnostic des bâtiments existants (à conserver ou à démolir) et études environnementales.</p> <p>Cela permettra de vérifier la faisabilité du projet (urbanisme, contraintes environnementales...), connaître précisément les coûts de recyclage (démolition) et de réhabilitation des bâtiments à conserver. Cette étude portera également sur l'approfondissement des pistes de programmation proposées pour affiner les coûts de réutilisation.</p>

<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	<p>Dans le cadre de la prise de compétence tourisme de la CAC, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Equiper le littoral de la côte Est faiblement pourvu en offre d'hébergement (aucune offre hôtelière significative sur la cote entre Sainte-Marie du Mont et Saint-Vaast-La-Hougue)</li><li>- Développer sur la côte Est l'économie touristique</li><li>- Accompagner le classement UNESCO des plages du débarquement dont celle d'UTAH à Quinéville</li><li>- Rythmer une route reliant deux sites UNESCO : UTAH et Saint-Vaast-La-Hougue</li></ul>
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude.</p> <p>Un comité de pilotage aura la charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement. Le comité de pilotage se réunira au démarrage de l'étude, ainsi qu'à l'issue de chacune des phases de l'étude pour valider le travail accompli. Il sera chargé de valider les travaux à l'issue de chaque phase de l'étude. Parallèlement, un comité technique sera constitué. Il aura en charge la validation technique de chacune des phases de l'étude et apportera les éléments nécessaires à la poursuite du travail du bureau d'études (validation, compléments d'informations...).</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>En partenariat avec l'EPFN, la Région poursuit sur la période 2014-2020 son intervention sur le traitement des friches d'activités, sous maîtrise foncière publique, via le fonds Friches qui permet de soutenir la réalisation d'études préalables puis ensuite les travaux de remise en état des sites (démolition, dépollution, réhabilitation de bâtiments remarquables...).</p> <p>L'étude qui sera engagée sur le site de Quinéville permettra de tracer les grandes lignes de l'opération envisagée.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	2019
-------------------	------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	70 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					<i>Fonds Friches</i>	40 %	28 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	17 500 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	24 500 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>70 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>70 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.4**

ÉTUDE TRAITEMENT DE FRICHE  
DIAGNOSTICS TECHNIQUES PREALABLE A LA DEMOLITION D'UN GYMNASSE A PORTBAIL

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction             <span style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</span>  <input type="checkbox"/> <span style="margin-left: 100px;"><input checked="" type="checkbox"/> Etude</span> </p> <hr/> <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Portbail (50412)</p>
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : EPFN</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles GAL</b> <span style="float: right;">Fonction : Directeur</span></p> <p>Responsable technique : <b>emilie gonel</b> <span style="float: right;">Fonction : chargée de projets</span></p> <p>Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN</p> <p>Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : i.deconihout@epf-normandie.fr</p> <hr/> <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)</p> <hr/> <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Portbail est une commune normande, située sur la côte des Isles dans le département de la Manche, dans une des quatre zones touristiques fortes du Cotentin, et peuplée de 1 620 habitants. Portbail est un bourg situé sur la côte d'Isles, entre Cherbourg et Saint-Lô. La commune, très touristique, est installée au bord de son havre, caractéristique de cette partie du littoral du Cotentin, séparé en deux par une digue permettant ainsi de distinguer le havre nord et le havre sud.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Les collectivités sont confrontées à des difficultés techniques et financières sur les emprises foncières sur lesquelles des bâtiments amiantés sont présents.</p> <p>En effet, un certain nombre d'équipements publics désaffectés, notamment des collèges et des lycées, tardent à faire l'objet de démolition qui permettrait de libérer un foncier souvent bien localisé pour le développement urbain.</p> <p>L'intervention de l'EPF permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire bénéficier les collectivités et les bailleurs sociaux de la technicité acquise par l'EPF sur la maîtrise d'ouvrage de démolition de constructions amiantées.</li> <li>- de diminuer le coût de ces démolitions par la massification de la commande.</li> <li>- de mettre en place des plans de financement rendant supportable le coût de ces interventions</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Résultats attendus : Moderniser les équipements sportifs et rassembler les écoles en un seul site</p> <p>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire : Renforcer l'attractivité des établissements d'enseignements de Port-Bail et offrir aux associations sportives de nouveaux équipements</p> <p>Publics bénéficiaires : Le public fréquentant les salles de sports : élèves de l'école primaire puis maternelle, enseignants, associations sportives, collégiens, ateliers sportifs et temps d'accueil périscolaires, centres de loisirs...</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude technique préalable.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Considérant l'état de grande vétusté du petit gymnase et la présence d'amiante, il convient de réaliser des études préalables à la démolition.</p> <p>L'objectif pour la commune est de rationaliser les dépenses publiques afin de démolir le petit gymnase afin d'y reconstruire un grand équipement sportif dédié aux écoles et au collège juste à côté de ces établissements d'enseignements et d'y intégrer une salle de motricité dans l'optique que la maternelle rejoigne l'école primaire très prochainement.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	2018
-------------------	------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	40 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Fonds Friches	40 %	16 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	10 000 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	14 000 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>40 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>40 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Cf. supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Portbail est une commune normande, située sur la côte des Isles dans le département de la Manche, dans une des quatre zones touristiques fortes du Cotentin, et peuplée de 1 620 habitants. Portbail est un bourg situé sur la côte d'Isles, entre Cherbourg et Saint-Lô. La commune, très touristique, est installée au bord de son havre, caractéristique de cette partie du littoral du Cotentin, séparé en deux par une digue permettant ainsi de distinguer le havre nord et le havre sud. Une population vieillissante. La population de la commune est relativement âgée, avec un taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans de 37,8%, en augmentation depuis 2009 (+2,8%). - Les caractéristiques de l'emploi. En 2014, près de 7 emplois sur 10 sont des emplois salariés. Ce faible pourcentage s'explique par un grand nombre de retraités habitant la commune, puisque 17% de la population est en retraite ou pré-retraite. - Le logement. Plus de 80% des habitants de Portbail résident dans une maison et plus de la moitié des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement. On retrouve le côté touristique de la commune de Portbail, puisque 44% des logements de la commune sont des résidences secondaires et des logements occasionnels. Le pourcentage de vacance du logement sur la commune s'élève de 5,8% en 2014, ce taux stagne depuis 2009. Plus d'un logement sur quatre est relativement récent (construit entre 1970 et 1990). - Le tourisme. L'attractivité et la dynamique de Portbail repose essentiellement sur le tourisme. Un Bureau d'Information Touristique est d'ailleurs présent sur la commune et ouvert toute l'année. L'offre touristique répond à un tourisme collectif. En effet, au 1er janvier 2017, on compte deux campings pour un total de 246 emplacements ainsi qu'un village vacances-maison familiale pour une capacité de 530 lits. - Un patrimoine riche. La commune possède un certain nombre de grands sites patrimoniaux : l'église Notre-Dame XIIème, bâtie sur une ancienne villa romaine, le Pont des XIII arches, le Baptistère VIème, seul en France au-dessus de la Loire, l'église St Martin... - Les documents réglementaires : Portbail appartient au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin actuellement en révision. La présente étude devra servir de feuille de route de Portbail et alimentera le PLUI actuellement en cours d'élaboration. La commune dépend d'un Plan de Préventions des Risques Littoraux (PPRL) et est également soumise à la Loi Littorale. - Plusieurs projets en réflexion pour le territoire : •La création d'un spot randonnée pédestre et cycliste en s'appuyant sur les investissements réalisés par la commune en voies douces partagées (piéton/vélo). •La création d'une maison de randonnée pour accueillir la clientèle toute l'année. •La création d'un espace détente sur un terrain communal face au havre sud.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La présente étude découle du premier niveau de réflexion menée par la CCI Cotentin autour du développement économique, touristique et patrimonial de la commune. Son objectif est d'élargir la plage de fréquentation et de capitaliser sur le tourisme, vecteur de développement pour la commune. Portbail s'est donc associée à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) afin de mener une étude permettant d'évaluer l'état existant et proposer une stratégie et un plan d'actions dans l'objectif de développer l'offre touristique et l'attractivité du bourg. Plus largement, doivent s'engager les réflexions sur les divers sites à enjeux et leurs interrelations susceptibles de pouvoir contribuer à ce développement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation du centre bourg et sa relation avec le havre. - Le renforcement des équipements touristiques actuels (extension et revalorisation). - La création d'une maison des randonneurs. - Le réinvestissement des friches commerciales, industrielles ou d'activités. - Le traitement des abords du port de plaisance et la valorisation des activités nautiques. - L'offre d'hébergement touristique sur des sites sous-utilisés, et le développement de l'offre d'hébergement détente et bien être. L'équipe municipale souhaite donc agir sur l'attractivité de son cœur du bourg autour d'actions intégrées dans une démarche de projet d'ensemble. A l'issue de cette étude et sur la base d'un parti d'aménagement validé, la commune de Portbail devra pouvoir prendre des décisions concernant les actions à entreprendre : acquisitions foncières, travaux à réaliser ... Ce projet devra s'intégrer dans un grand plan de développement du tourisme dans le Cotentin, sachant qu'il s'intègre déjà dans deux thématiques du contrat « SPOTT » du Département : l'itinérance et le nautisme, en cohérence avec la stratégie de l'office de tourisme du Cotentin. Il devra permettre en continuité des voies vertes créées par le Département de concevoir des étapes et boucles liées à ces voies et leur donner un intérêt culturel.</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Il s'agit dans cette phase d'accompagner la collectivité ou tout autre acteur susceptible d'être sollicité, pour la traduction et la mise en œuvre concrète des projets. Le prestataire réalisera un plan guide à destination de chaque maîtrise d'ouvrage des projets identifiés. Il construira et analysera la stratégie à développer sur la commune en soumettant aux maîtres d'ouvrage une boîte à outils de mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie (du point de vue de la fiscalité de l'urbanisme, des mesures à intégrer aux documents d'urbanisme de la commune et de l'EPCI, des projets d'accompagnement de la politique commerciale, des mesures de police, un programme d'interventions foncières et immobilières...). Il précisera les différentes procédures permettant la</p>



	<p>mise en place des actions en matière d'aménagement, de commerces et/ou d'équipements. Le prestataire proposera la mise en place d'une stratégie foncière, d'aménagement et de construction, phasées dans le temps, comprenant si nécessaire la mobilisation des outils fonciers disponibles pour la maîtrise, le recyclage et le portage foncier (emplacements réservés, déclaration d'utilité publique, portage EPF, fonds de résorption des friches). Le prestataire présentera l'ensemble des procédures à mettre en œuvre par la collectivité et ses partenaires pour parvenir à la concrétisation du schéma d'aménagement. Le prestataire présentera enfin un planning détaillé intégrant l'ensemble des procédures à mettre en œuvre par la collectivité et ses partenaires pour parvenir à la concrétisation du schéma d'aménagement (études complémentaires, procédures d'acquisition, de travaux, procédure d'aménagement, construction, aménagement de voirie...)</p>
<p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude. La Commune de Portbail co-anime le comité de pilotage avec l'EPF de Normandie. Ce comité de pilotage aura la charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement. Il se composera au minimum, de représentants des organismes suivants : - Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). - Commune de Portbail. - Communauté d'Agglomération du Cotentin. - CCI Cotentin. - Région Normandie. Le comité de pilotage se réunira au démarrage de l'étude, ainsi qu'à l'issue de chacune des phases de l'étude pour valider le travail accompli. Il sera chargé de valider les travaux à l'issue de chaque phase de l'étude. Parallèlement, un comité technique sera constitué. Il aura en charge la validation technique de chacune des phases de l'étude et apportera les éléments nécessaires à la poursuite du travail du bureau d'études (validation, compléments d'informations...). Le comité technique sera composé des représentants des organismes suivants : - Commune de Portbail. - EPF Normandie. - DDTM 50. - Conseil Départemental 50. - CCI Cotentin. - SHEMA. - Latitude Manche. - SPL de développement touristique de Cotentin. - Pôle de proximité de la Côte des Isles. - Communauté d'Agglomération du Cotentin. - ... Il pourra être élargi avec des acteurs qui seront jugés pertinents et ce en tant que de besoin.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>La mission est organisée en trois phases : 1- Un diagnostic portant sur les caractéristiques de la commune qui permettra de définir les orientations générales et les axes d'interventions prioritaires liés aux principaux enjeux en termes de développement social, économique, culturel, d'habitat, du patrimoine et du tourisme pour la commune. 2- La proposition de schéma d'aménagement d'ensemble reflétant la stratégie générale poursuivie, validée par l'équipe municipale et des propositions ciblées d'intervention à visée opérationnelle notamment sur le développement touristique. 3- Modalités de réalisation des projets. - Volet concertation. Une démarche participative sera mise en place pendant toute la durée de l'étude, afin de concevoir un projet urbain partagé par l'ensemble des acteurs de Portbail. Pour cela sera créé un groupe de travail constitué d'habitants, de commerçants, d'exploitants dont l'activité est liée au tourisme. La mobilisation des jeunes élèves est souhaitée dans le but d'une démarche citoyenne de sensibilisation/action à la vie et aux projets publics. Ces actions avec les élèves permettront aussi d'intéresser les parents. Ce groupe de travail apportera une expertise technique locale, ainsi qu'une contribution à l'étude. La concertation avec ce groupe de travail sera le fil conducteur de l'étude. Il permettra de relier l'existant sur la commune au projet. Le prestataire devra proposer une méthode d'animation du groupe de travail, adaptée au contexte et aux caractéristiques du projet. Elle pourra prendre différentes formes : - Mise en œuvre d'un comité de pilotage élargi, - Ateliers thématiques, - Organisation de réunions de travail, - Production de supports d'informations écrits, informatiques, cartographiques, vidéos... - ... La restitution finale de l'étude se fera via une réunion publique. Elle permettra de présenter aux habitants les conclusions du diagnostic ainsi que la définition des principaux enjeux de développement touristique de Portbail. - La présence du prestataire pendant la période estivale est souhaitée par la Maîtrise d'Ouvrage. Haute saison touristique pour la commune de Portbail, le prestataire pourra s'imprégner des lieux et comprendre l'attractivité du territoire.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>La durée de l'étude est fixée à huit mois</p>
--------------------------	--------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	70 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Fonds Friches	40 %	28 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	17 500 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	24 500 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>70 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>70 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.5**

ÉTUDE REVITALISATION DES CENTRES  
VILLE DE BRICQUEBEC

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/>                                                  <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Bricquebec (50082)</p>

MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Organisme : EPFN</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles GAL</b>                      Fonction : Directeur</p> <p>Responsable technique : <b>emilie gonel</b>                      Fonction : chargée de projets</p> <p>Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN</p> <p>Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : e.gonel@epf-normandie.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)</p> <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Cf. supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Bricquebec-en-Cotentin est une commune française de 5 996 d'habitants située dans le département de la Manche en région Normandie. Elle est créée le 1er janvier 2016 par la fusion de 6 communes sous le régime juridique des communes nouvelles. Les communes de Bricquebec (4 240 hab), les Perques (202 hab), Quettetot (731hab), Saint-Martin le Hébert (165 hab), le Valdécie (150 hab), et le Vretot (651hab) deviennent des communes déléguées. A l'échelle de son territoire, la commune nouvelle souhaite capitaliser sur son patrimoine historique et naturel pour développer l'activité touristique et commerciale afin de renforcer l'attractivité de la commune. Partagée entre les influences de Cherbourg et de Barneville-Carteret, Bricquebec en Cotentin peut accueillir les touristes pour leur faire connaître : -La richesse de son patrimoine bâti, avec un élément unique, l'ensemble du Château et son donjon octogonal. Il s'agit d'une ancienne demeure féodale construite au XIème siècle, comprenant des remparts, des tours, et un donjon polygonal à onze cotés unique en Europe. Le château abrite également un hôtel 3 étoiles, un musée où sont exposés des parchemins, des sceaux, des poteries, des costumes ...-Mais également naturel, composé de paysages typiques du bocage normand, parsemés de chemins creux, de haies, de prairies plantées de pommiers, sans oublier la voie verte, très appréciée des marcheurs et des familles, qui traverse la commune. De Bricquebec à Saint Sauveur le Vicomte d'un château médiéval à un autre, il s'agit d'une voie verte et sécurisée et agréable, en bordure de marais du Cotentin et à l'orée de la plus importante forêt domaniale de la Manche. Son positionnement géographique comme petite couronne urbaine de Cherbourg lui fait bénéficier de la proximité des employeurs les plus importants de la région, les installations nucléaires de la Hague, la centrale de production d'électricité de Flamanville, l'usine de retraitement de déchets nucléaire Areva, mais également du grand chantier pour la construction de l'usine de l'EPR. Concernant l'aspect économique, l'évolution positive de la population communale a permis également de maintenir l'activité économique locale, constitué de plusieurs PME principalement par l'artisanat lié au bâtiment ainsi que la présence de nombreux commerces et services. Le tissu associatif est également très actif.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La présente étude porte sur la valorisation et le développement touristique, patrimonial et économique de la commune de Bricquebec en Cotentin. Cette étude sera axée sur plusieurs vecteurs de développement et aura pour fonction d'étudier au regard des ressources du territoire, leur développement, leur mise en valeur et de proposer tout un schéma de développement. Celle-ci s'attachera à faire des propositions d'aménagements contemporains et innovants tout en restant réalistes. Cette réflexion qui se veut stratégique sera la feuille de route pour Bricquebec en Cotentin pour les quinze ans à venir. Il est d'ores et déjà retenu comme thématique centrale à investiguer : le développement et la randonnée centrée autour du château avec un parcours historique de la ville et l'exploitation des sites et du patrimoine vernaculaire pour la randonnée sur le territoire de la commune nouvelle et au-delà. Enfin, la commune nouvelle souhaite s'inscrire dans deux démarches de sauvegarde du patrimoine: -Site Patrimoniale Remarquable (SPR) : créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine. -Petite cité de caractère</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La réalisation de cette étude devra s'inscrire dans une démarche participative de l'ensemble des acteurs de Bricquebec-en-Cotentin. Pour cela, sera créé un groupe de travail constitué d'habitants, de commerçants, d'exploitants dont l'activité est liée au tourisme... Ce groupe apportera une expertise technique locale, ainsi qu'une contribution à l'étude. La concertation avec ce groupe de travail sera le fil conducteur de l'étude, il permettra de relier l'existant sur la commune nouvelle au projet. Le prestataire devra proposer une méthode d'animation du groupe de travail, adapté au contexte et aux caractéristiques du projet. Elle pourra prendre différentes formes : -Mise en œuvre d'un comité de pilotage élargi -Ateliers thématiques -Organisation de réunions de travail -Production de supports d'informations écrits, informatiques, cartographiques, vidéo... -...La restitution finale de l'étude se fera via une réunion publique. Elle permettra de présenter aux habitants les conclusions du diagnostic ainsi que la définition des principaux enjeux de développement touristique de Bricquebec-en-Cotentin. Enfin, le prestataire devra prendre en compte dans son organisation, le souhait du maire de présenter durant ses vœux de fin d'année 2018, les premières indications, notamment pour les aménagements à courts termes à programmer.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE</b></p>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude</p>

**FONCTIONNEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT**

Pour cette étude, sera créé:

-Un comité de pilotage ayant à charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement. Il se composera, au minimum, de représentants des organismes suivants :  
•L'EPF Normandie•La commune de Bricquebec en Cotentin •Les différents partenaires économiques(Chambres consulaires) •Les communes déléguées •La Communauté d'Agglomération du Cotentin•Le Conseil Régional•Le Conseil Départemental Il se réunira au démarrage de l'étude, ainsi qu'une fois minimum par phase de l'étude pour valider le travail accompli.

-Un comité technique sera constitué avec autant d'acteurs nécessaires que de besoin. Il sera composé au minimum : •La fabrique de patrimoines en Normandie •Le cluster médiéval •Le comité régional de tourisme •Pays d'art et d'histoire •SPL office de tourisme intercommunal du cœur du cotentin •L'agence d'attractivité Latitude Manche •Le CAUE de la Manche •La fédération Française de Randonnée Pédestre •La Trappe de Bricquebec-en-Cotentin



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>L'étude de développement touristique patrimonial et économique de la commune portera sur les points suivants : •Recensement et diagnostic des ressources locales servant l'offre touristique, l'offre de service, les commerces et les habitants •Identifier les points à mettre en valeur sur la commune afin de remplir les critères d'admission pour le label« Petite cité de caractère » et la zone protégée de « Site patrimonial remarquable » •Proposition de scénarii (trois) de développement de territoire portant principalement sur deux points forts : -Faire du château un lieu de centralité et de développement touristique -Faire découvrir les atouts du territoire pour les familles et les touristes par le biais de la randonnée •Mise au point d'un scénario préférentiel avec mise en évidence des conditions de réussite, ainsi qu'un phasage à court, moyen et long terme. •Proposition d'une feuille de route d'interventions et de modalités de gestion. •Bilan prévisionnel d'intervention.</p> <p>Cette étude est organisée en trois phases •Phase 1 : il s'agit d'un diagnostic portant sur les caractéristiques de la commune qui permettra de définir les orientations générales et des axes d'interventions prioritaires liées aux principaux enjeux en termes de développement social, économique, de l'habitat, du patrimoine, et du tourisme pour la commune nouvelle. •Phase 2 : la proposition de schémas d'aménagement d'ensemble reflétant la stratégie générale poursuivie, validée par l'équipe municipale et des propositions ciblées d'intervention à visée opérationnelle notamment sur le développement touristique autour du château et de la voie verte. •Phase 3 : Modalités de réalisation du scénario retenu</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>La durée de l'étude est fixée à huit mois</p>
--------------------------	--------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	60 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Fonds Friches	40 %	24 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	15 000 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	21 000 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>60 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>60 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.7**

ETUDE ATTRACTIVITE COMMERCIALE  
VILLE DE BRICQUEBEC

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<u>Type d'opération :</u>  <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u>  Bricquebec (50082)

MAÎTRE D'OUVRAGE	Organisme : EPFN Responsable légal : <b>Gilles GAL</b> Fonction : Directeur Responsable technique : <b>emilie gonel</b> Fonction : chargée de projets Adresse : 5 rue Montaigne 76118 ROUEN  Tél : 02 33 81 66 11 Courriel : e.gonel@epf-normandie.fr
	Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 67 M d'€ (inv+fonc)
	<u>Apprentissage :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....60</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....              Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <u>Cohésion sociale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l'EPF de Normandie comme les collectivités normandes ont senti de nouveaux besoins apparaître : redynamiser les cœurs de ville, rénover les quartiers gares et les pratiques de multimodalité, revitaliser les zones rurales, développer de nouvelles offres culturelles et médicales, accompagner des politiques du logement plus qualitatives et plus abordables, soutenir l'attractivité touristique, anticiper les risques climatiques...</p> <p>l'EPF vient donc appuyer les collectivités locales qui en font la demande autour d'un appui en ingénierie financière qui, grâce aux co-conventionnements avec la Région Normandie, avec les Départements normands ou bien sûr avec les EPCI et les communes concernés, produit l'effet de levier nécessaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu voir le jour si les collectivités n'avaient dû compter que sur leurs ressources propres.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Laurence LARMARAUD
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loic MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Bricquebec-en-Cotentin est une commune française de 5 996 d'habitants située dans le département de la Manche en région Normandie. Elle est créée le 1er janvier 2016 par la fusion de 6 communes sous le régime juridique des communes nouvelles. Les communes de Bricquebec (4 240 hab), les Perques (202 hab), Quettetot (731hab), Saint-Martin le Hébert (165 hab), le Valdécie (150 hab), et le Vretot (651hab) deviennent des communes déléguées. A l'échelle de son territoire, la commune nouvelle souhaite capitaliser sur son patrimoine historique et naturel pour développer l'activité touristique et commerciale afin de renforcer l'attractivité de la commune. Partagée entre les influences de Cherbourg et de Barneville-Carteret, Bricquebec en Cotentin peut accueillir les touristes pour leur faire connaître : -La richesse de son patrimoine bâti, avec un élément unique, l'ensemble du Château et son donjon octogonal. Il s'agit d'une ancienne demeure féodale construite au XIème siècle, comprenant des remparts, des tours, et un donjon polygonal à onze cotés unique en Europe. Le château abrite également un hôtel 3 étoiles, un musée où sont exposés des parchemins, des sceaux, des poteries, des costumes ...-Mais également naturel, composé de paysages typiques du bocage normand, parsemés de chemins creux, de haies, de prairies plantées de pommiers, sans oublier la voie verte, très appréciée des marcheurs et des familles, qui traverse la commune. De Bricquebec à Saint Sauveur le Vicomte d'un château médiéval à un autre, il s'agit d'une voie verte et sécurisée et agréable, en bordure de marais du Cotentin et à l'orée de la plus importante forêt domaniale de la Manche. Son positionnement géographique comme petite couronne urbaine de Cherbourg lui fait bénéficier de la proximité des employeurs les plus importants de la région, les installations nucléaires de la Hague, la centrale de production d'électricité de Flamanville, l'usine de retraitement de déchets nucléaire Areva, mais également du grand chantier pour la construction de l'usine de l'EPR. Concernant l'aspect économique, l'évolution positive de la population communale a permis également de maintenir l'activité économique locale, constitué de plusieurs PME principalement par l'artisanat lié au bâtiment ainsi que la présence de nombreux commerces et services. Le tissu associatif est également très actif.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La commune de Bricquebec sollicite l'EPFN pour l'accompagner dans les possibilités de transformation et d'acquisition d'un immeuble commercial idéalement situé en centre-bourg.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La place Sainte-Anne, stratégiquement située en centre bourg de Bricquebec, connaît depuis plusieurs années un bâtiment vacant qui pourrait, après réinvestissement, présenter de bonnes potentialités commerciales et valoriser les abords du château.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'EPF de Normandie assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude</p> <p>Pour cette étude, un comité de pilotage ayant à charge de conduire l'étude et d'apporter les informations nécessaires à son déroulement sera créé.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>La collectivité a sollicité l'EPFN pour réaliser les études de diagnostic et de faisabilité techniques avant les acquisitions immobilières et la mise à disposition à la collectivité.</p> <p>L'étude portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un diagnostic et relevés du bâtiment</li> <li>- Une approche de capacité sur la base de la programmation envisagée par la collectivité</li> <li>- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelles</li> </ul> <p>Le cas échéant, des diagnostics complémentaires en matière d'amiante, plomb ou polluants pourront être commandés dans ce cadre.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Premier EPF d'Etat, créé en 1968 pour faciliter l'aménagement de la Basse Seine, il a vu progressivement sa zone de compétence s'étendre pour atteindre en 2004, l'ensemble des deux régions de haute et basse Normandie. Parmi ses différentes actions, il aide les collectivités à se constituer des réserves foncières, à recycler des friches urbaines ou d'activités, à réaliser des logements sociaux ou à favoriser l'implantation d'activités économiques. Il conseille et accompagne ses partenaires pour qu'ils réalisent leurs projets de développement.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>2018</p>
--------------------------	-------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	10 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>					Fonds Friches	40 %	4 000 €
Acquisitions foncières					Commune	25 %	2 500 €
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35 %	3 500 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>10 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>10 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**



<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°3.8**

EXTENSION DU JARDIN DES AUGUSTINS  
A BARFLEUR

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Aménagement parc  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>COMMUNE DE BARFLEUR 50030</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Barfleur          Responsable légal : JM.MAUGER                      Fonction : Maire          Responsable technique :                      Fonction :          Adresse : 66 rue Saint-Thomas Becket, 50760 Barfleur          Tél : 02 33 23 43 00          Courriel : secretariat@mairiedebarfleur.fr</p>
	<p>Budget de la structure (2017) :</p> <p>Global : 1 669 212 €          Fonctionnement : 784 092 €          Investissement : 885 120 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....              Evolution annuelle du nb              d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>L'objectif du projet est de renforcer l'attractivité du cœur de bourg de la commune.</p> <p>Le projet d'extension et de réaménagement du jardin participera à améliorer l'image du territoire et la qualité de vie de la population.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>CF supra.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie stratégique et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT


**OBJECTIFS DU PROJET :**



<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Barfleur reçoit environ 400 000 visiteurs par an, français ou étrangers. Le label des PBVF lui confère un statut de « porte d'entrée » du territoire du Cotentin puisque de nombreux visiteurs sont attirés en premier lieu par les 155 villages de l'association des plus beaux villages de France. Ils rayonnent ensuite vers Cherbourg et la Cité de la mer, La Hague, la Côte des Isles ou les plages du débarquement.</p> <p>Renforcer l'attractivité de Barfleur revient à renforcer le Cotentin dans son entier, et inversement.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La municipalité a acquis une parcelle de terrain en 2015 mitoyenne du jardin des Augustins déjà existant, de façon à réaliser une extension afin de se rapprocher de la superficie d'origine du jardin.</p> <p>Une étude succincte a été menée fin 2016, de façon à tracer une esquisse d'aménagement de l'ensemble du jardin. Ce jardin possède une serre qui devra être déplacée, un mur mitoyen entre les deux parcelles (ancienne et nouvelle) devra être abattu et sera reconstruit à un autre endroit de façon à servir d'appui à la serre et à former une clôture avec la propriété voisine.</p> <p>Une entrée côté Rue de la Planque sera aménagée de façon à offrir un cheminement piéton entre la Rue de la Planque et la rue commerçante (Rue Saint Thomas).</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le nouveau jardin formera un espace public au cœur de la ville, qui pourra être fréquenté par les résidents permanents et visité par les touristes. Ce jardin étant placé sur les arrières du couvent des Augustins qui est propriété de la commune, entouré de hauts murs de pierre, offrira un espace hors du temps propice à la méditation ou au repos. La façade arrière du couvent est elle-même fort belle. Tout cela donnera un nouveau point de visite exceptionnel au sein du village et renforcera notre offre touristique et patrimoniale.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les services de la municipalité seront en charge de l'entretien du jardin.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**



<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déplacement de la serre existante</li> <li>- Des aménagements paysagers : plantation d'arbres, aménagement de parterres</li> <li>- Des travaux de maçonnerie</li> </ul>  <p><u>Esquisse initiale</u></p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable réalisée en 2016</li> <li>- Maîtrise d'œuvre : JD-Bât Etudes</li> <li>- Marché public</li> <li>- Travaux</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>Date prévisionnelle APD : fin 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : début 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : décembre 2019</p>
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe Etat  (DETR)	29.41 %	30 000 €
<b>sous-total</b>							
Travaux	102 015	HT			Région FRADT	25 %	25 504 €
<b>sous-total</b>							
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>							
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours  Autres financeurs		
<b>sous-total</b>							
Autres					Autofinancement du Maître d'ouvrage  Recettes nettes (dont amortissement)	46 %	46 511 €
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>102 015</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>102 015 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 25 504 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

Fiche n°3.9

**AMENAGEMENT DE LA PLACE JACQUES LEMARINEL ET DU PARKING ET DES BERGES DU MERDERET AU LONG DE LA RUE DU GRAND MOULIN.  
PHASE 1 DE L'AMENAGEMENT DES BERGES DU MERDERET**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>VALOGNES - 50615</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Valognes</p> <p>Responsable légal : <b>M. Jacques COQUELIN</b>      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>M. Ronan LE BERRE</b>      Fonction : Directeur des services techniques</p> <p>Adresse : Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle 50700 VALOGNES</p> <p>Tél : 02.33.95.82.00 Courriel : maire@mairie-valognes.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement 2017 : 9.800.000 €</li> <li>- Fonctionnement 2017 : 10.700.000 €</li> </ul>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 5.300.000 €</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :% .....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>





**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
✓	<input type="checkbox"/>	✓
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le projet d'aménagement des berges du Merderet présente un caractère structurant pour la ville de Valognes puisque la rivière traverse entièrement la commune.</p> <p>Ainsi, ce cheminement permettrait de relier, à terme, le secteur des musées situé en centre-ville (musée de l'eau-de-vie et des vieux métiers et musée du Cidre) jusqu'au site du parc des Cordeliers implanté en limite sud-ouest de la zone agglomérée.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie stratégique et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

La ville de Valognes est propriétaire de plusieurs espaces fonciers implantés d'une part sur le domaine public (voiries, places, espaces verts...) et d'autre part sur des domaines privés (musées, jardin public, Parcheminerie, parc des Cordeliers ...). Cette entité foncière s'étale sur plus de 850 m<sup>2</sup> et vient border en permanence les berges de la rivière le Merderet. Cette « coulée verte naturelle » constitue également un cadre idéal pour créer un cheminement piéton sécurisé et paysagé, propice à la promenade et à la balade dans ce secteur historique de Valognes.



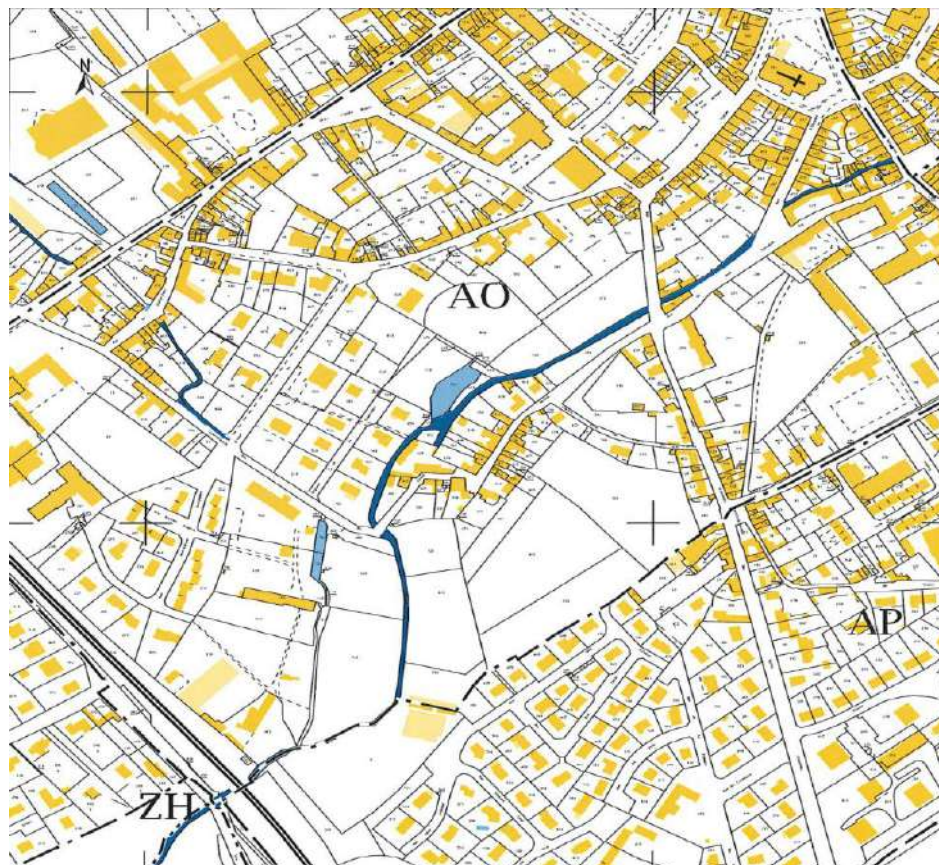
**STRATEGIE DU  
TERRITOIRE**

Ce cheminement couvrirait les trois grands secteurs suivants :

- I. Le quartier des musées et de la rue du Petit Versailles
- II. Le jardin public et la place Jacques Lemarinel
- III. La rue du Grand Moulin, le site de la Parcheminerie et le parc des Cordeliers.



Plan de cadastre du secteur concerné par le projet :



**ANALYSE DU BESOIN**

*Dossier documentaire établi en 2015 par les services du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, pour souligner l'intérêt patrimonial et historique d'un aménagement global des abords de la rivière du Merderet.*

**I. LE QUARTIER DES MUSÉES ET DE LA RUE DU PETIT VERSAILLES.**

a) La rue Pelouze et le musée des Vieux-Métiers, ancien hôtel de Thieuville.

La rue Pelouze fait partie des petites artères de Valognes qui ont conservé une part de leur cachet ancien. Elle longe sur sa gauche les arrières de l'ancien hôtel du Mesnildot-de-la-Grille et dessert le musée de l'eau de vie et des vieux métiers, logé dans l'ancien hôtel dit de Thieuville, édifice inscrit au titre des Monuments historiques, propriété de la ville de Valognes.

Sur l'arrière de l'édifice plusieurs passerelles de pierres sont conservées, qui reliaient jadis l'hôtel avec une vaste cour qui se trouvait de l'autre côté de la rivière.



Côté rue, la cour de l'hôtel a fait l'objet d'un traitement très minéral, avec un gravillonnage jalonné d'éléments lapidaires dont la nature reste non compréhensible pour le non initié. Y furent aussi dégagées d'anciennes conduites sous-terraines d'adduction d'eau.

La grille en bois de clôture de la cour date de la Reconstruction et ne présente plus de caractère patrimonial particulier, à la différence des remarquables pots à feu du XVIII<sup>e</sup> siècle couronnant les piliers du portail d'entrée.



b) Le carrefour de la rue Pelouze avec les rues de l'Officialité et du Petit Versailles.



*Le Merderet au carrefour de la rue de L'Officialité actuelle tel qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Encre et lavis par Félix Buhot, Août 1886.  
(Le tracé de la rue a désormais effacé le cours d'eau)*

Ce secteur de la ville a été très largement transformé lors des travaux de la Reconstruction. L'actuelle rue de l'Officialité n'existait pas selon le tracé actuel, qui croise et recouvre aussi à cet emplacement le tracé du Merderet.

A noter que la rivière a été très largement effacée par les travaux entrepris lors de la Reconstruction d'après-guerre du fait notamment de l'élévation de parapets en béton armé au niveau du pont reliant la rue de l'Officialité avec la rue du Petit Versailles.



*Le tracé du Merderet recouvert par l'urbanisme de la Reconstruction.*



*Photographie des travaux en direction de l'ouest (hôtel de Beaumont) et vue actuelle du parapet en béton créé à cette date pour recouvrir le Merderet.*

**c) Le tracé du Merderet sur les arrières des hôtels particuliers de la rue de l'Eglise et du Petit Versailles.**

Sur son cours entre le musée de l'Eau de vie et des Vieux métiers et le Musée du Cidre, le Merderet présente une rive partiellement dégagée, simplement jalonnée par des bornes de garde-corps en béton armé datant de la Reconstruction. Hormis le cour d'eau, ce passage offre un point de vue sur l'arrière de deux hôtels particuliers ainsi que sur leurs jardins et latrines en encorbellement en surplomb sur la rivière. L'hôtel Viel et l'hôtel Pontas-du-Ménil présentent de ce côté-ci des façades relativement austères mais les jardins, tous deux divisés par un rideau d'arbre entre partie d'agrément et partie potagère, sont particulièrement représentatifs de la tradition valognaise des XVIIe et XVIIIe siècles.

Ces deux hôtels ne sont pas protégés. En revanche, les périmètres de protection de l'hôtel de Beaumont (CI MH), de l'hôtel de Thieuville et du Musée du Cidre (IS MH) se recouvrent sur ce secteur.



*L'arrière des hôtels Viel et Pontas-du-Ménil.*



*Vue du Mederet depuis le musée du cidre en direction de la rue de l'Officialité*

d) Le Musée du Cidre, ancienne teinturerie du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment qui abrite le Musée régional du Cidre est une construction d'époque Renaissance ayant abrité initialement un atelier de maître teinturier. Les traces des cuves utilisées pour baigner les tissus et le système qui permettait de les chauffer subsistent à l'état résiduel dans l'une des salles du rez-de-chaussée.



*L'une des nombreuses cartes postales anciennes montrant le pont Saint-Georges depuis les arrières du musée du Cidre.*

Avec le pont Saint-Georges qui lui est accolé et le petit lavoir placé à son pied, la vue des arrières du musée du Cidre demeure l'une des plus pittoresques de l'ancien Valognes. En plus de deux musées municipaux, la présence voisine de l'hôtel de Beaumont contribue à l'attractivité touristique de ce quartier de la ville.

Le pont Saint-Georges vint remplacer au XVIII<sup>e</sup> siècle un simple passage à gué, connu anciennement sous le nom de « Vey Salmon ».



Vue prise en direction de l'est, depuis le pont Saint-Georges, Robida, c. 1890.

e) L'Hôtel de Beaumont.

Edifié dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'architecte Raphaël de Lozon pour Charles Jallot de Beaumont, membre d'une célèbre famille de corsaires et de contrebandiers, l'hôtel de Beaumont demeure aujourd'hui l'édifice le plus emblématique de la petite capitale aristocratique du Clos du Cotentin.

*En 1706, Charles Jallot de Beaumont achetait à Valognes « un grand corps de logis » du XVII<sup>e</sup> siècle dont il entreprenait, quelques années plus tard, l'extension et la modernisation. Pierre Guillaume de Beaumont, son neveu, parachève ensuite la construction en faisant appel à l'architecte Raphaël de Lozon, qui meurt en 1771 à l'intérieur de l'hôtel. On attribue à ce dernier le dessin de l'avant-corps central aux courbes et contre-courbes ondulantes, formé de deux ordres superposés coiffés d'un fronton à décor héraldique et percé de larges baies aux mascarons de style rocaille. Autre morceau de bravoure, l'escalier d'honneur à doubles volées suspendues dans le vide dessert chambres et salons en enfilades et forme liaison entre la cour et les vastes jardins à la française qui se déploient sur l'arrière de l'édifice.*

*Tribunal et prison à la Révolution, quartier général prussien en 1815, l'hôtel de Beaumont a été mis en scène dans l'œuvre littéraire de l'écrivain Jules Barbey d'Aurevilly. Entré en 1897 en possession du comte de Froidefond de Florian, il fut légué en 1955 au Général Charles des Courtils (1906-1974) après avoir survécu en 1944 aux terribles bombardements de la Libération.*



Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 4 novembre 1927, l'hôtel de Beaumont bénéficie d'un classement depuis le 31 décembre 1979. La Comtesse des Courtils fait vivre la propriété familiale en ouvrant l'hôtel et ses jardins aux visiteurs et en y développant chaque été des « visites aux chandelles » vivantes et attractives. Son exceptionnelle qualité architecturale fait de l'hôtel de Beaumont l'un des principaux attraits touristiques de la presqu'île du Cotentin. Il figure en bonne place dans la plupart des brochures promotionnelles de la région, du département et de la commune ainsi que sur les signalétiques urbaines et autoroutières.



- II. LE JARDIN PUBLIC ET LA PLACE JACQUES LEMARINEL.  
a) Le Jardin Public.



L'actuel jardin public de Valognes est une création datant de la Reconstruction. Il remplace une propriété privée, correspondant depuis le XVIIe siècle au moins, à l'ancien hôtel dit de Gouberville, malheureusement détruit par les tirs d'artillerie alliés de 1944.

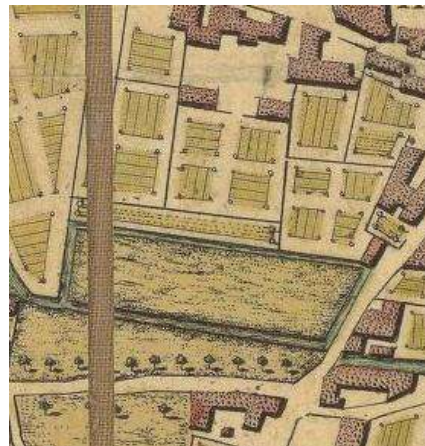
Sur le plan Lerouge de 1767, on constate que le Merderet avait été aménagé dans la partie basse du jardin de façon à circonscrire et isoler une sorte d'île centrale artificielle.

Il n'existe qu'une unique carte postale ancienne de l'hôtel de Gouberville, photographiée depuis le bas du parc. On voit que les terrasses supportant ces sortes de jardins suspendus étaient plus structurées qu'ils n'apparaissent actuellement. Un riche décor de balustres à l'italienne donnait à cette perspective une élégance remarquable, et faisait ainsi aux décors des clôtures de l'hôtel de Beaumont, point d'orgue de la perspective établie via ce jardin depuis l'hôtel de ville.

Ce type de balustres était très fréquent à Valognes avant-guerre, traduisant ainsi de façon immédiate l'essor qu'avait connu « le Petit Versailles Normand » aux XVIIe et XVIIIe siècles. Avec une trentaine d'hôtel conservé, cette image d'un Valognes « classique » et aristocratique traduit aujourd'hui encore son principal atout touristique et identitaire.



*Vue de la façade de l'hôtel de Gouberville, située sur l'actuelle place du Monument aux morts, face à l'hôtel de ville. Noter le décor de balustres qui ornait la terrasse supérieure des jardins.*



*Détail du tracé du Merderet en partie basse des jardins en terrasse de l'hôtel de Gouberville*



*Le Jardin public tel qu'il fut aménagé à la Reconstruction,  
vue en direction du Merderet (Carte postale, c. 1960)*

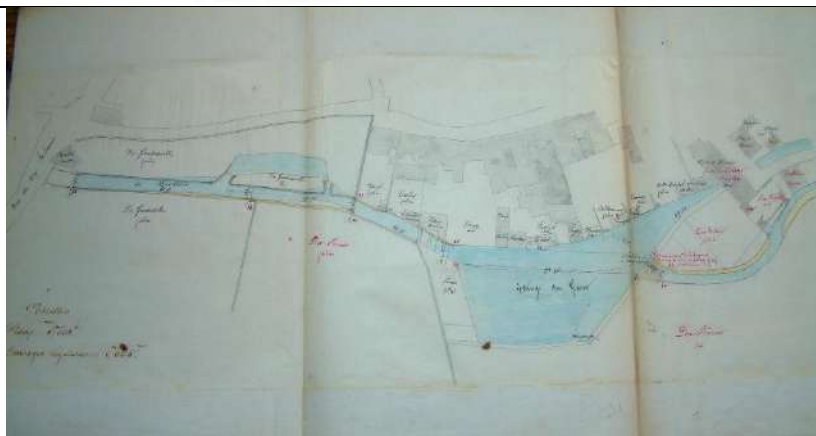
b) L'extension du Jardin public : l'ancien étang du Grand moulin ducaal.

Une large portion du terrain abritant l'extension du jardin public était initialement occupée par un étang formant retenue d'eau pour l'alimentation du grand moulin, qui se trouve immédiatement en aval. Le grand-moulin de Valognes est attesté depuis le XI<sup>e</sup> siècle.

Il constitue l'une des annexes du manoir ducaal de la ville. Le système de vannage et d'amenée d'eau sont encore visibles sur le site. L'abandon et le remblaiement de cette retenue d'eau semble se situer dans le contexte de la Reconstruction.



*Retenue d'eau et bief du grand moulin de la ville sur le plan Lerouge (1767)*



*Plan (inversé : nord en bas) du cours du Merderet vers 1875. A droite la retenue d'eau puis son prolongement sous le bâtiment du grand moulin. En gris le plan masse des anciennes demeures et bâtiments d'exploitation des tanneurs de la rue du Grand-Moulin. Archives DDAF.*



*Le même site aujourd'hui. L'emprise de la retenue d'eau reste perceptible sans avoir été cependant matérialisée par les allées de création récente.*

**III. LA RUE DU GRAND MOULIN, LE SITE DE LA PARCHEMINERIE ET LE PARC DES CORDELIERS.**

a) Les arrières de la rue du Grand-Moulin.

Sur la berge opposée du Merderet l'arrière des maisons de la rue du grand moulin était occupé par des édifices à usage de séchoirs, utilisés par les tanneurs pour la préparation des cuirs. Plusieurs bacs de tanneur subsistent aujourd'hui sur le site même du grand moulin ainsi que dans le jardin de la Maison du patrimoine, connue par sources écrites du XVII<sup>e</sup> siècle comme une ancienne parcheminerie.



*Vues du site du grand Moulin (carte postale ancienne, c. 1910).*



*L'actuelle rue du Grand-Moulin prise depuis le lavoir de la Parcheminerie, vers 1900.*

Cette rue artisanale, longtemps réputée malfamée, était restée à l'écart du phénomène de multiplication des demeures nobles aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle fut également épargnée par les bombardements alliés de 1944.

b) La Cour du Grand-Moulin.

Le site du grand moulin est attesté depuis les premières chartes ducales mentionnant le domaine de Valognes. Ayant fonctionné jusqu'au XIXe siècle, il fut ensuite transformé en abattoir municipal puis désaffecté. Propriété de la commune, le site a fait dans les années 1980-1990 l'objet d'un premier aménagement, sous la direction de M. Louis Dorléans, également créateur du musée régional du cidre et du musée des vieux métiers.

Le site rassemble aujourd'hui :

- En extérieur : les éléments de biefs dégagés lors des travaux
- Un vaste dépôt lapidaire, constitué d'éléments entassés (pavement, pierre de taille...) et de fragments sculptés figés au ciment à l'intérieur de panneaux muraux. Ces éléments proviennent des destructions de la ville en 1944. Ces éléments fixes ne permettent ni une bonne conservation ni une bonne présentation de ces vestiges.
- Une série de cuves de tanneurs rassemblées dans une cour secondaire, auprès d'un apprentis et d'un ancien séchoir. L'option d'une installation en pleine air d'éléments sur l'activité des tanneries peut être suggérée ; ceci permettrait dans le même temps d'en libérer l'une des salles du musée des Vieux Métiers afin d'y aménager un espace d'exposition temporaire.
- Un espace fermé, de faible qualité architecturale, abritant le dépôt des musées de la ville et les stocks de la conservation des musées
- En rez-de-chaussée de la longue aile sur rue, une série de trois salles aménagées comme lieux d'exposition. Le taux d'humidité extrêmement élevé de ces espaces ne permet pas d'en tirer pleinement parti. Absence

d'affectation précise. Servent parfois aussi dans le cadre des ateliers pédagogiques du Pays d'art et d'histoire. L'une des salles n'a jamais été réaménagée.

- A l'étage un autre espace de stockage occupé par des éléments à faible intérêt patrimonial, accumulés ici à l'excès du temps de M. Louis d'Orléans.
- Proche de l'entrée fermée par une grille sur la rue du grand moulin, une maison d'habitation aujourd'hui affecté au groupe folklorique valognais.

c) La Parcheminerie.

Cet édifice qui présente encore d'intéressants vestiges d'époque Renaissance est attesté comme parcheminerie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle se signale par sa tour d'escalier en vis formant débord sur la rue, et son petit lavoir ouvert sur la voirie publique. Rachetée et réhabilitée par la ville dans les années 1990 cette demeure abrite aujourd'hui les locaux du Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin.

Parmi les dépendances, un appentis ouvre à la fois sur le rez-de-chaussée du bâtiment, sur ses jardins et sur la rue du Grand-Moulin. Cet espace doit ainsi permettre de créer une desserte directe via l'appentis puis les jardins vers le nouveau parking des Cordeliers, aménagé en 2015 sur l'arrière de l'édifice.



*Carte postale ancienne de la rue du Grand moulin, vers 1900. A l'époque, un hongroyeur occupait encore l'une des anciennes maisons de tanneur bâtie auprès du Merderet.*

d) Le Pont-Saint-Jean.

Le pont Saint-Jean se trouve à la liaison de la rue du grand-moulin et de la rue Saint-François. Il se trouve également au point de confluence du ruisseau Saint-Jean, dit également « l'Écoute s'il Pleut » sur son tracé d'amont, et du Merderet. L'ouvrage actuel date du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs illustrations anciennes montrent, depuis le pont Saint-Jean, les arrières de la Parcheminerie et des maisons de la rue du Grand-Moulin.



*La parcheminerie, dessinée depuis le site de l'actuel parking des cordeliers, vers 1930 (McKain-Langlois, encre et brou de noix).*



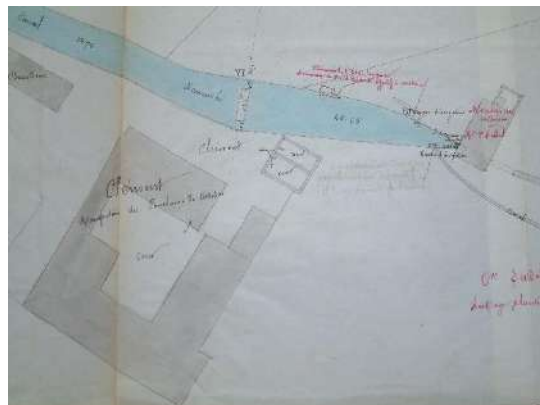
*La parcheminerie et la belle demeure voisine, vues depuis l'entrée de l'actuel parking des cordeliers, sur un dessin de Charles Jouas, 1942.*

e) L'ancien domaine des Cordeliers.

Le jardin dit parc des Cordeliers ainsi que l'ensemble des terrains voisins, situés entre la voie de chemin de fer, la rue Saint-François et l'hôtel Sivard de Beaulieu, correspondent au site d'implantation de l'ancien couvent des frères cordeliers, fondé dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. L'implantation de ce couvent a permis l'assèchement des terrains environnant, initialement marécageux. On possède à ce sujet des documents autorisant en particulier la création de passerelles, de conduites, et la dérivation d'une partie du cours du ruisseau Saint-Jean, afin d'alimenter le moulin du monastère.

La fondation du couvent des Cordeliers a également engendré la création d'une nouvelle artère, dite Allée des Cordeliers, qui fait liaison entre la rue Saint-François et la rue Wéléat. Après la Révolution de 1789, l'ancien couvent des Cordeliers fut transformé provisoirement en manufacture de Porcelaine. Celle-ci, très réputée pour ses productions devenues rares et fort recherchées, fut transférée à Bayeux en 1812.

Les anciens bâtiments, totalement remaniés au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, abritent aujourd'hui des services sociaux.



*Plan d'adduction d'eau du site de l'ancien couvent des frères cordelier, devenu manufacture de porcelaine (XIX<sup>e</sup> siècle, archives DDAF)*

	 <p style="text-align: center;"><i>Exemples de productions de la manufacture de porcelaine de Valognes (coll. privée et coll. Baron Gérard, Bayeux).</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le projet d'aménagement des berges du Merderet présente un caractère structurant pour la ville de Valognes puisque la rivière traverse entièrement la commune.</p> <p>Ainsi, ce cheminement permettrait de relier, à terme, le secteur des musées situé en centre-ville (musée de l'eau-de-vie et des vieux métiers et musée du Cidre) jusqu'au site du parc des Cordeliers implanté en limite sud-ouest de la zone agglomérée.</p>
<p style="text-align: center;"><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les aménagements seront entretenus par les services de la ville de Valognes</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### DESRIPTIF DETAILLÉ

Afin de parvenir à une définition sommaire et au portage de ce projet, la ville a lancé une consultation afin de désigner un maître d'œuvre pour conduire cette opération municipale. Le cabinet d'architecte représenté par Monsieur Samuel CRAQUELIN, Architecte paysagiste à Lillebonne, a été désigné pour mener cette mission. Sur la base d'une première étude de programmation, Monsieur CRAQUELIN a défini le périmètre général de ce projet. Il est décomposé en 6 séquences pouvant être menées indépendamment les unes des autres. Elles couvrent un secteur complet de plus de 850 mètres linéaires, reliant le quartier des musées jusqu'à la limite naturelle sud/ouest de Valognes :

- Séquence n°1 : promenade rurale
- Séquence n°2 : parc des Cordeliers
- Séquence n°3 : Pays d'Art et d'Histoire et Maison du Patrimoine
- Séquence n°4 : parc contemporain
- Séquence n°5 : terrasses et parc ancien
- Séquence n°6 : rues du Grand Moulin et du Petit Versailles.

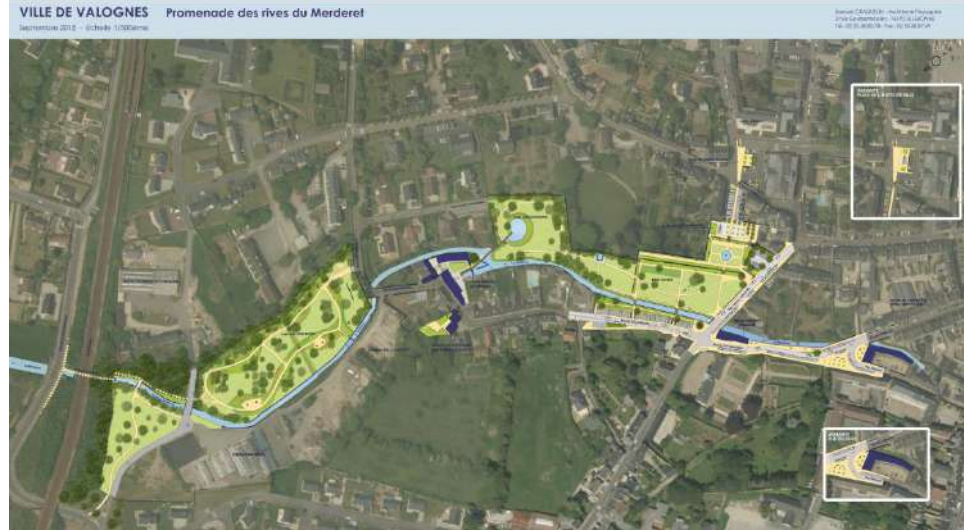
Un dossier photographique avait également permis de lancer les pistes des transformations possibles et de juger l'intérêt des orientations d'aménagement à mener pour favoriser la création d'un espace de promenade et de balade au long des berges du Merderet (document photographique de 84 pages non joint à ce dossier).

Chacune de ces six séquences avait fait l'objet d'un estimatif sommaire, établi sur la base de ratios comparables :

- Séquence n°1 : 50 000 € HT
  - Séquence n°2 : 80 000 € HT
  - Séquence n°3 : 160 000 € HT
  - Séquence n°4 : 110 000 € HT
  - Séquence n°5 : 550 000 € HT
  - Séquence n°6 : 110 000 € HT (rue du Grand Moulin)
  - Séquence n°6bis : 295 000 € HT (rue du Petit Versailles)
- Total général : 1 355 000 € HT







Aujourd'hui, la municipalité a décidé d'entreprendre en priorité l'aménagement de la place Jacques Lemarinel et du parking et des berges du Merderet au long de la rue du Grand Moulin. Cette première tranche correspond à une partie de la séquence n°5 : terrasses et parc ancien. Elle doit notamment permettre la réalisation des travaux suivants :

✚ **Tranche ferme : aménagement de la place Jacques Lemarinel et mise en valeur de l'espace commémoratif devant le Monument aux Morts :**

- Supprimer le stationnement des véhicules devant le Monuments aux Morts et proposer une fermeture pour condamner l'accès des automobiles et des cyclomoteurs sur cet espace commémoratif ;
- Marquer au niveau du projet l'axe formé par l'alignement particulier entre l'Hôtel de Ville, la place du Général de Gaulle, la place Jacques Lemarinel, les deux terrasses du jardin public et la façade de l'hôtel de Beaumont ;
- Proposer un aménagement et assurer une mise en valeur de la surface libérée devant le Monuments aux Morts et souligner le caractère mémoriel de cet espace public, en intégrant les objectifs suivants :
  - ✓ Dégager un espace suffisant pour l'organisation des cérémonies commémoratives face au Monument (espace devant accueillir des rassemblements de 50 à 200 personnes au minimum),
  - ✓ Créer une esplanade fixe au droit du pignon du bâtiment de l'école de musique pour permettre l'installation d'un groupe de musicien de l'harmonie municipale lors des cérémonies,
  - ✓ Aménager, structurer et végétaliser la terrasse ainsi dégagée autour de ce nouvel espace commémoratif,
  - ✓ Proposer la création d'une éventuelle structure contemporaine qui serait implantée en vis-à-vis du Monuments aux Morts, pour symboliser la « Paix » et sensibiliser les nouvelles générations,
  - ✓ Imaginer une solution pour habiller le mur privatif en aggro brut.
- Intégrer la réfection du bâtiment implanté à l'angle du passage Louis Dordléans et proposer un usage possible pour ce petit local (ancienne toilette publique) ;
- Faciliter un lien piéton direct et sécurisé jusqu'au parking bordant la rue du Grand Moulin, afin d'inciter d'avantage les usagers de l'école municipale de musique à utiliser cette zone de stationnements ;
- Réaménager l'organisation des stationnements devant l'école municipale de musique en conservant au minimum une douzaine de places et prolonger la végétalisation proposée devant le Monuments aux Morts ;
- Prévoir les fourreaux en attente pour la sonorisation des lieux ;
- Revoir la mise en lumière de la place Jacques Lemarinel et proposer un choix adapté pour les matériels d'éclairage afin d'assurer une mise en valeur des lieux.

✚ **Tranche conditionnelle n°1 : aménagement du parking et des berges du Merderet au long de la rue du Grand Moulin :**

- Supprimer le muret bas délimitant la zone de stationnement avec la rue du Grand Moulin ;
- Inverser le sens d'entrée des véhicules à partir de la rue du Grand Moulin ;
- Proposer un aménagement de la surface ainsi libérée au long du Merderet et replacer cet espace propice à la détente dans l'emprise du jardin public ;



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer des solutions pour redonner une présence plus importante à la rivière en proposant des aménagements possibles au « fil de l'eau » ;</li> <li>▪ Assurer la mise en sécurité du platelage en bois de la passerelle implantée à proximité de l'entrée de l'extension du jardin public ;</li> <li>▪ Modifier la seconde passerelle (structure composée de 2 plans inclinés en béton armé), pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite ainsi que la promenade des personnes avec poussettes, vélos ... ;</li> <li>▪ Compléter la mise en lumière de l'espace aménagée au long des berges du Merderet.</li> </ul> <p>✚ <b><u>Tranche conditionnelle n°2 : aménagement de la terrasse haute surplombant le jardin public et création d'une aire de jeux au niveau de l'espace en pelouse bordant la rue Barbey d'Aurévilly :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envisager la création d'une aire de jeux au niveau de l'espace bordant la surface engazonnée bordant la rue Barbey d'Aurévilly (l'implantation actuelle est jugée mal adaptée : espace peu visible, non sécurisé pour les enfants et trop à l'ombre ...) ;</li> <li>▪ Envisager l'abattage des arbres situés au niveau de l'esplanade haute et proposer une nouvelle vocation à cet espace surplombant le jardin public ;</li> <li>▪ Assurer une mise en lumière pour favoriser le cheminement vers cet espace aujourd'hui fortement délaissé par les visiteurs ;</li> <li>▪ Sécuriser l'escalier entre cette terrasse et le jardin public en contrebas ;</li> <li>▪ Apporter le cas échéant une structure artistique au milieu de cet espace (statue ou structure contemporaine par exemple), pour identifier cet espace auprès des visiteurs (à noter qu'il existait autrefois une statue à cet emplacement).</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'œuvre choisi</li> <li>- APS/APD</li> <li>- Marché de travaux</li> </ul>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>Date prévisionnelle APS : 1<sup>er</sup> trimestre 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2<sup>ème</sup> trimestre 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2019</p>
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT (PORTANT SUR UNE 1<sup>ère</sup> SEQUENCE)

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	40.000 €	HT			Europe		
sous-total					Etat DETR	29.33 %	110 000 €
Travaux	325.000 €	HT			Région FRADT	20 %	75 000 €
sous-total					Département CPS		
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement	10.000 €	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage		
sous-total					Recettes nettes (dont amortissement)		
Autres							
sous-total							
<b>TOTAUX</b>	<b>375.000 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>375.000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 75000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°3.10**

Quartier prioritaire Brèche du Bois-Maupas-Hautmarais  
Aménagement des espaces publics centraux :  
**SQUARE MARTIN LUTHER KING ET RUE GEORGES SOREL**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      ✖Autres (préciser) :                                                                                                  Aménagement d'espaces                                                                                                  publics</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : <b>M. ARRIVE</b>                      Fonction : MAIRE</p> <p>Responsable technique : <b>Marie-Pierre ANDRE</b>                      Fonction : DIRECTRICE</p> <p>Adresse : Hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin 10 place Napoléon BP 808 Cherbourg-Octeville 50108 Cherbourg-en-Cotentin Cedex</p> <p>Tél : 02.33.08.26.78 Courriel : marie-pierre.andre@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir 43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u>  <b>Demande de financement sollicitée dans le cadre de la politique régionale en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2024</b></p> <p>Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur de renouvellement urbain (SDRU) qui a été validé en juillet 2015 par les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat ainsi que la Caisse des dépôts. Ce travail a permis de définir les grands enjeux de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social du territoire dans un horizon à 15 ans en tenant compte de leur situation propre et de l'influence du contexte de l'agglomération et de ses dynamiques proches.</p> <p>Les objectifs et les vocations de quartiers ainsi définis doivent permettre à la collectivité de poursuivre la dynamique urbaine engagée en l'adaptant à ses ressources, notamment l'espace dont elle dispose pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter le recours à l'étalement urbain ;</li> <li>- favoriser la proximité des services et des commerces ;</li> <li>- renforcer l'inclusion sociale à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> <p>Par le renouvellement progressif de l'habitat sur certains quartiers, le SDRU tend à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de leur confort énergétique, et il contribue à une meilleure insertion des bâtiments dans leur environnement.</p> <p>Par les transformations qu'il pourra apporter à l'espace public, il modifie le partage de l'espace entre les différents modes de transport en favorisant les modes doux et en valorisant les modes les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Il cherche également à améliorer les conditions de collecte des ordures ménagères, il contribue au renforcement de la présence des espaces verts dans la ville et vise à conforter la déclinaison locale du schéma régional de cohérence écologique.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Charline BRANDALA
	Service référent du contrat	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p><b>Demande de financement sollicitée dans le cadre de la politique régionale en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2024</b></p> <p>La ville de Cherbourg-En-Cotentin souhaite procéder au réaménagement des espaces publics centraux du quartier Brèche du Bois–Maupas-Hautmarais, au sud-est de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Ce projet de réaménagement des espaces publics d’un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville s’inscrit dans les enjeux stratégiques du schéma directeur de renouvellement urbain (SDRU) de la collectivité. Parmi les objectifs retenus dans le cadre du SDRU, figure notamment la volonté de renforcer l’attractivité des quartiers et la qualité du vivre ensemble en améliorant la qualité des espaces publics, en soutenant le développement des services et des commerces, en mobilisant les habitants pour qu’ils soient partie prenante de ces évolutions.</p> <p>Dans le cadre du SDRU, le quartier Brèche du Bois–Maupas-Hautmarais a été identifié comme un quartier à vocation de polarité secondaire ayant vocation à structurer de futures mutations urbaines, plusieurs sites mutables étant identifiés sur ce secteur de la ville. Sa dotation en équipements, services et commerces lui confère un potentiel de centralité de l’environnement dans lequel il s’insère. Il s’agit donc d’en renforcer l’attractivité.</p> <p>Au travers de ce projet, sont également déclinés les objectifs retenus dans le cadre de la convention « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville (développer une stratégie de cohésion sociale et urbaine, amplifier et prolonger l’impact de la politique de renouvellement urbain dans ses dimensions de vie quotidienne et de cadre de vie des habitants, placer les valeurs de la citoyenneté au cœur des actions du contrat de ville...).</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p><b>Ce projet a fait l’objet d’une étude de programmation menée entre novembre 2016 et septembre 2017</b>, étude menée par Attitudes Urbaines (Léna BOUZEMBERG Sociologue urbaniste, socio-démographe paysagiste DPLG / Nathalie SIMON Ingénieure systèmes urbains –programmiste) et Ville en atelier : V.E.A. (Ludovic SESTILLANGE, économie de projets, VRD et mobilités).</p> <p>Principaux éléments de rendu de l’étude</p> <p>Les phases 1 et 2 de l’étude ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d’établir un diagnostic et un préprogramme à l’échelle d’un périmètre de réflexion élargi à l’échelle de l’ensemble du quartier,</li> <li>- de définir un périmètre opérationnel, qui intègre la place Jean Moulin et ses abords. A l’appui du diagnostic, une cohérence d’intervention plus large a été retenue, qui intègre une zone comprise entre le parvis du lycée au sud, et l’avenue Amiral Lemonnier au nord, sachant que cette extension du périmètre a impliqué ensuite la définition de priorités et l’élaboration d’un phasage en lien avec le niveau d’investissement retenu par la collectivité</li> </ul>

	<p>pour ce projet, avec des investissements qui seront prioritairement centrés sur la place Jean Moulin et ses abords.</p> <p>La troisième phase a été consacrée à l'écriture du programme détaillé sur ce périmètre opérationnel sur la base d'une stratégie d'aménagement ayant pour objectifs principaux de :</p> <p><b>Favoriser l'intensité urbaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en aménageant des lieux de convivialité et d'animation attractifs,</li> <li>- en soutenant l'offre commerciale du quartier au travers de la création d'usages complémentaires et un espace public esthétiquement requalifié,</li> <li>- en affirmant la place Jean Moulin, le square Martin Luther King, le square de la Villette et les parvis de l'école et du lycée en tant qu'espaces piétons et lieux de détente et de convivialité,</li> <li>- en recherchant un équilibre entre les différents usages de l'espace public pour garantir des continuités piétonnes pertinentes</li> </ul> <p><b>Valoriser l'image du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en affirmant l'identité de la place Jean Moulin en tant que lieu de destination en soi, en renforçant sa fonction représentative, porteuse de l'identité du quartier</li> <li>- en végétalisant ponctuellement certaines surfaces minérales (rue Cotis Capel, rue de Neufbourg)</li> <li>- en ouvrant des perspectives mettant en valeur l'axe nord sud</li> </ul> <p><b>Relier les points d'intérêts avec des nouvelles formes de mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en sécurisant les mobilités douces (pacification de la circulation, réorganisation de certaines voies, calibrage de l'offre de stationnement aux besoins, aménagement de parcours piétons, mise en place d'une zone de rencontre et zone 30....)</li> <li>- en aménageant des espaces publics avec pour objectif d'améliorer leur fonctionnalité et leur confort d'usage,</li> <li>- en améliorant l'accessibilité des cheminements via la création de parcours majeurs rattachés à des connexions stratégiques vers les commerces, équipements et services,</li> <li>- en confortant l'axe nord-sud dans son rôle de colonne vertébrale du quartier</li> </ul> <p>Des temps de concertation des habitants ont été intégrés tout au long de l'étude, depuis la phase rédaction du CCTP, jusqu'à l'organisation d'une réunion publique de restitution, en passant par un diagnostic en marchant et l'organisation d'ateliers sur les usages des espaces publics.</p>
<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><b>Le square et parking Martin Luther King, aménagement de la rue Georges Sorel</b>  <b>Ces aménagements s'inscrivent dans une vision globale de l'aménagement des espaces publics centraux du quartier.</b> La requalification du square Martin Luther King, du parking attenant et de la rue Georges Sorel est un préalable au projet de réaménagement de la place Jean Moulin  Ces aménagements, bien que s'inscrivant en continuité et ayant fait l'objet d'une étude de programmation commune afin de garantir la cohérence d'approche, constituent deux opérations distinctes, qui seront dissociées dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre global.</p> <p>Pour le square Martin Luther King et la rue Georges Sorel, les éléments de programmation retenus sont les suivants :</p> <p>Ce réaménagement a notamment pour objectifs de favoriser les usages, et notamment l'amélioration de sa fonction de stationnement, en optimisant le nombre de places, en favorisant son accès, en améliorant les cheminements vers la place commerciale, tout en améliorant ses qualités paysagères. L'espace vert sera réaménagé, le mobilier urbain renouvelé, et l'accueil d'événementiel favorisé.</p> <p>La rue Georges Sorel sera également réaménagée sur sa partie bordant l'espace vert et l'espace de stationnement, avec pour objectif d'améliorer les relations entre le square et la rue, de favoriser les déplacements en modes doux, de conforter la place du piéton via l'aménagement d'une zone de rencontre...</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Il est prévu le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre au premier semestre 2018. L'année 2018 sera consacrée aux études de conception des aménagements pour une mise en œuvre à compter de l'année 2019.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Lancement Moe : décembre 2018</p> <p><u>Projet sur 2019-2020 :</u></p> <p>Date prévisionnelle APS : Janvier 2019</p> <p>Date prévisionnelle APD : Avril 2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés  Octobre – Novembre 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux  2020</p>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~

En cours de consolidation

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2019-2020

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	73 828	HT	73 828		Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	738 285	HT	738 285		Région		
<b>sous-total</b>					Aide régionale à la rénovation urbaine - politique régionale en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2024	40 %	324 845 €
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	487 267 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>812 113</b>		<b>812 113</b>		<b>TOTAUX</b>		

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

## Fiche n°3.11

<p>Quartier prioritaire Brèche du Bois-Maupas-Hautmarais Aménagement des espaces publics centraux : <b>PLACE JEAN MOULIN – AVENUE DE BREMERHAVEN</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b></p>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      ✖Autres (préciser) :                                                                                  <i>Aménagement d'espaces</i>                                                                                  <i>publics</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> <i>CHERBOURG-EN-COTENTIN</i></p>

<p><b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b></p>	<p>Organisme : <b>VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN</b></p> <p>Responsable légal : <b>M. ARRIVE</b>                      Fonction : <b>MAIRE</b></p> <p>Responsable technique : <b>Marie-Pierre ANDRE</b>                      Fonction : <b>DIRECTRICE</b></p> <p>Adresse : Hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin 10 place Napoléon BP 808 Cherbourg-Octeville 50108 Cherbourg-en-Cotentin Cedex</p> <p>Tél : 02.33.08.26.78 Courriel : marie-pierre.andre@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ...43... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u>  <b>Demande de financement sollicitée dans le cadre de la politique régionale en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2024</b></p> <p>Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur de renouvellement urbain (SDRU) qui a été validé en juillet 2015 par les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat ainsi que la Caisse des dépôts. Ce travail a permis de définir les grands enjeux de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social du territoire dans un horizon à 15 ans en tenant compte de leur situation propre et de l'influence du contexte de l'agglomération et de ses dynamiques proches.</p> <p>Les objectifs et les vocations de quartiers ainsi définis doivent permettre à la collectivité de poursuivre la dynamique urbaine engagée en l'adaptant à ses ressources, notamment l'espace dont elle dispose pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter le recours à l'étalement urbain ;</li> <li>- favoriser la proximité des services et des commerces ;</li> <li>- renforcer l'inclusion sociale à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> <p>Par le renouvellement progressif de l'habitat sur certains quartiers, le SDRU tend à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de leur confort énergétique, et il contribue à une meilleure insertion des bâtiments dans leur environnement.</p> <p>Par les transformations qu'il pourra apporter à l'espace public, il modifie le partage de l'espace entre les différents modes de transport en favorisant les modes doux et en valorisant les modes les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Il cherche également à améliorer les conditions de collecte des ordures ménagères, il contribue au renforcement de la présence des espaces verts dans la ville et vise à conforter la déclinaison locale du schéma régional de cohérence écologique</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Aménagement Santé et Territoires Vulnérables
	Chargé de mission du service :	Charline BRANDALA
	Service référent du contrat	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>La ville de Cherbourg-En-Cotentin souhaite procéder au réaménagement des espaces publics centraux du quartier Brèche du Bois–Maupas-Hautmarais, au sud-est de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Ce projet de réaménagement des espaces publics d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville s'inscrit dans les enjeux stratégiques du schéma directeur de renouvellement urbain (SDRU) de la collectivité. Parmi les objectifs retenus dans le cadre du SDRU, figure notamment la volonté de renforcer l'attractivité des quartiers et la qualité du vivre ensemble en améliorant la qualité des espaces publics, en soutenant le développement des services et des commerces, en mobilisant les habitants pour qu'ils soient partie prenante de ces évolutions.</p> <p>Dans le cadre du SDRU, le quartier Brèche du Bois–Maupas-Hautmarais a été identifié comme un quartier à vocation de polarité secondaire ayant vocation à structurer de futures mutations urbaines, plusieurs sites mutables étant identifiés sur ce secteur de la ville. Sa dotation en équipements, services et commerces lui confère un potentiel de centralité de l'environnement dans lequel il s'insère. Il s'agit donc d'en renforcer l'attractivité.</p> <p>Au travers de ce projet, sont également déclinés les objectifs retenus dans le cadre de la convention « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville (développer une stratégie de cohésion sociale et urbaine, amplifier et prolonger l'impact de la politique de renouvellement urbain dans ses dimensions de vie quotidienne et de cadre de vie des habitants, placer les valeurs de la citoyenneté au cœur des actions du contrat de ville...).</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p><b>Ce projet a fait l'objet d'une étude de programmation menée entre novembre 2016 et septembre 2017, étude menée par Attitudes Urbaines (Léna BOUZEMBERG Sociologue urbaniste, socio-démographe paysagiste DPLG / Nathalie SIMON Ingénieure systèmes urbains –programmiste) et Ville en atelier : V.E.A. (Ludovic SESTILLANGE, économie de projets, VRD et mobilités).</b></p> <p><b>Principaux éléments de rendu de l'étude</b></p> <p>Les phases 1 et 2 de l'étude ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir un diagnostic et un préprogramme à l'échelle d'un périmètre de réflexion élargi à l'échelle de l'ensemble du quartier,</li> <li>- de définir un périmètre opérationnel, qui intègre la place Jean Moulin et ses abords. A l'appui du diagnostic, une cohérence d'intervention plus large a été retenue, qui intègre une zone comprise entre le parvis du lycée au sud, et l'avenue Amiral Lemonnier au nord, sachant que cette extension du périmètre a impliqué ensuite la définition de priorités et l'élaboration d'un phasage en lien avec le niveau d'investissement retenu par la collectivité pour ce projet, avec des investissements qui seront prioritairement centrés sur la place Jean Moulin et ses abords.</li> </ul>

	<p>La troisième phase a été consacrée à l'écriture du programme détaillé sur ce périmètre opérationnel sur la base d'une stratégie d'aménagement ayant pour objectifs principaux de :</p> <p><b>Favoriser l'intensité urbaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en aménageant des lieux de convivialité et d'animation attractifs,</li> <li>- en soutenant l'offre commerciale du quartier au travers de la création d'usages complémentaires et un espace public esthétiquement requalifié,</li> <li>- en affirmant la place Jean Moulin, le square Martin Luther King, le square de la Villette et les parvis de l'école et du lycée en tant qu'espaces piétons et lieux de détente et de convivialité,</li> <li>- en recherchant un équilibre entre les différents usages de l'espace public pour garantir des continuités piétonnes pertinentes</li> </ul> <p><b>Valoriser l'image du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en affirmant l'identité de la place Jean Moulin en tant que lieu de destination en soi, en renforçant sa fonction représentative, porteuse de l'identité du quartier</li> <li>- en végétalisant ponctuellement certaines surfaces minérales (rue Cotis Capel, rue de Neufbourg)</li> <li>- en ouvrant des perspectives mettant en valeur l'axe nord sud</li> </ul> <p><b>Relier les points d'intérêts avec des nouvelles formes de mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en sécurisant les mobilités douces (pacification de la circulation, réorganisation de certaines voies, calibrage de l'offre de stationnement aux besoins, aménagement de parcours piétons, mise en place d'une zone de rencontre et zone 30....)</li> <li>- en aménageant des espaces publics avec pour objectif d'améliorer leur fonctionnalité et leur confort d'usage,</li> <li>- en améliorant l'accessibilité des cheminements via la création de parcours majeurs rattachés à des connexions stratégiques vers les commerces, équipements et services,</li> <li>- en confortant l'axe nord-sud dans son rôle de colonne vertébrale du quartier</li> </ul> <p>Des temps de concertation des habitants ont été intégrés tout au long de l'étude, depuis la phase rédaction du CCTP, jusqu'à l'organisation d'une réunion publique de restitution, en passant par un diagnostic en marchant et l'organisation d'ateliers sur les usages des espaces publics.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p><b>Le réaménagement de la Place Jean Moulin et l'avenue de Bremerhaven</b> <b>Ces aménagements s'inscrivent dans une vision globale de l'aménagement des espaces publics centraux du quartier.</b> Après requalification du square Martin Luther King et du parking attenant (voir fiche XX), il est prévu le réaménagement de la place Jean Moulin et de l'Avenue de Bremerhaven. Ces aménagements, bien que s'inscrivant en continuité et ayant fait l'objet d'une étude de programmation commune afin de garantir la cohérence d'approche, constituent deux opérations distinctes, qui seront dissociées dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre global.</p> <p>Pour la place Jean Moulin et l'avenue de Bremerhaven, les éléments de programmation retenus sont les suivants :</p> <p><b>La place Jean Moulin</b> doit devenir la place structurante du quartier, accueillant à la fois les commerces, les événements du quartier. Véritable lieu de convivialité, elle sera le relai des informations spécifiques au quartier.</p> <p>Ces aménagement viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer son accessibilité,</li><li>- Revaloriser son image, et recréer un véritable cœur de quartier (améliorer l'attractivité des commerces, favoriser l'usage de place centrale du quartier)</li><li>- Sécuriser les abords du parking souterrain,</li><li>- Favoriser l'accueil d'événementiel,</li><li>- Sécuriser ses abords par rapport à l'avenue de Bremerhaven,</li><li>- Permettre la création d'une place PMR proche du CMS,</li></ul> <p>La place sera libérée de la structure qui occupe son centre actuellement. Les revêtements du parvis et trottoir seront remplacés par un revêtement qualitatif et non glissant. L'étanchéité de la dalle et les escaliers seront à reprendre. Un lieu de convivialité sera créé, avec mise en place de mobilier urbain. Les aménagements intégreront également la reprise de l'éclairage, des cheminements, du stationnement, de la signalétique, de son traitement paysager...</p> <p>Les aménagements de <b>l'avenue de Bremerhaven</b> auront pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pacifier la circulation : donner à l'avenue un caractère plus urbain, éviter la fonction de grande voie de transit pour sécuriser les traversées piétonnes et favoriser un trafic plus calme qui permette une meilleure mise en scène qualitative du quartier afin de participer au renouvellement de son image,</li><li>- Mettre en scène l'axe place Jean Moulin – lycée, dans une logique de mise en valeur de cet axe-nord sud,</li><li>- Favoriser le stationnement chaland aux abords de la place et offrir aux commerces une meilleure visibilité et attractivité,</li></ul> <p>Afin de pacifier l'avenue, en particulier sur son tronçon qui jouxte la place Jean Moulin, un plateau surélevé sera créé, accompagnant la mise en place d'une zone de rencontre (le reste de l'avenue sera passé en zone 30). Afin de limiter la vitesse des voitures, la largeur de voie sera diminuée. Le stationnement chaland sera optimisé tout en maintenant l'alignement d'arbres. L'arrêt de bus sera déplacé pour créer un axe visuel nord sud, avec des aménagements adaptés à une zone de rencontre.</p>
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Il est prévu le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre au premier semestre 2018. L'année 2018 sera consacrée aux études de conception des aménagements pour une mise en œuvre à compter de l'année 2019.
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	Lancement MOe : décembre 2018 <u>Projet sur 2019-2020 :</u> Date prévisionnelle APS : Janvier 2019 Date prévisionnelle APD : Avril 2019 Date prévisionnelle de finalisation des marchés Octobre – Novembre 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux 2021
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
En cours de consolidation  
Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2019-2020

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	154 400	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	1 544 000	HT	1 200 000		Région		
<b>sous-total</b>					Aide régionale à la rénovation urbaine - politique régionale en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2024	28 %	480 000 €
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement	/				Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	72 %	1 218 400 €
Autres	/				Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 698 400</b>		<b>1 200 000</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>1 698 400</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

Fiche n°3.12

AMENAGEMENT PARC NATUREL DE CREVECOEUR

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Aménagement</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>LA GLACERIE 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN La Glacerie : 50203 Cherbourg-en-Cotentin : 50129</p>
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : Benoît ARRIVE Fonction : <b>Maire</b> Responsable technique : Dominique LE GALL Fonction : Directeur du territoire de La Glacerie</p> <p>Adresse : Les Rouges Terres La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : <b>02 33 88 53 50</b> Courriel : dominique.legall@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Investissement : Fonctionnement : 30 K € (personnel)</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : Non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 30 K € (dé précarisation d'un CAE-CUI.....)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui Plan départemental d'insertion-Partenariat avec Astre environnement</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats : chantiers jeunes</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		
Aménagement d'une "coulée verte" de 45 ha sur le versant nord de la Divette, descendant autour de la vallée de Crèvecoeur, affluent de la Divette, sur 2 km de long et un dénivelé de 140 m avec des pentes de 15 à 20 %. Echappées superbes sur la rade (paquebots), la vallée de la Divette et points de vue courant de Jobourg au cap Lévy à Fermanville		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		
Lieux de promenade (parcours fléchés), de rencontres (jardins ouvriers, vergers partagés, apiculture), observation de faune et de flore, de jeux pour jeunes et ados, de repos (aire de pique-nique sur promontoire), etc.		
Proximité du quartier de Beauséjour qualifié de quartier veille active au titre du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale).		
L'aménagement consiste à rendre accessible à la population cet ancien ensemble de 2 fermes consacrées à l'élevage, à la polyculture, ayant remplacé au XIXe siècle la forêt primaire de Brix. Subsistent des espaces boisés (arbres locaux), des espaces humides (ruisseau torrentiel, 2 mares, zones humides), des allures de verger (pommiers, cerisiers bigarreautiers), des prairies entretenues par du pâturage (caprins, ovins, équins), des corridors écologiques, etc.		
Cette coulée se situe à l'entrée de Cherbourg-en-Cotentin puisqu'elle est limitrophe à l'avenue des Rouges Terres qui demeure la principale entrée de ville.		
Elle a indubitablement un fort potentiel touristique et d'attractivité pour les visiteurs et amateurs de beaux sites et de curiosités naturelles.		
L'aménagement consiste à conserver le site dans son état le plus proche possible de celui où il était à la fin des années 70 quand il était encore exploité à des fins agricoles.		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Poumon vert de l'agglomération.</p> <p>Intégrer le parc naturel aux autres espaces protégés dans un objectif de constitution d'un corridor écologique et de trame verte.</p> <p>Protéger les espaces naturels délaissés par l'agriculture.</p> <p>Protection, conservation et restauration des milieux aquatiques, faunistique et floristique.</p> <p>Préserver les grands équilibres écologiques.</p> <p>Attractivité du territoire pour ceux qui veulent y résider et ceux qui veulent le visiter.</p> <p>Redonner vie aux espaces en les structurant en termes d'accès, de cheminements et d'entretien en favorisant l'éco-pâturage.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Situé sur l'entrée de Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Site unique et aménagement unique sur la ville et la communauté d'agglomération</p> <p>Engager une démarche de promotion du tourisme vert.</p> <p>Développer un potentiel de valorisation en direction de l'éducation autour de la découverte de la nature et de l'environnement.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Lien avec le SCOT et le PLU puisqu'il s'agit d'une zone N et d'un espace remarquable pour la ville</p> <p>Notification en coulée verte plongeant sur la Fauconnière (jardin remarquable)</p> <p>Développer la boucle thématique « Ballade nature en l'Est et l'Ouest ».</p> <p>Rechercher et développer une complémentarité entre trame verte et trame bleue.</p> <p>Renforcer le caractère indissociable de l'habitat urbain et de son environnement en accordant une large place aux espaces naturels, facilitateur d'épanouissement et d'éco-responsabilité.</p> <p>Investir pour les générations futures au travers de politiques de préservations des espaces naturels.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Gestion communale</p> <p>Un ETP pour l'entretien des espaces (30 k€)</p> <p>Présence de cheptels (caprins, ovins, équins...)</p> <p>Favoriser les commodats en direction des privés dans une démarche d'éco-pâturage.</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Acquisition de 7 ha supplémentaires Aménagements de 5 parcours de promenade et de visite Clôturages de zones Pâturages, peuplement d'ovins, caprins, équins Reboisement, franchissements de ruisseaux, etc.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	AMO : Cabinet Caroline Poder – Architecte paysagiste – 50240 Saint-James Travaux en régie ou en appel d'offres à définir, en lien avec le PQC (Pôle qualité et cadre de vie).

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : 06/2018 Date prévisionnelle APD : 09/2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 10/2018 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 12/2018 (cf courrier Région du 3 mai 2018 – dossier n°10P03342 S CHERON)
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2018

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	24.000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>	<b>24.000</b>	HT	<b>24 000</b>		Etat		
Travaux	216.000	HT			Région FRADT	20 %	.....62 000 €
<b>sous-total</b>	<b>216.000</b>	HT	<b>216 000</b>		Département		
Acquisitions foncières	70.000	HT			Bonification du territoire de 1 à 5 points		
<b>sous-total</b>	<b>70.000</b>	HT			Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	80%	238 000 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>310.000</b>	HT	<b>240 000</b>		<b>TOTAUX</b>	100	310 000



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**



<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 62 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche Projet n°3.13

AMENAGEMENT DU BOULEVARD DEVEAUD  
A SIOUVILLE-HAGUE

TYPE D'ACTION/LOCALISATION	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : Aménagement de voirie</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Siouville-Hague 50 576</p>

MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Organisme : Mairie de Siouville-Hague</p> <p>Responsable légal : <b>Bertrand BOTTIN</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique :                      Fonction :</p> <p>Adresse : 1 place du général de Gaulle 50 340</p> <p>Tél : 02.33.87.60.03</p> <p>Courriel : <a href="mailto:compta.mairiesiouville@orange.fr">compta.mairiesiouville@orange.fr</a></p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p><i>Fonctionnement : 1 718 831 €</i></p> <p><i>Investissement : 370 224 €</i></p>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

<b>Région Normandie</b>		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>L'aboutissement de ce projet permettra de soutenir la mobilité au sein du territoire en prenant en compte le nombre d'usagers de cette voie en constante évolution, tout en développant par la même occasion, les déplacements doux. Cette voie permettra un accès sécurisé et en adéquation avec le développement de la zone qui est très touristique (accès à l'école de surf, à la plage, camping, zone multi-activités,) et très prisée notamment l'été.</p> <p>La commune adhère à l'agence de développement économique, Normandie attractivité créée par le Conseil Régional. Condition indispensable au rayonnement de la Normandie, l'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie d'attractivité normande est de <b>féderer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la démarche et de donner un sens collectif à la Normandie.</b></p>		



<b>Département de la Manche</b>		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>L'aboutissement de ce projet permettra de soutenir la mobilité au sein du territoire en prenant en compte le nombre d'usagers de cette voie en constante évolution, tout en développant par la même occasion, les déplacements doux. Cette voie permettra un accès sécurisé et en adéquation avec le développement de la zone qui est très touristique (accès à l'école de surf, à la plage, camping, zone multi-activités,) et très prisée notamment l'été.</p> <p>Siouville-Hague s'inscrit également dans la démarche d'attractivité de la Manche, Latitude Manche, agence de développement économique du Département.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b>	<p>La commune s'est vue décerner en avril 2017 le label VILLE de SURF par la fédération française de Surf. C'est un label que peu de villes ont en France (10 à ce jour). De plus cette distinction est assujetti d'étoiles (souvent une) la commune vient d'en avoir deux avec ce label !</p> <p>De plus, comme un bonheur ne vient jamais seul, le club de surf vient de décrocher en 2017 la distinction CLUB d'OR ...</p> <p>Le label VILLE SURF est un atout majeur pour notre territoire du Cotentin mais également un rayonnement départemental et enfin régional car Siouville Hague est la seule ville en région normande à le décrocher. C'est une fierté que nous partageons !</p> <p>La commune a fêté en 2017 ses 20 années de pavillon bleu (sans interruption depuis 1998). Enfin, elle se voit aussi attribuer la distinction départementale de villes fleuries, avec l'obtention du 1er prix en 2018.</p> <p>Ces distinctions et ces gages de qualité sont à mettre au profit de notre territoire et sont l'assurance d'une croissance de son attractivité.</p> <p>L'attractivité était un argument fort et ces distinctions sont à accompagner de mesures nécessaires pour embellir, entretenir, rendre plus agréable encore nos hébergements et notre commune.</p>
--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<b>ANALYSE DU BESOIN</b>	Le secteur de la plage est le deuxième bourg de la commune (avec son bourg administratif et historique) avec ses hébergements (camping, caravaning, chambres d'hôtes, aire de camping-car etc...) et des équipements marquants de notre cité dans le domaine du surf avec son école labellisée. Très utilisé tout au long de l'année, et d'autant plus en période estivale, il est apparu que la voirie ne répondait plus aux enjeux d'accessibilité et de sécurité.
<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	L'artère est particulièrement structurante puisqu'elle dessert les usagers locaux et est très utilisée en période estivale par les touristes qui se rendent à la plage, à l'école de surf ou sur l'un des équipements à proximité (aire de jeux, restaurants, camping...)
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	Les aménagements seront entretenus par les services de la commune.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>- Le secteur de la plage est le deuxième bourg de la commune (avec son bourg administratif et historique) avec ses hébergements (camping, caravaning, chambres d'hôtes, aire de camping-car etc...) et des équipements marquants de notre cité dans le domaine du surf avec son école labellisée.</p> <p>Les déplacements sur ces nouveaux aménagements ont été réfléchi avec une part très importante donnée aux piétons, aux rollers, aux skateurs et autres trottinettes avec des voiries piétonnes élargies qui donnent un signe fort pour les déplacements doux et cohérents pour rejoindre le rivage marin ou bien l'espace multi activités en cours de réalisation sur le secteur des TAMARIS (commerces, artisans, salle d'activité, point I, terrains de beach volley et sand ball...). Ces voies douces et trottoirs seront matérialisés par des matériaux de couleur et balisés par des potelets et aménagés avec bancs, corbeilles, jardinières, attaches vélos.</p> <p>Les éclairages ne sont pas en reste avec le choix d'un système à led (économiques et donc moins polluants). Ces aménagements ont un coût global conséquent.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Ces projets feront l'objet de consultations dans le cadre des marchés publics.

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	Lancement des marchés publics 3ème trimestre 2018 Fin des travaux : deuxième trimestre 2019
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes	56 968	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat <i>DETR</i>	9.19%	136 105 €
Travaux	1 424 202	HT			Région <i>FRADT</i>	25 %	370 293 €
<b>sous-total</b>					Département <i>Fonds d'Investissement Rural entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>		A solliciter
Acquisitions foncières					Fonds de concours <i>Communauté d'agglomération du Cotentin</i>	10.13 %	150 000 €
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Autres					Autofinancement	56 %	824 772 €
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 481 170</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>1 481 170 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 370 293 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

Fiche n°3.14

REAMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-PIERRE A SAINT-PIERRE-EGLISE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Pierre-Eglise (50539)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Saint-Pierre-Eglise</p> <p>Responsable légal : <b>Daniel DENIS</b>                      Fonction : maire</p> <p>Responsable technique : <b>Stéphanie GOGIBU</b>                      Fonction : secrétaire générale</p> <p>Adresse : Place de l'Abbé de Saint-Pierre, 50330 SAINT-PIERRE-EGLISE</p> <p>Tél : 02 33 54 33 09 Courriel : sgogibu.mairie.spe@orange.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget de fonctionnement 2017 : 1 614 379 € Budget d'investissement 2017 : 506 582 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>L'objectif du projet est de renforcer l'attractivité du cœur de bourg de la commune. La place centrale de Saint-Pierre-Eglise est un espace incontournable dans le val de Saire : que ce soit pour les habitants ou les touristes, la place est traversée tous les jours par des centaines de personnes.</p> <p>Le projet de réaménagement et de requalification du cœur de bourg participera à améliorer l'image du territoire et la qualité de vie de la population.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le réaménagement de la place va contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accessibilité des services et des commerces autour de la place</li> <li>- Favoriser les mobilités douces</li> <li>- Favoriser le lien social en permettant aux habitants de se rencontrer sur la place</li> <li>- favoriser l'attractivité générale du cœur de bourg</li> </ul>		

**INTERLOCUTEURS :**


TERRITOIRE	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT





**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Située au cœur du Val de Saire et bourg-centre d'un territoire rural de 8500 habitants, Saint-Pierre-Église est une commune vivante, dotée de nombreuses associations, d'un centre-ville dynamique et de plusieurs établissements d'enseignement (maternelles, primaires, collège). Partant de ce constat, les municipalités précédentes ont œuvré à maintenir des infrastructures et équipements de qualité sur son territoire.</p> <p>Sur cette base, l'équipe municipale élue en 2014 s'est donnée pour objectif d'accroître l'attractivité de la commune, en favorisant la mobilité douce et la convivialité. Ce projet a donné lieu à deux réalisations en 2016 : la mise aux normes PMR des trottoirs de la place centrale et l'aménagement d'un square destiné aux jeunes et aux familles.</p> <p>De 2017 à 2020, la municipalité souhaite poursuivre cet effort en axant sa démarche sur deux axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le renforcement des modes de transport doux, avec la création d'une aire de stationnement à proximité de la place centrale et la mise en valeur de cette place ;</li> <li>-L'amélioration des installations culturelles et sportives.</li> </ul> <p>Le projet s'intègre dans les objectifs de la feuille de route stratégique de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :</p> <p>Ambition 2 « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services »</p> <p>Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité Orientation 3 : Améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le projet a pour point de départ le souhait de la municipalité de faire du centre bourg un lieu convivial, où les riverains comme les visiteurs aient envie de s'attarder, flâner et se retrouver pour le plaisir. C'est dans cette optique qu'a été aménagé en 2017 le square des p'tits loups, pensé comme lieu de rencontre intergénérationnel.</p> <p>Au-delà de l'esthétique du site, la commune souhaite se montrer proactive dans la mise en œuvre des politiques visant à rendre l'espace public aux piétons et aux cyclistes, en réduisant l'empreinte carbone.</p> <p>Ce projet est également en cohérence avec les deux autres proposés au titre du Contrat de Pôle de Services avec la Département de la Manche (réfection de la salle des fêtes et de la salle omnisports). En effet, il s'accompagnera d'une réflexion plus globale sur la mobilité douce et la manière de relier entre eux les équipements existants ou à venir (nouveau groupe scolaire, nouveaux quartiers...).</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La Place de l'abbé de l'Abbé de Saint-Pierre et située au cœur de la commune, dans le prolongement de la rue du calvaire et constitue à la fois un lieu de passage, de promenade et de stationnement.</p> <p>Y sont implantés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- six équipements publics municipaux (mairie, école primaire, bibliothèque, salle des Grandes Halles et salle des fêtes, square) ;</li> <li>- l'office de tourisme ;</li> <li>- des commerces (boulangerie, supérette, banque) ;</li> <li>- des cafés et restaurants.</li> </ul> <p>Par ailleurs, c'est traditionnellement sur cette place que se tiennent les grandes manifestations qui rythment la vie de la commune et lui confèrent son identité : le marché hebdomadaire, la petite et la grande Saint-Pierre, les concerts d'été.</p> <p>Accessible par cinq voies différentes, elle offre une possibilité de stationnement pour 80 véhicules en épi mais ne permet pas une circulation piétonnière aisée.</p>

	<p>Cette dernière est, en revanche, facilitée sur tout le pourtour de la place grâce aux travaux de mise en accessibilité des trottoirs réalisés en 2016.</p> 
<p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Personnel mobilisé : équipe technique-entretien de la commune</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Le projet de réaménagement de la place s'articule autour de 2 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter le déplacement piétonnier sur la place et aux alentours, en créant des parcours sécurisés et interconnectés.</li> </ul> <p>Cet aménagement nécessitera probablement de réduire un peu les possibilités de stationnement, de piétonner la rue froide (voie étroite qui relie la place à la rue Charles de Gaulle, artère commerçante) et d'accompagner les visiteurs dans leur recherche de stationnement alternatif grâce à une signalisation adaptée (parcours fléché par exemple) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en valeur l'esthétique de la place, y introduire davantage de végétal.</li> </ul> <p>La commune a été accompagnée par le CAUE qui par le biais d'une étude a permis de définir les priorités relatives à cette opération.</p> <p>Un cahier des charges sera notamment rédigé par le CAUE dans l'optique de faciliter pour la commune le recrutement d'un maître d'œuvre pour cette opération.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Etude préalable : 2018          Choix maîtrise d'œuvre : fin 2018          Marchés publics : début 2019          Travaux : 2019          Réception travaux : 2020</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 2018          Date prévisionnelle APD : 2019          Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019          Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	5 000 € (étude) 15 000 € (AMO)	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat (DETR)	15 %	50 000 €
Travaux	300 000 €	HT			Région FRADT	25 %	80 000 €
<b>sous-total</b>					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>	20 %	64 000 €
Acquisitions foncières					Fonds de concours	%	€
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	%	€
Mobilier, petit équipement					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>320 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>320 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 80 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°3.15**

**AMENAGEMENT DU BOULEVARD MARITIME  
DEUX TRANCHES - BARNEVILLE-CARTERET**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : <i>Aménagement espaces publics</i></p> <p><input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Barneville-Carteret – 50 031</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Barneville-Carteret</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Pierre GEHANNE</b>      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Pascale RAGOT</b>              Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Mairie 1 Place de la Mairie 50 270 BARNEVILLE-CARTERET</p> <p>Tél : 02.33.53.88.29 – Ligne directe DGS : 02.33.53.95.34. Courriel : pascale.ragot@barneville-carteret.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><b>Budget 2017 :</b> Section de fonctionnement : 3 693 891.37€ Section d'investissement : 2 471 005.28€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 405 879€ prévisions BP 2018</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> Récemment classée Station de Tourisme (la seule à ce jour dans le Département de la Manche), la Commune de Barneville-Carteret était classée station balnéaire depuis l'année 2002. Ce label, reconnu au niveau national est recherché par les Touristes. A ce titre, la commune fait de gros efforts pour son accueil touristique, en améliorant sa qualité d'accueil, avec des travaux importants d'assainissement, des plages surveillées, l'installation de la fibre, le classement de son Office de Tourisme en 1<sup>ère</sup> catégorie, et son appartenance depuis quelques mois à la SPL Cotentin Tourisme... Elle développe sa communication avec un nouveau site internet, une nouvelle charte graphique, l'installation de webcams, de points d'accueil WIFI accessibles... Considérant l'importance de ce classement, mais également des autres Labels détenus : Famille Plus, Pavillon Bleu des Plages et de son Port de Plaisance, La Municipalité de Barneville-Carteret, soutenue financièrement par la Région Basse-Normandie et le Conseil Départemental de la Manche, a décidé de réaliser une étude urbanistique de prospective afin de pouvoir identifier les points forts à aménager, à améliorer... Le Cotentin, la Côte des Isles et plus précisément la commune de Barneville-Carteret sont identifiés comme destination reconnue en Normandie. Il convient en effet de rappeler que les touristes apprécient particulièrement les visites du phare de Carteret, le sentier des douaniers, le port de plaisance et les plages de sable fin baignées par le Gulf Stream. C'est à ce titre que l'aménagement du Boulevard Maritime, très abîmé par les travaux de lutte contre l'érosion réalisés annuellement depuis 4 ou 5 ans et dont la fin est espérée en 2018, est devenu une priorité pour la Municipalité, soucieuse d'apporter une qualité d'accès aux plages, un lieu de promenade agréable en bord de mer et de redynamiser le secteur de Barneville-Plage. Prévu en quatre tranches par le cabinet d'études, et compte tenu des coûts, il a été décidé d'engager les démarches pour les financements sur les deux dernières tranches, où ce boulevard et le plus abîmé, et d'instaurer une circulation en sens unique sur l'ensemble du boulevard, avec la création d'une voie partagée – véhicules-cycles-piétons, complètement sécurisée et délimitée. Cette démarche s'inscrit dans le plan des déplacements doux et de la qualité de vie. L'aménagement proposé renforcera l'attractivité de notre territoire qui peut s'inscrire dans une destination à ne pas manquer en Normandie.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u> CF supra		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT




**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le Classement de la Commune de Barneville-Carteret en Station de Tourisme reflète son attractivité touristique. A ce titre, la Municipalité engage de nombreuses réflexions pour améliorer l'accueil des touristes, mais également pour allonger la durée de leur séjour. Elle souhaite également apporter un environnement agréable à ses résidents permanents. La population étant vieillissante, elle met en œuvre une politique dynamique pour attirer des jeunes et des familles.</p> <p>Plusieurs points peuvent être évoqués :</p> <p>Le projet d'extension portuaire, mené par le Conseil Départemental de la Manche, La création d'un skate park, à côté d'un city park, de la salle de sports, récemment rénovée et équipée d'une pompe à chaleur, du groupe scolaire, et d'un lotissement HLM récent, ainsi que d'une cité EDF, L'apport d'un bâtiment entièrement rénové par la Commune à une association d'assistantes maternelles pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, La révision de son PLU (en relation avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dorénavant compétente), pour identifier de nouveaux secteurs d'accession à la propriété, La mise en location de certain patrimoine bâti pour installation de commerce, telle la Brasserie la Cotentine, installée dans l'ancienne gare de Carteret, Le Hangar SNCF dorénavant aménagé pour accueillir une association de Doris, Le Soutien aux associations diverses et notamment nautiques, par la reprise de la gestion du Pôle Nautique...</p> <p>L'étude urbanistique qui a identifié chaque secteur de la commune et de ses trois pôles et les aménagements qui peuvent y être prévus, L'aménagement du Boulevard Maritime rentre dans la politique menée par la Municipalité pour l'attractivité de son territoire. Elle entend par les aménagements envisagés, redynamiser ce secteur et apporter un nouvel espace agréable aux touristes, promeneurs, randonneurs à pied ou à vélo qui souhaitent longer le littoral de la côte Ouest de la Manche, assurant ainsi une continuité aux circuits existants.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le besoin a été constaté grâce à l'étude urbanistique.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>La commune de Barneville-Carteret, ex chef-lieu de canton représente la commune la plus importante du territoire de la côte des Isles en matière de population, vient ensuite celle de Portbail, les autres communes du territoire, en périphérie de ces deux pôles, représentent des atouts complémentaires, pour la plupart, rétro littorales.</p> <p>Toutes les infrastructures, commerces, administrations, équipements sportifs... sont présentes sur la commune et bénéficient à la population avoisinante. La Côte des Isles dans son ensemble, représente la capacité d'hébergement la plus importante du Nord Cotentin. Tout aménagement réalisé sur notre commune a fatalement un effet sur les communes avoisinantes en matière notamment de tourisme et de développement de l'attractivité du territoire.</p> <p>La Côte des isles dispose en effet d'un potentiel exceptionnel en matière de tourisme découverte et naturel. La commune de Barneville-Carteret pouvant être qualifiée de commune centre, les retombées de ses aménagements jaillissent sur les communes avoisinantes.</p> <p>En ce qui concerne le présent projet d'aménagement du Boulevard Maritime, la commune voisine de Saint Jean de la Rivière, disposant d'un grand nombre de campings bord de mer et d'un golf, pourra elle aussi connaître un regain de population saisonnière si notre plage est accessible et conviviale.</p> <p>Notre territoire a également la chance d'avoir la Maison du Biscuit de Sortosville en Beaumont, réputée au niveau Régional et au-delà avec la vente en ligne de leurs produits. Un circuit peut être imaginé dans le futur sur tous ces sites.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les infrastructures mises en place seront maintenues en bon état d'entretien par les services de la Mairie de Barneville-Carteret qui dispose de contrats de maintenance par exemple pour l'Eclairage public, mais qui accueille également les services Eau du SDEAU 50 et de l'Assainissement de la CAC.</p> <p>Un centre technique avec le personnel et les moyens techniques adéquats est situé sur la commune et géré par la Commune.</p>





**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	 <p><b>Secteur 1</b> La place et le belvédère <b>Secteur 2</b> Du belvédère à la rue des Pêcheurs <b>Secteur 3</b> De la rue des Pêcheurs à la rue du Capitaine Quenault <b>Secteur 4</b> De la rue du Capitaine Quenault à la rue de la Corderie Le présent dossier porte sur les secteurs 3 et 4.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le dossier de demande de subvention préparé par le Cabinet PHYTOLAB est une base d'avant Projet Sommaire Désignation d'un Maître d'œuvre après consultation Lancement d'une consultation sur la base d'un marché en Procédure adaptée pour les travaux Marché en deux tranches Maîtrise d'ouvrage : commune de Barneville-Carteret</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : établi Date prévisionnelle APD : fin 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2019/2020</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO et divers	77 591.60€	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat <i>DETR</i>	14.35 %	122 464.00 €
Travaux	676 890.00€	HT			Région <i>FRADT</i>	30 %	256 052.00 €
<b>sous-total</b>					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>		A solliciter
Acquisitions foncières	0				Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement	73 826.00€	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage	56 %	474 991€
Autres Espaces verts, végétalisation talus, plantations	25 200.00€	HT			Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>853 507.60€</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>853 507.60</b>



## DETAIL DES POSTES DE DEPENSES – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

Boulevard Maritime			
Postes de dépenses	Secteur 3	Secteur 4	TOTAL
Installation de chantier	4 125.00	4 125.00	8 250.00
déblais, remblais et couche de forme	13 340.00	23 860.00	37 200.00
Déblais, remblais et couche de forme	30 895.00	63 485.00	94 380.00
réalisation des voiries, stationnements, trottoirs, cheminements piétons	114 220.00	191 700.00	305 920.00
Démolition et remplacement de réseaux existants	31 050.00	45 320.00	76 370.00
Reprise et remplacement de l'éclairage public et création de bornes foraines	38 500.00	65 600.00	104 100.00
signalisation de police, marquage au sol et signalétique d'information	17 840.00	32 830.00	50 670.00
Fourniture et pose de mobiliers de confort et de jeux	12 550.00	15 590.00	28 140.00
Clôtures pour mise en défense, platelages pour cheminement, belvédère et emmarcement bois	15 692.00	29 994.00	45 686.00
Terrassements et préparation du sols Espaces Verts	700.00	1 250.00	1 950.00
Végétalisation des talus et de la banquettes herbeuse		250.00	250.00
Plantations	9 200.00	13 800.00	23 000.00
Divers et aléas (10%)	28 811.20	48 780.40	77 591.60
<b>TOTAUX</b>	<b>316 923.20</b>	<b>536 584.40</b>	<b>853 507.60</b>



## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 256 052 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



## Fiche n°3.16

### AMENAGER LES ENTREES DE VILLE DE BARNEVILLE-CARTERET

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <span style="margin-left: 150px;">Aménagement</span>  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE)</u></p> <p>COMMUNE de BARNEVILLE-CARTERET – Code INSEE : 50 031</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de BARNEVILLE-CARTERET</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Pierre GEHANNE</b>    Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Pascale RAGOT</b>            Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Mairie 1 Place de la Mairie 50 270 BARNEVILLE-CARTERET</p> <p>Tél : 02.33.53.88.29 ou 02.33.53.95.34 (ligne directe DGS) Courriel : pascale.ragot@barneville-carteret.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><b>BUDGET 2017 :</b> Section de fonctionnement : 3 693 891.37€ Section d'investissement : 2 471 005.28€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 405 879€ prévisions BP 2018</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b> La Commune de Barneville-Carteret, classée station Balnéaire depuis 2002, vient d'obtenir le nouveau classement Station de Tourisme. C'est à ce jour la seule dans le Département de la Manche. Ce classement révèle l'attractivité de ce territoire, pour les touristes et pour les habitants. De nombreux efforts sont réalisés chaque année par la Municipalité pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie et le maintien de ces équipements. Elle est également lauréate d'autres labels : le pavillon bleu pour ses plages et son port de plaisance, le label FAMILLE plus et une demande est en cours pour le Label Station Verte. Force est de constater que le territoire de la Commune de Barneville-Carteret, aux portes de l'espace sauvage de la Hague est une destination incontournable pour les visiteurs, avec son cap, ses falaises, son phare, son port...</p> <p>La commune adhère à LATITUDE MANCHE pour ses actions touristiques. L'office de Tourisme est classé en première catégorie et est depuis quelques mois entré au sein de la SPL Cotentin Tourisme. La volonté de participer à l'attractivité du Département, avec des actions pour le développement du Nautisme, mais également d'être une destination Normandie est réelle et tout est mis en œuvre pour cela.</p> <p>A cet effet, pour engager une politique volontariste de développement et d'aménagement, la Commune a décidé de confier la réalisation d'une étude urbanistique de prospective sur une quinzaine d'années. Différents points ont été identifiés, notamment autour d'ateliers de concertation avec la population, les associations, les acteurs économiques, le SYMEL ...</p> <p>Les atouts et les faiblesses du territoire ont été identifiés et chaque secteur a été étudié avec des propositions intéressantes pour les élus actuels et futurs, le chiffrage étant également réalisé. Les entrées de villes doivent être revues, afin de créer une identité communale sur les trois pôles de la Commune. Le Cabinet s'est également interrogé sur la géographie des lieux, sur les habitudes, sur les nouveaux modes de circulation et à cet effet, des aires de co-voiturage et des aires de stationnement « point de vue » sont intégrés à ce projet pour trois entrées : Rue du Pic Mallet – Route de l'Europe – Carrefour Boudet.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justification :</b> CF supra		

## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le Classement de la Commune de Barneville-Carteret en Station de Tourisme reflète son attractivité touristique. A ce titre, la Municipalité engage de nombreuses réflexions pour améliorer l'accueil des touristes, mais également pour allonger la durée de leur séjour. Elle souhaite également apporter un environnement agréable à ses résidents permanents. La population étant vieillissante, elle met en œuvre une politique dynamique pour attirer des jeunes et des familles.</p> <p>Plusieurs points peuvent être évoqués :</p> <p>Le projet d'extension portuaire, mené par le Conseil Départemental de la Manche, La création d'un skate park, à côté d'un city park, de la salle de sports, récemment rénovée et équipée d'une pompe à chaleur, du groupe scolaire, et d'un lotissement HLM récent, ainsi que d'une cité EDF, L'apport d'un bâtiment entièrement rénové par la Commune à une association d'assistantes maternelles pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, La révision de son PLU (en relation avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dorénavant compétente), pour identifier de nouveaux secteurs d'accession à la propriété, La mise en location de certain patrimoine bâti pour installation de commerce, telle la Brasserie la Cotentine, installée dans l'ancienne gare de Carteret, Le Hangar SNCF dorénavant aménagé pour accueillir une association de Doris, Le Soutien aux associations diverses et notamment nautiques, par la reprise de la gestion du Pôle Nautique...</p> <p>L'étude urbanistique qui a identifié chaque secteur de la commune et de ses trois pôles et les aménagements qui peuvent y être prévus, La mise en valeur et l'aménagement des entrées de villes figurent dans les priorités de la Municipalité. En effet, il convient, pour l'attractivité du territoire d'obtenir une identité communale qui peut être mise en œuvre par les entrées de villes, avec la création notamment d'aires de co-voiturages et de lieux de repère pour admirer la vue remarquable sur la mer au niveau par exemple de l'entrée de la Rue du Pic Mallet.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'analyse du besoin est définie dans le dossier Etude Urbanistique jointe au présent document.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Ce projet d'aménagement sera réalisé, en bordure de voies de liaison qui traversent le département de la Manche. Il sera visible pour les automobilistes.</p> <p>L'aire de réserve envisagée à l'entrée de la Rue du Pic Mallet permettra un arrêt temporaire pour découvrir le paysage remarquable à partir de ce point de vue.</p> <p>Ces aménagements sont actuellement remis au service instructeur de la Communauté d'Agglomération en charge de la révision du PLU de la Commune et aucune remarque négative n'a été émise sur les aménagements proposés.</p> <p>Le Service de l'Agence Routière du Secteur sera évidemment associé à ces travaux.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les infrastructures mises en place seront maintenues en bon état d'entretien par les services de la Mairie de Barneville-Carteret qui dispose de contrats de maintenance par exemple pour l'Eclairage public, mais qui accueille également les services Eau du SDEAU 50 et de l'Assainissement de la CAC.</p> <p>Un centre technique avec le personnel et les moyens techniques adéquats est situé sur la commune et géré par la Commune</p>



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p><b>Entrée Rue du Pic Mallet :</b> <b>EXISTANT :</b> Dès les hauteurs de la départementale (la D650), il est possible d'appréhender la ville de Barneville-Carteret et sa falaise rocheuse. Depuis cette voie, trois entrées de ville, qui se ressemblent de par leurs caractères routiers et leurs discrétions, permettent l'accès à la commune. En provenance du sud Manche, l'entrée du Pic Mallet fait office de première entrée. Aujourd'hui seule la direction de Barneville y est indiquée, les personnes se rendant à Carteret sont conduits à la sortie suivante, contournant ainsi le bourg de Barneville, lieu de vie majeur qui rassemble les principaux commerces et services de la ville. Il est nécessaire d'affirmer une entrée principale qui permettra dès le premier contact avec le territoire, une découverte et une prise de connaissance des potentialités de la commune.</p> <p><b>POINTS NOIRS :</b> - Entrée de ville sans identité forte qui de par son caractère routier et sa discrétion ressemble à toute autre entrée de ville.</p> <p><b>OBJECTIFS :</b> - Marquer l'entrée sur le territoire communal, - Création d'un espace d'informations sur la commune de Barneville- Carteret, - Mise en place d'une aire de covoiturage.</p> <p><b>INTENTIONS :</b> Afin de hiérarchiser les accès à la ville, l'entrée du Pic Mallet sera affirmée comme l'entrée de ville principale desservant les trois pôles de la commune : Barneville-plage, Barneville-bourg et Carteret. Pour marquer ce point d'entrée, le projet intègre une aire de covoiturage, repère et lieu de croisement entre les différents usagers de la commune (touristes, habitants...) auquel s'ajoute un espace d'information sur les équipements, les commerces et les sites naturels ainsi qu'un point de vue sur la mer. Les plantations sur le terre-plein central reprendrons le vocabulaire de la végétation dunaire afin d'offrir au visiteur une image à la hauteur des richesses patrimoniales, naturelles et touristiques de la ville.</p> <p><b>Entrée Route de l'Europe :</b> <b>EXISTANT ET INTENTIONS :</b> En provenance du nord Cotentin par la D650, l'entrée route de l'Europe fait office de première entrée de ville. Elle conduit directement au carrefour Boudet qui dessert aussi bien Barneville-bourg que Carteret. Tout comme pour les deux autres accès depuis la départementale, celle de la route de l'Europe a un caractère routiers commun, seul un panneau avec quelques photographies de la commune laisse entrevoir les richesses patrimoniales, naturelles et touristiques de la ville. Le projet vise à requalifier l'entrée de la route de l'Europe en entrée secondaire. Pour se faire, elle doit, comme pour celle du Pic Mallet et par la mise en place d'une végétation dunaire de part et d'autre de la voie, évoquer les qualités paysagères maritimes propres au territoire communal</p> <p><b>Entrée Carrefour Boudet</b> <b>EXISTANT ET INTENTIONS :</b> Situé à l'articulation de deux pôles de la commune (Barneville-bourg et Carteret), le carrefour Boudet marque le passage d'un centre à l'autre. Sa forme singulière en fait un point de repère, un espace clef de la ville qui doit, tout comme pour les entrées de ville, retranscrire l'ambiance végétale dunaire, caractéristique de la commune. Le bassin de rétention des eaux pluviales situé sur le pourtour du carrefour s'inscrit dans cette transformation paysagère du site.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Le dossier de demande de subvention préparé par le Cabinet PHYTOLAB est une base d'avant Projet Sommaire</p> <p>Désignation d'un Maître d'œuvre après consultation Lancement d'une consultation sur la base d'un marché en Procédure adaptée pour les travaux</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : commune de Barneville-Carteret</p>





## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : Date prévisionnelle APD : deuxième semestre 2019 Date prévisionnelle de finalisation des marchés premier trimestre 2020. Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non



## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	33 426.00€				Europe Etat		
<b>sous-total</b>							
Travaux	190 010.00€				Région FRADT	30 %	110 305.00€
<b>sous-total</b>							
Acquisitions foncières					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>	25 %	91 921.00€
<b>sous-total</b>							
Mobilier, petit équipement	11 000.00€				Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Autres	133 250.00€				Autofinancement du Maître d'ouvrage	%	€
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>367 686 .00€</b>				<b>TOTAUX</b>	100%	<b>367 686.00€</b>



## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 110 305 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



## Fiche n°3.17

### AMENAGEMENT DU PARKING DE LA « ROUTE DIGUE »

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :  aménagement  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Barneville-Carteret Code INSEE 50 031</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Barneville-Carteret</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Pierre GEHANNE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Pascale RAGOT</b>                      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Mairie – 1 Place de la Mairie 50 270 BARNEVILLE-CARTERET</p> <p>Tél : 02.33.53.88.29 (ligne directe DGS : 02.33.53.95.34) Courriel : pascale.ragot@barneville-carteret.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><b>Budget 2017 :</b> Section de fonctionnement : 3 693 891.37€ Section d'investissement : 2 471 005.28€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 405 879€ prévisions BP 2018.</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u>            Récentement classée Station de Tourisme (la seule à ce jour dans le Département de la Manche), la Commune de Barneville-Carteret était classée station balnéaire depuis l'année 2002. Ce label, reconnu au niveau national est recherché par les Touristes. A ce titre, la commune fait de gros efforts pour son accueil touristique, en améliorant sa qualité d'accueil, avec des travaux importants d'assainissement, des plages surveillées, l'installation de la fibre, le classement de son Office de Tourisme en 1<sup>ère</sup> catégorie, et son appartenance depuis quelques mois à la SPL Cotentin Tourisme...            Considérant l'importance de ce classement, mais également des autres Labels détenus : Famille Plus, Pavillon Bleu des Plages et de son Port de Plaisance, La Municipalité de Barneville-Carteret a décidé de réaliser une étude urbanistique de prospective afin de pouvoir identifier les points forts à aménager, à améliorer... Le Comité de Pilotage de l'étude et le Conseil Municipal de Barneville-Carteret ont retenus pour les années à venir 5 projets, dont l'aménagement du parking d'entrée de la Route Digue, porte d'entrée du secteur de Barneville-Plage, une des vitrines de la commune. Actuellement cet espace est empierré et non aménagé. C'est une dépendance du Domaine Public maritime pour lequel une demande de transfert de gestion est en cours. Il convient en effet d'aménager cet espace en un lieu convivial avec quelques places de stationnement en herbe et un espace paysager de promenade. Cet espace sera véritablement la première impression de l'entrée de Barneville-Plage, dont l'aménagement du Boulevard Maritime fait l'objet d'une demande de subvention également. Du mobilier urbain de type parcs à vélos viendra compléter cette aire afin que les promeneurs puissent redécouvrir le havre de Barneville et ses alentours. L'attractivité touristique du territoire s'en trouvera renforcée et s'inscrit dans le projet de reconnaître le territoire comme destination au sein de la Normandie.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u> Cf supra</p>		

## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le Classement de la Commune de Barneville-Carteret en Station de Tourisme reflète son attractivité touristique. A ce titre, la Municipalité engage de nombreuses réflexions pour améliorer l'accueil des touristes, mais également pour allonger la durée de leur séjour. Elle souhaite également apporter un environnement agréable à ses résidents permanents. La population étant vieillissante, elle met en œuvre une politique dynamique pour attirer des jeunes et des familles.</p> <p>Plusieurs points peuvent être évoqués :</p> <p>Le projet d'extension portuaire, mené par le Conseil Départemental de la Manche,</p> <p>La création d'un skate Park, à côté d'un city Park, de la salle de sports, récemment rénovée et équipée d'une pompe à chaleur, du groupe scolaire, et d'un lotissement HLM récent, ainsi que d'une cité EDF,</p> <p>L'apport d'un bâtiment entièrement rénové par la Commune à une association d'assistantes maternelles pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles,</p> <p>La révision de son PLU (en relation avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dorénavant compétente), pour identifier de nouveaux secteurs d'accession à la propriété,</p> <p>La mise en location de certain patrimoine bâti pour installation de commerce, telle la Brasserie la Cotentine, installée dans l'ancienne gare de Carteret,</p> <p>Le Hangar SNCF dorénavant aménagé pour accueillir une association de Doris,</p> <p>Le Soutien aux associations diverses et notamment nautiques, par la reprise de la gestion du Pôle Nautique...</p> <p>Soucieuse d'améliorer l'accueil au sein de la commune, la Municipalité, par la réalisation de l'étude urbanistique envisage l'avenir pour Barneville-Carteret à long terme. En effet, bien que les éléments identifiés et les aménagements proposés relèvent d'un plan d'investissement sur environ 12 à 15 ans, l'étude urbanistique a le mérite d'avoir identifié les points faibles à améliorer et les atouts de la Commune. Quelques soient les futurs élus, le territoire ne changera pas et les projets proposés, certes coûteux dans leur ensemble, relèvent, pris à l'unité, d'aménagements sensés et économiquement réalisables, avec financements extérieurs évidemment.</p> <p>Pour les années à venir, la Municipalité a retenu quelques projets issus de l'étude urbanistique et notamment l'aménagement du terrain de la Route digue, actuellement, parking sauvage, par un aménagement paysager de qualité.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le besoin a été constaté grâce à l'étude urbanistique dont le résumé est joint à ce document.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Ce projet d'aménagement de l'entrée de Barneville-Plage s'inscrit d'une part pour l'amélioration du visuel de cette entrée, actuellement en zone de parking non aménagée, vierge de toute végétation, mais également pour créer un lieu de convivialité, pour que les habitants et les passants puissent s'y poser et s'approprier ce secteur, grâce à quelques stationnements, mais à la mise en place de parcs à vélos, de bancs et tables de pique-nique, où les personnes pourront découvrir le havre de Barneville, lieu unique pour la faune et la flore, avec la beauté du paysage à marée haute...</p> <p>Ce lieu sera ainsi reconnu au niveau supérieur à la commune.</p> <p>La révision actuellement en cours du PLU de la Commune prend en compte cet aménagement.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les aménagements mis en place seront maintenus en bon état d'entretien par les services de la Mairie de Barneville-Carteret qui dispose de contrats de maintenance par exemple pour l'Eclairage public, mais qui accueille également les services Eau du SDEAU 50 et de l'Assainissement de la CAC.</p> <p>Un centre technique avec le personnel et les moyens techniques adéquats est situé sur la commune et géré par la Commune</p>



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><b>EXISTANT :</b> Le havre de Barneville-Carteret, site au caractère naturel où se mêle eau douce et eau salée, sable et vase, est aussi le principal espace de liaison entre Barneville-bourg et Barneville-plage. Sa traversée s'effectue par une route digue, construite en 1883 et placée dans le prolongement de l'avenue de la Mer. L'ensemble du havre est bordé par un cordon sableux, néanmoins, le long de l'avenue des Bosquets un espace a été remblayé et sert, ponctuellement, de stationnement ou à entreposer des matériaux. Cet espace artificiellement transformé impacte visuellement le site naturel et vient perturber le bon fonctionnement écologique du havre.</p> <p><b>POINTS NOIRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace partiellement délaissé ou objet de dépôts de matériaux,</li> <li>- Fort impact visuel du stationnement dans un espace naturel,</li> <li>- Manque de cohérence et de stratégie de valorisation paysagère à l'échelle du grand paysage.</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Re-naturalisation du havre : favoriser la reconquête progressive de l'espace remblayé par la faune et flore propre au milieu naturel qu'offre le havre,</li> <li>- Remettre en scène le site à l'échelle du grand paysage,</li> <li>- Restructurer et rationaliser le stationnement pour mieux l'intégrer à l'espace naturel.</li> </ul> <p><b>INTENTIONS :</b> Afin de redonner un aspect naturel et sauvage au havre de Barneville-Carteret la requalification de l'espace remblayé s'avère nécessaire. Le projet propose de re-naturaliser une grande partie du terre-plein tout en y intégrant un cheminement piéton connecté aux sentiers déjà existants sur le pourtour du havre. Le site sera dans un premier temps, dans un jeu de miroir avec la rive opposée, transformé en une prairie humide et arborée. Les espèces végétales déjà présentes dans le havre pourront progressivement venir reconquérir cette partie jusqu'alors artificialisée. L'actuel stationnement sera quant à lui optimisés et déplacé en limite de chaussé, pour répondre aux besoins de stationnement lors de grands événements (festival de la glisse, marché estival...). Par cette mutation, le havre, espace naturel qui participe pleinement à l'identité communale retrouvera son aspect sauvage originel.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le dossier de demande de subvention préparé par le Cabinet PHYTO LAB est une base d'avant Projet Sommaire</p> <p>La Collectivité pourra éventuellement assurer la maîtrise d'œuvre, mais une consultation pourra être lancée pour le choix d'un Maître d'œuvre.</p> <p>Lancement d'une consultation sur la base d'un marché en Procédure adaptée pour les travaux Maîtrise d'ouvrage : commune de Barneville-Carteret</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : fin 2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : début 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : fin 2020</p>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non



## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	23 740.00€				Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	154 100.00€				Région		
<b>sous-total</b>					FRADT	30 %	78 342.00€
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>					Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles	25%	65 285.00€
Mobilier, petit équipement	5 000.00€				Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Autres					Autofinancement du Maître d'ouvrage	45%	117 513 €
Espaces verts et plantations	78 300.00				Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>261 140.00€</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>261 140.00€</b>





## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 78 342 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



## Fiche n°3.18

### AMENAGEMENT DE LA PROMENADE ABBE LEBOUTEILLER A BARNEVILLE-CARTERET

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Barneville-Carteret – Code INSEE : 50 031</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Barneville-Carteret</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Pierre GEHANNE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Pascale RAGOT</b>                      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Mairie – 1 Place de la Mairie – 50 270 BARNEVILLE-CARTERET</p> <p>Tél : 02.33.53.88.29- ligne directe DGS : 02.33.53.95.34</p> <p>Courriel : pascale.ragot@barneville-carteret.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 :</p> <p>Section de fonctionnement : 3 693 891.37€</p> <p>Section d'investissement : 2 471 005.28€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 405 879€ prévisions BP 2018</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....0</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis : %.....0</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b> La Commune de Barneville-Carteret est une destination reconnue par les touristes. Elle est identifiée comme telle au niveau de la région Normandie et du Département de la Manche. Classée station balnéaire en 2002, elle a récemment obtenu le nouveau label Station de Tourisme. Forte des labels Famille Plus et Pavillon Bleu, elle est à la portée des visiteurs en famille. La Municipalité œuvre activement pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et l'accueil touristique. Une demande de label « Station Verte » est en cours.</p> <p>A cet effet, pour engager une politique volontariste de développement et d'aménagement, la Commune a décidé de confier la réalisation d'une étude urbanistique de prospective sur une quinzaine d'années. Différents points ont été identifiés, notamment autour d'ateliers de concertation avec la population, les associations, les acteurs économiques, le SYMEL ...</p> <p>Les atouts et les faiblesses du territoire ont été identifiés et chaque secteur a été étudié avec des propositions intéressantes pour les élus actuels et futurs, le chiffrage étant également réalisé.</p> <p>La Promenade Abbé LEBOUTEILLER, objet du présent document, est un lieu historique, partant du centre de Carteret, elle longe le chenal du port jusqu'à la gare Maritime, et elle est la porte d'entrée sur la célèbre plage de la Potinière. C'est actuellement une « voie de circulation ». Les nombreux promeneurs disposent d'un trottoir relativement étroit pour relier le centre à la Gare maritime et au terre-plein portuaire, ainsi qu'aux nombreux bars et restaurants. Ce secteur est sans aucun doute le lieu de promenade le plus prisé de la Commune.</p> <p>L'aménagement proposé, simple et soucieux de l'environnement exceptionnel du lieu a retenu l'attention du Comité de Pilotage et de la Municipalité.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b> Avec l'extension portuaire, portée par le Département de la Manche, nul doute que ce secteur de la Commune, qui apportera un lieu de promenade agréable aux habitants et aux visiteurs, déjà très prisé, deviendra un lieu stratégique du développement de la ville.</p> <p>Il représentera notamment un espace dédié aux piétons et cycles, en toute sécurité avec une voie partagée. Les mobilités douces sont privilégiées tout en maintenant la possibilité d'accéder aux restaurants, aux infrastructures en véhicule, mais en leur laissant une part moins importante compte tenu de la largeur de la voie.</p>		

## INTERLOCUTEURS :

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le Classement de la Commune de Barneville-Carteret en Station de Tourisme reflète son attractivité touristique. A ce titre, la Municipalité engage de nombreuses réflexions pour améliorer l'accueil des touristes, mais également pour allonger la durée de leur séjour. Elle souhaite également apporter un environnement agréable à ses résidents permanents. La population étant vieillissante, elle met en œuvre une politique dynamique pour attirer des jeunes et des familles. Plusieurs points peuvent être évoqués :</p> <p>Le projet d'extension portuaire, mené par le Conseil Départemental de la Manche, La création d'un skate Park, à côté d'un city Park, de la salle de sports, récemment rénovée et équipée d'une pompe à chaleur, du groupe scolaire, et d'un lotissement HLM récent, ainsi que d'une cité EDF,</p> <p>L'apport d'un bâtiment entièrement rénové par la Commune à une association d'assistantes maternelles pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles,</p> <p>La révision de son PLU (en relation avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dorénavant compétente), pour identifier de nouveaux secteurs d'accèsion à la propriété,</p> <p>La mise en location de certain patrimoine bâti pour installation de commerce, telle la Brasserie la Cotentine, installée dans l'ancienne gare de Carteret,</p> <p>Le Hangar SNCF dorénavant aménagé pour accueillir une association de Doris,</p> <p>Le Soutien aux associations diverses et notamment nautiques, par la reprise de la gestion du Pôle Nautique...</p> <p>L'étude urbanistique qui a identifié chaque secteur de la commune et de ses trois pôles et les aménagements qui peuvent y être prévus,</p> <p>L'aménagement de la Promenade Abbé LEBOUTEILLER est un des éléments pour dynamiser la commune et apporter un lieu de promenade convivial et en sécurité sur ce secteur de Carteret, très prisé.</p> <p>En effet la dynamique commerçante de Carteret est réelle, les boutiques et bars restaurants y sont ouverts le dimanche et la vue sur le chenal du port vers la plage est recherchée. A 'n'importe quelle période de l'année, des promeneurs, des joggeurs, des randonneurs s'approprient cette voie.</p> <p>La Municipalité organise régulièrement en saison des manifestations sur le terre-plein de pêche à l'issue de la Promenade Abbé LEBOUTEILLER et les participants à ces manifestations rejoignent souvent le centre à pied. Il convient donc d'y apporter une meilleure sécurité.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le besoin a été identifié par l'étude urbanistique jointe au présent document</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Ce projet d'aménagement concerne la seule voie d'accès à la Gare Maritime d'où partent les liaisons avec les Isles Anglo Normandes dont il est espéré qu'elles continuent de se développer. La révision du PLU, actuellement en cours avec la Communauté d'Agglomération devra intégrer ce projet d'aménagement ;</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les infrastructures mises en place seront maintenues en bon état d'entretien par les services de la Mairie de Barneville-Carteret qui dispose de contrats de maintenance par exemple pour l'Eclairage public, mais qui accueille également les services Eau du SDEAU 50 et de l'Assainissement de la CAC.</p> <p>Un centre technique avec le personnel et les moyens techniques adéquats est situé sur la commune et géré par la Commune</p>



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><b>EXISTANT :</b></p> <p>La promenade Abbé Lebouteiller, promenade historique de la ville qui lie le centre de Carteret et le port, offre des points de vues remarquables sur le havre et la mer ce qui en fait un lieu prisé des habitants et touristes. Délimité par le havre d'un côté et un alignement d'arbres en pied de talus de l'autre, l'espace est principalement dédié aux véhicules. Les promeneurs se contentent d'un trottoir étroit côté havre ainsi que de quelques assises coincées entre les arbres et en relation direct avec la chaussée, côté talus. Cette promenade en relation directe avec le havre pourrait devenir un réel lieu de contemplation sur le grand paysage.</p> <p><b>POINT NOIRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de continuités piétonnes confortables et sécurisées,</li> <li>- Alignement d'arbres et mobilier urbain en relation directe avec la chaussée,</li> <li>- Caractère routier de la promenade.</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un cheminement piéton confortable et sécurisé reliant le centre de Carteret au Port.</li> </ul> <p><b>INTENTIONS :</b></p> <p>L'objectif de l'aménagement vise à réaliser une promenade généreuse et sécurisée permettant une liaison piétonne et cycle entre le centre bourg de Carteret et le port. Le projet réorganise les flux sur l'ensemble du linéaire. Un large espace dédié aux piétons, côté havre, s'inscrit en continuité avec la promenade du petit port. Un second scénario comprenant l'arasement du muret existant et la création d'un porte à faux, propose une largeur de promenade encore plus confortable. La chaussée, déportée côté talus, est quant à elle réduite et partagée entre cycles et véhicules. La promenade ainsi apaisée, valorisée et tournée vers le havre deviendrait un espace de promenade incontournable de la ville.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le dossier de demande de subvention préparé par le Cabinet PHYTO LAB est une base d'avant-projet Sommaire</p> <p>Désignation d'un Maître d'œuvre après consultation</p> <p>Lancement d'une consultation sur la base d'un marché en Procédure adaptée pour les travaux</p> <p>Marché en deux tranches</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : commune de Barneville-Carteret</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS :</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2020</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés deuxième semestre 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux fin 2021</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non



## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	53 810.00€				Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	273 100.00€				Région		
<b>sous-total</b>					FRADT	30 %	177 573 €
Acquisitions foncières					Département		
<b>sous-total</b>					Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles	25 %	147 977.00 €
Mobilier, petit équipement	65 000.00€				Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Autres Mobilier de paysagement : Maçonnerie d'élargissement du trottoir avec garde corps	200 000.00€				Autofinancement du Maître d'ouvrage	45 %	266 359 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>591 910.00€</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>591 910.00€</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 177 573 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°3.19**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE CLEMENCEAU**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Aménagement Voirie</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>COMMUNE DE QUETTEHOU – Code INSEE 50417</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Quettehou</p> <p>Responsable légal : J.P LEMYRE                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique :                      Fonction :</p> <p>Adresse : 9 Place de la Mairie - BP 1 50630 QUETTEHOU</p> <p>Tél : 02 33 88 08 16</p> <p>Courriel : <a href="mailto:mairie.quettehou@wanadoo.fr">mairie.quettehou@wanadoo.fr</a></p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>3.12 Millions d'€ (dont 36 % en investissement)</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>





**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>L'aménagement de la place Clémenceau contribuera au développement du cœur de bourg de la commune. Cet aménagement va permettre de renforcer l'attractivité commerciale, de favoriser la circulation piétonne et va contribuer à améliorer l'image de la commune.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>L'aménagement de la Place Clémenceau permettra de sécuriser la circulation automobile, d'améliorer l'accès aux commerces et de redonner la priorité aux piétons sur l'ensemble du secteur aménagé.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie stratégique et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Guillaume BENOIST</i>
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	<i>Loïc MARQUER</i>
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	<i>Nicolas TARTEAUT</i>



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route stratégique de la Communauté d'Agglomération du Cotentin 2017-2020 :</p> <p>Ambition 2 « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services »</p> <p>Orientation 3 : Améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités</p> <p>Objectif 1 : Organiser et agir sur nos modes de transport, de circulation et de stationnement</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La place Clémenceau est constituée de la RD 1 et d'aires de stationnement réparties de part et d'autre de cette route. Elle est située sur la RD 1 entre le carrefour avec RD 14 et le carrefour avec la RD 902.</p> <p>Le stationnement est organisé de part et d'autre comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en rive Nord : en bataille pour environ 25 places</li> <li>- en rive Sud : en longitudinal pour environ 15 places</li> </ul> <p>La RD 1 est classée en itinéraire local. Les différents comptages qui ont été réalisés font apparaître un flux de véhicule de l'ordre de 7000 véhicule jour dont 2,5 % de poids lourds.</p> <p>La configuration actuelle des lieux est insatisfaisante au regard de l'aspiration des élus et des habitants qui souhaitent que l'espace ne soit plus appréhendée comme un boulevard mais comme une véritable place.</p> <p>L'objectif est que les piétons puissent se réapproprier les lieux, que les commerces implantés de part et d'autre de cet axe soient mis en valeur tout en conservant un nombre de places de stationnement conséquent.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le projet présente un caractère structurant pour la commune, puisque ces aménagements prolongeront la place de la mairie/place du marché, cœur du bourg de la commune, et renforceront l'aspect piétonnier des lieux et mettront en valeur les nombreux commerces situés sur cet axe.</p> <p>Ces aménagements contribueront également à améliorer l'image de la commune</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Les travaux se font en lien avec l'Agence routière Départementale du Conseil Départemental.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Afin de répondre aux aspirations des élus et de la population, il est proposé que la RD1 soit reconfigurée afin qu'elle ne soit plus qu'un élément de la place, que l'itinéraire qu'elle représente soit interrompu par la place. Il s'agit de faire appréhender à l'automobiliste qu'il y a rupture de son parcours.</p> <p>Pour répondre à ces orientations le parti d'aménagement est établi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La largeur de la RD sera ramenée à 6m50 et les carrefours, RD 902 avec RD 1 et RD 1 avec RD 14 seront traités en giratoire de type urbain surélevé.</li> <li>- Le stationnement est réorganisé de part et d'autre de la RD en épis. Cette configuration permet de délimiter environ 40 places de stationnement.</li> <li>- Les cheminements piétons seront réalisés dans le respect des règles d'accessibilité et il sera pris en compte lors de l'établissement du projet l'accès aux différents commerces.</li> <li>- L'ensemble sera paysagé avec la plantation d'arbre d'alignement en limite de stationnement et de trottoirs.</li> <li>- La chaussée sera traitée en enrobé noir et les trottoirs ainsi que les deux giratoires seront traités en enrobé rougissant.</li> <li>- L'éclairage public sera réhabilité. Afin de mettre en valeur les arbres il sera mis en place un éclairage indirect type projecteur au pied de chacun.</li> <li>- Les carrefours seront traités en plateau surélevé avec les mêmes matériaux que les trottoirs afin d'accentuer la rupture de cheminement des véhicules, les « places » ainsi définies sembleront couper les routes départementales et non l'inverse</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable</li> <li>- Marché public</li> <li>- Travaux</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : septembre 2017</p> <p>Date prévisionnelle APD : Juin 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : septembre 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : mars 2019</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : ~~Oui~~/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?



## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO  <b>sous-total</b>		HT			Europe  Etat <i>(DETR)</i>	18.59 %	46 000€
Travaux Aménagement paysager et extension de trottoirs pour accessibilité piétons et commerces <b>sous-total</b>		HT			Région <i>FRADT</i>	30 %	74 223 €
Acquisitions foncières  <b>sous-total</b>					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>		
Mobilier, petit équipement Eclairage public <b>sous-total</b>		HT			Fonds de concours  Autres financeurs	20.21 %	50 000 €
Autres  <b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage  Recettes nettes (dont amortissement)	31.20 %	77 187 €
<b>TOTAUX</b>	<b>247 410</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>247 410 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 74 223 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux relatifs aux trottoirs, places de stationnement, mobiliers urbains, espaces verts, réseaux et signalétique, (hors acquisitions, études et travaux de voirie routière, études et travaux relatifs aux ronds-points, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	

Fiche n°3.20

REFONTE STEP HAMEAUX CRASVILLE-MALTOT  
A REVILLE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction (réseau)      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation (step)      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>50760 Réville</p> <p>Code INSEE : 50013</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération Le Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Jean-Louis VALENTIN</b> Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Monsieur Yann BEAUDEGEL</b> Fonction : Directeur Cycle de l'Eau</p> <p>Adresse : 8 rue des Vindits – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Tél : 02 33 08 26 92 Courriel : yann.beaudegel@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/æø</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..)  øøi/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : 1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		
<p>En engageant des travaux d'envergure pour développer son réseau d'assainissement collectif, la volonté de la Communauté d'agglomération du Cotentin est de préserver et améliorer la qualité des milieux, notamment celle du littoral, où de nombreuses activités économiques en dépendent (tourisme, pêche, aquaculture, ...).</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Les projets « eau » et « assainissement » s'intègrent dans les objectifs de la feuille de route stratégique de l'agglomération au titre de l'ambition 3 « préserver et aménager le cadre de vie » : Orientation 1 : Assurer une gestion durable du territoire ; et l'orientation 4 : Cycle de l'eau et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Objectif 2 : Garantir un bon état des milieux aquatiques</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération souhaite développer le réseau d'assainissement collectif pour permettre de réduire les points noirs (rejets en direct) difficilement solutionnables par des filières d'ANC.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Dans un contexte spécifique lié à la loi littorale, la refonte de la STEP à Réville, sujette à l'intrusion d'eaux claires parasites, constitue un préalable nécessaire à une éventuelle ouverture à l'urbanisation.</p> <p>L'absence de solution pérenne pour l'assainissement du territoire pose problème vis-à-vis des activités liées au littoral</p> <p>Compte tenu de l'affleurement des nappes sur la commune, le recours à l'assainissement collectif sur les hameaux Crasville et Maltot présente un intérêt environnemental certain.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Commune littoral à l'attrait touristique indéniable, la commune de Réville et ses environs voient ses capacités d'accueil limitées par les difficultés actuelles du système d'assainissement.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>La gestion de la station fera l'objet d'une réflexion liée à une exploitation en régie ou en délégation (les ouvrages en place sont actuellement exploités par Véolia)</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Limitation des eaux claires parasites sur le réseau existant</li><li>- Refonte de la STEP</li><li>- Desserte des Hameau Crasville et Maltot par un réseau de collecte des eaux usées</li></ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude Diagnostique pour limiter l'apport d'eaux claires parasites et dimensionner au mieux les futurs ouvrages</li><li>- Marché de maîtrise d'œuvre</li><li>- Marché travaux</li></ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 1<sup>er</sup> trimestre 2019</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2<sup>ème</sup> semestre 2019 pour le marché travaux</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020</p>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total					Etat		
Travaux	1 464 326	HT			Région		
sous-total					Département		
Acquisitions foncières					Préservation et amélioration de la qualité des milieux « assainissement collectif »	25 %	366 081 €
sous-total					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	70 %	1 025 029 €
Autres (détailler)					Recettes nettes (dont amortissement)	..... %	..... €
sous-total							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 464 326</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>1 464 326</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	Avis favorable On notera cependant que s'il est confirmé que les deux hameaux de Craville et Maltot sont situés sur la commune de Réville, le taux d'intervention des dépenses éligibles sera de 25%

**Fiche n°3.21**

DESSERTE EU ST GERMAIN LE GAILLARD / PIERREVILLE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>50340 SAINT GERMAIN LE GAILLARD +      50340 PIERREVILLE</p> <p>Code INSEE : 50480                              Code INSEE : 50401</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération Le Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Jean-Louis VALENTIN</b> Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Monsieur Yann BEAUDEGEL</b> Fonction : Directeur Cycle de l'Eau</p> <p>Adresse : 8 rue des Vindits – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Tél : 02 33 08 26 92 Courriel : yann.beaudegel@lecotentin.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 8</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : 1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Justification :</u>		
En engageant des travaux d'envergure pour développer son réseau d'assainissement collectif, la volonté de la Communauté d'agglomération du Cotentin est de préserver et améliorer la qualité des milieux, notamment celle du littoral, où de nombreuses activités économiques en dépendent (tourisme, pêche, aquaculture, ...).		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Les projets « eau » et « assainissement » s'intègrent dans les objectifs de la feuille de route stratégique de l'agglomération au titre de l'ambition 3 « préserver et aménager le cadre de vie » : Orientation 1 : Assurer une gestion durable du territoire ; et l'orientation 4 : Cycle de l'eau et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Objectif 2 : Garantir un bon état des milieux aquatiques</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération souhaite développer le réseau d'assainissement collectif pour permettre de réduire les points noirs (rejets en direct) difficilement solutionnables par des filières d'ANC.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Ce projet permettra d'améliorer la situation sanitaire mais également écologique pour le cours d'eau de la Scye (SAGE Douve Taute) et le Bût (SAGE Siennes Soules Ouest Côtiers Cotentin) dont le rejet en mer se situe à proximité de la zone de baignade du Rozel (Recommandation dans le Profil de Vulnérabilité).</p> <p>Les cours d'eau de la Scye et du Bût sont inscrits au SDAGE Seine Normandie 2016-2012 avec un objectif de bon état écologique respectivement pour 2021 et 2015.</p> <p>Dans un vallon dont l'exutoire donne sur la mer, l'absence d'assainissement des communes de St Germain Le Gaillard et Pierreville pose problème vis-à-vis de l'attrait touristique du territoire</p> <p>Compte tenu de l'affleurement des nappes et de la proximité du littoral, le recours à l'assainissement collectif sur le secteur présente un intérêt environnemental certain.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte du bon état écologique et chimique pour les deux cours d'eau de la Scye et du Bût conformément au SDAGE, suppression de l'ensemble des points noirs dans les bourgs et hameaux (rejets directs).</li> <li>- Reconquête du milieu par l'assainissement des communes de St Germain le Gaillard et Pierreville sera également fortement bénéfique pour la commune du Rozel</li> </ul>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'exploitation du nouveau et de ses équipements (postes de relevage) sera confiée à la régie existante.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Création d'une canalisation de transfert entre le réseau d'assainissement du bourg de St Germain le Gaillard et celui de Pierreville. Elle serait composée de : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 400 mètres de refoulement,</li><li>- 2 100 mètres de gravitaire</li><li>- 1 000 mètres de transfert</li><li>- 4 postes de relevage</li></ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maitrise d'œuvre confiée au BE ARTELIA</li><li>- Marché travaux à lancer</li></ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : Fait Date prévisionnelle APD : Fait Date prévisionnelle de finalisation des marchés : sept 2018 Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2 <sup>ème</sup> semestre 2020
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux					Région		
<b>sous-total</b>	1 400 000	HT			Département	20 %	280 000 €
Acquisitions foncières					Préservation et amélioration de la qualité des milieux « assainissement collectif »		
<b>sous-total</b>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	80 %	1 120 000 €
Autres (détailler)					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 400 000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>1 400 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<p>REGION</p>	
<p>DEPARTEMENT</p>	<p>Projet initialement inscrit au Contrat de territoire de 3<sup>ème</sup> génération et scindé en 3 projets :</p> <p><b>Création de la STEP de Pierreville</b> Commune en primo investissement. Avis favorable d'autant plus que les eaux de Saint Germain le Gaillard seront traitées en même temps</p> <p><b>Création d'une canalisation de transfert entre St-Germain-le-Gaillard et Pierreville</b> Considérant que les projets de la communauté de communes prévoient d'une part la collecte d'eau usées non ou mal traitées pour le moment et d'autre part leur transfert vers un autre bassin versant peu susceptible d'impacter un secteur littoral l'avis du service est favorable à la condition que la totalité du projet soit réalisée et que les effluents finaux soient effectivement redirigés vers la Scye.</p> <p><b>Création d'une canalisation de transfert entre le bourg de Pierreville et la STEP</b> Avis favorable compte tenu de fait que l'on soit en primo investissement. A priori pas d'impact direct sur la qualité des eaux littorales sauf si on considère la récupération des eaux usées de Saint Germain le Gaillard.</p>

**Fiche n°4.1**

THEATRE A L'ITALIENNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN  
RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Barbara HIRARD</b>      Fonction : Chargée de projet Patrimoine et développement culturel</p> <p>Adresse : Place Napoléon – 50100 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 87 88 39 Courriel : barbara.hirard@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Il existe sur la Ville et l'agglomération plusieurs lieux de mémoire dont la préservation et la mise en valeur peuvent contribuer fortement au développement d'une stratégie de tourisme durable. L'intérêt et l'attachement du public au patrimoine n'est plus à prouver. Les échos et retours très positifs que toutes les opérations de restauration et les animations, comme les Journées du Patrimoine, recueillent sont un bon indicateur.</p> <p>Le théâtre à l'italienne fait figure, avec la digue, d'élément-clef du patrimoine de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. L'architecte Charles de Lalande, à qui la municipalité confie le projet dès 1879, s'appuie sur les anciennes halles financées par Napoléon Ier (décret spécial du 6 juin 1811) pour construire un ensemble particulièrement réussi. Inauguré le 28 janvier 1882, le théâtre va rapidement défrayer la chronique en raison du coût exorbitant de sa décoration en particulier. Il sera ainsi surnommé le <i>théâtre d'or</i>. Le théâtre à l'italienne est protégé au titre des monuments historiques (arrêté de classement du 28 décembre 1984 (façade nord avec ses deux retours latéraux et les toitures correspondantes, vestibule, grand escalier, salle et foyer avec l'ensemble de leur décor).</p> <p>Le bâtiment a fait l'objet de peu de chantiers de restauration depuis sa construction : une campagne importante entre 1946 et 1953 (modification de la toiture du comble du foyer en particulier) et une seconde, en cours, qui a commencé en 2011 dans le cadre de la rénovation du programme du Quasar (rénovation de la cage de scène, réfection du chauffage, couverture du comble est, pavillon ouest à usage de brasserie, etc). Un nouveau chantier est programmé pour 2018/2019, avec la restauration et l'éclairage des façades (façade principale nord et ses retours est et ouest).</p> <p>L'objectif, au-delà de la préservation du monument historique, est d'améliorer la nécessaire mise en relation de cet édifice avec l'espace public, la place de Gaulle réaménagée, et d'accentuer la lisibilité de l'activité théâtrale.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin est le siège et l'un des trois plateaux du Trident, la scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin. A ce titre, ainsi qu'en raison de son caractère patrimonial, il attire un public nombreux de visiteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur 24 spectacles et 37 représentations proposées par le Trident durant la saison 2016-2017, ce sont 9 697 spectateurs qui ont été accueillis au théâtre à l'italienne,</li> <li>- 648 personnes pour les visites guidées 2017 organisées par la Maison du Tourisme de Cherbourg-en-Cotentin,</li> <li>- 17 spectacles organisés par des associations ou établissements scolaires sur la saison 2016-2017</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Trident organise des visites non patrimoniales, même si les aspects historiques et architecturaux ne sont pas oubliés. Il s'agit d'une visite d'une heure orientée sur le spectacle vivant, son évolution et l'activité actuelle de la scène nationale. Les groupes parcourent le théâtre, du hall au plateau, en passant par le foyer, la 1ère galerie, les dessous de scène et une loge d'artiste. Ces visites sont gratuites et proposées à l'ensemble des groupes spectateurs, qu'ils assistent ensuite ou non à une représentation dans cette salle. Ces visites ont pour objectif de faire découvrir ce qu'est un théâtre, comment et grâce à qui il fonctionne, en montrant l'envers du décor, afin de démystifier le lieu pour le rendre plus accessible. Il permet de faire découvrir le vocabulaire du théâtre, de mettre en lien avec la représentation théâtrale et d'appréhender l'évolution du rapport aux œuvres des spectateurs.</p> <p>Fréquentation 16/17:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 24 visites de groupes scolaires</li> <li><input type="checkbox"/> 10 visites autres groupes partenaires</li> <li><input type="checkbox"/> 3 visites tout public aux ouvertures de billetterie les samedis après-midis (nouveau 16/17)</li> </ul> <p>Soit 37 visites réparties sur 36 semaines de temps scolaire. Leur fréquence demeure stable, signe que la curiosité pour ce théâtre perdure. Elles ont également permis d'accueillir de nouveaux spectateurs scolaires, en associant au moins un spectacle à la visite.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Patrimoine
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Vincent AUBIN
	Service référent du contrat	Service vie des territoires
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, la Ville a requalifié son centre et créé de nouveaux espaces dédiés au logement, à l'activité tertiaire, à une circulation apaisée. Des travaux de restauration se sont avérés nécessaires pour achever la reconfiguration de la Place De Gaulle, véritable cœur de ville. Cela a concerné principalement le Quasar (centre culturel) et en particulier le théâtre à l'italienne qui domine cet espace au sud.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>En 2010-2011, l'édifice a fait l'objet d'un programme important de mise en conformité et d'accessibilité : rénovation de la cage de scène, réfection du chauffage, bâtiment des artistes, bureaux. En 2014-2015, ce sont des travaux de mise en sécurité et rénovation du Café du théâtre, ainsi que des interventions urgentes sur la charpente du comble est, qui ont été réalisés. Suite au constat de chutes de pierres venant des groupes sculptés de la façade principale, une étude diagnostique a été menée en 2014 par le cabinet 2BDM Architecture &amp; Patrimoine sur l'état de la façade Nord (bilan sanitaire des maçonneries et décors sculptés) et ses retours latéraux, la toiture et les charpentes. Ce diagnostic a rendu nécessaire l'élaboration d'un programme de restauration, programme qui intègre également une étude de conception de mise en lumière de la façade principale.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Outils de la politique culturelle, la scène nationale et le théâtre à l'italienne rayonnent sur l'ensemble du bassin de vie du Cotentin et sur le département.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le bâtiment abrite trois structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La scène nationale « Le Trident » : budget de 2.2 M€ (subvention de la ville 1€M), 22 salariés permanents. Utilisation de la salle de spectacle à 68% par le Trident, 32% locations ou mise à disposition gratuite par la Ville à des associations.</li> <li>- Artothèque : équipement municipal, 1.3ETP, budget de fonctionnement chargé 77000€</li> <li>- Café du théâtre : gérance privée – versement d'un loyer à la Ville</li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Cette opération de restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne s'envisage de la façon suivante :</p> <p>1/ les trois façades historiques (nord sur la place De Gaulle, retours est et ouest) souffrent essentiellement de l'état de dégradation très avancé des groupes sculptés et, dans une moindre mesure de l'état sanitaire particulièrement passable des autres ouvrages (parements de pierre de taille, dispositifs de protection des parements, ouvrages de menuiserie et de ferronnerie) qui, à des degrés différents, nécessitent tous une remise en état.</p> <p>Au regard de l'analyse archéologique, l'esquisse du parti général de restauration envisagé par la maîtrise d'œuvre prévoit le retour à une vision plus fidèle des élévations qui furent construites par l'architecte De Lalande et se traduisant par la remise en peinture des grilles des portes du vestibule dans le ton des menuiseries et la suppression des grilles des trois baies de l'attique, ajout de la campagne de travaux menée dans les années 1950. La restauration à l'identique des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée et des sas du vestibule est également prévue mais avec l'adjonction de menuiseries vitrées sur profils métalliques pour les trois baies centrales et leur sas respectif.</p> <p>2/ les couvertures (comble du foyer et comble de la salle, celles des pavillons ayant fait l'objet de travaux précédemment) présentent, au niveau des charpentes un état sanitaire globalement bon et ne nécessitent pas de renforcements structurels particuliers, sous réserve néanmoins de l'établissement d'un diagnostic parasitaire de la charpente du comble du foyer avant travaux. Les interventions plus conséquentes concernent la révision de la couverture du comble de la salle mais surtout le renouvellement à neuf et complet de la couverture du pavillon central, avec la possibilité de restaurer cette couverture avec un voligeage jointif et des ardoises plus épaisses sans avoir besoin de consolider la charpente actuelle. Enfin la restauration sera complétée par la restitution des deux oculi en zinc qui animaient, de part et d'autre du fronton sommital de la façade nord, le brisis de la couverture du pavillon.</p> <p><u>Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre</u> Tranche ferme: * Mission complète pour les travaux de restauration des façades et des couvertures * Etudes de conception des travaux suivants : - 1/ mise en lumière de la façade Nord - 2/ bâche décorative de chantier - 3/ restauration des trois tambours du vestibule et mise en place de 3 rideaux d'air chaud - 4/ isolation acoustique de la porte entre le foyer du théâtre et la salle de réception du café du théâtre</p> <p>Tranches optionnelles: * mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) * mission Signalétique * mission réalisation des travaux précités 1/ 2 / 3 / 4.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...) Voir en pièce jointe l'organigramme-projet

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : février 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : mars-avril 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : décembre 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : mars 2020</p>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT : coût d'objectif actuellement à l'étude (phase APD)**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018-2019.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO / Assurance dommage-ouvrage					Europe		
					Etat (DRAC)		
<b>sous-total</b>	<b>235 244 €</b>	<b>HT</b>				19 %	400 000€ pour travaux non r 57 118€ pour Moe notifié
Travaux					Région		
					Aide à la préservation et restauration des édifices culturels protégés au titre des MH	20 %	490 000 €
<b>sous-total</b>	<b>1 885 002 €</b>	<b>HT</b>			Département		
					Politique sectorielle MH (à définir)	15 %	367 500 €
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours		
					Autres financeurs (mécénat)	1%	20 000 €
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	45 %	1 115 382 €
Autres					Recettes nettes (dont amortissement)		
Aléas / Imprévus	226 648 €	HT					
Révisions et frais annexes	103 106 €	HT					
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX (estimations phase APD)</b>	<b>2 450 000€</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>2 450 000€</b>

## **AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	Projet à étudier en dehors du Contrat de Territoire. A revoir dans le cadre du règlement départemental



Fiche n°4.2

THEÂTRE A L'ITALIENNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN  
RESTAURATIONS INTERIEURES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> Cherbourg-Octeville (50 129)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Barbara HIRARD</b>                      Fonction : Chargée de projet Patrimoine et développement culturel</p> <p>Adresse : Place Napoléon – 50100 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 87 88 39 Courriel : barbara.hirard@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Il existe sur la Ville et l'agglomération plusieurs lieux de mémoire dont la préservation et la mise en valeur peuvent contribuer fortement au développement d'une stratégie de tourisme durable. L'intérêt et l'attachement du public au patrimoine n'est plus à prouver. Les échos et retours très positifs que toutes les opérations de restauration et les animations, comme les Journées du Patrimoine, recueillent sont un bon indicateur.</p> <p>Le théâtre à l'italienne fait figure, avec la digue, d'élément-clé du patrimoine de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. L'architecte Charles de Lalande, à qui la municipalité confie le projet dès 1879, s'appuie sur les anciennes halles financées par Napoléon Ier (décret spécial du 6 juin 1811) pour construire un ensemble particulièrement réussi. Inauguré le 28 janvier 1882, le théâtre va rapidement défrayer la chronique en raison du coût exorbitant de sa décoration en particulier. Il sera ainsi surnommé le <i>théâtre d'or</i>. Le théâtre à l'italienne est protégé au titre des monuments historiques (arrêté de classement du 28 décembre 1984 (façade nord avec ses deux retours latéraux et les toitures correspondantes, vestibule, grand escalier, salle et foyer avec l'ensemble de leur décor).</p> <p>Le bâtiment a fait l'objet de peu de chantiers de restauration depuis sa construction : une campagne importante entre 1946 et 1953 (modification de la toiture du comble du foyer en particulier) et une seconde, en cours, qui a commencé en 2011 dans le cadre de la rénovation du programme du Quasar (rénovation de la cage de scène, réfection du chauffage, couverture du comble est, pavillon ouest à usage de brasserie, etc). Un nouveau chantier est programmé pour 2018/2019, avec la restauration et l'éclairage des façades (façade principale nord et ses retours est et ouest). L'objectif, au-delà de la préservation du monument historique, est d'améliorer la nécessaire mise en relation de cet édifice avec l'espace public, la place de Gaulle réaménagée, et d'accentuer la lisibilité de l'activité théâtrale.</p> <p>Une dernière phase de restauration portant sur les éléments intérieurs, après celle actuellement engagée sur les toitures et façades serait à programmer. Le théâtre à l'italienne, fleuron du patrimoine de la ville, pourrait ainsi être complètement restauré d'ici 2021/2022.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin est le siège et l'un des trois plateaux du Trident, la scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin. A ce titre, ainsi qu'en raison de son caractère patrimonial, il attire un public nombreux de visiteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur 24 spectacles et 37 représentations proposées par le Trident durant la saison 2016-2017, ce sont 9 697 spectateurs qui ont été accueillis au théâtre à l'italienne,</li> <li>- 648 personnes pour les visites guidées 2017 organisées par la Maison du Tourisme de Cherbourg-en-Cotentin,</li> <li>- 17 spectacles organisés par des associations ou établissements scolaires sur la saison 2016-2017</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Trident organise des visites non patrimoniales, même si les aspects historiques et architecturaux ne sont pas oubliés. Il s'agit d'une visite d'une heure orientée sur le spectacle vivant, son évolution et l'activité actuelle de la scène nationale. Les groupes parcourent le théâtre, du hall au plateau, en passant par le foyer, la 1ère galerie, les dessous de scène et une loge d'artiste. Ces visites sont gratuites et proposées à l'ensemble des groupes spectateurs, qu'ils assistent ensuite ou non à une représentation dans cette salle. Ces visites ont pour objectif de faire découvrir ce qu'est un théâtre, comment et grâce à qui il fonctionne, en montrant l'envers du décor, afin de démystifier le lieu pour le rendre plus accessible. Il permet de faire découvrir le vocabulaire du théâtre, de mettre en lien avec la représentation théâtrale et d'appréhender l'évolution du rapport aux œuvres des spectateurs.</p> <p>Fréquentation 16/17:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 24 visites de groupes scolaires</li> <li><input type="checkbox"/> 10 visites autres groupes partenaires</li> <li><input type="checkbox"/> 3 visites tout public aux ouvertures de billetterie les samedis après-midis (nouveau 16/17)</li> </ul> <p>Soit 37 visites réparties sur 36 semaines de temps scolaire. Leur fréquence demeure stable, signe que la curiosité pour ce théâtre perdure. Elles ont également permis d'accueillir de nouveaux spectateurs scolaires, en associant au moins un spectacle à la visite.</p>		

## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Patrimoine
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Vincent AUBIN
	Service référent du contrat	Service vie des territoires
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, la Ville a requalifié son centre et créé de nouveaux espaces dédiés au logement, à l'activité tertiaire, à une circulation apaisée. Des travaux de restauration se sont avérés nécessaires pour achever la reconfiguration de la Place De Gaulle, véritable cœur de ville. Cela a concerné principalement le Quasar (centre culturel) et en particulier le théâtre à l'italienne qui domine cet espace au sud.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>En 2010-2011, l'édifice a fait l'objet d'un programme important de mise en conformité et accessibilité : rénovation de la cage de scène, réfection du chauffage, bâtiment des artistes, bureaux. En 2014-2015, ce sont des travaux de mise en sécurité et rénovation du Café du théâtre, ainsi que des interventions urgentes sur la charpente du comble Est, qui ont été réalisés. En 2018-2019, suite à un bilan sanitaire, ce sont des travaux de restauration des maçonneries et décors sculptés de la façade principale ainsi que des toitures qui sont programmés. Une dernière tranche de restauration de cet édifice serait à prévoir, portant sur la restauration des décors intérieurs. Une étude diagnostique a été réalisée par le cabinet 2BDM Architecture &amp; Patrimoine, et remise à la Ville en juillet 2016. Ce bilan sanitaire conclut par la nécessité d'engager un programme de restauration des éléments intérieurs (avant-foyer, foyer et salle de spectacle).</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Outils de la politique culturelle, la scène nationale et le théâtre à l'italienne rayonnent sur l'ensemble du bassin de vie du Cotentin et sur le département.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le bâtiment abrite trois structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La scène nationale « Le Trident » : budget de 2.2 M€ (subvention de la ville 1€M), 22 salariés permanents. Utilisation de la salle de spectacle à 68% par le Trident, 32% locations ou mise à disposition gratuite par la Ville à des associations.</li> <li>- Artothèque : équipement municipal, 1.3ETP, budget de fonctionnement chargé 77000€</li> <li>- Café du théâtre : gérance privée – versement d'un loyer à la Ville</li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le vestibule ne comprend pas de dégradations importantes. Il est, globalement, dans un bon état général. Pour l'avant-foyer, l'état des deux grandes toiles accrochées aux murs des escaliers est préoccupant et nécessite d'importantes interventions. Le foyer est de façon générale en très mauvais état : les portes à l'exception des portes fenêtres de la façade, les décors et tableaux sont à retoucher et décrasser. Les principales altérations constatées ont été causées en grande partie par le dégât des eaux (mur ouest). Le foyer « <i>est assurément la pièce la plus dégradée des espaces considérés par ce diagnostic, et seule une lourde intervention ne peut être qu'envisagée afin de permettre la restauration des décors du foyer et lui redonner toute sa splendeur originelle</i> ». Enfin, pour la salle de spectacles, il est préconisé un décrassage général et des retouches en particulier pour tous les éléments de décor. Une programmation des travaux en deux tranches autoriserait la meilleure continuité pour l'activité du lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une tranche ferme consacrée à la restauration du foyer,</li> <li>- une tranche conditionnelle consacrée à la restauration de la salle de spectacles, de l'avant-foyer, des coursives, des deux escaliers, du vestibule d'entrée et des fauteuils de la salle.</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Voir organigramme projet Conduite selon une démarche projet, l'opération de restauration des intérieurs du théâtre à l'italienne fera l'objet de réunions du comité de pilotage, programmées à chacune de ses étapes clefs : lancement du projet, validation de l'avant-projet définitif, choix des options retenues avant attribution des marchés, etc. Tandis que les comités de pilotage sont dirigés par les élus, et portent sur des questions soulevées lors des réunions du comité technique, le comité technique dispose d'une composition à géométrie variable suivant les enjeux traités : architecte, utilisateurs, experts... L'opération est conduite principalement par un binôme : un conducteur d'opération au sein des services techniques et un chargé de projet au sein de la direction de la culture. Ce travail transversal permet d'associer l'ensemble des compétences nécessaires à la tenue des objectifs.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>Date prévisionnelle APS : décembre 2020 Date prévisionnelle APD : mars 2021 Date prévisionnelle de finalisation des marchés dernier trimestre 2021 Date prévisionnelle de livraison des travaux fin 2023</p>
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>	40%	938 400 €
Honoraires, aléas Tranche ferme	185 000	HT					
Honoraires, aléas Tr. conditionnelle	206 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>391 000</b>	<b>HT</b>			<b>Etat</b> (politique sectorielle de restauration des MH classés)	25 %	586 500 €
<b>Travaux Tranche ferme</b>							
Restauration du foyer	925 000	HT			<b>Région</b> Aide à la préservation et à la restauration des édifices culturels protégés au titre des MH	15 %	351 900 €
<b>sous-total</b>	<b>925 000</b>	<b>HT</b>					
<b>Travaux Tranche conditionnelle</b>					<b>Département</b> Politique sectorielle MH (à définir)	20%	469 200 €
Restauration salle de spectacles	750 000	HT					
Restauration vestibule, avant-foyer, coursives et escaliers	280 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>1 030 000</b>	<b>HT</b>			<b>Fonds de concours</b> <b>Autres financeurs</b>	100	2 346 000
<b>Mobilier, petit équipement</b>							
<b>sous-total</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	20%	469 200 €
<b>Autres</b>							
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>	20%	469 200 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 346 000</b>	<b>HT</b>					
					<b>TOTAUX</b>	100	<b>2 346 000</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	Projet à étudier en dehors du Contrat de Territoire. A revoir dans le cadre du règlement départemental

**Fiche n°4.3**

CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ARTISTES LA BRECHE  
PLATEFORME POUR LES NOUVELLES ECRITURES DU CIRQUE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Code INSEE : 50129</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVE</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Isabelle MORIN</b>                      Fonction : Chef de service Administration Direction de la Culture et du Patrimoine</p> <p>Adresse : 10 Place Napoléon 50100 Cherbourg en Cotentin</p> <p>Tél : 02.33.87.89.31 Courriel : isabelle.morin@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....43</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b> Fabrique de nouvelles formes de cirque, La Brèche accueille toute l'année des compagnies en résidence de création ou pour des temps de recherche et d'expérimentation. Elle accompagne la vitalité de ce champ de la création artistique. Depuis 2015, la directrice de la Brèche Cherbourg est également la directrice du Cirque-Théâtre d'Elbeuf, et dirige la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie. Ce pôle national cirque est l'un des 14 pôles labellisés Pôle National Cirque en France, il favorise la structuration de cette discipline et accompagne son essor artistique en Normandie.</p> <p>La diffusion de spectacles est organisée autour des quatre saisons de l'année – automne, hiver, printemps, été. À chaque saison un temps fort qui souligne la diversité de la création circassienne. Le festival <i>SPRING</i> est le temps fort majeur des rendez-vous de La Brèche et s'organise grâce à un partenariat avec les structures culturelles de la Région Normandie.</p> <p>Cependant malgré ce dynamisme les conditions d'hébergement ne conviennent plus aujourd'hui aux artistes. Vieillesse des caravanes, obsolescence de ce mode d'hébergement, carence d'espace de détente et d'espace administratif. Ces conditions de séjour sont pénalisantes en terme d'attractivité et de notoriété de l'équipement.</p> <p>En parallèle, sur le territoire français, de nouveaux lieux partiellement ou exclusivement dédiés au soutien à la création à travers l'accueil d'artistes en résidence ont ouvert. Chacun de ces nouveaux lieux offre des conditions de séjour bien meilleures que celles proposées aujourd'hui à Cherbourg. Cette nouvelle donne détermine un des enjeux majeurs pour le Pôle National Cirque qui doit être mis à niveau pour conserver et renforcer son attractivité et son rayonnement.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b></p> <p>La construction d'une « Maison des artistes » est un complément d'équipement qui permettra à La Brèche de poursuivre dans de meilleures conditions ses missions mais, aussi de les développer.</p> <p><b>Le nouvel équipement permettra de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires : la salle d'échauffement et de travail permettra de proposer des journées découvertes aux élèves, pour des rencontres avec les artistes et des pratiques de quelques disciplines – le studio numérique sera utilisé pour construire un journal de la création circassienne</li> <li>- Renforcer le partenariat avec l'école de cirque Sol'Air de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- Diversifier l'offre : des spectacles mais également des conférences, des ateliers d'écriture</li> </ul>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	Chargé de mission territoire :	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p><u>Conforter la vitalité de cet équipement culturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- grâce à une structure d'hébergement de qualité et adaptée aux besoins des résidents circassiens : La « Maison des Artistes » n'est donc ni, selon l'expression consacrée, un «local à sommeil», ni un «hôtel» pour personnes de passage. C'est un lieu de vie, de travail et de séjour pour des personnes accueillies en résidence.</li> <li>- grâce à la mise en œuvre d'un concept novateur de « villa Médicis du cirque » pour favoriser des résidences de création destinées aux artistes et aux compagnies de cirque contemporain, des résidences d'écriture destinées aux chorégraphes, vidéastes, dramaturges, plasticiens... ayant un projet en lien avec les arts du cirque ou intéressés par la découverte de ce champ de la création artistique, des résidences d'écriture proposées à des chercheurs, universitaires, journalistes spécialisés ayant un projet d'édition print ou numérique sur une thématique en lien avec le cirque contemporain. Les intervenants bénéficieront de l'apport d'outils numériques à haute valeur ajoutée.</li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La ville et ses partenaires ont souhaité expertiser les conditions de faisabilité technique et économique d'un projet d'aménagement d'un lieu de séjour des artistes accueillis en résidence. En 2014 une <u>étude de préfiguration a été confiée à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage</u> qui a procédé au recensement des besoins et fonctionnalités de la future maison des artistes. Suite à un <u>concours de maîtrise d'œuvre</u>, l'agence AMG (Architecture Maria Godlewska), architectes à Pantin, s'est vue confier la construction du nouveau bâtiment qui sera adossé au bâtiment existant construit en 2005/2006.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Le pôle national cirque est l'un des 14 pôles labellisés en France, il favorise la structuration de cette discipline et accompagne son essor artistique en Normandie.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'équipe de la Brèche est composée de 11 personnes.</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le projet de maison des artistes s'implantera au Nord de la parcelle, sur une surface d'environ 1000m<sup>2</sup> sur deux niveaux, et comprendra 15 hébergements pour environ la moitié de la surface construite, une salle d'échauffement et les locaux liés à l'activité : local stockage matériel, sanitaires et douches, salle de massages et 1ers soins, Studio numérique "Atelier Image-Son", salle de réunion "Multimédia", salles de travail polyvalentes (bureaux). Les espaces communs comprendront : sas d'entrée, salon / bar, salon de détente/ lecture. Des espaces annexes viendront compléter le dispositif d'accueil: buanderie, local ménage, garage véhicule, abri vélo, ainsi que des locaux techniques. Les abords du bâtiment seront pourvus d'une zone pour l'accueil de 5 caravanes, d'une terrasse en lien avec le salon / bar, et d'espaces végétalisés et plantés d'arbres. Il est précisé que les repas des résidents seront pris dans l'espace de restauration du bâtiment actuel.</p> <p>Le terrain prévu pour cette construction est d'une surface de 1526 m<sup>2</sup> et fait partie de la parcelle cadastrée AI 321, d'une surface globale de 6 906 m<sup>2</sup>. Etant situé au Nord de la parcelle, il offre au futur équipement une orientation très privilégiée vers le Sud. Il est limitrophe à la parcelle de l'abattoir au Nord-Est et il s'ouvre à l'Ouest vers la piste cyclable et les jardins des habitations.</p> <p>L'implantation et la forme du bâtiment proposées permettent de bénéficier de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un bâtiment habité refermant la cour du Pôle</li> <li>- Une orientation vers le Sud et vers la cour du Pôle</li> <li>- Une ouverture limitée au Nord et vers les abattoirs</li> <li>- Une évolution possible du traitement de la façade Nord (côté Abattoirs) avec la possibilité d'obtenir plus de vues de ce côté, dans le futur</li> <li>- Une cohabitation manifeste entre le bâtiment créé et le bâtiment existant</li> <li>- Une répartition claire des espaces vie et espaces de travail</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : ville de Cherbourg en Cotentin Maîtrise d'œuvre : Architecture Maria Godlewska / Pantin Marché de travaux : 15 lots</p>



## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<p style="text-align: center;"><b>ECHEANCIER</b></p>	<p>Autorisation de commencer les travaux accordée le 21/10/2015 APD : octobre 2016 Démarrage du chantier : septembre 2017 Livraison du bâtiment et ses abords : décembre 2018 Inauguration : mars 2019 dans le cadre du festival Spring</p>
------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2017 et 2018

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes et honoraires de maîtrise d'œuvre	396 324	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat (CPER 2015-2020)	32.54 %	900 000 €
Travaux	1 952 932	HT			Région (subvention déjà notifiée) (CPER 2015-2020)	25.30 %	700 000 €
<b>sous-total</b>					Département Contrat de territoire 2015-2018 (notifié 11 12 2017) Contrat de territoire 2018-2022 (demandé au CT4)	22.16 %	210 000 € 430 000€
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	526 053€
Mobilier, petit équipement	250 377	HT			Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
Autres : provisions pour aléas et révisions	166 420	HT					
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>2 766 053</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>2 766 053</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	La Région Normandie intervient sur le projet au titre du CPER 2014-2020 à hauteur de 700 000 €.
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>Avis favorable</b> Projet déjà inscrit pour partie dans le CT3. Accords politiques pour 1/3 financement CT3 et 2/3 dans le CT4. 210 000 € déjà votées dans le cadre du CT3

RENOVATION DU CINEMA LE RICHELIEU A REVILLE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction         <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <i>Rénovation énergétique</i>  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation         <input type="checkbox"/> Etude       </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Réville (50760)</p> <p>Code INSEE : 50433</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>M. JL VALENTIN</b> Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : Fonction : responsable technique</p> <p>Adresse : 8 rue des Vindits – 50107 Cherbourg en Cotentin</p> <p>Tél : 06.71.36.53.63 Courriel :</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Créé en 1958, le cinéma « Le Richelieu » joue depuis toujours un rôle majeur dans la diffusion culturelle des territoires Grand Val de Saire, Montebourg et Valognes. L'objectif poursuivi est de rénover cet équipement pour qu'il puisse répondre aux attentes de divers publics (habitants, entreprises, associations, touristes, personnes âgées, scolaires.....) en matière culturelle, touristique, économique et sociale.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le cinéma Le Richelieu a besoin d'être rénové tant dans sa partie isolation thermique (toiture fortement dégradée, matériaux d'isolation inexistantes ou obsolètes, chaudière fuel très vétuste) que dans sa partie accessibilité (ne répond pas aux normes accessibilité). Il s'agit d'un équipement culturel qui fonctionne toute l'année et répond aux attentes de divers publics (habitants, entreprises, associations, touristes, personnes âgées, scolaires.....) en matière culturelle, touristique, économique et sociale.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service culture
	Chargé de mission du service :	Benoît PETEL
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Développement des services, de la qualité de l'habitat, de l'attractivité du territoire :</p> <p>Dans la continuité des investissements déjà réalisés sur ce bâtiment (voirie / stationnement / signalisation / numérisation) par l'ex « communauté de communes du Val de Saire », ce projet de rénovation s'inscrit dans la valorisation de cet équipement culturel de proximité, qui est également un élément fort d'attractivité touristique en période estivale.</p> <p>Cette opération de rénovation du Cinéma « Le Richelieu » a été actée dans le Contrat de Territoire 2016-2018, entre la Communauté de Communes du Val de Saire et le Conseil Départemental.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La communauté d'agglomération du Cotentin est propriétaire du bâtiment « Le Richelieu », constitué de 2 salles de projection cinématographique, d'un hall d'entrée et d'accueil ainsi que d'une cafétéria. Il s'agit d'un bâtiment ancien qui a besoin d'être rénové tant dans sa partie isolation thermique (toiture fortement dégradée, matériaux d'isolation inexistantes ou obsolète) que dans sa partie accessibilité (ne répond pas aux normes accessibilité). Il s'agit d'un équipement culturel qui fonctionne toute l'année et est très important pour le territoire du Cotentin (outils culturels et de loisirs autant utile pour la population locale que pour les estivants).</p> <p><u>Objectifs</u> : études et travaux de rénovation afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher une meilleure efficacité énergétique du bâtiment</li> <li>- répondre aux normes d'accessibilité</li> <li>- satisfaire aux attentes du public dans le cadre de la réhabilitation de cet équipement culturel unique et indispensable à l'attractivité du territoire du grand « Val de Saire »</li> </ul> <p><u>Résultats attendus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bâtiment répondant aux normes d'accessibilité</li> <li>- Une maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions atmosphériques au travers de l'efficacité énergétique</li> <li>- Un équipement culturel en adéquations avec les attentes légitimes du public et une pérennisation de cet équipement</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Seul équipement culturel de proximité sur le grand « Val de Saire », le Cinéma « Le Richelieu » est ouvert 47 semaines sur 52. Il projette 120 à 140 films par année ce qui représente un peu plus de 1000 séances. 1/3 des films diffusés sont classés Art et Essai. La programmation est diversifiée, tous les films les plus importants passent à Réville, parfois même en sortie nationale.</p> <p>Le cinéma répond aux attentes de divers publics (habitants, entreprises, associations, touristes, personnes âgées, scolaires.....) en matière culturelle, touristique, économique et sociale. Ainsi, pendant toute l'année, des séances « goûter ciné » à destination des seniors sont organisées avec une fréquentation annuelle moyenne de 450 personnes.</p> <p>De plus, depuis quelques années, l'association « Ciné-Saire » organise 4 à 5 fois par an des soirées Ciné-débats. Des partenariats avec le « Festival du Livre de St-Vaast » et le festival des « Traversées de Tatihou » sont engagées depuis quelques années. Au total, ce sont plus de 20 000 spectateurs qui fréquentent chaque année le Cinéma.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Le conseil communautaire a délibéré pour renouveler la procédure de DSP (par affermage) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 60 mois (5 ans).</p>





**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><u>Description :</u> Le projet porte sur des travaux de rénovation énergétique du bâtiment et d'accessibilité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des études destinées à accompagner la collectivité dans ses démarches de maîtrise de l'énergie au travers de l'efficacité énergétique du bâtiment</li> <li>- Le changement des couvertures avec ajout d'isolation thermique de celles-ci</li> <li>- Le changement de la vieille chaudière fuel afin de mettre un système de chauffage ayant une meilleure efficacité énergétique</li> <li>- La réalisation de tous travaux d'amélioration thermique de l'ensemble du bâtiment</li> <li>- La réalisation des mises aux normes électriques, sécurité incendie et de ventilation</li> <li>- La réalisation de la mise en conformité PMR</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Pré-étude menée par le pôle Ingénierie/bâtiments de la CAC Elaboration du Programme Maîtrise d'œuvre à confier à un architecte après consultation courant janvier 2018 Choix du MOE en mars/avril 2018 pour mission complète</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : Mai/juin 2018 Date prévisionnelle APD : Juillet 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : juillet 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : Septembre 2019</p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe <i>LEADER</i>	10 %	50 000 €
sous-total	64 510	HT			Etat <i>DETR</i>	40 %	200 000 €
Travaux					Région <i>Fonds d'aides à la création et à la production Cinéma, Audiovisuel et MultiMedia en Normandie</i>	20%	100 000 €
sous-total	433 650	HT			Département <i>CT3</i>	9 %	46 000 €
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	21 %	104 000 €
sous-total					Recettes nettes (dont amortissement)		
Autres Annonces publication consultation							
sous-total	1 840	HT					
<b>TOTAUX</b>	<b>500 000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>500 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.
<b>DEPARTEMENT</b>	

**Fiche n°4.5**

LIBELLE DE L'OPERATION  
AMENAGEMENT DU PARC DE LA ROCHE FAUCONNIERE ET REHABILITATION DU  
MANOIR ET DE LA FERME

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      ✖ Autres (préciser) :                                                                                                  Aménagement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ville de Cherbourg-en-Cotentin</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Mr ARRIVE</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Dominique POIRIER</b> Fonction : Directeur de la Direction Nature Paysages et Propreté</p> <p>Adresse : Place Napoléon 50 100 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : 02 33 87 88 99 Courriel : dominique.poirier@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p><i>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</i></p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La collectivité est en charge de la gestion de ce parc depuis janvier 2017, en lien avec le Conservatoire du Littoral qui en a fait l'acquisition le 5 septembre 2011.</p> <p>Historiquement, trois générations de la famille Favier passionnées de botanique, ont planté ce parc sur près de 4 hectares classés et 3 non classés. Classé monument historique depuis 1978, ce jardin reconnu au niveau mondial par les scientifiques, classé aujourd'hui parmi les cinq lus beaux parcs botaniques d'Europe, est abandonné depuis le décès du Dr Favier. La rénovation de ce joyau s'impose aujourd'hui par la reconstitution des collections perdues par le manque d'entretien, et dans un second temps par la réhabilitation du manoir et de la ferme pour optimiser la valorisation de ce site d'exception.</p> <p>Son réaménagement constitue un véritable levier en matière d'attractivité touristique et scientifique du territoire.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le parc sera ouvert au public, il proposera des animations en lien avec des associations. Le lien social entre les habitants sera ainsi valorisé.</p> <p>Les travaux seront réalisés en associant les habitants du quartier.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégie et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
	Service référent du contrat :	
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Héritage du XIXème siècle le parc botanique de la Roche Fauconnière de la famille Favier (3 générations) témoigne de la richesse botanique. La municipalité souhaite remettre en état ce jardin afin de l'ouvrir au public à court terme, dans le but de valoriser cet élément remarquable du patrimoine de la ville afin qu'il participe à son attractivité en particulier touristique. Elle souhaite ainsi retrouver la splendeur d'origine du jardin et de ses constructions. Des visites guidées pourraient en effet être organisées en lien avec l'office de tourisme. Par ailleurs, cette ouverture – encadrée - au public permettra à terme de pérenniser le domaine Favier, via un plan de gestion pluriannuel, à travers divers usages : activités scientifiques liées à la recherche botanique, évènementiel, actions de formation pour les enfants, adolescents et publics amateurs.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Cherbourg en Cotentin et la Presqu'île du Cotentin bénéficient d'un microclimat unique grâce aux influences du Gulf Stream. De nombreux jardins exotiques en sont pour preuve. Avec plus de 4000 espèces, la collection du parc de la Fauconnière constitue un patrimoine botanique reconnu à l'échelle nationale et internationale. Ce parc est également un lieu remarquable par son paysage et la qualité des ambiances. Suite au manque d'entretien du jardin, des collections ont disparu et son réaménagement vise à restaurer les collections d'origine en conservant l'esprit de l'aménagement d'origine réalisé par la famille Favier. Aussi le manoir et la ferme du parc en été détruits par le feu en 2011.</p> <p>Outre le programme de replantations d'espèces disparus du parc, d'espèces très rares et pour la plupart des premières introductions en France. Le Conservatoire du Littoral propriétaire des lieux réalise une étude de programmation préalable à la restauration et la valorisation scientifique, culturelle et touristique du Parc botanique de la Roche Fauconnière. Les premiers enjeux pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'inscription du site dans la ville et les parcours touristiques,</li> <li>-la réhabilitation du patrimoine bâti et sa valorisation afin d'accueillir le grand public, les scolaires et les scientifiques,</li> <li>-La transmission de connaissances liées à ce patrimoine,</li> <li>-La poursuite les collections en gardant l'esprit de la Famille Favier,</li> <li>-L'émergence du parc comme site pilote dans le milieu scientifique et botanique,</li> <li>- L'inscription du parc au sein d'un réseau de jardins patrimoniaux.</li> </ul> <p>Le projet s'organise en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-reconstitution des collections botaniques</li> <li>-dans un second temps, réhabilitation du manoir et de la ferme du parc</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Ce jardin de 7 hectares au total, très riche en matière de biodiversité, est situé sur la colline de la Roche fauconnière, à l'entrée de Cherbourg sur la route de Paris. En descendant les Rouges Terres, axe principal d'accès à Cherbourg-en-Cotentin, il se situe dans le versant ouest de l'Avenue de Paris. Il a été aménagé de 1869 à 1993 par plusieurs générations de la famille Favier, propriétaire du domaine. Il contenait de très nombreuses espèces exotiques provenant de l'hémisphère sud, en particulier des taxons. Classé en 1978 monument historique, il a acquis dès l'après-guerre une réputation nationale, voire internationale sous l'égide de M. Charles Favier, botaniste reconnu. Ainsi, la société nationale d'acclimatation voyait ce parc en 1957 comme la « plus importante collection privée d'arbustes qui soit en France ». Toutefois, le parc et la maison Favier ont été petit à petit laissés à l'abandon au début des années 2000 et de nombreux végétaux ont disparu sous les ronces. Le conservatoire du littoral a racheté les lieux en 2012. Une convention a été passée avec la municipalité pour la gestion du domaine et l'association de la Cité des plantes pour le suivi botanique et la gestion des visites</p> <p>Ainsi réaménagé, il constituera à terme une coulée verte aménagée en entrée de ville de Cherbourg-en-Cotentin.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Début 2017, création par la ville de CEC de 2 ETP mobilisés pour l'entretien du parc de la Fauconnière.</p> <p>Des investissements en moyens et matériels de motoculture en été réalisés en 2017 spécifiquement pour le jardin Favier pour en assurer l'entretien.</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><u>En matière de réaménagement du parc</u> : (1<sup>ère</sup> phase)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-relevé géomètre</li> <li>-fourniture et pose de clôtures afin de sécuriser le domaine</li> <li>-reconstitution des collections d'origine par plantation de 2500 espèces</li> <li>-acquisition du matériel de motoculture spécifique dédié</li> <li>-création de réseaux d'assainissement, en vue de la réhabilitation du manoir</li> </ul> <p><u>En matière de réhabilitation des bâtiments</u> : (2<sup>ème</sup> phase) L'étude et le projet sont à réaliser. (mi-parcours)</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Etudes réalisées en interne Cherbourg-en-Cotentin par la Direction Nature Paysage et Propreté Travaux d'assainissement et clôtures réalisés en entreprise Travaux de plantations réalisés en régie CEC.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 1<sup>ère</sup> phase réalisé 2<sup>ème</sup> phase : 2019-2020</p> <p>Date prévisionnelle APD : APS : 1<sup>ère</sup> phase réalisé 2<sup>ème</sup> phase : 2019 - 2020</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés :</p> <p>1<sup>ère</sup> phase : 2018 pour assainissement – 2019 pour les plantations 2<sup>ème</sup> phase : à partir de 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 1<sup>ère</sup> phase 2019 – 2<sup>ème</sup> phase à partir de 2021</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? fin 2016

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Relevé géomètre	40 000	HT			<b>Etat</b>		
<b>sous-total</b>					<i>Réserve ministérielle (notifiée)</i>	25 %	75 000 €
<b>Travaux</b>					<b>Région</b>		
Clôtures et plantations	160 000	HT			FRADT	25 %	75 000 €
Travaux d'assainissement	60 000	HT					
<b>sous-total</b>					<b>Département</b>		
<b>Acquisitions foncières</b>							
<b>sous-total</b>					<b>Fonds de concours</b>		
<b>Mobilier, petit équipement</b>	40 000	HT			<b>Autres financeurs</b>		
Matériel de motoculture			Non éligible		<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	50 %	150 000 €
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>Autres</b>							
<i>*Ce montant n'inclut pas la 2<sup>nd</sup>e phase de travaux non chiffrée à ce jour</i>							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>300 000€*</b>	HT			<b>TOTAUX</b>	100	300 000





**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 75 000 €.</p> <p>L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p> <p>Le matériel de motoculture n'est pas subventionnable par la Région.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n°4.6

RENOVATION DE LA SALLE CULTURELLE  
A SAINT-PIERRE-EGLISE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de Saint-Pierre-Eglise 50539</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Saint-Pierre-Eglise</p> <p>Responsable légal : <b>Daniel DENIS</b>                      Fonction : maire</p> <p>Responsable technique : <b>Stéphanie GOGIBU</b>                      Fonction : secrétaire générale</p> <p>Adresse : Place de l'Abbé de Saint-Pierre, 50330 SAINT-PIERRE-EGLISE</p> <p>Tél : 02 33 54 33 09 Courriel : sgogibu.mairie.spe@orange.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Budget de fonctionnement 2017 : 1 614 379 € Budget d'investissement 2017 : 506 582 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Cette opération a pour objectif de faire de Saint-Pierre-Eglise un nouveau lieu de rendez-vous culturels dans le nord-Cotentin. Il est prévu de mettre en place une programmation variée et de qualité, qui puisse donner envie aux artistes de se produire dans cette salle et attirer de nouveaux publics sur le territoire. La salle pourra également permettre l'organisation de cérémonies, réunions et conférences dans des conditions optimales.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Cette opération s'inscrit dans le double projet de l'équipe municipale d'offrir à la population des infrastructures de qualité et de maintenir, voire d'amplifier la dynamique associative. Dans ce contexte, la commune a entièrement rénové et modernisé sa bibliothèque municipale en 2013 et travaille actuellement sur un projet de réfection de la salle omnisports. Ce projet de réfection de la salle culturelle répond à cette optique. S'y ajoute une logique de développement, puisque la commune souhaite y associer une programmation culturelle axée sur le spectacle vivant et attirer davantage de spectateurs des territoires environnants (accueil de spectacles dans le cadre de Villes en Scène).</p> <p>La salle est fréquentée par les associations pour des cours (danse, gymnastique), les établissements scolaires pour les fêtes de fin d'année, par le comité des fêtes pour l'organisation d'événements culturels divers (théâtre, cinéma). Suite au transfert de la Cac au CCAS de la gestion de la maison de retraite « L'Espérance », ce lieu pourra également être mis à disposition des aînés pour des spectacles et diverses animations. Le dynamisme de la vie associative locale, l'augmentation régulière des effectifs scolaires et le rôle de centre bourg de la commune justifient la présence d'un équipement dédié aux activités culturelles, aux événements et au spectacle.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

TERRITOIRE	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
REGION	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
DEPARTEMENT	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Située au cœur du Val de Saire et bourg-centre d'un territoire rural de 8500 habitants, Saint-Pierre-Église est une commune vivante, dotée de nombreuses associations, d'un centre-ville dynamique et de plusieurs établissements d'enseignement (maternelles, primaires, collège). Partant de ce constat, les municipalités précédentes ont œuvré à maintenir des infrastructures et équipements de qualité sur son territoire.</p> <p>Sur cette base, l'équipe municipale élue en 2014 s'est donné pour objectif d'accroître l'attractivité de la commune, en favorisant la mobilité douce et la convivialité. Ce projet a donné lieu à deux réalisations en 2016 : la mise aux normes PMR des trottoirs de la place centrale et l'aménagement d'un square destiné aux jeunes et aux familles.</p> <p>De 2017 à 2020, la municipalité souhaite poursuivre cet effort en axant sa démarche sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des modes de transport doux, avec la création d'une aire de stationnement à proximité de la place centrale, la mise en valeur de cette place et la création d'une rue piétonne ;</li> <li>- L'amélioration des installations culturelles et sportives dont la réhabilitation de la salle culturelle.</li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le projet vise à recentrer la fonction de cette salle sur la diffusion culturelle. Néanmoins, la municipalité souhaite que les aménagements et rénovations prévus permettent à cet endroit de demeurer un lieu de convivialité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spectacle vivant             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre : La salle accueille environ une fois par trimestre un spectacle de théâtre proposé par une troupe locale (Les Pot'iront de Sauxemesnil, Les Barbofolies de Barfleur, La clé des champs de Brix notamment).</li> </ul> </li> </ul> <p>La commune, dans le cadre de ce projet, engagera des partenariats avec des structures nouvelles afin de diversifier et enrichir la programmation. A cette fin, elle vient de signer une convention avec le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin, afin de sensibiliser le public local aux créations du Trident et au théâtre en général. En 2019, une fois la salle rénovée, la convention inclura 3 spectacles sur place dans l'année.</p> <p>La municipalité souhaite également intégrer le dispositif départemental "Villes en scène ». Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le service culturel de conseil départemental, dont l'équipe technique s'est déplacée à Saint-Pierre-Eglise et a transmis à la commune un ensemble de recommandations techniques dans l'optique de ce conventionnement. Ces recommandations ont été incluses dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.</p> <p>Un partenariat avec l'association La clé des champs de Brix, qui propose des activités de théâtre et de danse, est envisagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musique : La salle accueille déjà plusieurs manifestations musicales dans l'année : Des prestations réalisées par des groupes locaux à l'occasion de la fête de la musique ;</li> </ul> <p>Une soirée country. Le nouvel équipement devrait rendre la salle plus attractive pour les groupes professionnels. La commune souhaite que tous les genres musicaux puissent être représentés au moins une fois par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Danse : Chaque année, un week-end de danses irlandaises est organisé par l'association MusikenSaire. L'élargissement prévu de la scène et l'adhésion au programme « Villes en scène » devront permettre d'offrir une part plus importante à la danse dans la programmation.</li> </ul> <p>Autres actions culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinéma :</li> </ul>



	<p>Plus ponctuellement (une fois par an), y est proposée une séance de cinéma sous la forme d'un documentaire, le plus souvent relatif à la vie rurale. La commune souhaiterait que la salle culturelle renoue avec sa vocation d'origine de salle de projection cinématographique. Un partenariat avec une association de cinéma itinérant pourra être étudié, l'idée étant de lier ces projections avec les temps forts de la vie de la cité (P'tite Saint-Pierre, Grande Saint-Pierre par exemple).</p> <p>- Lecture :</p> <p>La commune dispose d'une médiathèque rénovée en 2012 et très active, qui a noué de longue date un partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Manche. Dans ce cadre se déroule chaque année le festival « Histoire d'en découdre » qui accueille un conteur. Grâce à ce partenariat, il sera envisagé de multiplier les manifestations relatives à la lecture publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Associations et lien social</li> </ul> <p>La salle culturelle est un lieu de convivialité et de lien social important pour les Saint-Pierrais. Il s'y déroule plusieurs fois par an des manifestations récréatives à dimension culturelle que la ville souhaite maintenir voire développer, en lien avec les associations locales et les établissements scolaires (maternelle, primaire, collège).</p> <p>Exemples :</p> <p>Le spectacle de Noël annuel destiné aux enfants saint-pierrais ; Les galas de fin d'année des clubs locaux de danse et de gymnastique ; La représentation annuelle des élèves du club de théâtre du collège.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres, débats, conférences : interactions avec la salle des Grandes Halles</li> </ul> <p>La commune dispose d'une salle adjacente à la salle des culturelle : la salle des Grands Halles, rénovée il y a une dizaine d'années, et dont l'objet est d'accueillir les cérémonies diverses et événements festifs (vœux du maire, rencontre et débats, expositions, cérémonies privées...). La distinction entre ces deux salles et leurs vocations respectives sera maintenue, dans un souci de lisibilité pour la population et d'adéquation des moyens. Néanmoins, la salle culturelle rénovée pourra elle aussi accueillir certaines cérémonies officielles, notamment celles nécessitant l'utilisation d'un podium ou d'une tribune.</p> <p>L'acquisition d'une salle de spectacle adaptée aux nouvelles exigences techniques permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de spectacles et d'événements et, <i>in fine</i>, de renouveler la politique culturelle de la commune. Cette politique culturelle doit être un facteur d'attractivité Saint-Pierre-Eglise, qui a vocation à accroître sa population en attirant, notamment, les jeunes ménages et les familles.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>La salle culturelle, bien que communale, est par définition un équipement de centralité dont l'usage bénéficie à l'ensemble de la population du pôle de proximité (soit 8500 habitants environ, population de l'ex-canton).</p> <p>Une salle culturelle rénovée dotée d'une programmation variée et de qualité sera susceptible de toucher une population plus large (Valognes, Barfleur, Saint-Vaast-La-Hougue, Cherbourg-en-Cotentin).</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Il est prévu, à ce stade, que l'équipement soit géré en régie comme c'est le cas à l'heure actuelle, la mairie disposant de personnel administratif et technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Budget de fonctionnement prévisionnel (eau, énergie, assurances, entretien) : 16 000 €</li> <li>Personnel mobilisé : équipe technique-entretien, pôle administratif (accueil, finances) soit 0,2 ETP</li> </ul> <p>Il est également prévu de poursuivre le partenariat existant avec le comité des fêtes, association locale, pour l'organisation et le déroulement de tout ou partie des spectacles. Ce partenariat sera réexaminé dans la perspective d'une nouvelle politique communale en faveur du spectacle vivant.</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>L'objectif est de conserver le double emploi de la salle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu de déroulement de cours et ateliers (utilisation par les associations et leurs membres) ;</li> <li>- Salle de spectacle (théâtre, chant, danse, cinéma).</li> </ul> <p>Le lieu pourrait également être utilisé comme salle de réunions, de conférence et permettre l'accueil de « Villes en scène »</p> <p>Compte tenu de ces éléments, les travaux prévus couvrent la réfection totale de la salle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en accessibilité ;</li> <li>- Réfection de l'éclairage (adapté au spectacle notamment pour l'accueil de Ville en Scène) ;</li> <li>- Isolation ;</li> <li>- Installation d'un nouveau dispositif de chauffage ;</li> <li>- Peinture ;</li> <li>- Réfection des sols ;</li> <li>- Habillage des murs et du plafond ;</li> <li>- Changement complet des sièges ;</li> <li>- Le cas échéant, acquisition d'un matériel technique de base (sonorisation, vidéo).</li> </ul> <p>Les travaux seront effectués de manière à assurer la meilleure efficacité énergétique possible et le respect des prescriptions en vigueur concernant l'accès des personnes à mobilité réduite. L'opération devra aussi permettre à l'équipement de conserver son cachet initial de salle de spectacle et son charme désuet.</p>	
<b>MONTAGE PROJET</b>	<b>DU</b>	<p>Le <b>maître d'ouvrage</b> du projet est la commune de Saint-Pierre-Eglise.</p> <p>La <b>maîtrise d'œuvre</b> du projet sera assurée par un architecte recruté suite à appel d'offres, en fonction de ses compétences et de son expérience sur ce type de réalisation.</p> <p>La rédaction du <b>marché de travaux</b>, l'évaluation des offres et le suivi du chantier seront assurées par l'architecte maître d'œuvre. Il est prévu, à ce stade, d'allotir le marché de travaux pour tenir compte de la spécificité de certains aménagements (acoustique, éclairage scénique notamment).</p> <p>Le recherche de financement et le montage des dossiers y afférents sont assurés par la commune.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS (avant-projet sommaire) : dernier trimestre 2017</p> <p>Date prévisionnelle APD (avant-projet définitif) : janvier 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché de maîtrise d'œuvre : janvier 2018</li> <li>- Marché de travaux : mai-juin 2018</li> </ul> <p>Date prévisionnelle de démarrage des travaux : octobre 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2019</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<b>sous-total</b>					Etat DETR	9.99 %	50 000
Travaux	474 134	HT			Région FRADT	20 %	100 127
<b>sous-total</b>					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>		
Acquisitions foncières					Fonds de concours <i>Communauté d'agglomération</i>	22.97 %	115 000
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement	26 500	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage Recettes nettes (dont amortissement)	47.04 %	235 507
<b>sous-total</b>							
Autres							
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	500 634				<b>TOTAUX</b>		500 634

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 100 127 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



Fiche n°4.7

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE CŒUR COTENTIN

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Valognes (50 615)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis VALENTIN Fonction : Président de la communauté d'agglomération du Cotentin</p> <p>Responsable technique : <b>Linde HENKER</b> Fonction : directrice du pôle de proximité du Cotentin</p> <p>Adresse : 8 rue des Vindits 50130 Cherbourg en Cotentin (siège)</p> <p>Tél : 02 50 79 10 79 Courriel : <a href="mailto:linde.henker@lecotentin.fr">linde.henker@lecotentin.fr</a></p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 € Fonctionnement : 190 547 587 € Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
<p>Les communautés de communes du Val de Saire, de Cœur Cotentin et de Montebourg avaient initié le projet de construction d'un centre aquatique, projet aujourd'hui porté par la CAC.</p> <p>Ce futur équipement situé à Valognes sur le site du Grand Saint-Lin ( en sortie de ville vers Bricquebec) prévoit en intérieur un bassin d'apprentissage constitué de 4 lignes d'eau et d'un espace polyvalent, un tobogan de 60ml, une pataugeoire et un espace spa, haman. La particularité du projet tient aux espaces extérieurs avec un bassin de 5 lignes d'eau, un pentaglass et d'éventuels jeux d'eau (en option pour le moment).</p> <p>Ce projet participe au développement et à l'équilibre géographique des services à la population : il apporte une réponse aux habitants du territoire rural du Cotentin jusqu'alors éloignés des piscines existantes ( la Hague, Les pieux, Saint-sauveur et CenC). Il apporte également un service complémentaire pour les habitants qui au-delà d'un simple bassin sont en recherche d'activité de détente et de loisirs.</p> <p>De plus, avec l'aménagement et le bassin extérieur, il s'agit d'un équipement unique qui participera à l'attractivité du Cotentin vis-à-vis pour les nouveaux habitants, des touristes, mais également des acteurs économiques. En effet, cet équipement est le point de départ d'un projet plus global d'aménagement du site du Grand Saint-Lin où est prévu le développement d'une zone de 8ha dédiée aux activités de détente et de loisirs (hôtel, salle de sport, activité type bowling...)</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Justification : cf. justification supra</i>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service sport
	Chargé de mission du service :	Mylène DALIBERT
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans deux ambitions de la feuille de route stratégique de la communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>AMBITION 2</b> : « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services » <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ORIENTATION 1</b> : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité</li> <li>3. Structurer l'offre de services à la population</li> <li>4. Définir et mettre en place une politique des équipements communautaires harmonisée</li> </ul> </li> <li>➤ <b>AMBITION 4</b> : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural » <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ORIENTATION 3</b> : Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale</li> <li>5. Offrir un service efficace aux habitants</li> <li>6. Favoriser le lien urbain/rural</li> </ul> </li> </ul>																																																																																																																																				
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Une étude opérationnelle a été engagée dès 2012. Une première phase « étude préalable de faisabilité et de pré-programmation » a permis de confirmer le besoin d'infrastructure de ce type sur le territoire et d'en évaluer les coûts.</p> <p>La seconde phase à consister à définir la programmation en fonction des attentes de la population et du potentiel de fréquentation (choix d'un bassin extérieur, d'un espace spa / hamam...)</p>																																																																																																																																				
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>L'émergence du projet via un partenariat de trois communautés de communes démontre le caractère structurant du projet.</p> <p>Ainsi en ce qui concerne l'apprentissage de la nage, le centre aquatique servira aux scolaires d'une grande partie du Cotentin (val de Saire, Montebourg, Cœur Cotentin...). Sur le volet détente et loisirs, l'unicité de l'équipement lui apporte un rayonnement au-delà de ces territoires et de la communauté d'agglomération du Cotentin et pourra toucher tant les habitants que les touristes. Cette zone de chalandise a été confirmée et caractérisée dans l'étude opérationnelle.</p> <p>Le lieu d'implantation du projet est tout à fait cohérent avec le SCOT qui caractérise Valognes comme un pôle ayant vocation à accueillir ce type d'équipements.</p>																																																																																																																																				
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>A ce jour le choix du mode de gestion n'est pas arrêté. Le cabinet Calia a réalisé une étude comparative des différents modes de gestion. Si le choix de la DSP semblait alors retenir l'adhésion du plus grand nombre, il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte le contexte de la fusion de la communauté d'agglomération et de savoir si cet équipement restera ou non dans le giron communautaire.</p> <p>En ce qui concerne les entre 464 et 533 k€ de déficit de fonctionnement en fonction des scénarios de mode de gestion :</p> <table border="1" data-bbox="475 1473 1347 2000"> <thead> <tr> <th>montant en k€</th> <th>MOP + Affermage</th> <th>CPk+ Affermage</th> <th>Ecart MOP</th> <th>SPL</th> <th>Ecart MOP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intérêts</td> <td>- 258</td> <td>- 256</td> <td>0%</td> <td>- 276</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Capital</td> <td>- 342</td> <td>- 513</td> <td>50%</td> <td>- 338</td> <td>-1%</td> </tr> <tr> <td><b>Frais Financiers</b></td> <td><b>- 600</b></td> <td><b>- 769</b></td> <td><b>28%</b></td> <td><b>- 614</b></td> <td><b>2%</b></td> </tr> <tr> <td>GER (0,29% investissement/an)</td> <td>- 30</td> <td>- 30</td> <td>0%</td> <td>- 30</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Société dédiée (SPV)</td> <td>-</td> <td>- 56</td> <td>0%</td> <td>-</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Entretien-maintenance (0,49% investissement/an)</td> <td>- 49</td> <td>- 49</td> <td>0%</td> <td>- 49</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Marge délégitaire (5% de l'écart recettes - charges)</td> <td>- 10</td> <td>- 10</td> <td>0%</td> <td>-</td> <td>-100%</td> </tr> <tr> <td><b>Charges d'exploitation</b></td> <td><b>- 729</b></td> <td><b>- 729</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>- 808</b></td> <td><b>11%</b></td> </tr> <tr> <td>    <i>Fluides</i></td> <td>239</td> <td>239</td> <td>0%</td> <td>239</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Fournitures</i></td> <td>17</td> <td>17</td> <td>0%</td> <td>17</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Personnel d'encadrement exploitant</i></td> <td>62</td> <td>62</td> <td>0%</td> <td>66</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Personnel d'encadrement SyM</i></td> <td>21</td> <td>21</td> <td>0%</td> <td>-</td> <td>-100%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Personnel d'exploitation</i></td> <td>431</td> <td>431</td> <td>0%</td> <td>466</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Consommables</i></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0%</td> <td>1</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Autres frais</i></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0%</td> <td>7</td> <td>400%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Indemnités</i></td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0%</td> <td>17</td> <td>200%</td> </tr> <tr> <td>    <i>Frais de conseil</i></td> <td>4</td> <td>4</td> <td>0%</td> <td>4</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Recettes (estim. Cap Urbain)</td> <td>353</td> <td>353</td> <td>0%</td> <td>353</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td><b>Bilan d'exploitation</b></td> <td><b>- 464</b></td> <td><b>- 520</b></td> <td><b>12%</b></td> <td><b>- 533</b></td> <td><b>15%</b></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0%</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td><b>Solde final (année 5 d'exploitation)</b></td> <td><b>- 1 066</b></td> <td><b>- 1 363</b></td> <td><b>28%</b></td> <td><b>- 1 148</b></td> <td><b>8%</b></td> </tr> </tbody> </table>	montant en k€	MOP + Affermage	CPk+ Affermage	Ecart MOP	SPL	Ecart MOP	Intérêts	- 258	- 256	0%	- 276	7%	Capital	- 342	- 513	50%	- 338	-1%	<b>Frais Financiers</b>	<b>- 600</b>	<b>- 769</b>	<b>28%</b>	<b>- 614</b>	<b>2%</b>	GER (0,29% investissement/an)	- 30	- 30	0%	- 30	0%	Société dédiée (SPV)	-	- 56	0%	-	0%	Entretien-maintenance (0,49% investissement/an)	- 49	- 49	0%	- 49	0%	Marge délégitaire (5% de l'écart recettes - charges)	- 10	- 10	0%	-	-100%	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 729</b>	<b>- 729</b>	<b>0%</b>	<b>- 808</b>	<b>11%</b>	<i>Fluides</i>	239	239	0%	239	0%	<i>Fournitures</i>	17	17	0%	17	0%	<i>Personnel d'encadrement exploitant</i>	62	62	0%	66	6%	<i>Personnel d'encadrement SyM</i>	21	21	0%	-	-100%	<i>Personnel d'exploitation</i>	431	431	0%	466	8%	<i>Consommables</i>	1	1	0%	1	100%	<i>Autres frais</i>	1	1	0%	7	400%	<i>Indemnités</i>	6	6	0%	17	200%	<i>Frais de conseil</i>	4	4	0%	4	0%	Recettes (estim. Cap Urbain)	353	353	0%	353	0%	<b>Bilan d'exploitation</b>	<b>- 464</b>	<b>- 520</b>	<b>12%</b>	<b>- 533</b>	<b>15%</b>	0	0	0	0%	0	0%	<b>Solde final (année 5 d'exploitation)</b>	<b>- 1 066</b>	<b>- 1 363</b>	<b>28%</b>	<b>- 1 148</b>	<b>8%</b>
montant en k€	MOP + Affermage	CPk+ Affermage	Ecart MOP	SPL	Ecart MOP																																																																																																																																
Intérêts	- 258	- 256	0%	- 276	7%																																																																																																																																
Capital	- 342	- 513	50%	- 338	-1%																																																																																																																																
<b>Frais Financiers</b>	<b>- 600</b>	<b>- 769</b>	<b>28%</b>	<b>- 614</b>	<b>2%</b>																																																																																																																																
GER (0,29% investissement/an)	- 30	- 30	0%	- 30	0%																																																																																																																																
Société dédiée (SPV)	-	- 56	0%	-	0%																																																																																																																																
Entretien-maintenance (0,49% investissement/an)	- 49	- 49	0%	- 49	0%																																																																																																																																
Marge délégitaire (5% de l'écart recettes - charges)	- 10	- 10	0%	-	-100%																																																																																																																																
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 729</b>	<b>- 729</b>	<b>0%</b>	<b>- 808</b>	<b>11%</b>																																																																																																																																
<i>Fluides</i>	239	239	0%	239	0%																																																																																																																																
<i>Fournitures</i>	17	17	0%	17	0%																																																																																																																																
<i>Personnel d'encadrement exploitant</i>	62	62	0%	66	6%																																																																																																																																
<i>Personnel d'encadrement SyM</i>	21	21	0%	-	-100%																																																																																																																																
<i>Personnel d'exploitation</i>	431	431	0%	466	8%																																																																																																																																
<i>Consommables</i>	1	1	0%	1	100%																																																																																																																																
<i>Autres frais</i>	1	1	0%	7	400%																																																																																																																																
<i>Indemnités</i>	6	6	0%	17	200%																																																																																																																																
<i>Frais de conseil</i>	4	4	0%	4	0%																																																																																																																																
Recettes (estim. Cap Urbain)	353	353	0%	353	0%																																																																																																																																
<b>Bilan d'exploitation</b>	<b>- 464</b>	<b>- 520</b>	<b>12%</b>	<b>- 533</b>	<b>15%</b>																																																																																																																																
0	0	0	0%	0	0%																																																																																																																																
<b>Solde final (année 5 d'exploitation)</b>	<b>- 1 066</b>	<b>- 1 363</b>	<b>28%</b>	<b>- 1 148</b>	<b>8%</b>																																																																																																																																

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>Ce futur équipement sera situé à Valognes sur le site du Grand Saint-Lin (en sortie de ville vers Bricquebec).</p> <p>Il prévoit en intérieur un bassin d'apprentissage constitué de 4 lignes d'eau et d'un espace polyvalent, un tobogan de 60ml, une pataugeoire et un espace spa, haman.</p> <p>La particularité du projet tient aux espaces extérieurs avec un bassin de 5 lignes d'eau, un pentagliss et d'éventuels jeux d'eau (en option pour le moment).</p>
	<b>Coût HT APD (juillet 2018)</b>
	travaux bâtiment 10 066 500
	Actualisation coût 805 320
	VRD 400 000
	<b>total travaux 11 271 820</b>
	Maîtrise d'œuvre (13% des travaux) 1 361 645
	Etudes géotechniques 25 000
	Missions SPS, CT, OPC,... 100 000
	Indemnités concours 81 000
	Assistance à Maîtrise d'ouvrage et MO interne 120 145
	<b>Honoraires 1 687 790</b>
	Branchements et transformateur 78 000
	Publicités 20 000
	Assurance dommages ouvrages 0
	Fournitures (exploitation et signalétique) 133 000
	<b>Autres dépenses liées aux travaux 231 000</b>
	Achat terrains (surface supérieure besoin) 0
	Provisions imprévus et révisions de prix 503 325
	<b>Coût Global opération HT 13 693 935</b>
<b>Coût Global opération TTC 16 432 722</b>	
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Les trois communautés de communes puis la CAC sont accompagnés par le cabinet CAP URBAIN depuis 2012 pour la réalisation de l'étude opérationnelle. Ce cabinet intervient aujourd'hui en AMO et jusqu'à l'année de parfait achèvement. D'autres prestataires sont intervenus, notamment le cabinet ETHIS pour l'étude de pré-faisabilité puis pour l'étude de faisabilité pour la chaufferie bois. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'architecte GUERVILLY qui a été recruté par jury de concours.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : en cours de finalisation Date prévisionnelle APD : premier rendu le 18 janvier 2019 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : mi 2020
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Honoraires maîtrise d'œuvre, études, missions, AMO, indemnités concours							
<b>sous-total</b>	<b>1 687 790 €</b>	HT			<b>Etat DETR</b>	4.53 %	620 000 €
Travaux	11 271 280 €				<b>Région</b>		
<b>sous-total</b>	<b>11 271 280 €</b>	HT			<i>Aide régionale à la réalisation d'équipements sportifs à usage des lycéens</i>	18.68 %	2 558 122 €
Autres dépenses liées aux travaux	231 000 €						
<b>sous-total</b>	<b>231 000 €</b>	HT			<b>Département FADT</b>	12.20 %	1 670 188 €
Provision imprévus et révisions	503 325						
<b>sous-total</b>	<b>503 325</b>	HT			<b>Recettes nettes (dont amortissement) Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	64.60 %	8 848 625 €
<b>Total</b>	<b>13 693 935 €</b>				<b>TOTAUX</b>		13 693 935 €

avis/remarques sur le projet :

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition régulièrement et gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens.</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p>Avis favorable (service sports et jeunesse) : une priorité pour Valognes dont la piscine est fermée depuis 2011. Concerne environ 42 000 habitants des ex com com du Bocage Valognais, Bricquebec-en-Cotentin, la région de Montebourg, et le Val de Saire.</p> <p>Demande initiale dans le contrat de territoire de 3<sup>ème</sup> génération.</p>

**Fiche n°4.8**

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DES PIEUX

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>LES PIEUX (50340)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Communauté d'Agglomération Le Cotentin – Pôle de proximité des Pieux</p> <p>Responsable légal : Jean-Louis VALENTIN - Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Laurent LEFILLIATRE</b> Fonction : Chargé d'Opérations bâtiments</p> <p>Adresse : 31, route de Flamanville – 50340 LES PIEUX</p> <p>Tél : 02.33.87.68.00</p> <p>Courriel : <a href="mailto:llefilliatre@cc-lespieux.com">llefilliatre@cc-lespieux.com</a></p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Global : 273 153 076 €</p> <p>Fonctionnement : 190 547 587 €</p> <p>Investissement : 82 605 819 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 882</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : à définir</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les années à venir : 42 (territoire du Cotentin)</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....1</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>La piscine des Pieux accueille tout au long de l'année les écoles du canton pour l'enseignement de la natation scolaire. Elle dispose aussi d'une large palette d'activités aquatiques et de multiples créneaux d'ouverture pour contenter un large public, des très jeunes aux seniors.</p> <p>Toutes ses activités font de cet équipement un élément important de la vie du territoire qui participe au développement et à l'équilibre géographique des services à la population. Par ailleurs, l'attractivité de la piscine sera renforcée par la mise en place d'options qualitatives (espace détente et bien-être).</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Cf supra.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans deux ambitions de la feuille de route stratégique de la communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ AMBITION 2 : « Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services » <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORIENTATION 1 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structurer l'offre de services à la population</li> <li>2. Définir et mettre en place une politique des équipements communautaires harmonisée</li> </ol> </li> </ul> </li> <li>➤ AMBITION 4 : « Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural » <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORIENTATION 3 : Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir un service efficace aux habitants</li> <li>2. Favoriser le lien urbain/rural</li> </ol> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le projet pour la construction d'une piscine a été initié en 1987 ceci afin de répondre à la problématique de la natation scolaire due à l'arrivée d'une population grandissante relatif au projet de construction de la centrale EDF. Début de la construction 1988 pour une livraison et mise en exploitation en 1989.</p> <p>Ce bâtiment d'une superficie d'environ 1200,00m<sup>2</sup>, dit équipement aquatique « Classique » est axé sur un bassin sportif de 25,00ml x 12,50ml doté de cinq couloirs, d'un volume d'eau de 750,00m<sup>3</sup> possédant également une fosse à plongeon d'une profondeur de 3,50ml et de quatre satellites répartis en vestiaires publics (hommes et femmes séparés) et locaux techniques (chaufferie, traitement de l'eau et traitement de l'air). Le bâtiment présente un solarium extérieur non exploité car non conforme (pas de pédiluve).</p> <p>Une extension a été réalisée en 1999 apportant une mise aux normes et un confort pour l'accueil du personnel par la réalisation de vestiaires/douches, de sanitaires, d'un local infirmerie, d'un bureau et d'un atelier, qui au vu de l'évolution constante des usagers scolaires, associatifs et public, a nécessité une évolution du personnel ces dernières années en nombre important nécessitant de revoir la structure de ces locaux devenus trop petits.</p> <p>Cet équipement très sollicité, nécessite deux arrêts d'exploitation annuelle pour effectuer l'entretien et deux vidanges. Hormis la réalisation d'une extension en 1999 (voir ci-dessus), d'autres rénovations ont été entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2001 : Remplacement des filtres à sable,</li> <li>- 2004 : Remplacement de l'éclairage subaquatique du bassin,</li> <li>- 2005 : Réfection des carrelages des plages,</li> <li>- 2011 : Remplacement du groupe de déshumidification et réalisation d'un SAS pour l'entrée principale,</li> <li>- 2014 : Remplacement des chaudières et remplacement des réseaux CTA et échangeurs,</li> <li>- 2015 : Remplacement partiel du réseau de soufflage en vide-sanitaires et remplacement de la volute de la CTA.</li> </ul> <p>Bien que satisfaisant en matière d'exploitation technique, peu de jours de fermeture dus à des incidents techniques hormis les fermetures pour entretien et vidanges, au vu de l'ancienneté physique de l'équipement et du fait que celui-ci ne répond plus aux attentes des usagers, le pôle de proximité des Pieux de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à acter de conduire un programme de restructuration de cet équipement.</p> <p>Cette restructuration s'appuie sur un programme détaillé élaboré par les services techniques de la collectivité sur les bases d'une amélioration du fonctionnement général de l'équipement par la rénovation et/ou extensions des unités fonctionnelles existantes dont les objectifs du programme doit répondre aux cinq préoccupations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Conserver le bâtiment de la piscine dans sa totalité,</li> <li>2) Etendre celui-ci par la construction d'une surface nouvelle en option pour la réalisation d'un espace détente intégrant sauna, hammam et jacuzzi,</li> </ol>

	<p>3) Concevoir un équipement fonctionnel en veillant à la bonne organisation entre les différentes fonctionnalités de la piscine que sont la pratique du sport (clubs), scolaire (apprentissage) et le loisir (publics).</p> <p>4) Répondre aux exigences concernant la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité applicables aux établissements recevant du public,</p> <p>5) Répondre aux exigences thermiques qui permettra d'apporter des éléments pertinents afin d'optimiser l'efficacité énergétiques de l'équipement comme les données climatiques, contraintes du bâti actuel et consignes d'utilisation afin d'atteindre un objectif de limitation des consommations, des coûts de fonctionnement par une combinaison des énergies en fonction des usages par un bon dimensionnement des installations existantes et des améliorations pouvant être apportées ainsi que d'une gestion adaptée en terme de performance.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p><u>Publics bénéficiaires</u> : Scolaires, publics, clubs associatifs.</p> <p><u>Valeur ajoutée pour le territoire</u> : Nouvel attractivité par la réalisation d'un espace détente permettant un élargissement de la clientèle sur le territoire</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Accueil existant soit :</p> <p>4 personnes à l'accueil 7 maîtres nageurs 1,05 technicien 1 responsable de service</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Divers travaux de réhabilitation du bâtiment existant sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures et des verrières en toiture,</li> <li>- Refonte totale de l'électricité,</li> <li>- Isolation thermique et acoustique de la zone bassin,</li> <li>- Renforcement de charpente,</li> <li>- Réfection partielle de la couverture et de l'étanchéité en toiture terrasse,</li> <li>- Remplacement du réseau d'extraction existant en zone bassin,</li> <li>- Réflexion en matière d'accessibilité à mobilité réduite,</li> <li>- Rénovation du bassin sportif existant (solution inox envisagée des parois verticale et revêtement PV spécifique avec matelas doux en fond de bassin).</li> </ul> <p>Travaux d'extensions (comprenant les travaux de réhabilitation décrits ci-dessus et une constante relative à l'amélioration générale du fonctionnement de l'équipement et de ses unités fonctionnelles sous deux hypothèses) :</p> <p>Hypothèse 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement et agrandissement par une extension des locaux administratifs existants, accueils, vestiaires/douches, salle de repos du personnel, locaux de service administratifs (bureau, salle de réunion), infirmerie, espace d'accompagnement, rangements et locaux techniques (local produit dangereux – Bâtiment indépendant de l'existant)</li> </ul> <p>Hypothèse 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement par la réutilisation des vestiaires hommes existants et la réalisation d'une extension pour vestiaires/douches publics, associations et scolaires accès mixtes pieds secs/pieds humides vers le solarium extérieur.</li> <li>- Réaménagement par la réutilisation des locaux administratifs existants et la récupération de la surface du vestiaire femmes existant pour l'agrandissement et l'amélioration fonctionnelle des locaux administratifs.</li> </ul> <p>Option : (compris avec les deux hypothèses)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'attractivité de l'équipement par la création d'un espace détente et d'un « Espace bien-être », composé d'un hammam, d'un sauna et d'un jacuzzi avec lieu de repos.</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Maîtrise d'œuvre</u> : consultation non lancée (prévue en juin 2017)</li> <li>- <u>Etude d'optimisation thermique</u> : Société CAP TERRE (mandataire) associé au BET BETOM Ingénierie – 11, allée du bâtiment – CS 34237 – 35042 RENNES CEDEX</li> <li>- <u>Etude géotechnique</u> : GEOTEC CAEN – 9, rue Jacques Daguerre – 14120 MONDEVILLE</li> <li>- <u>Mission en matière de sécurité et de protection de la santé</u> : DEKRA Industrial – Agence Basse Normandie/Sarthe/Mayenne – 4 ? RUE Alfred Kastler – UNICITE BAT D – 14000 CAEN</li> <li>- <u>Mission de contrôle technique</u> : SOCOTEC – Agence construction Cherbourg – Centre d'Affaires Atlantique – 27, rue Dom Pedro – CS 50338 – 50130 CHERBOURG EN COTENTIN</li> <li>- <u>Mission de recherche amiante et plomb avant travaux</u> : ACE EXPERTISES – 51, route d'Espagne – 31100 TOULOUSE</li> <li>- <u>Mission OPC</u> : non attribué = lancement de la consultation à prévoir</li> <li>- <u>Mission SSI</u> : non attribué = lancement de la consultation à prévoir</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHancier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Programme détaillé (par la collectivité) : réalisé</li><li>- Etude d'optimisation thermique selon quatre phases bien précises, dont la phase 1 (diagnostic des existants) et la phase 2 (préconisations thermiques et énergétiques) ont été réalisées par la société CAP TERRE/BETOM Ingénierie,</li><li>- Consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (choix de 3 candidats) : novembre 2017,</li><li>- Invitation à soumissionner aux 3 candidats : février 2018</li><li>- Analyse et négociations : février/mars 2018</li><li>- Notification du marché de MOE : mai 2018</li><li>- Etudes de conceptions : de juin 2018 à avril 2019</li><li>- Consultation des entreprises : de mai 2019 à juillet 2019 (3 mois, compris analyse des offres et notification des marchés),</li><li>- Travaux : de septembre 2019 à novembre 2020 (dont 2 mois de préparation)</li><li>- Réception : novembre 2020</li></ul>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en € HT
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	215 000,00 €	HT			Europe LEADER	2,50%	50 000,00 €
Etude d'optimisation thermique	15 600,00 €	HT			Etat DETR	2 %	40 000 ,00 €
Etudes géotechniques	2 340,00 €	HT			Région FRADT	20 %	397 661 €
<b>sous-total</b>	<b>232 940,00 €</b>	<b>HT</b>			Département FDAT	20 %	397 661 €
Travaux	1 670 000,00 €	HT			Fonds de concours		
<b>sous-total</b>	<b>1 670 000,00 €</b>	<b>HT</b>			Autres financeurs (ADEME 70% de l'étude d'optimisation thermique))	0,55%	10 920,00 €
Acquisitions foncières					Autofinancement du Maître d'ouvrage	54.95%	1 092 063 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
Mobilier, petit équipement	50 000,00 €	HT					
<b>sous-total</b>							
Autres							
Mission de contrôle technique	7 155,00 €	HT					
Mission SPS	8 350,00 €	HT					
Coordination SSI	13 360,00 €	HT					
Repérage amiante, plomb	4 500,00 €	HT					
Frais de dossier	2 000,00 €	HT					
<b>sous-total</b>	<b>35 365,00 €</b>	<b>HT</b>					
<b>TOTAUX</b>	<b>1 988 305,00 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>1 988 305 €</b>

## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 397 661 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	Avis favorable (service sport et jeunesse) : indispensable au regard de l'ancienneté de l'équipement (1989) malgré des rénovations régulières, des attentes des usagers (hammam, sauna), des clubs, des scolaires, et des mises aux normes réglementaires.

Fiche n°4.9

RENOVATION DU STADE DES FOURCHES

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ville de Cherbourg-en-Cotentin Commune déléguée Cherbourg-Octeville Siret : 200056844 00018</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVÉ</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Laurence Dubosq</b> Fonction : directrice des sports</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon – BP 808 50100 CHERBOURG OCTEVILLE</p> <p>Tél : 02.33.87.87.07 Courriel : laurence.dubosq@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....43</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Rationaliser le patrimoine sportif de la collectivité            Améliorer les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt régional            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycéens</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Rationaliser le patrimoine sportif de la collectivité            Améliorer les équipements sportifs et de loisirs de proximité            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des collégiens</p>		

## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	Service des Sports
	Chargé de mission du service :	Mylène Dalibert

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>L'offre tennistique de Cherbourg-Octeville a longtemps été centrée sur le Tennis Club du Blanc Ruisseau (TCBR). Suite au double constat d'une réhabilitation trop complexe et trop onéreuse de cet équipement et de la baisse de fréquentation des adhérents du club, la commune de Cherbourg Octeville, en collaboration avec le club de l'ASCBR, a décidé au début des années 2010, de l'abandon, à terme, du site du Blanc Ruisseau et le réinvestissement du site de la Polle avec un triple objectif : redynamiser le club de tennis, restructurer de façon cohérente l'offre d'équipement tennistique locale, développer la lisibilité et la visibilité du site de la Polle.</p> <p>Pour mener à bien ces objectifs, une étude de programmation et de faisabilité a été réalisée en 2013 par le cabinet City Links Conseil. Cette étude, après définition des besoins du club, analyse et diagnostic de l'existant, a proposé un projet global sur l'offre tennistique avec différents scénarii d'aménagement du site (à noter que toutes les propositions impliquaient l'obligation d'utiliser le terrain de football et donc de le reconstruire sur un autre site, plus précisément sur le site des Fourches ; ceci libérant une surface disponible pour une opération foncière qui participerait au budget global). Entre les surfaces libérées au stade de la Polle pour réserve foncière de 4 900 m<sup>2</sup> et l'emprise de 13 000 m<sup>2</sup> du Blanc Ruisseau qui sera cédée, ce sont près de 18 000 m<sup>2</sup> qui seront mis sur le marché en vue de réaliser des aménagements fonciers.</p> <p>Les phases de réalisation du projet de reconversion du site de la Polle sont intimement liées à celui de la rénovation du stade des Fourches. Afin de limiter au maximum l'impact sur les pratiques, il a été décidé de les traiter de manière globale en phasant la mise en œuvre.</p> <p>C'est un triple choix qui est intervenu : celui d'une offre satisfaisante en équipements sportifs, d'une rationalisation du patrimoine adossée à une opération foncière (cession partielle des emprises de la Polle et totale du Blanc ruisseau) enfin concourant au renouvellement urbain. En effet, le quartier des Fourches, Charcot Spanel depuis l'adoption de la loi Lamy relative à la politique de la ville, relève de la géographie prioritaire "nouveaux critères". Il figure également parmi les six sites de Basse – Normandie retenus au titre du volet régional du PNRU2.</p> <p>Dans la phase opérationnelle la ville entend poursuivre le dialogue avec l'ASCBR et les habitants du quartier.</p> <p>La concertation a été engagée aussi avec le conseil de quartier et s'est élargie avec le Conseil Citoyen, issu de la loi précitée du 21 février 2014.</p> <p>Alors que la ville a lancé une étude de programmation urbaine sur le quartier, la loi de 2014 entend faire des conseils citoyens des co-auteurs des projets d'intervention sur le quartier.</p> <p>Une présentation du projet la Polle / Les Fourches a eu lieu en conseil citoyen le 4/07/17.</p> <p>Au-delà de la programmation sportive, la réalisation de nouveaux équipements s'avérera structurante sur le quartier prioritaire cible des Fourches et sur le quartier "vécu" de la Polle. Cette problématique qui au stade du concours avait été sous-estimée a dû être réajustée afin de prendre en compte les objectifs de la politique nationale de renouvellement urbain, le quartier des Fourches / Charcot Spanel y étant intégré. Ceci a impacté certains éléments identifiés dans le programme du concours mais qui ont dû être approfondis.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'analyse préalable a fait apparaître le besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler et requalifier l'offre des équipements municipaux dans ce quartier d'habitat social enclavé et peu doté de services et d'équipements structurants.</li> <li>- Restructurer de façon cohérente l'offre d'équipement tennistique locale</li> <li>- Développer la lisibilité et la visibilité du nouveau site tennistique de la Polle,</li> <li>- Optimiser le patrimoine sportif en répondant au besoin terrain de football et aux attentes de développement durable et gestion des fluides</li> </ul> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terme de politique sportive : , une amélioration de la qualité de l'offre et des conditions de pratique pour le tennis à la Polle et du football aux Fourches</li> <li>- en terme de politique patrimoniale : réduction conséquente de la surface du patrimoine sportif, mise aux normes et accessibilité des sites.</li> <li>- en terme d'urbanisme : l'opération va permettre la libération d'une emprise foncière conséquente sur le site du Blanc Ruisseau et sur une partie du terrain de football du site de la Polle qui sera ouverte à l'urbanisation.</li> </ul>

<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>L'entretien et le fonctionnement de l'équipement est assuré par les services de la Direction des Sports de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Les services en charge de l'ensemble de ces missions à la direction des sports sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le service des stades : 11 agents,</li><li>- le service entretien : 23 agents</li><li>- le service technique : 8 agents</li></ul> <p>Les agents disposent de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution tels que les machines d'entretien ou les matériels techniques.</p> <p>L'entretien des courts (terre battue et terre battue synthétique) sera assuré conjointement par les services municipaux et le club.</p> <p>Les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 (hors masse salariale, fluides et grosses maintenances) s'établissaient de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- stades : 71 700 €</li><li>- gymnases : 12 400 €</li><li>- entretien/régie : 15 020 €</li></ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>RENOVATION DU STADE DES FOURCHES Football synthétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au site existant conservé + 2 accès créés : un par un escalier au carrefour rue Félix Faure / Fourches et une autre par une rampe le long des potagers rue Félix Faure. Ces entrées font suite aux échanges avec le Conseil de Quartier dans le cadre des réflexions menées au titre du NPNRU2 pour déplacer le stationnement et relier les grands axes à proximité du stade.</li> <li>• Clôture périphérique de 300 ml neuve. Les abords du stade ne seront pas remaniés. Le quartier souhaite conserver des espaces libres pour se rassembler (apéro concert, pétanque...)</li> <li>• Réalisation d'un terrain synthétique 100 x 60, dont plateforme, drainage, filets pare ballons, main courante, abris de touche, buts et arrosage automatique. Remaniement de l'éclairage en cours de validation.</li> <li>• Rénovation de la maison du stade en vestiaires, locaux de rangement et associatifs. 4 vestiaires douches, un vestiaire arbitres, des sanitaires dont 1 extérieur, 4 rangements, 1 local ménage au RDC et à l'étage 2 bureaux associatifs, 1 espace commun, une chaufferie et 1 sanitaire.</li> <li>• Une terrasse panoramique avec un escalier qui donne directement sur le terrain.</li> </ul>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Le projet de rénovation a été travaillé en mode projet en associant la direction des sports, le pôle technique et l'ensemble des usagers (associations de quartier et sportives, scolaires...).</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les besoins, attentes et contraintes.</p> <p>Le projet a fait l'objet de présentation en réunion publique en lien avec le NPNRU2.</p> <p>Voir organigramme décisionnel en pièce jointe</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHEANCIER</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APD : septembre 2017</li> <li>- PC : juillet 2017</li> <li>- PRO : janvier 2018</li> <li>- DCE : février 2018</li> <li>- Consultation : fin février 2018</li> <li>- Retour : fin mars 2018</li> <li>- Analyse : mi-avril 2018</li> <li>- Notification : mi-mai 2018</li> <li>- Début travaux: janvier 2019</li> <li>- Livraison Fourches: juin 2019</li> </ul>
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018-2020

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Etudes, concours, diagnostics	210 705	HT			<b>Etat</b>		
<b>sous-total</b>	<b>201 705</b>	<b>HT</b>					
<b>Travaux</b>					<b>Région (Aide régionale à la réalisation d'équipements sportifs à usage des Lycéens)</b>	20%	345 696€
Travaux	1 517 777	HT					
<b>sous-total</b>	<b>1 517 777</b>	<b>HT</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					<b>Département</b>	18.43%	318 608€
<b>sous-total</b>							
<b>Mobilier, petit équipement</b>					<b>Fonds de concours</b>		
					<b>Autres financeurs</b>		
<b>sous-total</b>							
<b>Autres</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	61.57%	1 064 178 €
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 728 482</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>1 728 482 €</b>

## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition régulièrement et gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service et jeunesse)</b></p> <p>Réunion des 2 sites tennistiques du vieil Octeville La Polle et le Blanc Ruisseau à réhabiliter. Le projet du Blanc Ruisseau, beaucoup trop coûteux, a été abandonné. La restructuration est cohérente pour une offre de qualité. Non éligibles, dépenses de bureaux, club house...</p> <p>La reconversion du site de la Polle implique un déplacement du terrain de football au stade des Fourches et donc la rénovation de ce dernier, prioritaire dans la politique de la Ville, et retenu parmi les six sites de B.N. au titre du volet régional du PNRU2.</p> <p>Voir ACO.</p>

**Fiche n°4.10**

RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE EN SITE TENNISISTIQUE UNIQUE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ville de Cherbourg-en-Cotentin Commune déléguée Cherbourg-Octeville Siret : 200056844 00018</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVÉ</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Laurence Dubosq</b> Fonction : directrice des sports</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon – BP 808 50100 CHERBOURG OCTEVILLE</p> <p>Tél : 02.33.87.87.07 Courriel : laurence.dubosq@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....43</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Rationaliser le patrimoine sportif de la collectivité            Offrir un équipement tennistique en terre-battue unique dans le Nord Cotentin            Améliorer les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt régional            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycéens</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Rationaliser le patrimoine sportif de la collectivité            Offrir un équipement tennistique en terre-battue unique dans le Nord Cotentin            Améliorer les équipements sportifs et de loisirs de proximité            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des collégiens</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	Service des Sports
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Mylène Dalibert



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>L'offre tennistique de Cherbourg-Octeville a longtemps été centrée sur le Tennis Club du Blanc Ruisseau (TCBR). Suite au double constat d'une réhabilitation trop complexe et trop onéreuse de cet équipement et de la baisse de fréquentation des adhérents du club, la commune de Cherbourg Octeville, en collaboration avec le club de l'ASCBR, a décidé au début des années 2010, de l'abandon, à terme, du site du Blanc Ruisseau et le réinvestissement du site de la Polle avec un triple objectif : redynamiser le club de tennis, restructurer de façon cohérente l'offre d'équipement tennistique locale, développer la lisibilité et la visibilité du site de la Polle.</p> <p>Pour mener à bien ces objectifs, une étude de programmation et de faisabilité a été réalisée en 2013 par le cabinet City Links Conseil. Cette étude, après définition des besoins du club, analyse et diagnostic de l'existant, a proposé un projet global sur l'offre tennistique avec différents scénarii d'aménagement du site (à noter que toutes les propositions impliquaient l'obligation d'utiliser le terrain de football et donc de le reconstruire sur un autre site, plus précisément sur le site des Fourches ; ceci libérant une surface disponible pour une opération foncière qui participerait au budget global). Entre les surfaces libérées au stade de la Polle pour réserve foncière de 4 900 m<sup>2</sup> et l'emprise de 13 000 m<sup>2</sup> du Blanc Ruisseau qui sera cédée, ce sont près de 18 000 m<sup>2</sup> qui seront mis sur le marché en vue de réaliser des aménagements fonciers.</p> <p>Les phases de réalisation du projet de reconversion du site de la Polle sont intimement liées à celui de la rénovation du stade des Fourches. Afin de limiter au maximum l'impact sur les pratiques, il a été décidé de les traiter de manière globale en phasant la mise en œuvre.</p> <p>C'est un triple choix qui est intervenu : celui d'une offre satisfaisante en équipements sportifs, d'une rationalisation du patrimoine adossée à une opération foncière (cession partielle des emprises de la Polle et totale du Blanc ruisseau) enfin concourant au renouvellement urbain. En effet, le quartier des Fourches, Charcot Spanel depuis l'adoption de la loi Lamy relative à la politique de la ville, relève de la géographie prioritaire "nouveaux critères". Il figure également parmi les six sites de Basse – Normandie retenus au titre du volet régional du PNRU2.</p> <p>Dans la phase opérationnelle la ville entend poursuivre le dialogue avec l'ASCBR et les habitants du quartier.</p> <p>La concertation a été engagée aussi avec le conseil de quartier et s'est élargie avec le Conseil Citoyen, issu de la loi précitée du 21 février 2014.</p> <p>Alors que la ville a lancé une étude de programmation urbaine sur le quartier, la loi de 2014 entend faire des conseils citoyens des co-auteurs des projets d'intervention sur le quartier.</p> <p>Une présentation du projet la Polle / Les Fourches a eu lieu en conseil citoyen le 4/07/17.</p> <p>Au-delà de la programmation sportive, la réalisation de nouveaux équipements s'avérera structurante sur le quartier prioritaire cible des Fourches et sur le quartier "vécu" de la Polle. Cette problématique qui au stade du concours avait été sous-estimée a dû être réajustée afin de prendre en compte les objectifs de la politique nationale de renouvellement urbain, le quartier des Fourches / Charcot Spanel y étant intégré. Ceci a impacté certains éléments identifiés dans le programme du concours mais qui ont dû être approfondis.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'analyse préalable a fait apparaître le besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler et requalifier l'offre des équipements municipaux dans ce quartier d'habitat social enclavé et peu doté de services et d'équipements structurants.</li> <li>- Restructurer de façon cohérente l'offre d'équipement tennistique locale</li> <li>- Développer la lisibilité et la visibilité du nouveau site tennistique de la Polle,</li> <li>- Optimiser le patrimoine sportif en répondant au besoin terrain de football et aux attentes de développement durable et gestion des fluides</li> </ul> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terme de politique sportive : , une amélioration de la qualité de l'offre et des conditions de pratique pour le tennis à la Polle et du football aux Fourches</li> <li>- en terme de politique patrimoniale : réduction conséquente de la surface du patrimoine sportif, mise aux normes et accessibilité des sites.</li> <li>- en terme d'urbanisme : l'opération va permettre la libération d'une emprise foncière conséquente sur le site du Blanc Ruisseau et sur une partie du terrain de football du site de la Polle qui sera ouverte à l'urbanisation.</li> </ul>

<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	<p>Il s'agit du seul équipement tennistique doté de terre-battue. Cette spécificité peut lui ouvrir droit à une labellisation Roland Garros, gage d'une reconnaissance à l'échelle nationale de qualité.</p>
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>L'entretien et le fonctionnement de l'équipement est assuré par les services de la Direction des Sports de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Les services en charge de l'ensemble de ces missions à la direction des sports sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le service des stades : 11 agents,</li><li>- le service entretien : 23 agents</li><li>- le service technique : 8 agents</li></ul> <p>Les agents disposent de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution tels que les machines d'entretien ou les matériels techniques. L'entretien des courts (terre battue et terre battue synthétique) sera assuré conjointement par les services municipaux et le club.</p> <p>Les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 (hors masse salariale, fluides et grosses maintenances) s'établissaient de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- stades : 71 700 €</li><li>- gymnases : 12 400 €</li><li>- entretien/régie : 15 020 €</li></ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>RENOVATION DU SITE DE LA POLLE</p> <p><u>Tennis terre battue et synthétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement des abords permettant l'accès à des bus et le stationnement des visiteurs. Le site restera accessible aux véhicules de service mais pas à d'autres véhicules. Cheminement accessible PMR de la rue vers les courts.</li> <li>• Création d'un club house qui aura une vue sur l'ensemble du site ; qui comprend un accueil, des bureaux, des vestiaires, et des sanitaires, le tout ouvert sur les 3 courts avec une passerelle publique en hauteur.</li> <li>• Réalisation de trois terrains en terre battue groupés, sans cloisons. 2 terrains sont réhabilités et un est construit en neuf. Ces locaux ne sont pas chauffés, ils seront éclairés en LED et sur programmation.</li> <li>• Création d'espaces de rangement et de stockage (de la terre notamment)</li> <li>• Démolition du vestiaire de football pour gagner la surface nécessaire.</li> <li>• Création d'un terrain extérieur en terre battue synthétique dans la continuité des 3 terrains couverts.</li> <li>• Les 2 courts couverts sont conservés et rafraîchis. La surface de jeu Greenset du court en partie basse est rénovée.</li> <li>• Les trois courts extérieurs sont rénovés ; grillages, surface en terre battue synthétique, badge...</li> <li>• Conservation d'une parcelle foncière sur le terrain de football avec un objectif de vente et d'aménagement</li> <li>• Cession du site du blanc ruisseau.</li> </ul> <p>Ces travaux nécessitent de délocaliser le terrain de foot de la Polle avant les travaux pour pérenniser cette activité au cœur du quartier des Fourches.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet de rénovation a été travaillé en mode projet en associant la direction des sports, le pôle technique et l'ensemble des usagers (associations de quartier et sportives, scolaires...).</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les besoins, attentes et contraintes.</p> <p>Le projet a fait l'objet de présentation en réunion publique en lien avec le NPNRU2.</p> <p>Voir organigramme décisionnel en pièce jointe</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APD : septembre 2017</li> <li>- PC : juillet 2017</li> <li>- PRO : janvier 2018</li> <li>- DCE : février 2018</li> <li>- Consultation : fin février 2018</li> <li>- Retour : fin mars 2018</li> <li>- Analyse : mi-avril 2018</li> <li>- Notification : mi-mai 2018</li> <li>- Début travaux: avril 2019</li> <li>- Livraison de la Polle : mai 2020</li> </ul>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018-2020

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Etudes, concours, diagnostics	315 025	HT			<b>Etat</b>		
<b>sous-total</b>	<b>315 025</b>	<b>HT</b>					
<b>Travaux</b>						20 %	516 849€
Travaux	2 269 224	HT			<b>Région FRADT</b>		
<b>sous-total</b>	<b>2 269 224</b>	<b>HT</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					<b>Département</b>	18.49%	477 911 €
<b>sous-total</b>							
<b>Mobilier, petit équipement</b>					<b>Fonds de concours</b>		
<b>sous-total</b>					<b>Autres financeurs</b>		
<b>Autres</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	61.51%	1 589 489 €
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 584 249</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		2 584 249 €

## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 516 849 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service et jeunesse)</b></p> <p>Réunion des 2 sites tennistiques du vieil Octeville La Polle et le Blanc Ruisseau à réhabiliter. Le projet du Blanc Ruisseau, beaucoup trop coûteux, a été abandonné. La reconstruction est cohérente pour une offre de qualité. Non éligibles, dépenses de bureaux, club house...</p> <p>La reconversion du site de la Polle implique un déplacement du terrain de football au stade des Fourches et donc la rénovation de ce dernier, prioritaire dans la politique de la Ville, et retenu parmi les six sites de B.N. au titre du volet régional du PNRU2.</p> <p>Voir ACO.</p>

**Fiche n°4.11**

RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME ET ARROSAGE INTEGRE DU TERRAIN DE FOOTBALL  
STADE POSTAIRE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ville de Cherbourg-en-Cotentin Commune déléguée Cherbourg-Octeville Siret : 200056844 00018</p>
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVÉ</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Laurence Dubosq</b> Fonction : directrice des sports</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon – BP 808 50100 CHERBOURG OCTEVILLE</p> <p>Tél : 02.33.87.87.07 Courriel : laurence.dubosq@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis : %.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Mission : favoriser la pratique et améliorer la performance</p> <p>Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycéens</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Equipements sportifs spécifiques de proximité</p> <p>Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des collégiens</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le complexe Maurice Postaire se situe rue Pierre de Coubertin, Cherbourg-Octeville, Cherbourg en Cotentin. Outre les 2 gymnases, il est composé d'une piste d'athlétisme en tartan, d'aires de lancers, d'une piste couverte, de courts de tennis extérieurs, d'un terrain de football en herbe niveau 3, d'une tribune 1000 places.</p> <p>De par sa situation en Centre-Ville et sa spécificité, la piste d'athlétisme accueille tous les scolaires du centre-ville et des quartiers périphériques (Quartiers Prioritaires Politique de la Ville Fourches / Charcot Spanel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collèges : St Paul, St Joseph, Bucaille, Cachin, Charcot, St Joseph,</li> <li>- Lycées : Grignard, Millet, Cachin, Thomas Hélye</li> <li>- Les associations sportives des établissements secondaires ci-dessus (UNSS / UGSEL)</li> <li>- Ecole Saint Paul</li> <li>- Les TAP des écoles de La Polle et Dujardin.</li> </ul> <p>Elle est utilisée par les scolaires de 8h à 17h du lundi au vendredi, par l'ASC athlétisme de 17h à 22h et Cherbourg Triathlon, Running Cherbourg, Cherbourg Marathon. Elle accueille les entraînements et compétitions clubs tous les weekends.</p> <p>Le stade de foot est utilisé par l'ASC Football dans le cadre du championnat.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>La piste en tartan du stade Maurice Postaire date de 1984 est très vétuste. Elle n'offre plus les conditions de sécurité et de qualité de pratique aux usagers et ne permet pas de répondre aux normes fédérales. Elle nécessite d'être rénovée dans son ensemble.</p> <p>Parallèlement, afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Ville de Cherbourg Octeville a engagé depuis plusieurs années la mise en place d'arrosages intégrés sur ses terrains de football en herbe. Le stade Postaire entre dans cette programmation.</p> <p>Considérant la technicité de la rénovation, il a été décidé de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>L'ancienne piste n'offrirait plus les conditions optimales de pratique des usagers scolaires et d'organisation de compétitions sportives.</p> <p>Désormais la nouvelle piste, dont le classement sera de niveau national permettra l'accueil de compétitions d'athlétisme d'envergure. Celle-ci sera également équipée d'une aire de lancer de marteau dont elle ne disposait pas jusqu'à présent.</p> <p>L'ensemble de ces équipements viendra renforcer l'offre locale à l'échelle du Nord Cotentin. Le stade Postaire est également le seul stade du Nord Cotentin qui dispose d'une piste d'athlétisme couverte (classement régional).</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'entretien et le fonctionnement de l'équipement est assuré par les services de la Direction des Sports de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Les services en charge de l'ensemble de ces missions à la direction des sports sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le service des stades : 11 agents,</li> <li>- le service entretien : 23 agents</li> <li>- le service technique : 8 agents</li> </ul> <p>Les agents disposent de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution tels que les machines d'entretien, les matériels espaces verts et les outils techniques.</p> <p>Les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 (hors masse salariales, fluides et grosses maintenances) s'établissaient de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stades : 71 700 €</li> <li>- gymnases : 12 400 €</li> <li>- entretien/régie : 15 020 €</li> </ul>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>1. La piste Les prestations comprendront : La dépose du tartan et des couches d'amortissements et du support bitumineux. La dépose de tous les équipements, du trottoir périphérique et du drainage. La reprise des couches support et du revêtement multicouches finition rouge. Y compris les tracés guidés par un géomètre et le contrôle par un laboratoire spécialisé avant réception.</p> <p>2. Les demi-lunes La rénovation des équipements actuels plus : 1 bac à sable de 4 m en bout de piste. Le lancer de javelots doit faire 87 m. Une vérification de la mise en œuvre de caniveau autour des ½ lunes en PVC ou en plot.</p> <p>3. L'arrosage intégré Dans un local existant, installer une alimentation électrique dédiée, une alimentation EP dédiée, un coffret électrique, un module de programmation automatisé (pluviométrie, déclenchement nocturne automatique, débit contrôlé...), des pompes, ballon tampon... et tout l'équipement nécessaire à dimensionner. Tranchées et fourreaux jusqu'aux points d'arrosage en passant sous la piste notamment. Têtes d'arrosage en périphérie du terrain ou répartie sur le terrain suivant la compatibilité des systèmes avec la piste et le coût. Débouchage du drainage sous le terrain de foot.</p> <p>4. Les abords Suivant les projets et l'ampleur du chantier, un travail de rénovation des abords directs et/ou à proximité autour de la piste sera nécessaire. Le traitement des accès à la piste. Le déplacement de certains ouvrages de voirie ou de mobilier.</p> <p>5. EN OPTION La ligne droite La course en ligne droite pourrait être sur 6 couloirs côté OUEST, au pied de la tribune principale. A ETUDIER car cela implique des aménagements des abords côté gymnase (dépose et repose de la clôture, reprise des sols et des trottoirs). Attention au massif de l'éclairage public et à la sortie de secours du gymnase, la création d'une vigie chrono dans l'angle SUD-OUEST.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet de rénovation a été travaillé en mode projet en associant le service des sports, le pôle technique et l'ensemble des usagers (associations, scolaires...).</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les besoins, attentes et contraintes de chacun.</p> <p>Considérant la technicité, il a été décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage : Sport Initiatives</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>APS juillet 2017 Autorisations de commencement de travaux accordées le 27/07/17 par la Région, le 31/07/17 par le Département, le 18/09/17 par la Préfecture</p> <p>APD août 2017 PRO septembre 2017</p> <p>consultation en MAPA février 2018 notification des entreprises avril 2018 travaux du 10 mai au 31 août 2018 Livraison en novembre 2018</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2017-2018

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Etude de programmation interne	0						
Maîtrise d'œuvre + EXE+ OPC	25 000	HT			<b>Etat</b>		
SPS	4167	HT			<i>DETR</i>	4,5 %	35 000€
Laboratoire spécialisé de contrôle	6667	HT			<i>Réserve parlementaire</i>	14,4 %	112 850 €
<b>sous-total</b>	<b>35834</b>	<b>HT</b>					
<b>Travaux</b>					<b>Région (Direction Jeunesse et Sport)</b>	20 %	156 000 €
Travaux	720 000	HT					
Aléas	16667	HT					
Comptage arrosage	7500	HT					
<b>sous-total</b>	<b>744167</b>	<b>HT</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					<b>Département</b>	20 %	156 000 €
<b>sous-total</b>							
<b>Mobilier, petit équipement</b>					<b>Fonds de concours</b>		€
<b>sous-total</b>					<b>Autres financeurs</b>		
<b>Autres (détailler)</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	41 %	320 150 €
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes</b>	..... %	..... €
<b>TOTAUX</b>	<b>780000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>780 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>L'intervention régionale au titre des crédits de la Direction Jeunesse et Sport est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 156 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).</p> <p>Subvention régionale engagée au cours de la commission permanente du 23/11/2017 pour un montant de 156 000€ en crédits sectoriels.</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition régulièrement et gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service sport et jeunesse)</b></p> <p>L'actuelle piste en tartan date de 1984. Elle est très abimée et très dangereuse en cas de pluie. Nous avons d'ailleurs donné une autorisation de commencer les travaux le 31/07/2017.</p>

PISTE D'ATHLETISME DE QUERQUEVILLE (STADE FERNAGU)  
TRAVAUX DE REFECTION

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : Réfection de la couche de surface de la piste d'athlétisme et traçage.  <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Cherbourg-en-Cotentin – 200 056 844 00018</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoit Arrivé</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Daniel GAUTRAUD</b>                      Fonction : DGA - Pôle Cadre de vie</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon BP 808 Cherbourg-Octeville 50108 Cherbourg-en-Cotentin cedex</p> <p>Tél : 02 33 08 26 00</p> <p>Courriel : courrierCeC@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
La piste d'athlétisme du stade Fernagu, remarquable avec ses 8 couloirs et ces surfaces annexes, a été identifiée par le référent régional du comité olympique comme pouvant être utilisée dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques 2024.		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>		
Conserver l'unique outil sur l'Ouest du territoire de Cherbourg-en-Cotentin, largement utilisé par les associations sportives, les écoles, le collège et le centre de loisirs, en assurant son entretien.		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements, le territoire identifie les opérations importantes d'entretien et programme l'investissement nécessaire. En matière d'occupation, les 3 pistes de Cherbourg-en-Cotentin, Querqueville, Cherbourg-Octeville et Tourlaville – sont d'ores et déjà utilisées à leur maximum n'affichant plus aucun créneau disponible. Il faut donc à minima maintenir cette répartition cohérente des pistes sur le territoire de CEC. De plus, il y a entente entre les communes déléguées de Querqueville et de Cherbourg-Octeville pour un travail en commun de leurs clubs sportifs respectifs.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Le revêtement de surface laisse apparaître des traces d'usure et de décollement. La réfection du revêtement de surface, opérée à temps, évite la dégradation de son support. La dernière réfection a été opérée en 2005.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>De par ces caractéristiques (400 m, 8 couloirs et surfaces annexes pour les lancers, sauts..), la piste d'athlétisme du stade Fernagu de Querqueville est utilisée par les sportifs pour tous types de compétitions locales, départementales, régionales, nationales et internationales (meeting en 1984). 169 licenciés sur QUERQUEVILLE.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Nécessité d'une balayeuse mutualisée pour les feuilles et pour limiter les noircissures ainsi que le lavage Lavage par aspiration tous les deux ans par entreprise Moyens humains du service des sports, du service espaces verts et des CTM de CEC pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de la propreté des caniveaux à drains</li> <li>• Entretien et balayage des bacs à sable et vérification de la charge de sable</li> <li>• Entretien élagage des sapins</li> <li>• Préparation de la piste pour les compétitions</li> <li>• Peinture des lignes</li> </ul>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol imperméable de type Alsatan SW ou similaire (Topping) avec préparation du sol par ponçage.  Traçage de l'ensemble des lignes et marques.
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Marché public de travaux (consultation d'entreprises) Conduite de projet : Direction de Territoire de Querqueville en lien avec le Pôle Qualité Cadre de Vie.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : S.O.  Date prévisionnelle APD : 4ème trimestre 2018  Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 1er semestre 2019  Date prévisionnelle de livraison des travaux : Eté 2019.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018/2019

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
sous-total					Etat		
Travaux	240 000	HT			Région <i>FRADT</i>	20 %	48 000 €
sous-total					Département	20 %	48 000€
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
sous-total					Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	144 000 €
Mobilier, petit équipement					Recettes nettes (dont amortissement)		
sous-total							
Autres							
sous-total							
<b>TOTAUX</b>	<b>240 000*</b>	HT			<b>TOTAUX</b>	100	240 000€



## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 48 000 €.</p> <p>L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service sports et jeunesse)</b></p> <p>Réfection impérative pour l'une des 3 pistes d'athlétisme de Cherbourg-en-Cotentin, très sollicitée pour des compétitions locales à nationales, et donc entretenues régulièrement dans le cadre d'un plan d'investissement commun. La dernière réfection de Querqueville date de 2005.</p>

**Fiche n°4.13**

**RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>           Ville de Cherbourg-en-Cotentin            Commune déléguée Cherbourg-Octeville            Siret : 200056844 00018         </p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVÉ</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Laurence Dubosq</b> Fonction : directrice des sports</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon – BP 808 50100 CHERBOURG OCTEVILLE</p> <p>Tél : 02.33.87.87.07 Courriel : laurence.dubosq@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Offrir des équipements sportifs multi activités, structurants, d'accueil d'évènements de niveau national ou international (prépa JO 2024)            Améliorer les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt régional            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycéens</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Améliorer les équipements sportifs et de loisirs de proximité            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des collégiens</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission du service :	Nicolas TARTEAUT
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	Service Sport
	Chargé de mission du service :	Mylène Dalibert

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le complexe Chantereyne construit en 1975 est l'équipement sportif structurant de premier ordre de la ville centre. Il accueille des usagers sportifs mais aussi les collégiens et les lycéens du Centre-ville et lors de compétitions en simultanément jusqu'à 3000 personnes (ERP de 1ère catégorie). Cet équipement a un rayonnement fort de par les manifestations d'envergure accueillies (Tournoi Challenger ATP, gala de gymnastique) mais aussi actuellement au travers des matchs de la JSC hand en Proligue.</p> <p>La patinoire Chantereyne a été fermée en mai 2010. Compte tenu de sa vétusté et des coûts de rénovation trop élevés, il a été décidé en juin 2012 que cette fermeture était définitive. Des gros travaux ont été réalisés depuis la fermeture de la patinoire fin mai 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suite à un risque d'effondrement du pignon sud du bâtiment du fait du mauvais état du portique sud a nécessité la pose d'équerres fin 2010 pour en conforter la solidité et la stabilité (10 000 €)</li> <li>• la présence de mэрule et autres champignons dans la cloison séparant la patinoire de la salle omnisports ont nécessité une réfection provisoire de l'ouvrage par la dépose de panneaux et changement de montant en bois côté patinoire (10 000 €)</li> <li>• rénovation générale intérieure des 14 portiques constituant l'ossature de la charpente en lamellé-collé du bâtiment, remplacement de tous les pieds de charpente et renforcement des massifs en béton extérieurs (470 000 €)</li> <li>• Été 2015 : travaux d'agrandissement de la salle omnisports (2567 places) : (528 000 € TTC)</li> </ul> <p>Actuellement, le complexe Sportif Chantereyne comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salle omnisports de 2567 places, 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres,</li> <li>• un ancien local de distribution des patins d'une surface de 150 m<sup>2</sup> réaffecté,</li> <li>• une patinoire désaffectée, des gradins publics</li> <li>• 1 salle polyvalente de 400 places</li> <li>• 4 salles de spécialité : boxe, danse, musculation, arts martiaux</li> <li>• locaux techniques et de stockage pour les agents et les associations sportives</li> <li>• locaux pour les agents : vestiaires, salle de repos, atelier</li> <li>• 4 bureaux pour les agents du complexe (responsable équipements, responsable entretien, responsable équipe technique, secrétariat)</li> <li>• une salle de réunion de 30 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>En 2013, afin d'envisager la réaffectation et la nouvelle destination des locaux, la Ville a souhaité être accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : Attitudes Urbaines. Cette étude a permis de mettre en exergue les contraintes techniques, les difficultés de sécurité et de mise aux normes d'un ERP 1, les besoins sportifs, les attentes d'activités "polyvalentes", les nécessités d'adaptation des locaux dédiés au personnel et les capacités financières de la ville.</p> <p>En lien avec les modifications institutionnelles et la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, celui-ci a évolué pour intégrer la notion de pratique sportive de haut niveau à l'échelle du territoire.</p> <p>Le projet de rénovation du complexe Chantereyne fait désormais lien avec une démarche globale de rationalisation et de cohérence des équipements dédiés aux pratiques sportives de haut niveau, en y associant les gymnases Nordez et la Saillanderie.</p> <p>En effet, sont présentes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une équipe masculine de handball qui évolue en Pro Ligue au complexe Chantereyne: la JSC handball,</li> <li>- une équipe féminine de basket-ball qui évolue en Nationale 1 (avec une ambition d'accès la saison prochaine en LF2) au gymnase de la Saillanderie : l'USLG basket-ball,</li> <li>- une équipe masculine de basket-ball qui évolue en Nationale 2 au gymnase Nordez : l'ASC basket-ball,</li> <li>- un tournoi international de tennis ATP au complexe Chantereyne : Le Challenger la Manche-Cherbourg.</li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>L'étude de programmation a retenu comme orientations principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration des performances thermiques de l'enveloppe, mise en conformité du bâtiment par rapport aux évolutions réglementaires et aux normes de compétitions sportives nationales voire internationales, consolider la structure du bâtiment, création de locaux adaptés techniques, administratifs et de stockage, centralisation et sectorisation des flux, amélioration de la visibilité de l'entrée principale et du hall d'accueil du public, sécurisation des flux au regard des directives préfectorales de prévention des risques, rénovation des façades,</li> <li>- augmentation de la surface et de la capacité d'accueil de la salle omnisports et mise en place de tribunes supplémentaires (fait 2015),</li> <li>- réaffectation de l'emprise de l'ex patinoire et de ses annexes</li> </ul>

<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	Seul équipement du Nord du département, multi activités (sports collectifs, sports de combat, gymnastique, musculation, danse), doté : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une salle sportive de 2500 places,</li><li>- d'une salle polyvalente de 400 places,</li><li>- d'une future salle sportive dominante basket,</li><li>- de vestiaires, locaux annexes et de réception</li></ul> en mesure d'accueillir des évènements sportifs d'envergure nationale ou internationale.
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	L'entretien et le fonctionnement de l'équipement est assuré par les services de la Direction des Sports de Cherbourg-Octeville.  Les services en charge de l'ensemble de ces missions à la direction des sports sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- le service des stades : 11 agents,</li><li>- le service entretien : 23 agents</li><li>- le service technique : 8 agents</li></ul> Les agents disposent de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution tels que les machines d'entretien ou les matériels techniques.  Les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 (hors masse salariale, fluides et grosses maintenances) s'établissaient de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>- stades : 71 700 €</li><li>- gymnases : 12 400 €</li><li>- entretien/régie : 15 020 €</li></ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Le programme suivant est adopté en conseils municipaux de Cherbourg-Octeville du 31/03 et 17/12/15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'ex patinoire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sol sportif polyvalent (usage sportif omnisport et un usage polyvalent),</li> <li>○ intégration de volumes de stockage,</li> <li>○ travaux structurels dont la reprise totale de la façade Nord.</li> </ul> </li> <li>• Pour la salle omnisport :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ augmentation de la surface et mise en place de tribunes supplémentaires (2015),</li> <li>○ reprise du sol et pose d'un revêtement sportif (hand, basket, etc).</li> </ul> </li> <li>• Pour les annexes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ affirmation du hall 5 comme accès central des deux salles,</li> <li>○ rénovation et agrandissement des salles de spécialité,</li> <li>○ rénovation et agrandissement au 1er étage : salle de danse, arts martiaux, polyvalente, sanitaires, vestiaires,</li> <li>○ isolation du bâtiment (murs, façades et toiture),</li> <li>○ remise en état des fluides, accessibilité, sécurité ERP de 1ère catégorie,</li> <li>○ redistribution des locaux (amélioration conditions de travail des agents),</li> <li>○ aménagement de bureaux pour la direction des sports,</li> <li>○ réhabilitation annexes de l'ex patinoire</li> <li>○ agrandissement espace atelier du service technique des sports.</li> </ul> </li> <li>• Pour les extérieurs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ rénovation des façades Nord et Sud,</li> <li>○ aménagement de la façade Est avec un traitement saillant du hall (côté piscine),</li> <li>○ traitement de la façade Ouest (protection façade et gestion espaces entre piles).</li> <li>○ conception des abords au pied des 4 façades du complexe.</li> </ul> </li> </ul> <p>En février 2016, le concours est lancé. Le jury se réunit en octobre 2016. Le 13 mars 2017, le comité de pilotage du projet de rénovation du complexe sportif Chantereyne décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de mettre un terme à la procédure de concours en raison d'un dépassement budgétaire de + 2 224 200 € HT de l'offre de l'architecte retenu au jury (risque fort de contentieux).</li> <li>• de décaler le projet dans le temps afin d'intégrer les enjeux relatifs aux besoins sportifs de haut niveau,</li> <li>• de prendre en compte les besoins de l'USLG pour la pratique du basket haut niveau (à Chantereyne ou dans une autre salle),</li> <li>• de maintenir et de s'assurer du maintien de la pratique scolaire,</li> <li>• de réfléchir à la pertinence du positionnement des locaux administratifs de la direction des sports au sein de Chantereyne</li> <li>• de compléter les diagnostics, notamment liés aux travaux de couverture,</li> <li>• de conduire l'opération selon une démarche projet avec constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique.</li> </ul> <p>Suite aux comités de pilotage du 22/09/17 et du 17/11/17, l'opération de rénovation du complexe Chantereyne doit désormais intégrer les enjeux relatifs aux besoins sportifs de haut niveau (handball + Basket) à l'échelle de l'ensemble de la ville. Il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prendre en compte les besoins de la JSC pour la pratique du Handball masculin de haut niveau (critères d'homologation) dont l'aire de jeu sera positionnée dans la salle omnisport</li> <li>• de prendre en compte les besoins de l'USLG pour la pratique du basket féminin de haut niveau (critères d'homologation) dont l'aire de jeu sera positionnée dans l'ex-patinoire</li> <li>• de réfléchir sur l'étendue du positionnement des locaux administratifs de la direction des sports au sein du complexe sportif</li> <li>• de maintenir l'accueil des scolaires.</li> </ul> <p>En parallèle, il convient de mettre en œuvre des travaux de mise en sécurité de ce bâtiment, indispensables au maintien des activités hors haut niveau, telles que les scolaires, associations et les autres équipes du club. Certains ouvrages sont particulièrement préoccupants, comme la façade Nord ou les pannes de rive en façade Est. Il convient également d'engager des travaux pour lever les non conformités relevées par la commission de sécurité, et de mettre en place une signalétique suite à la centralisation des accès par le Hall 5.</p>
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet de rénovation a été travaillé en mode projet en associant la direction des sports, le pôle technique et l'ensemble des usagers (associations, scolaires...).</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les besoins, attentes et contraintes de chacun sous la forme de comités techniques et comités de pilotage.</p> <p>(organigramme en pièce jointe).</p>
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Calendrier bâti sur l'hypothèse d'un concours :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mars-avril 2018 consultation programmiste</li><li>- fin mai 2018 désignation programmiste</li><li>- début juin 2018 à fin novembre 2018 : étude de programmation</li><li>- en parallèle début juin 2018 : lancement concours,</li><li>- juin 2018 : jury candidatures,</li><li>- septembre 2018 : livraison du programme technique détaillé par le programmiste et envoi programme technique détaillé aux candidats admis à concourir</li><li>- décembre 2018 : CM attribution marché maîtrise d'œuvre</li><li>- janvier 2019 : notification du marché de maîtrise d'œuvre</li><li>- février 2019 à décembre 2019 : étude maîtrise d'œuvre</li><li>- novembre-décembre 2019 : appel d'offres travaux</li><li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : analyse des offres, commission d'appel d'offres</li><li>- avril 2020 : commission d'appel d'offres, CM attribution marchés travaux</li><li>- 2020 à 2023 : travaux en site occupé</li></ul>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018-2022

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Etudes, concours, diagnostics	1 208 564	HT			<b>Etat</b>		
		HT					
<b>sous-total</b>	<b>1 208 564</b>	<b>HT</b>					
<b>Travaux</b>					<b>Région (</b>	<b>25 %</b>	<b>2 455 256 €</b>
Travaux	6 794 200	HT			<i>(Aide aux équipements sportifs structurants d'intérêts régional)</i>		
Frais annexes (assurances, branchements concessionnaires, fluides)	189 855	HT					
Aléas	1 238 583	HT					
Révisions	389 822						
<b>sous-total</b>	<b>8 612 460</b>	<b>HT</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					<b>Département (demandé) (inscrit au précédent CT3) : 790 966€</b>	<b>8.05 %</b>	<b>790 966€</b>
<b>sous-total</b>							
<b>Mobilier, petit équipement</b>					<b>Fonds de concours</b>		
					<b>Autres financeurs</b>		
					CNDS (demandé)	<b>20 %</b>	<b>1 964 205 €</b>
<b>sous-total</b>							
<b>Autres</b>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	<b>47%</b>	<b>4 610 597 €</b>
					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>9 821 024</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>9 821 024€</b>



## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition régulièrement et gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service sport et jeunesse)</b></p> <p>Travaux d'envergure (destruction de la patinoire vétuste) et mises aux normes de sécurité et d'accessibilité, pour un complexe construit en 1975, et qui accueille outre des scolaires, des compétitions de haut niveau (basket-ball féminines en N1, hommes en N2, tournoi international ATP de tennis "Le challenger la Manche-Cherbourg").</p> <p>Montant des aléas à surveiller (1 238 583 €).</p> <p>Projet global qui est passé de 3,5 millions à 11,7 millions. Nouvelle demande de financement en plus du CT3.</p> <p>Demande initiale à hauteur de 796 966 € dans le CT3</p>

**Fiche n°4.14**

RENOVATION DU GYMNASE NORDEZ

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>           Ville de Cherbourg-en-Cotentin            Commune déléguée Cherbourg-Octeville            Siret : 200056844 00018         </p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Ville de Cherbourg en Cotentin</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVÉ</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Laurence Dubosq</b> Fonction : directrice des sports</p> <p>Adresse : 10 place Napoléon – BP 808 50100 CHERBOURG OCTEVILLE</p> <p>Tél : 02.33.87.87.07 Courriel : laurence.dubosq@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43 Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Améliorer les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt régional            Accompagnement de la pratique sportive de niveau National            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycéens</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Améliorer les équipements sportifs et de loisirs de proximité            Accompagnement de la pratique sportive de niveau National            Favoriser la pratique et améliorer la performance            Aide aux équipements sportifs mis à la disposition des collégiens</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service instructeur du projet :	Direction du développement durable des territoires
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Nicolas TARTEAUT
<b>TERRITOIRE REGION</b>	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Loïc MARQUER
	Service instructeur du projet :	Service SPORT
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Mylène DALIBERT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le gymnase Nordez construit en 1987 est composé d'une salle multisport, d'un dojo, d'une salle de tennis de table et de locaux sportifs tels que vestiaires, club-house, bureaux, infirmerie.... Celui-ci dispose également d'un logement de fonction désormais non affecté à cet usage.</p> <p>L'équipement accueille l'équipe de basket-ball masculine de l'AS Cherbourg qui évolue en Nationale 2. A ce titre, il nécessite des travaux de rénovation pour répondre aux contraintes fédérales et qualité d'accueil d'équipes de niveau national.</p> <p>Le projet de rénovation du gymnase Nordez fait désormais lien avec une démarche globale de rationalisation et de cohérence des équipements dédiés aux pratiques sportives de haut niveau, en y associant le complexe Chantereyne et le gymnase de la Saillanderie.</p> <p>En effet, sont présentes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une équipe masculine de handball qui évolue en Pro Ligue au complexe Chantereyne: la JSC handball,</li> <li>- une équipe féminine de basket-ball qui évolue en Nationale 1 (avec une ambition d'accès la saison prochaine en LF2) au gymnase de la Saillanderie : l'USLG basket-ball,</li> <li>- une équipe masculine de basket-ball qui évolue en Nationale 2 au gymnase Nordez : l'ASC basket-ball,</li> <li>- un tournoi international de tennis ATP au complexe Chantereyne : le Challenger la Manche-Cherbourg.</li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Dans le cadre de la démarche globale de rénovation des équipements sportifs, le besoin de rénovation du gymnase Nordez et de ses annexes a fait jour au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la non-conformité de l'équipement en terme de locaux tels qu'infirmerie, vestiaires arbitres, contrôle anti-dopage, pour le niveau National,</li> <li>- d'un calendrier de travaux programmés au complexe Chantereyne et gymnase de la Saillanderie, amenant à envisager l'accueil du club de l'USLG basket (Nationale 1 Féminine en voie d'accession LF2) durant cette période,</li> <li>- d'un besoin d'améliorer la qualité d'accueil et l'image renvoyée lors des rencontres de ce niveau,</li> <li>- de la nécessaire réhabilitation du logement de fonction (incendie) afin de libérer des locaux pour la réalisation d'équipements tels que l'infirmerie, vestiaires arbitres, anti-dopage indispensable au niveau de jeu</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>En lien avec les modifications institutionnelles et la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en –Cotentin, le projet a évolué pour intégrer la notion de pratique sportive de haut niveau à l'échelle du territoire.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>L'entretien et le fonctionnement de l'équipement est assuré par les services de la Direction des Sports de Cherbourg-Octeville.</p> <p>Les services en charge de l'ensemble de ces missions à la direction des sports sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le service des stades : 11 agents,</li> <li>- le service entretien : 23 agents</li> <li>- le service technique : 8 agents</li> </ul> <p>Les agents disposent de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution tels que les machines d'entretien ou les matériels techniques.</p> <p>Les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 (hors masse salariale, fluides et grosses maintenances) s'établissaient de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stades : 71 700 €</li> <li>- gymnases : 12 400 €</li> <li>- entretien/régie : 15 020 €</li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rénovation de l'ex-logement de fonction, transformation en salle de réunion, bureaux associatifs,</li> <li>- création de vestiaires arbitres, locaux infirmerie et contrôle anti-dopage,</li> <li>- rénovation des circulations,</li> <li>- peinture du gymnase,</li> <li>- changement de l'éclairage du gymnase pour répondre aux normes sportives et démarche d'économie d'énergie,</li> <li>- remplacement de la toiture, avec mise en œuvre d'un nouveau complexe isolant thermiquement</li> <li>- accessibilité Ad'Ap</li> </ul>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Le projet de rénovation du gymnase Nordez a été traité dans le cadre du projet global "Salles sportives pour la pratique du sport de haut niveau sur le territoire de Cherbourg en Cotentin"</p> <p>Le projet de rénovation a été travaillé en mode projet en associant la direction des sports, le pôle technique et l'ensemble des usagers (associations, scolaires...).</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les besoins, attentes et contraintes de chacun sous la forme de comités techniques et comités de pilotage.</p> <p>Voir organigramme décisionnel salles de haut niveau ci-joint</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Le calendrier de réhabilitation du complexe Nordez est intimement lié aux travaux du gymnase de la Saillanderie dans le cadre du projet "Salles sportives pour la pratique du sport de haut niveau sur le territoire de Cherbourg en Cotentin" et pourra faire l'objet d'adaptations après étude complémentaire du Pôle Technique de la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : étude projet global (y compris accessibilité Ad'AP)</li> <li>- fin avril 2018 : dépôt du PC, pour autorisations administratives</li> <li>- mai 2018 : lancement des consultations,</li> <li>- mai 2018 à mi-août 2018 : renforcement de l'éclairage</li> <li>- novembre 2018 : lancement commandes travaux,</li> <li>- fin 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : début travaux</li> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 : livraison des nouveaux locaux associatifs</li> <li>- 2019 : selon disponibilités des locaux travaux de mise en accessibilité selon calendrier étudié avec les usagers (scolaires, clubs)</li> <li>- Été 2019 : toiture et éclairage,</li> <li>- livraison projet : dernier trimestre 2019</li> </ul>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/~~Non~~  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2018-2020

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO  Etudes, concours, diagnostics  <b>sous-total</b>					Europe  Etat		
<b>Travaux</b> Travaux homologation Travaux entretien patrimoine  Aléas, imprévus Révisions  <b>sous-total</b>	148 333 558 333  106 000	HT  HT			<b>Région</b> Aide régionale à la réalisation d'équipements sportifs à usage des Lycéens	20 %	162 533 €
<b>Acquisitions foncières</b>  <b>sous-total</b>	812666	HT			<b>Département</b>	20 %	162 533 €
<b>Mobilier, petit équipement</b>  <b>sous-total</b>					Fonds de concours Autres financeurs		€
<b>Autres</b>  <b>sous-total</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage  Recettes nettes (dont amortissement)	60%	487 600 €
<b>TOTAUX</b>	<b>812 666</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>812 666€</b>

## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>Cet équipement doit être mis à disposition régulièrement et gratuitement auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés pour une durée de 15 ans.</p> <p>La gratuité s'applique à l'ensemble des équipements sportifs du maître d'ouvrage utilisés par des lycéens</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p><b>Favorable (service sport et jeunesse)</b></p> <p>Construit en 1987, le gymnase a besoin de rénovation et mises aux normes pour une image de qualité et d'accueil, puisqu'il reçoit des sportifs de haut niveau en alternance avec le complexe Chantereyne et le gymnase de la Saillanderie.</p> <p>Voir pour ACO</p>

Fiche n°4.15

RENOVATION COSEC DE LA SAILLANDERIE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction         <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation         <input type="checkbox"/> Etude       </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>LA GLACERIE 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN          La Glacerie : 50203          Cherbourg-en-Cotentin : 50129</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Responsable légal : <b>Benoît ARRIVE</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Dominique LE GALL</b> Fonction : Directeur du territoire de La Glacerie</p> <p>Adresse : Les Rouges Terres          La Glacerie          50470 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>Tél : <b>02 33 88 53 50</b></p> <p>Courriel : dominique.legall@cherbourg.fr</p>
	<p>Budget de la structure :</p> <p>Investissement : 45 796 427€ - Fonctionnement : 128 795 083€</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....43            Evolution annuelle du nb            d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Mettre le COSEC aux normes sportives pour permettre à une équipe de basket-ball féminine d'évoluer en ProLigue (parmi les 25 meilleures équipes de France)</p> <p>Raison d'attractivité du territoire par son rayonnement et développement de sa compétitivité (image gagnante)</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Augmenter les capacités d'accueil du public</p> <p>Le public vient de La Glacière - Cherbourg-en-Cotentin, du Cotentin et de tout le sud jusqu'à Sainte-Mère-Eglise ou Carentan</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du développement durable des territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Ajouter de l'attractivité par la promotion d'une équipe sportive féminine au plus haut niveau (compétitivité, parité, jeunesse, dynamisme, etc.)</p> <p>La commune déléguée de La Glacière propose plus d'une quinzaine de sports différents en loisirs et en compétition avec comme objectif de rendre le sport accessible tous publics.</p> <p>La rénovation du COSEC de la Saillanderie s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de rénovation des équipements sportifs de haut niveau sur la Commune de Cherbourg-en-Cotentin. Le complexe sportif de la Saillanderie est un équipement qui contribue également à la pratique du basket de haut niveau.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>COSEC : Salle actuelle trop petite (taille du terrain, annexes – vestiaires, sanitaires, clubhouse, salle de réception, infirmerie, etc. –) et ancienne car construite en 1970.</p> <p>Capacité d'accueil du public : 500 → 850</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la qualité du patrimoine</li> <li>• Renforcer la qualité environnementale</li> <li>• Renforcer la performance énergétique</li> <li>• Favoriser l'intégration paysagère</li> <li>• Répondre à l'évolution des normes</li> <li>• Répondre à l'augmentation de la population</li> </ul>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Deuxième équipe de même niveau en Basse-Normandie après Mondeville : Basket-ball – Nationale 1 féminine (3ème niveau national)</p> <p>Equipe en cours de progression et en devenir</p> <p>Equipe réserve promue en NF</p> <p>Club labélisé « Centre d'entraînement de la fédération française ».</p> <p>Intérêt départemental, régional certain voire national</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Gestion communale</p> <p>Aucune augmentation de budget de fonctionnement (grâce à un renforcement thermique de la structure) et un passage d'un assainissement à relevage à un assainissement gravitaire</p> <p>Même équipe d'entretien ou de gardiennage</p> <p>Bâtiment relié à un complexe sportif important, trois autres salles</p> <p>Les équipements présents sur le complexe sportif de la Saillanderie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle polyvalente multisports</li> <li>• Cosec basketball</li> <li>• Tennis : 2 courts couverts et 2 courts d'extérieur</li> <li>• Salle de gymnastique, sports de combat et de musculation</li> <li>• Mur d'escalade</li> <li>• Football : terrain d'honneur avec tribunes couvertes, vestiaires, 3 terrains d'entraînement (2 en herbe et 1 en stabilisé avec éclairage)</li> <li>• Piste d'athlétisme.</li> </ul>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p><b><u>Travaux d'homologation et d'entretien :</u></b>            Elargissement du COSEC de trois mètres            Reconfiguration des locaux annexes avec agrandissement d'une structure juxtaposée modulaire            Retraçage du terrain (peinture) et remise en place des panneaux            Panneaux            Peinture            Mise en place de deux nouvelles tribunes            Eclairage            Equipement sécurité            Translucides            Réseau gravitaire EU            Toiture            Sanitaires            Accessibilité Ad'AP            Façade nord            Chaudière            Frais d'études</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Etude pilotée par Mr Le Gall et le Pôle Technique de CEC            Maîtrise d'œuvre Pôle Technique</p> <p>Marchés publics</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : 01/06/2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 01/01/2019</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 01/04/2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 01/05/2019 → 01/10/2020</p>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					Europe  Etat		
Frais d'études	50.000	TTC					
<b>sous-total</b>	<b>50.000</b>	<b>TTC</b>					
<b>Travaux Homologation</b>	70.000	TTC			Région FRADT		
Eclairage	60.000	TTC					
Tribune, tracés et panneaux, peinture	110.000	TTC					
Bâtiment modulaire		TTC					
<b>Entretien patrimoine</b>	260.000	TTC					
Equipement sécurité, translucides, réseau gravitaire EU		TTC					
Toiture, sanitaires, accessibilité AdAP, façade nord, chaudière, frais d'études, extension salle en largeur	1.015.000	TTC					
<b>sous-total</b>	<b>1.515.000</b>	<b>TTC</b>					
<b>Acquisitions foncières</b>					Département		
<b>sous-total</b>						20 %	260 833€
<b>Mobilier, petit équipement</b>					Fonds de concours Autres financeurs		
<b>sous-total</b>							
<b>Autres</b>					Autofinancement du Maître d'ouvrage Recettes nettes (dont amortissement)	60%	782 500€
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 304 166</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>1 304 166</b>

## AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût HT de l'opération, plafonnée à 260 833 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	Favorable (service sport et jeunesse) Ces travaux rentrent dans le cadre et la poursuite des rénovations et mises aux normes du complexe sportif, pour assurer la pratique sportive en toute sécurité. Vote CD le 20/06/2016 pour une première tranche, subvention de 86 042 €. La fiche projet intègre-t-elle les travaux déjà financés ?



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification : permet l'équilibre des pratiques sur le territoire : le côté « est » de la ville est en dette de ce type d'équipement permettant la pratique tous temps. La présence d'un club au plus haut niveau régional sur la commune déléguée, souvent pénalisé par les fermetures de terrains pour raisons climatiques, renforce ce besoin. En effet, la continuité des entraînements est un impératif pour le maintien et le développement du club dans toutes les catégories. Cet équipement sera un atout supplémentaire renforçant la qualité du complexe sportif Georges Fatôme.		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification : équipement permettant une pratique « tous temps » et donc régulière pour le club, maintenant ainsi le lien social par la pratique régulière d'une activité sportive.  Il est à noter la proximité du collège Denis Diderot. Cet équipement bénéficiera donc aux enseignants et à leurs élèves en particulier dans le cadre de la classe foot conventionnée avec la Ville. Cet équipement sera un atout supplémentaire renforçant la qualité du complexe sportif Georges Fatôme.		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Pôle Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT

**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Il s'agit de rationaliser le patrimoine sportif de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que les usages des différents équipements. Harmonisation et équité des niveaux de qualité ou de praticabilité des équipements sportifs du territoire avec un terrain synthétique au stade des Fourches, un sur Equeurdreville-Hainneville et un ici en projet sur Tourlaville. Soutien au développement du sport tant dans la pratique compétitive que dans le cadre du sport pour tous Renforcer la pratique du sport scolaire</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Il s'agit de lutter contre l'annulation des rencontres sportives sur Tourlaville pour aléas climatiques, avec un taux de fermeture des installations pour aléas climatiques de 30% par saison sportive. Un club en développement en effectif et en niveau de pratique nécessitant des créneaux d'entraînement supplémentaires supérieurs aux capacités actuelles d'accueil des installations en herbe. Déficit de ce type d'équipement « tous temps » sur la partie « est » de la commune nouvelle de Cherbourg-en –Cotentin.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Cohérence d'équipement sur la partie « est » de Cherbourg en Cotentin permettant aux trois clubs (Association Sportive Tourlaville, Association Sportive Cherbourg en Cotentin, Union Sportive La Glacerie) une pratique identique aux autres clubs du territoire</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<p>Mode de gestion : régie municipale par le département des sports et de la vie associative de la commune déléguée de Tourlaville appuyé des moyens techniques de la Ville Coût de fonctionnement : transformation d'un terrain en herbe en synthétique n'augmentera pas la charge de fonctionnement actuelle de l'enveloppe consacrée à l'entretien des terrains de la commune déléguée qui s'établit à 50 000 €. Moyens humains : une équipe technique de 6 agents titulaires encadrée par un chef d'équipe Moyens : projet de mutualisation des outils et des équipes avec les directions des sports des autres communes déléguées dans le cadre de la coordination des politiques publiques de Cherbourg en Cotentin</p>



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	Transformation du terrain en herbe annexe du stade Georges Fatôme en surface synthétique tous temps et aménagement des abords
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	Coordination du projet : Pôle Service techniques/Département Sports et Vie associative Recrutement d'un AMO

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ECHÉANCIER</b>	Date prévisionnelle APS : premier semestre 2018 Date prévisionnelle APD : second semestre 2018 Date prévisionnelle de finalisation des marchés : premier trimestre 2019 Date prévisionnelle de livraison des travaux : second semestre 2019
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui/Non**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? oui 2018/2019/2020

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	60 000	HT			Europe		
<b>sous-total</b>					Etat		
Travaux	880 000	HT			Région FRADT	20 %	190 000 €
<b>sous-total</b>					Département	20 %	190 000 €
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement	10 000	HT			Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	...570 000 €
<b>sous-total</b>					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>TOTAUX</b>	<b>950 000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>950 000€</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 190 000 €.</p> <p>L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	<p>Avis favorable</p>



Fiche n°4.17

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ACTIVITE D'AEROMODELISME  
DU HAGUE MODEL AIR CLUB

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de la Hague – Commune déléguée de Flottemanville-Hague (code INSEE : 50187)</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de la Hague</p> <p>Responsable légal : Yveline DRUEZ                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Kevin CHAMPAGNEUR                      Fonction : Directeur sport &amp; vie associative</p> <p>Adresse : 8 rue des Tohagues – BP217 – BEAUMONT HAGUE – 50442 LA HAGUE Cedex</p> <p>Tél : 02-33-01-93-59 Courriel : sportetjeunesse@lahague.com</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><i>Budget exercice 2017 :</i> <i>Fonctionnement : 67 717 000 €</i> <i>Investissement 39 402 000 €</i></p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

<b>Région Normandie</b>		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Offrir des conditions de pratiques améliorées et contribuer au développement d'une activité « phare » pour le territoire, portée par une association à rayonnement régional voire national dans la pratique de l'aéromodélisme. Aujourd'hui, le Hague Model Air Club compte en effet environ 80 licenciés de tous âges. Avec plusieurs compétiteurs de très haut niveau dans ses rangs, l'association est aujourd'hui riche d'un palmarès sportif remarquable. Depuis les origines, le club a participé à 52 championnats de France et 35 compétitions internationales au cours desquelles 20 médailles de bronze, 31 médailles d'argent et 67 médailles d'or ont été remportées par ses pilotes.</p>		

<b>Département Manche</b>		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Cf. supra</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Offrir des conditions de pratiques améliorées et contribuer au développement d'une activité « phare » pour le territoire, portée par une association à rayonnement régional voire national dans la pratique de l'aéromodélisme.</p> <p>Aujourd'hui, le Hague Model Air Club compte en effet environ 80 licenciés de tous âges.</p> <p>Avec plusieurs compétiteurs de très haut niveau dans ses rangs, l'association est aujourd'hui riche d'un palmarès sportif remarquable.</p> <p>Depuis les origines, le club a participé à 52 championnats de France et 35 compétitions internationales au cours desquelles 20 médailles de bronze, 31 médailles d'argent et 67 médailles d'or ont été remportées par ses pilotes.</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Les locaux actuels étant obsolète d'un point de vue fonctionnel et normatif, besoin de nouveaux locaux afin que l'association puisse poursuivre son développement</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Rayonnement intercommunal de l'association dont les membres sont issus de tout le Nord-Cotentin.</p> <p>Rayonnement régional et national du point de vue des résultats sportifs et des manifestations organisées (Meeting annuel, notamment)</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion confiée par convention à l'association utilisatrice</li> <li>• Maintenance du bâtiment à la charge de la collectivité</li> </ul>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>Le club d'aéromodélisme Hague Model Air Club possède une piste et des locaux sur la commune de FLOTTEMANVILLE-HAGUE.</p> <p>Ces équipements permettent la réalisation de compétitions de haut niveau dans de bonnes conditions. Mais les bâtiments préfabriqués datant des années 1950 vieillissent et leur maintenance commence à poser de sérieux problèmes.</p> <p>Les locaux sont composés de deux bâtiments préfabriqués donnés par la municipalité de CHERBOURG en 1981 et la municipalité de MOULT en 1995.</p> <p>La surface de ces bâtiments est d'environ 250 m<sup>2</sup> auquel vient s'ajouter un hangar de 118 m<sup>2</sup>, un local carburant et un sanitaire.</p> <p>Ces bâtiments de plus de 60 ans ne sont plus en état et leurs structures sont fortement oxydées (l'accès est interdit lors de vents violents). De plus, ils ne répondent plus aux normes actuelles.</p> <p>Des locaux fonctionnels sont devenus une nécessité pour que l'association puisse continuer à poursuivre le développement de son activité dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne la formation des jeunes mais également l'accueil des scolaires et des centres de loisirs, ainsi que les club d'aéromodélisme étrangers.</p> <p>C'est dans cette optique Le conseil de la communauté de communes de la Hague a voté, le 19 décembre 2014, une autorisation de programme permettant l'achat d'une parcelle de 40614 m<sup>2</sup> et la construction de nouveaux locaux.</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'Ouvrage : Commune de la Hague (portage opérationnel : Direction Sport-Education-Culture)</li> <li>• Assistance à Maîtrise d'ouvrage : néant</li> <li>• Maîtrise d'œuvre : Cabinet d'architecture BOISROUX</li> </ul>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHEANCIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir planning joint</li> <li>• Au 15/05/2017 : Phase PRO en cours</li> <li>• Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 15/10/2017</li> </ul>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : non

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes</b>					<b>Europe</b>		
Honoraire Architecte	59 370,00 €	HT					
Rapport Amiante/Plomb	2 374,80 €	HT					
Etude géotechnique	8 905,50 €	HT					
Mission CSPS	2 968,50 €	HT					
Mission OPC	11 874,00 €	HT					
Contrôle Technique	5 937,00 €	HT					
<b>sous-total</b>	<b>91 429,00 €</b>	<b>HT</b>			<b>Etat</b>		
					<i>DETR</i>	6.72 %	50 000
<b>Travaux</b>					<b>Région</b>		
VRD	105 700,00 €	HT			<i>FRADT</i>	20 %	148 911 €
Bâtiment	488 000,00 €	HT					
<b>sous-total</b>	<b>593 700,00 €</b>	<b>HT</b>			<b>Département</b>		
<b>Acquisitions foncières</b>							
Acquisition Terrain	16 000,00 €						
<b>sous-total</b>	<b>16 000,00 €</b>				<b>Autofinancement</b>	73.28 %	545 644 €
<b>sous-total</b>							
<b>Autres</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
Imprévus et tolérances	35 622,00 €	HT					
Equipements divers	6 980,00 €	HT					
Révisions (jusque décembre 2016)	822,87 €	HT					
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>744 554,67 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		744 554.67



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 148 911 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n°4.18**

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES  
SUR LA COMMUNE DE DIGOSVILLE

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Construction</b>                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune de DIGOSVILLE (50162)</p>

	<p>Organisme : <b>Commune</b></p> <p>Responsable légal : <b>Monsieur Serge MARTIN</b>                      Fonction : <b>Maire</b></p> <p>Responsable technique : <b>Monsieur Serge MARTIN</b>                      Fonction : <b>Maire</b></p> <p>Adresse : <b>4, rue de l'Eglise 50110 DIGOSVILLE</b></p> <p>Tél : <b>02 33 22 90 88</b></p> <p>Courriel : <b>mairie.digosville@wanadoo.fr</b></p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><b>Fonctionnement : 1 012 450,00 €</b></p> <p><b>Investissement : 1 212 334,26 €</b></p> <p><b>TOTAL : 2 224 784,26 €</b></p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>non</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>012 Charges de personnel : 364 885,00 €</b></li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>0</b></li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>0%</b></p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) <b>oui</b></li> <li>- Territoires de solidarités concernés : <b>Le Cotentin</b></li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le projet consiste à développer un sport non historique (la Normandie n'est pas une région de montagne), ce qui peut renforcer son attractivité, son rayonnement. Il peut y avoir des compétitions ici comme ailleurs. En créant un tel équipement, la Région renforce le niveau d'équipement. Les industriels peuvent choisir de façon préférentielle des zones équipées dans tous domaines pour intéresser les cadres à venir s'installer. Le projet participe donc au développement économique. Il participe également à un développement équilibré du territoire normand car d'autres structures correspondant un standard (SAE) sont en projet avec un maillage cohérent. Il est à noter enfin que le projet intéresse les lycéens et établissements supérieurs, qui sont de compétence régionale.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u></p> <p>Le développement du service à la population est évident, à la fois pour les Digosvillais (écoles et associations) mais aussi pour tout l'Est de Cherbourg La mise en place d'équipements sportifs spécialisés augmente l'attractivité du territoire et peut inciter des industriels à installer leurs projets dans des endroits équipés (mer naturelle ... et montagne « artificielle ») Le sport d'escalade développe la confiance en soi et l'entraide, ce qui est la base du développement du lien social. La salle elle-même développera les actions associatives, et donc le lien social qu'elles créent. Il est à noter que le projet intéresse les écoles, qui sont de compétence départementale.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet concerne une salle de sport avec mur d'escalade. Le mur d'escalade développe le système cardio-vasculaire, la souplesse et l'équilibre personnels, la gestion du stress et la confiance en soi, ainsi que la prise en compte de l'entraide des autres. Il s'agit d'un sport complet, qui s'est développé dans un premier temps dans les zones de montagne, mais qui peut se développer partout si on crée les structures. Il participe ainsi à une reconnaissance « montagnarde » d'un territoire plutôt axé sur le bocage et la mer.</p> <p>Développement du sport en général et développement d'un sport particulier plutôt d'origine montagnarde, reconnu comme ayant de grands bienfaits : santé, confiance en soi, entraide. Recentrage d'une région maritime sur des sports autres : création d'une diversité. Développement de l'attractivité par la mise en place d'équipements sportifs dans le cadre d'un maillage cohérent : écoliers, lycéens, étudiants – associations sportives – compétiteurs ...</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Au vu du développement de la commune : nouveaux lotissements Au vu des équipements existants : terrain de foot avec vestiaire, terrain de foot d'entraînement, mini stade, salle de convivialité (Ferme du Four), la dynamique de l'établissement scolaire, le maintien d'un commerce de proximité. La création d'un équipement regroupant une salle de sport de 44m x 24m avec une hauteur libre intérieure de 7.00 ml libre de tout obstacle avec d'une zone dédiée au SAE + une salle multi activités et intergénérationnelle + locaux sanitaires / vestiaires mutualisés pour les 2 salles, permettra de répondre aux attentes de la population de la commune de Digosville et des autres communes environnantes.</p> <p>Nécessité de mettre en place des équipements pour développer la pratique du sport en salle avec un équipement de mur d'escalade. Les SAE (mur d'escalade) constituent désormais un standard et le maillage dans le Cotentin est encore faible.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Développement d'un sport historiquement de montagne dans une région historiquement de mer. Maillage à créer pour arriver à une fédération normande de sport de montagne ! L'équipement projeté – ci-dessus détaillé – permettra d'apporter une complémentarité aux structures actuelles dans le périmètre du Nord Cotentin – coté EST du département. L'accès à cet équipement sera conçu pour permettre l'approche de cars pour des manifestations sportives (compétitions, échanges entre clubs, etc.) De part et d'autre de la zone d'implantation de cet équipement, des zones de stationnements existantes permettront d'accueillir les visiteurs pour tout type de manifestation dans l'équipement projeté : stationnement au droit de la Ferme du Four, stationnement attendant au cimetière.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p>	<p>La commune prévoit un demi-poste communal : personne à recruter</p>



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>Emprise globale du projet : 1400m<sup>2</sup>  Salle de sports : 44m x 24m + 57m<sup>2</sup> pour l'emprise du SAE et sol de réception – hauteur libre de 7.00mlk en tous points et de 10.00ml sur l'emprise du SAE  Salle d'activités intergénérationnelle de 200m<sup>2</sup>  Locaux annexes : rangements, vestiaires sanitaires joueurs, vestiaires sanitaires arbitres, sanitaires accessibles au public répondant aux normes PMR</p> <p>Construction à simple rez de chaussée avec recherche de matériaux permettant leurs recyclages à moyen et long terme</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Projet établi selon les règles fixées par le Décret Marchés Publics de 2016 et selon les règles fixées par le Loi MOP de 1985.  La direction du projet sera assurée par la maîtrise d'ouvrage accompagnée d'une AMO sous la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de maîtrise d'œuvre ; architecte, Economiste et BET</li> <li>- Contrôleur technique</li> <li>- Coordonnateur de sécurité – CSPS</li> </ul> <p>Une étude géotechnique des sols sera réalisée dans le cadre d'une mission de type G2.</p> <p>Une étude thermique sera établie par le BET retenu faisant équipe avec le MOE : étude menée pour une utilisation d'ENR.</p> <p>Une étude électrique sera menée pour la mise en place d'installations de faible consommation : lampes Leds à durée de vie de plus de 50 000 heures, commandes par détections automatiques, etc.</p> <p>Une étude acoustique sera définie pour limiter les nuisances sonores aux abords immédiats de la construction projetée et en tenant compte de l'évolution du futur développement de la zone environnante du présent projet.</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<b>ECHÉANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : janvier/février 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : mars 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : juin/juillet 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : fin 2019</p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	234 000,00 €	H.T.			Europe		
<b>sous-total</b>					<b>Etat</b> D.E.T.R. (117 080,00 € + 180 000,00 €) D.S.I.L. (608 880,00 €)	32%	905 960 €
Travaux	2 536 000,00€	H.T.			Région FRADT	20%	560 000 €
Acquisitions foncières	0,00 €	H.T.			Département		
<b>sous-total</b>					Fonds de concours	6.07 %	170 000
Mobilier, petit équipement	30 000,00 €	H.T.			Autres financeurs		
<b>sous-total</b>					Réserve parlementaire	0.32 %	9 000 €
Autres					Autofinancement du Maître d'ouvrage Recettes nettes (dont amortissement)	41.25 %	1 155 040 €
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	<b>H.T.</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>2 800 000,00 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<p><b>REGION</b></p>	<p>"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 560 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."</p>
<p><b>DEPARTEMENT</b></p>	

**Fiche N°4.19**

**AMENAGEMENT D'UN CARVER PARK**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<u>Type d'opération :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> Siouville-Hague 50 576

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Organisme : Mairie de Siouville-Hague Responsable légal : <b>Bertrand BOTTIN</b> Fonction : Maire Responsable technique :                      Fonction : Adresse : 1 place du général de Gaulle 50 340 Tél : 02.33.87.60.03 Courriel : <a href="mailto:compta.mairiesiouville@orange.fr">compta.mairiesiouville@orange.fr</a>
	Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : Fonctionnement : 1 718 831 € Investissement : 370 224 €

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

<b>Région Normandie</b>		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification :</u> La commune adhère à l'agence de développement économique, Normandie attractivité créée par le Conseil Régional. Condition indispensable au rayonnement de la Normandie, l'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie d'attractivité normande est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la démarche et de donner un sens collectif à la Normandie.		

<b>Département de la Manche</b>		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification :</u> Siouville-Hague s'inscrit également dans la démarche d'attractivité de la Manche, Latitude Manche, agence de développement économique du Département.		





## INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	DISC
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission du service :</i>	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	<i>Chargé de mission territoire</i>	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	<i>Chargé de mission du service :</i>	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	<i>Chargé de mission territoire :</i>	Nicolas TARTEAUT

## OBJECTIFS DU PROJET :

<b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b>	<p>Développement des sports de glisse</p> <p>La commune de Siouville-Hague est reconnue depuis de nombreuses années comme un des meilleurs spots de surf de la Manche.</p> <p>Vrai outil d'attractivité, la commune s'est vue recevoir le label Ville de Surf 2 étoile, en 2017. Seule Ville de surf de Normandie mais également d'un grand Nord de la France. Les autres Villes labellisées se trouvent dans le Sud Ouest (Biarritz, Anglet, Lacanau...) ou en Bretagne-Vendée. L'école de surf a été labellisée Club d'or cette même année.</p> <p>Animée par cet esprit de glisse, la commune souhaite poursuivre le développement des activités liées, qui attirent de nombreux adeptes de la région et plus encore.</p>
<b>ANALYSE DU BESOIN</b>	<p>Afin de développer ces activités, il est nécessaire d'aménager un espace dédié et sécurisé, retiré de la circulation des voitures mais proche des points attractifs tels que la plage, les commerces, restaurant, lieu de manifestations, concerts ; aujourd'hui inexistant sur notre territoire</p>
<b>CARACTERE STRUCTURANT</b>	<p>Un terrain dédié à la pratique du skate, trottinette, roller, etc... tel qu'un circuit Carver Park n'a encore jamais été aménagé dans notre secteur, ni même en France. Il sera un véritable enjeu de développement touristique de notre territoire.</p>
<b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<p>Services de la commune</p>

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>Aménagement d'un Carver Park sur une surface de 700m<sup>2</sup> sur le terrain en herbe place des Tamaris.</p>  
	<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>Lancement des études au 2nd semestre 2018, Marchés publics en 2019</p>
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Non

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes	23 000€	HT	23 000€		Europe		
<b>sous-total</b>					Etat <i>DETR</i>	16.67 %	50 000 €
Travaux	277 000€	HT	277 000€		Région – Contrat territoire <i>FRADT</i>	25 %	75 000 €
<b>sous-total</b>					Département <i>Contrat pôle de services : entre 10 et 40 % des dépenses éligibles</i>		
Acquisitions foncières					Fonds de concours		
<b>sous-total</b>					Autres financeurs		
Autres (détailler)					Recettes nettes (dont amortissement)		
<b>sous-total</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>300 000€</b>	<b>HT</b>	<b>300 000€</b>		<b>TOTAUX</b>		<b>300 000 €</b>



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	"Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 75 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	



**Fiche n° 4.20**

SALLE DE SPORTS DE PORTBAIL

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>PORT-BAIL 50412</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Mairie de Port-Bail</p> <p>Responsable légal : CHOLOT Guy                      Fonction : Maire                                          RICHTER Virginie                      Fonction : D.G.S.</p> <p>Responsable technique :                      Fonction :</p> <p>Adresse : 2 rue Lechevalier – 50580 PORT-BAIL</p> <p>Tél : 02.33.87.52.00 Courriel : direction@portbail.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/<del>non</del></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/<del>non</del></li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Valognes</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul>



**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Le projet consiste à développer un sport non historique (la Normandie n'est pas une région de montagne), ce qui peut renforcer son attractivité, son rayonnement. Il peut y avoir des compétitions ici comme ailleurs. En créant un tel équipement, la Région renforce le niveau d'équipement. Les industriels peuvent choisir de façon préférentielle des zones équipées dans tous domaines pour intéresser les cadres à venir s'installer. Le projet participe donc au développement économique. Il participe également à un développement équilibré du territoire normand car d'autres structures correspondant à un standard (SAE) sont en projet avec un maillage cohérent. Il est à noter enfin que le projet intéresse les lycées et les établissements supérieurs, qui sont de compétence régionale.</p>		

Département Manche		
Développer et conforter les services à la population	Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire	Favoriser le lien social entre les habitants
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Justification :</i></p> <p>Le développement du service à la population est évident, à la fois pour les Portbailais (écoles et associations) mais aussi pour tout le sud du Cotentin. La mise en place d'équipements sportifs spécialisés augmente l'attractivité du territoire et peut inciter des industriels à installer leurs projets dans des endroits équipés (mer naturelle ... et montagne « artificielle »). Le sport d'escalade développe la confiance en soi et l'entraide, ce qui est la base du développement du lien social. La salle elle-même développera les actions associatives, et donc le lien social qu'elles créent. Il est à noter que le projet intéresse les écoles, qui sont de compétence municipale, et aussi les collèges de compétence départementale.</p>		

**INTERLOCUTEURS :**

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation
	Chargé de mission territoire :	Guillaume BENOIST
<b>REGION</b>	Service instructeur du projet :	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission du service :	Loïc MARQUER
	Service référent du contrat	Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	Loïc MARQUER
<b>DEPARTEMENT</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat :	Direction du Développement Durable des Territoires
	Chargé de mission territoire :	Nicolas TARTEAUT



**OBJECTIFS DU PROJET :**

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le projet concerne une salle de sport avec mur d'escalade. Le mur d'escalade développe le système cardio-vasculaire, la souplesse et l'équilibre personnels, la gestion du stress et la confiance en soi, ainsi que la prise en compte de l'entraide des autres. Il s'agit d'un sport complet, qui s'est développé dans un premier temps dans les zones de montagne, mais qui peut se développer partout si on crée les structures. Il participe ainsi à une reconnaissance « montagnarde » d'un territoire plutôt axé sur le bocage et la mer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du sport en général et développement d'un sport particulier plutôt d'origine montagnarde, reconnu comme ayant de grands bienfaits : santé, confiance en soi, entraide.</li> <li>- Recentrage d'une région maritime sur des sports autres : création d'une diversité.</li> <li>- Développement de l'attractivité par la mise en place d'équipements sportifs dans le cadre d'un maillage cohérent : écoliers, lycéens, étudiants – associations sportives – compétiteurs ...</li> </ul> <p>A quand un champion de France d'escalade dans le Cotentin ? Et une deuxième place dans les Alpes ou les Pyrénées ?</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN</b></p>	<p>Au vu du développement de la commune : nouveaux lotissements - Au vu des équipements existants : terrain de foot avec vestiaire, terrain de foot d'entraînement, mini stade, salle de convivialité, dynamique des établissements scolaires, maintien des commerces de proximité, écoles de voile, char à voile, skate parc, courts de tennis.</p> <p>La création d'un équipement regroupant une salle de sport de 44m x 24m avec une hauteur intérieure de 7.00m, libre de tout obstacle avec une zone dédiée au SAE, et des locaux sanitaires / vestiaires, permettra de répondre aux attentes de la population de la commune de Port-Bail et des autres communes environnantes.</p> <p>Nécessité de mettre en place des équipements pour développer la pratique du sport en salle avec un équipement de mur d'escalade. Les SAE (mur d'escalade) constituent désormais un standard et le maillage dans le Cotentin est encore faible.</p> <p>Un centre d'entraînement à la voile est clairement justifié par la présence d'école de voile, chars à voile et d'une section voile au collège. Est également envisagé (stade étude) un centre d'entraînement pour les pompiers afin de pérenniser leur présence à Port-Bail.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b></p>	<p>Développement d'un sport historiquement de montagne dans une région historiquement de mer. Maillage à créer pour arriver à une fédération normande de sport de montagne ! L'équipement projeté – ci-dessus détaillé – permettra d'apporter une complémentarité aux structures actuelles dans le périmètre du Nord Cotentin – coté EST du département. L'accès à cet équipement sera conçu pour permettre l'approche de cars pour des manifestations sportives (compétitions, échanges entre clubs, etc.). De part et d'autre de la zone d'implantation de cet équipement, des zones de stationnement existantes permettront d'accueillir les visiteurs pour tout type de manifestation dans l'équipement projeté : stationnement attendant au collège, à l'école, mairie et bibliothèque.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b></p>	



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b>	<p>Emprise globale du projet : 1400m<sup>2</sup> - Salle de sports : 44m x 24m + 57m<sup>2</sup> pour l'emprise du SAE et sol de réception – hauteur libre de 7.00ml en tous points et de 10.00ml sur l'emprise du SAE - Locaux annexes : rangements, vestiaires sanitaires joueurs, vestiaires sanitaires arbitres, sanitaires accessibles au public répondant aux normes PMR - Construction avec recherche de matériaux permettant leurs recyclage à moyen et long terme (à adapter).</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>Projet établi selon les règles fixées par le Décret Marchés Publics de 2016 et selon les règles fixées par le Loi MOP de 1985.</p> <p>La direction du projet sera assurée par la maîtrise d'ouvrage accompagnée d'une AMO, les deux pilotant : L'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, économiste et BET), le contrôleur technique, le Coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Une étude géotechnique des sols sera réalisée dans le cadre d'une mission de type G2. Une étude thermique sera établie par le BET retenu faisant équipe avec le MOE : étude menée pour une utilisation d'ENR. Une étude électrique sera menée pour la mise en place d'installations de faible consommation : lampes Leds à durée de vie de plus de 50 000 heures, commandes par détecteurs automatiques, etc. Une étude acoustique sera définie pour limiter les nuisances sonores aux abords immédiats de la construction projetée et en tenant compte de l'évolution du futur développement de la zone environnante du présent projet.</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Date prévisionnelle APS : approbation conseil municipal du 23 janvier 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2019</p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :  Oui / Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?





## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					<b>Europe</b>		
<b>sous-total</b>	<b>250 000 €</b>				<b>Etat</b>		
Travaux (estimation MOE 2016)					SIPL 2016	4,59 %	86 984 €
<b>sous-total</b>	<b>2 250 000 €</b>				DETR 2018	4,22 %	80 000 €
Acquisitions foncières					<b>Région</b>		
<b>sous-total</b>					FRADT : L'intervention régionale sur le projet de salle de sports/gymnase de Port Bail ne se réalisera que dans le cas où il s'agit d'une rénovation.	8 %	200 000 €
Mobilier, petit équipement					<b>Département</b>		
<b>sous-total</b>					CPS		A solliciter
Autres (détailler)					<b>Fonds de concours CAC</b>		
<b>sous-total</b>						15,85 %	300 000 €
					<b>Autres financeurs</b>		
					Réserve ministérielle 2017	1,58 %	30 000 €
					Autofinancement du Maître d'ouvrage		1 395 016 €
<b>sous-total</b>					<b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 500 000 €</b>				<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>2 500 000 €</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION</b>	Le maître d'ouvrage veillera à associer les services régionaux concernés par le projet à chaque étape clé. L'intervention régionale sur le projet de salle de sports/gymnase de Port Bail ne se réalisera que dans le cas où il s'agit d'une rénovation. Cette intervention sera de l'ordre de 20% et plafonnée à 200 000 € pour une dépense subventionnable de 1 000 000 € maximum. L'intervention régionale porte uniquement sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas)."
<b>DEPARTEMENT</b>	